
SOUS LA DIRECTION DE
**Alia Gana, Évelyne Mesclier
et Nasser Rebaï**

Agricultures familiales et territoires dans les Suds



Agricultures familiales et territoires dans les Suds

Cet ouvrage est publié avec le
concours du Collège international
des sciences territoriales (CIST)

KARTHALA sur Internet : www.karthala.com
 Paiement sécurisé

Couverture : © Nasser Rebaï, Province de l'Azuay-Equateur (2008).

© Édition KARTHALA et IRMC, 2019
ISBN : 978-2-8111-2572-1

SOUS LA DIRECTION DE
**Alia Gana, Evelyne Mesclier
et Nasser Rebaï**

Agricultures familiales et territoires dans les Suds

IRMC
20, rue Mohamed
Ali Tahar
1002 Tunis

Karthala
22-24,
boulevard Arago
75013 Paris



L'IRMC
USR 3077



L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. Créé en 1992, il est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et, depuis 2000, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont il constitue une Unité mixte (USR 3077).

L'IRMC contribue, en partenariat avec la communauté scientifique notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses programmes participent aux débats des sciences humaines et sociales dans une perspective comparée, à l'échelle régionale et internationale.

La valorisation de ses travaux de recherche représente aujourd'hui un catalogue de plus d'une centaine de publications collectives ou d'auteurs, chez différents éditeurs.

Depuis septembre 2017, l'IRMC est dirigé par
Oissila SAAIDIA.

Site internet de l'IRMC :
<http://www.irmcmaghreb.org>.

Remerciements

Cet ouvrage est issu des travaux du colloque international « Agricultures familiales, territoires et perspectives de développement dans les Suds » qui s'est tenu à Tunis du 11 au 13 décembre 2014. Initiative conjointe de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC, USR 3077) de l'UMR 8586 PRODIG, du GIS Collège international des sciences territoriales (GIS-CIST), de l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT), l'organisation de ce colloque a bénéficié des appuis financiers de l'Institut français de Tunisie (IFT), de l'Agence française de développement (AFD) et d'Oxfam Italie. Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à toutes les organisations qui nous ont fait confiance et soutenus financièrement. Nous exprimons également notre gratitude à l'équipe et à la direction de l'IRMC, représentée par Karima Dirèche, puis par Oissila Saaidia, pour leur appui à l'organisation du colloque et à la réalisation du présent ouvrage. Nous remercions le GIS CIST pour l'aide financière qu'il nous a octroyée pour sa publication. Nous sommes reconnaissants aux membres du comité scientifique du colloque et de la publication, qui ont eu la tâche difficile de sélectionner les propositions de communications et d'évaluer les textes contenus dans cet ouvrage. Ainsi, nous remercions particulièrement Jean-Louis Chaléard, Hubert Cochet, Mohamed Elloumi, Shelley Feldman, Hélène Guetat-Bernard et Géraud Magrin, pour leurs lectures critiques des textes et leurs conseils avisés aux auteurs. Nos plus vifs remerciements vont aussi à Romain Costa et à Besma Ouraïed-Menneï du service publication de l'IRMC pour leur travail minutieux d'édition et de maquettage. Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des auteurs qui ont contribué au présent ouvrage.

Alia GANA,
Evelyne MESCLIER et
Nasser REBAÏ

Auteurs

Mathilde ALLAIN, docteure en science politique, Centre Émile Durkheim, IEP de Bordeaux.

Abdallah BEN SAÂD, géographe, Institut national de la recherche agronomique de Tunisie.

Marina BERTONCIN, professeure de géographie, Université de Padoue, Département des sciences historiques, géographiques et de l'Antiquité.

Adeline BOUVARD, doctorante en économie rurale, AgroParisTech.

Irène CARPENTIER, doctorante en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR LADYSS, doctorante associée à l'IRMC.

Anne-Laure COLLARD, sociologue, chargée de recherche, Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Alessandra CORRADO, Maître de conférences, Université de Calabre, Département des sciences politiques et sociales.

Ariane DEGROOTE, doctorante en économie rurale, AgroParisTech.

Sophie DEVIENNE, professeure d'agroéconomie, UFR agriculture comparée et développement agricole, AgroParisTech.

Mohamed ELLOUMI, agroéconomiste, Maître de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie.

Roman-Oliver FOY, docteur en géographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Alia GANA, sociologue, Directrice de recherche au CNRS, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Isabella GIUNTA, professeure de sociologie, Institut des hautes études nationales (Équateur), Centre de relations internationales.

Luciano MARTINEZ VALLE, professeur de sociologie, FLACSO-Équateur, Département développement, environnement et territoire.

Diego MARTINEZ GODOY, docteur en sociologie, AgroParisTech.

Evelyne MESCLIER, Directrice de recherche à l'IRD, géographe, IRD, UMR PRODIG, Institut français des études andines, Lima.

Erasmus NGIYE, chargé de cours en géographie, Université du Burundi, chercheur associé au laboratoire LISST-Dynamiques Rurales.

Jean-Christophe PAOLI, agroéconomiste, Institut national de la recherche agronomique, Laboratoire de recherches sur le développement de l'élevage (LRDE), Corte, France.

Andrea PASE, professeur de géographie, Université de Padoue, Département des sciences historiques, géographiques et de l'Antiquité.

Daria QUATRIDA, Maître de conférences en géographie, Université de Padoue, Département des sciences historiques, géographiques et de l'Antiquité.

Céline RAIMBERT, docteure en géographie, Université de Paris 3 – Sorbonne Nouvelle, IHEAL/CREDA UMR 7227.

Nasser REBAÏ, docteur en géographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheur associé à l'UMR PRODIG.

Hédi REBEL, Maître assistant en géographie, Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax, Université de Sfax.

Christine RÉCALT, économiste politique, ingénieure de Recherche IRD, UMR GRED.

Jeanne RIAUX, anthropologue, chargée de Recherche à l'IRD, UMR G-Eau.

Michelle SONKOUÉ WATIO, agroéconomiste, Centre pour l'environnement et le développement, Yaoundé, Cameroun

Sommaire

Alia GANA, Evelyne MESCLIER et Nasser REBAÏ <i>Introduction</i>	13
--	----

I. Politiques publiques, agricultures familiales et territoires

Marina BERTONCIN, Andrea PASE et Daria QUATRIDA <i>Entre agriculture familiale et agrobusiness : quel développement pour les territoires de l'Office du Niger au Mali ?</i>	29
Roman-Oliver FOY <i>Lorsqu'agriculture familiale ne rime pas avec durabilité. Déterritorialisation, encadrement étatique et grande hydraulique en Syrie (Établissement Al-Assad – Projet de l'Euphrate – 2000-2010)</i>	49
Erasmus NGIYE <i>Développement du palmier à huile et perte d'autonomie alimentaire des agriculteurs familiaux dans l'Imbo-Sud au Burundi</i>	69
Michelle SONKOUÉ WATIO <i>Les plantations agro-industrielles d'hévéa dans le sud du Cameroun migrations, pressions foncières et dynamiques socio-territoriales à Niété</i>	91
Isabella GIUNTA et Alessandra CORRADO <i>Family Farming and Return Migration in the New Politics of Ecuador: The Case of the Plan Tierras y de Retorno Productivo</i>	115

II. Mobilisation des agriculteurs familiaux et réappropriation des territoires ruraux

Christine RÉCALT <i>La question de l'eau en Équateur : évolution légale et stratégies d'acteurs</i>	141
--	-----

Céline RAIMBERT	
<i>Défis de la reconnaissance et de l'autonomie institutionnelle des territoires quilombolas en haute Amazonie brésilienne : l'exemple de Jarauacá dans l'État du Pará</i>	159
Anne-Laure COLLARD, Jeanne RIAUX et Mohamed ELLOUMI	
<i>Aux origines d'une petite agriculture familiale à Haffouz : les coopératives et leurs héritages en Tunisie Centrale</i>	183
Luciano MARTINEZ VALLE, Diego MARTINEZ GODOY	
<i>Reconfigurations contemporaines des territoires agricoles et rôle des organisations paysannes. Les cas de Cotopaxi et de Cayambe dans les Andes équatoriennes</i>	207
Mathilde ALLAIN	
<i>L'agriculture paysanne en Colombie : un champ de bataille pour un développement alternatif</i>	229

III. Agricultures familiales, dynamiques productives et valorisation des territoires

Hédi REBEI	
<i>L'agriculture familiale en Tunisie, de la marginalisation au mal-développement. Éléments d'analyse depuis la région sfaxienne</i>	251
Abdallah BEN SAÂD et Jean-Christophe PAOLI	
<i>Déclin et résistances de l'agriculture familiale de l'Oasis de Gabès</i>	273
Adeline BOUVARD, Ariane DEGROOTE et Sophie DEVIENNE	
<i>La diversification économique comme réponse à la paupérisation de la paysannerie ? Étude de cas de la région d'Épin, en Haïti</i>	291
Irène CARPENTIER	
<i>Agricultures familiales et nouvelles dynamiques de valorisation dans les oasis anciennes de Tozeur et Gabès (Tunisie) : recompositions socio-territoriales et perspectives de développement</i>	313

Introduction

Alia GANA
Evelyne MESCLIER
Nasser REBAÏ

En proclamant 2014, Année internationale de l'agriculture familiale, les Nations Unies ont remis à l'ordre du jour le débat sur les modèles de développement et les formes sociales de l'agriculture. La crise alimentaire de 2008, et les émeutes de la faim auxquelles elles a donné lieu, avaient de fait déjà généré depuis quelques années de nombreuses analyses critiques des modèles de développement agricole adoptés par les gouvernements des pays des Suds. Ces analyses attirent l'attention sur les conséquences négatives de l'expansion du secteur agro-industriel et de la spécialisation accrue de ces pays dans les cultures d'exportation : réduction des disponibilités alimentaires nationales, augmentation de la pression sur les ressources hydriques et foncières, dégradations environnementales, concentration des terres et vulnérabilité accrue des petits agriculteurs face à la concurrence pour l'accès à la terre et à l'eau, souvent aggravée par le développement des activités extractives et l'expansion urbaine.

Plus récemment les soulèvements populaires dans le monde arabe, qui se déclenchèrent dans un contexte général de détérioration du pouvoir d'achat des ménages, avivé dans une proportion non négligeable par la hausse des prix alimentaires mondiaux, ont également mis en évidence la vulnérabilité aux chocs liés à la conjoncture internationale des pays importateurs nets de produits agricoles. En mettant en lumière les enjeux de cohésion sociale et de stabilité politique liés aux questions agricole et alimentaire, ces soulèvements et les mobilisations populaires autour de l'accès à la terre et à l'eau (Tunisie, Égypte) ont également imposé un retour de l'agriculture dans l'agenda des politiques publiques et une attention accrue à la diversité des formes sociales de l'activité agricole dans les pays des Suds.

Parallèlement, la montée en puissance des demandes des sociétés en matière d'emploi, de cadre de vie, mais aussi de qualité des produits alimentaires, a favorisé l'émergence de pratiques agricoles innovantes valorisant notamment

les ressources patrimoniales de l'espace rural ainsi que les formes familiales de l'activité agricole. Dans ce contexte, la mobilisation des agriculteurs familiaux pour la mise en œuvre de projets de protection environnementale ou pour la consolidation de filières marchandes à l'échelle locale semble susceptible de favoriser de nouvelles dynamiques de développement. C'est ce que soulignait déjà le rapport IAASTD qui exhortait à un changement de paradigme en matière de développement agricole, insistant en particulier sur le potentiel d'une agriculture familiale diversifiée et orientée vers la satisfaction des besoins locaux, tant en matière de préservation des sols et de restauration de leur fertilité, que de maintien des emplois ruraux et de protection l'environnement (IAASTD, 2009). Dans ce modèle, le territoire comme interaction entre des acteurs engagés dans l'aménagement d'une même portion de la superficie terrestre est largement convoqué.

Ces positions, néanmoins, sont concurrencées par un modèle pratiquement inverse, prônant des stratégies basées sur les technologies nouvelles et en particulier les biotechnologies, les investissements étrangers et une participation accrue des entreprises privées dans l'agriculture. Ce modèle est soutenu, paradoxalement, par certaines des institutions internationales qui avaient financé la réalisation des travaux de l'IAASTD, comme la FAO et la Banque Mondiale (Feldman, 2016, 170). Il va aussi à l'encontre des idées de « développement local » et est largement critiqué pour ses effets sur les sociétés. Contrairement au modèle précédent qui prendrait appui sur le territoire, il est accusé de provoquer une « déterritorialisation », c'est-à-dire, dans sa définition générale, un affranchissement des activités économiques par rapport aux spécificités du lieu et un affaiblissement du contrôle exercé par les sociétés locales sur leur espace (Haesbert, 2003). Or, comme le souligne Alberto Magnaghi :

[...] la dégradation du territoire n'est pas réduite à la dégradation de l'environnement et du territoire construit, mais elle comprend également la dégradation sociale qui en résulte (Magnaghi, 2003, 35).

Ainsi, le débat entre les tenants de l'agriculture familiale et ceux du modèle technologique porté par les grandes entreprises se voit-il doublé d'une polémique sur les apports possibles du territoire, pensé comme une construction sociale, au développement agricole. D'autres approches plus théoriques soulignent le caractère extrêmement polysémique du terme de « territoire » et le flou qui entoure celui de « déterritorialisation » (Haesbert, 2003), et doutent pour les mêmes raisons de la possibilité d'utiliser directement le concept pour résoudre des questions de développement (Gisclard, Lysaniuk, Mesclier, 2015). Enfin, il ne semble pas si aisé de transposer au cas de l'agriculture familiale la réflexion entamée par tout un ensemble de disciplines dans le cadre du « tournant territorial » depuis une vingtaine d'années (Beckouche *et al.*, 2012).

Si les villes apparaissent clairement comme des espaces physiquement et socialement construits, les espaces ruraux restent souvent perçus comme étroitement liés à la nature et à ses contraintes : on y oublie encore plus facilement, pour reprendre l'expression de Gumuchian *et al.* (2003), le rôle des acteurs dont les interactions fabriquent le territoire. Si d'agriculture familiale il s'agit, cette perception est sans doute encore plus forte : le terme même de « familiale », par rapport à « paysanne », semble enlever à ses protagonistes toute capacité d'organisation collective, toute aptitude à agir de façon intentionnelle sur une portion de la superficie terrestre allant au delà de l'exploitation¹. Ainsi, les études portant sur la construction de la relation entre la société et l'espace, donc finalement sur les territoires, ne se basent que rarement sur l'agriculture familiale et sont plus fréquentes autour d'acteurs apparemment plus influents, comme les agro-industries, ou plus associés à une identité culturelle forte, comme les paysanneries. Des approches comme celle des Systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) ont de fait amené les chercheurs à considérer que les « [...] agriculteurs familiaux n'étaient pas les seuls acteurs ni même obligatoirement les acteurs dominants de ces systèmes [...] » (Requier-Desjardins, 2015, 220-221) et à centrer leur attention plutôt sur les marchés et la demande urbaine. Ces différents facteurs peuvent contribuer à expliquer que le « développement local », dont l'approche est plus holistique, suscite actuellement des débats intenses sans vraiment s'attacher au rôle de l'agriculture familiale dans la construction des territoires, même dans des lieux où cette dernière est importante. On pourrait parler d'une sorte d'angle mort de la recherche, dont on peut se demander s'il existe parce que l'objet est inexistant ou bien simplement peu attrayant.

C'est cet angle mort que nous avons choisi d'étudier, pour l'Année internationale de l'agriculture familiale, en organisant un colloque portant sur « Agricultures familiales, territoires et perspectives de développement dans les Suds », tenu à Tunis du 11 au 13 décembre 2014. Nous avons demandé aux participants de s'attacher tout particulièrement à étudier ces liens à partir d'un certain nombre de questionnements. Au delà des discours, dans quelle mesure les dynamiques à l'œuvre dans les pays des Suds reflètent-elles la volonté affichée par les organisations internationales et les politiques publiques de réhabiliter les agricultures familiales au nom du développement local ? Observe-t-on une réorientation de l'action publique dans le sens d'un soutien

1. Nous avons souhaité conserver le concept d'agriculture familiale car dans beaucoup des pays que nous étudions, la petite exploitation, basée sur l'emploi familial, naît de sociétés dominées par la très grande propriété et la fragmentation des travailleurs en de multiples catégories : esclaves, serfs, ouvriers agricoles, contremaîtres et régisseurs, chefs d'équipe... Les réformes agraires plus ou moins radicales ont déconstruit ces sociétés mais n'ont pas forcément abouti à créer des paysanneries organisées comme celles qui ont pu caractériser certains pays européens au XX^e siècle

renforcé aux agricultures familiales ? À quelles conditions celles-ci peuvent-elles réellement contribuer à la consolidation de filières agricoles marchandes, notamment aux échelles locale et régionale, et constituer la base de nouvelles dynamiques porteuses d'un développement durable des territoires ? Comment ces dynamiques interagissent-elles avec l'accélération des processus de mondialisation ? En quoi, les agriculteurs familiaux participent-ils à la construction de territoires qui ouvrent des perspectives de développement économique et social, durable et démocratique ? En quoi, en retour, les constructions territoriales et leurs évolutions modifient-elles la situation, les possibilités, les difficultés des agriculteurs familiaux ? Sur la base des interventions présentées à ce colloque, notre projet est ici de rendre compte d'éléments d'analyse spécifiquement axés sur les (re)constructions territoriales associées aux dynamiques des agricultures familiales, telles que ces dernières résultent de la mise en œuvre des politiques publiques ou de l'essor de l'agro-industrie, mais aussi des stratégies d'adaptation déployées par les ménages agricoles, voire des initiatives collectives portées par les agriculteurs et les communautés locales pour réinventer des pratiques agricoles et des systèmes alimentaires ancrés dans les territoires.

Confrontant des réalités situées dans différents contextes socio-géographiques (Afrique du Nord et Proche-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique du Sud et Caraïbe), les contributions contenues dans cet ouvrage, même si elles ne couvrent que partiellement les thématiques discutées au colloque, apportent des éclairages originaux et une perspective comparée sur les transformations à l'œuvre dans les agricultures familiales des pays des Suds, les facteurs qui les influencent et les recompositions territoriales qui leur sont associées. L'ouvrage débute par les politiques publiques, dans leur lien avec l'organisation de l'espace agricole et sa mise en territoire. Nous avons ensuite regroupé les textes qui abordent le rôle que jouent dans la construction des territoires les agriculteurs familiaux en tant que tels. Nous avons finalement tenté d'éclairer la façon dont l'évolution des agricultures familiales est elle-même influencée par l'existence de territoires multiples et enchevêtrés.

Ces diverses facettes révèlent également l'intérêt d'une démarche comparative au niveau international : le poids de l'État et son biais libéral est plus volontiers décrit sur le continent africain, quand celui des collectivités locales est au centre de l'intérêt en Amérique latine. Quant à la façon dont les agricultures familiales s'articulent avec les territoires en général, elle apparaît surtout dans des périphéries urbaines. Ne faut-il pas, sur cette base, s'interroger à la fois sur le poids relatif de ces réalités et sur les a priori qui orientent parfois la recherche ? Notre échantillon de textes est certes réduit et nous ne pourrions tirer plus que des hypothèses de leur mise en regard.

Les contributions de la **première partie** font ressortir les profondes transformations qui affectent les conditions d'exercice de l'activité agricole en lien avec l'insertion accrue des pays des Suds dans les processus de mondialisation et de libéralisation des marchés. Celle-ci entraîne partout une refonte des politiques agricoles et des changements importants dans les cadres législatifs qui régissent l'accès au foncier et la gestion des ressources agricoles. Les transformations du cadre institutionnel de l'activité agricole visant à créer un environnement propice aux investissements privés, nationaux et internationaux, et au développement de l'agro-business ont le plus souvent des effets discriminatoires sur les agricultures familiales. En ce sens, au delà des discours, c'est bien le modèle agro-industriel qui semble souvent favorisé et, bien qu'il ne s'appuie pas sur l'idée d'une prise en compte des ressources spécifiques des territoires, les dynamiques qui en résultent contribuent à des restructurations profondes de ces derniers.

En Afrique subsaharienne, notamment au Mali, au Cameroun et au Burundi, les politiques agricoles récentes, inspirées du modèle économique libéral des avantages comparatifs, ont en commun la mise en œuvre de mesures attractives pour les investissements conçues comme un moyen de promouvoir un processus d'intensification et de spécialisation de la production agricole. S'inscrivant à la fois dans des objectifs d'autosuffisance alimentaire (le riz au Mali) ou de promotion des exportations (l'huile de palme au Burundi, l'hévéa au Cameroun), l'action étatique implique de vastes opérations d'aménagement et de redistribution des terres agricoles qui favorisent une réallocation des ressources foncières et hydriques au profit de promoteurs étrangers ou d'origine citadine, au détriment des usagers ancestraux des terres et des productions vivrières. Comme le soulignent Marina Bertoncin, Andrea Pase et Daria Quatrada, les projets agro-industriels promus par l'Office du Niger au Mali ont eu de conséquences particulièrement défavorables sur les économies paysannes de la région concernée : déplacement des villages, précarisation des droits d'usage relevant du système coutumier, affaiblissement de l'assise foncière des paysans, forte régression des productions vivrières, comme le mil, les céréales et l'élevage, particulièrement touché par la rupture des routes de transhumance. Ces dynamiques conduisent les organisations d'agriculteurs à dénoncer le processus d'accaparement des terres par les investisseurs privés extérieurs aux communautés paysannes, mais leurs demandes restent peu entendues. Étudiant le développement des plantations d'hévéa au Cameroun, Michelle Sonkoue Watio montre que les politiques de promotion d'un secteur agro-industriel relèvent de la même logique d'insertion dans le marché mondial. Elles s'appuient sur un vaste programme de concessions foncières en faveur de grandes entreprises agro-industrielles dont l'expansion entraîne une remise en cause des droits des usagers traditionnels de la terre et de profondes

mutations sociales et démographiques. Dans la région de Niété en particulier, la restriction des terres disponibles pour l'agriculture familiale se traduit par une forte régression des productions vivrières, reléguées dans des espaces de plus en plus éloignées des zones d'habitation. À la pression foncière exercée par les grandes entreprises agro-industrielles s'ajoute celle liée à l'arrivée massive de migrants à la recherche d'opportunités d'emploi et de ressources et dont les besoins génèrent des conflits croissants entre « autochtones » et « allogènes » : un ensemble de phénomènes qui favorise un processus de marchandisation du foncier, illustré par le développement des ventes illégales de terres, et entraîne une disparition progressive des terroirs villageois. Les recompositions sociales et spatiales liées au développement des plantations agro-industrielles sont également l'objet de l'étude menée au Burundi par Érasme Ngiyé. Ce dernier met en lumière l'impact des stratégies étatiques de modernisation de la filière de l'huile de palme sur l'organisation des territoires agricoles qui se traduit par l'emprise foncière grandissante des promoteurs privés d'origine citadine, de profondes modifications du paysage agricole, en lien avec l'expansion de la monoculture du palmier à l'huile, et conduit à la marginalisation, voire à l'éviction des paysans pratiquant la polyculture vivrière. À ces évolutions se greffe le problème du retour dans la région de l'Ombo-sud des réfugiés de la guerre civile qu'a connu le Burundi en 1972 qui contribue à accroître la pression foncière et donne lieu à de graves conflits et tensions qui prennent souvent un caractère insurrectionnel.

Ainsi, les trois contributions consacrées à l'Afrique subsaharienne mettent en lumière les profonds bouleversements économiques, sociaux, démographiques et spatiaux liés à la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'essor de l'agro-business et une insertion accrue de l'agriculture dans le marché mondial. Les dynamiques analysées illustrent les liens étroits entre les transformations des systèmes fonciers et agricoles et la reconstruction des territoires. Elles renvoient plus spécifiquement à une forme particulière du lien entre agriculture et territoire, caractéristique du phénomène d'accaparement des terres, qui implique un double processus de déconstruction et de reconstruction territoriale et une profonde transformation des liens qu'entretiennent les communautés locales au territoire et à ses ressources.

Les politiques publiques qui accordent moins de place au secteur privé dans la production ne favorisent pas pour autant la construction d'un développement local attentif aux ressources physiques et sociales du territoire. Dans sa contribution consacrée à la Syrie, Roman-Oliver Foy montre, à partir de l'exemple du périmètre irrigué de l'établissement Assad, que l'agriculture familiale, issue de la dé-collectivisation des terres, est un processus impulsé et entretenu par l'action de l'État. Pratiquée dans le cadre d'exploitations de taille réduite, cette agriculture familiale reste soumise aux prescriptions de ce dernier

(assolement obligatoire) et fortement dépendante à la fois des subventions publiques (intrants, prix à la production, produits alimentaires de base) et des revenus tirés de l'emploi extérieur des membres de la famille. Si sa viabilité économique est rendue possible par les limites imposées par l'État à l'action du marché, y compris pour le foncier, elle est loin d'être durable, aussi bien du point de vue environnemental (usage massif d'intrants chimiques, mauvaise qualité des productions) que du point de vue des coûts qu'elles représentent pour les finances publiques. Selon Roman-Oliver Foy, ce modèle de soutien étatique à l'exploitation familiale n'est pas durable car il est fondamentalement associé à un processus de déterritorialisation de l'activité agricole manifesté par une spécialisation accrue des systèmes de culture, une régression de l'élevage et de l'autoconsommation, ainsi qu'une dépendance accrue de ressources externes. À travers l'exemple de l'Établissement Assad, l'auteur démontre ainsi que l'agriculture familiale ne rime pas toujours avec durabilité, ni avec développement local. Analysant les nouvelles stratégies de développement en Équateur, Isabella Giunta et Alessandra Corrado interrogent l'effectivité des politiques publiques en matière de soutien à l'agriculture familiale et d'intégration des migrants de retour dans les dynamiques de développement territorial. Les auteurs mettent en évidence les contradictions qui caractérisent l'action de l'État équatorien. Celui-ci affiche d'un côté son adhésion aux principes de la constitution du « *Buen vivir* » et son soutien aux modèles de développement alternatifs inspirés de l'économie sociale et solidaire, pendant qu'il cède, de l'autre côté, le plus souvent aux pressions des lobbies de l'agro-industrie et entrave les efforts de la société civile et des organisations rurales visant la consolidation de projets de territoire.

Les cinq contributions de cette première partie font ainsi ressortir le décalage entre les discours des Nations Unies en faveur de l'agriculture familiale et les politiques effectives mises en œuvre par les États nationaux, qui privilégient surtout l'essor du modèle de l'agro-business, entraînant de profondes restructurations des sociétés et un processus de déterritorialisation de l'activité agricole, dans le sens de son affranchissement des spécificités des espaces concernés.

La **deuxième partie** de l'ouvrage s'attache à la façon dont les agriculteurs familiaux tentent de participer à la construction des territoires ruraux. Les contributions montrent que cette participation n'est en rien une évidence d'un point de vue politique. La légitimité des agriculteurs familiaux à participer à l'organisation de l'espace, à prendre des décisions sur la gestion des ressources, à confronter leurs points de vue à d'autres groupes d'intérêt à l'intérieur de la société, est un combat que retranscrivent tout d'abord les titres des textes présentés : défis (Céline Raimbert), stratégies (Christine Récal),

crises (Luciano Martinez Valle et Diego Martinez Godoy), champ de bataille (Mathilde Allain)... Individuellement et collectivement, les agriculteurs sont souvent remis en cause dans leur légitimité en tant qu'acteurs du territoire.

C'est de fait souvent l'absence de prise en compte des revendications des agriculteurs dans la gestion des ressources localisées que retracent les contributions, ce, quels que soient les formes de leur organisation, les bases de leur interaction avec les gouvernements nationaux et les modèles socio-économiques portés par ces derniers.

Ainsi, Christine Récalc retrace les conflits qui ont marqué l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau en Équateur. Le Président Correa (2007-2017) a en effet mené, pour instaurer un « socialisme renouvelé », une politique nationaliste basée sur la puissance de l'État mais aussi des compromis avec les milieux d'affaires, dans un pays dépendant de l'extraction des matières premières. Bien que les mouvements indigènes aient contribué à son accession au pouvoir, et que leur légitimité à faire entendre leur voix en particulier sur les ressources des territoires locaux ait été reconnue, ce n'est qu'en se mobilisant contre un premier projet de loi sur la gestion des ressources hydriques qu'ils ont obtenu d'être consultés. Le modèle finalement adopté, malgré une décentralisation des compétences au niveau des gouvernements régionaux, ne leur donne pas le rôle de décision qu'ils espéraient.

Dans le Brésil voisin, Céline Raimbert montre de même que, grâce à un contexte politique favorable lié au retour à la démocratie et reconnaissant depuis la fin des années 1990 l'existence de leurs droits collectifs, les paysans afro-descendants ont pu créer des associations de défense de leurs intérêts. C'est cependant, à l'inverse du cas équatorien, plutôt l'absence de politiques publiques fortes qui affaiblit la capacité de ces paysans à contrôler l'usage des ressources de leur territoire : ainsi, à Jarauacá, d'autres acteurs s'emparent de ces ressources soit par le biais d'occupations illégales soit par celui de contrats de concession déséquilibrés.

C'est aussi dans un contexte politique qui leur est a priori favorable que se trouvent les agriculteurs étudiés par Anne-Laure Collard, Jeanne Riaux et Mohamed Elloumi : celui de la Tunisie post-Révolution. Cependant, leur capacité à s'associer pour porter leurs revendications semble faible : à Haffouz, ils ont successivement été regroupés dans des Cellules de mise en valeur puis dans des Unités coopératives de production agricole, gérées de façon autoritaire par l'État. Après le démantèlement de ces coopératives, les ressources foncières ont été distribuées entre les familles ; l'eau vient aujourd'hui le plus souvent de puits individuels, même si des formes de gestion collective existent encore. Pour obtenir les titres de propriété qui leur font défaut au moment d'accéder à des crédits ou des subventions, ces agriculteurs dépendent certes encore d'attestations de droits collectifs, mais entreprennent les démarches de façon individuelle.

Les producteurs laitiers de Cayambe et les salariés de la floriculture à Cotopaxi (Équateur) ne disposent que d'un capital social et politique très limité, comme le montrent Luciano Martinez et Diego Martinez Godoy : les entreprises de l'agro-industrie ont développé des stratégies pour conserver le contrôle du champ social et des relations avec l'État. Les auteurs en appellent à une récupération de dynamiques organisationnelles qui existaient encore récemment et pourraient rassembler différents types d'associations et de collectifs présents dans un même espace géographique.

Par contraste avec les cas précédents, la contribution de Mathilde Allain illustre le cas d'agriculteurs organisés de façon forte tant au niveau local qu'au niveau national, dans un contexte colombien qui leur est devenu légèrement plus favorable, dans le cadre des dialogues pour la paix. Depuis les années 2000, ces agriculteurs sont passés de revendications foncières à une demande de reconnaissance en tant que véritables sujets politiques. Tout en menant des actions locales, ils ont en 2013 marqué l'actualité en manifestant dans toutes les grandes villes du pays.

Au delà de la comparaison entre des organisations plus ou moins structurées, ces diverses contributions montrent que la catégorie d'agriculteurs familiaux n'est, paradoxalement, pas nécessairement au centre des mouvements auxquels les agriculteurs participent. Les mouvements indigènes qui réclament de pouvoir participer à la gestion de l'eau en Équateur sont certes composés de petits agriculteurs familiaux, mais c'est en tant que peuples autochtones qu'ils se positionnent, comme le montre le texte de Christine Récalt. Les *quilombolas* (descendants d'esclaves ayant fui les grands domaines) du Brésil sont souvent des agriculteurs mais leurs mouvements mettent en avant la catégorie « ethnique » plutôt que leur profession, comme le montre le texte de Céline Raimbert. Ces stratégies peuvent répondre à des sentiments identitaires forgés sur le long terme, mais sont aussi construites en fonction des contextes historiques. Les paysans d'Équateur ont semble-t-il beaucoup moins de chances de succès en défendant des organisations d'agriculteurs qu'en soulignant leur appartenance à la culture amérindienne : autant le texte de Christine Récalt que celui de Luciano Martinez et Diego Martinez Godoy soulignent l'importance de cette appartenance, qui confère un minimum de « capital social » aux agriculteurs de Cayambe par contraste avec ceux de Cotopaxi. De même les agriculteurs colombiens préfèrent se présenter comme des paysans, pour réaffirmer leur lien au territoire, comme le souligne Mathilde Allain. Le cas tunisien marque bien sûr une différence importante : il n'y a pas ici de processus d'ethnisation de la société permettant aux agriculteurs de se raccrocher à une dimension identitaire particulière. Comme le montre le texte d'Anne-Laure Collard, Jeanne Riaux et Mohamed Elloumi, l'action de restructuration des territoires s'appuie sur la remise en

cause de collectivités héritées d'une histoire aujourd'hui rejetée, celle du socialisme coopérativiste. Par ailleurs, les origines très diverses des membres de ces coopératives aujourd'hui disparues : gens de la plaine et gens de la montagne, anciens ouvriers agricoles et notables, créent une hétérogénéité qui interdit également de parler d'une société « paysanne », organisée autour de valeurs et de pratiques communes.

Si les agriculteurs se présentent sous l'étiquette d'indigènes ou de paysans, c'est aussi que cela peut se révéler central dans l'organisation de la défense de leurs intérêts. Ils doivent certes le plus souvent gérer des ressources à une échelle locale, celle des liens de proximité, qu'il s'agisse de distribuer l'eau ou encore de gérer collectivement l'accès à la terre ou aux ressources forestières. Cependant, il leur faut aussi composer avec la multiplication des acteurs territoriaux, comme le montrent Luciano Martinez et Diego Martinez Godoy ou Céline Raimbert. Enfin, ils doivent aussi se montrer capables d'intervenir au niveau national, comme ils l'ont fait en Colombie. Certains États, comme ceux de l'Équateur ou du Brésil, semblent jouer sur cette complexité en reconnaissant au niveau national les populations amérindiennes ou afro-descendantes mais en s'abstenant de reconnaître ou de soutenir leurs revendications d'échelle locale. Le texte de Mathilde Allain montre alors toute l'importance de la capacité des agriculteurs à combiner la lutte à l'échelle nationale et la prise en compte des caractéristiques de territoires particuliers autour de projets de production et de commercialisation très concrets. C'est ainsi en s'appuyant sur des échelles d'action et de représentation nouvelles, diverses et articulées entre elles, comme le font les États et comme le font les acteurs de l'agro-industrie (cf. par exemple Swyngedouw, 1997 ; Brenner, 2004), que certains agriculteurs familiaux réussissent à préserver leurs droits d'accès et de décision sur les ressources locales.

La **troisième partie** de l'ouvrage montre comment les agriculteurs familiaux, dans ces contextes où une partie des décisions sur les ressources localisées leur échappe, modifient leurs dynamiques de production et, dans les meilleurs des cas, participent à la recreation des territoires. Les différentes études de cas qui la composent s'intéressent aux modalités d'adaptation des plus petites exploitations aux politiques libérales qui, depuis les années 1980, constituent le cadre du modèle économique de la majorité des pays des Suds. Elles explorent des territoires variés où la situation économique des agriculteurs familiaux est souvent précaire, comme le montre Hédi Rebei à partir de l'exemple de la région de Sfax en Tunisie. Dans sa contribution, l'auteur montre que les spécialisations productives (élevage laitier, maraîchage), qui impliquent le recours à l'achat régulier d'intrants et l'exploitation intense des ressources hydriques, sont loin de pouvoir constituer une option pour la mise

en marche de projets de territoires qui répondent à la satisfaction des besoins économiques et alimentaires des populations rurales. De fait, ce travail illustre parfaitement la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent un grand nombre d'agriculteurs familiaux et de territoires ruraux en Tunisie et rappelle pourquoi le monde rural a joué un rôle décisif dans la « Révolution de Jasmin » de 2011 (Gana, 2012 ; 2013 ; Elloumi, 2013). De même, il fait écho aux nombreux travaux critiques de la « modernisation agricole » dans les pays des Suds où l'usage démesuré de pesticides chimiques (Elver, Tuncak, 2017), la monoculture et la surexploitation des ressources en eaux mettent en péril l'activité des agriculteurs familiaux.

Dans leur contribution sur l'oasis de Gabès, Abdallah Bensaâd et Jean-Christophe Paoli mettent en évidence que les activités industrielles et la croissance urbaine affectent tout autant l'agriculture familiale. Depuis cinquante ans, les petites exploitations oasiennes ont progressivement perdu leur capacité à maintenir des systèmes de production diversifiés répondant aux besoins alimentaires locaux et leur permettant, par ailleurs, d'obtenir des revenus réguliers pour couvrir leurs besoins domestiques. En conséquence, l'émigration des jeunes adultes n'a cessé de croître, aggravant un peu plus la vulnérabilité de ce territoire si singulier où le manque de main-d'œuvre limite dorénavant la transmission des savoirs agricoles et d'entretien des systèmes d'irrigation. Ainsi, le texte proposé par Abdallah Bensaâd et Jean-Christophe Paoli est à mettre en parallèle d'études très récentes sur les recompositions contemporaines des territoires ruraux sous influence urbaine (Chaléard, 2014). Il renforce l'idée selon laquelle la valorisation des espaces agricoles doit nécessairement être intégrée dans les projets d'aménagement des territoires dans les pays des Suds.

La question environnementale occupe également une place centrale dans la réflexion proposée par Adeline Bouvard, Ariane Degroote et Sophie Devienne. Dans la région d'Epin, en Haïti, la fabrication de charbon de bois, source importante de revenus pour une majorité de familles paysannes, contribue à la réduction de la biomasse, à la détérioration de la fertilité des écosystèmes cultivés et, *in fine*, à la diminution des rendements agricoles. Dans ce contexte, les agriculteurs se voient dans l'obligation de vendre leur force de travail à Port-au-Prince afin d'obtenir des revenus qui doivent contribuer à l'unité de production familiale même si les perspectives d'emploi demeurent limitées dans la capitale. Ce travail renvoie donc aux études sur la mobilité et la pluriactivité paysannes dans les Suds et sur cette nécessité méthodologique de décloisonner l'étude de la dynamique des territoires ruraux en tenant compte de la diversité des relations ville-campagne (Chaléard, Dubresson, 1999 ; Berger, Chaléard, 2017) et des dynamiques migratoires (Quesnel, 1997 ; Aubriot, Bruslé, 2012 ; Rebaï, 2015) qui contribuent à l'évolution des unités de production familiales et des paysages.

S'il est souvent question de dégradations environnementales ou de prolétarianisation paysanne dans les textes qui entrent dans la troisième partie de cet ouvrage, il faut néanmoins préciser que les agricultures familiales, en Tunisie ou en Haïti, peuvent également se situer au cœur de processus originaux de valorisation des territoires ruraux. Dans sa contribution sur les Oasis de Gabès et de Tozeur, Irène Carpentier offre par exemple une réflexion intéressante sur la multifonctionnalité des exploitations familiales, en s'interrogeant sur les perspectives de développement offertes par l'essor des activités touristiques et sur le rôle déterminant que des associations d'oasiens et que certains néo-ruraux jouent pour mettre en marche des projets de développement alternatifs fondés sur la réhabilitation du milieu oasien et la sauvegarde de son paysage « traditionnel ». Dans ce cas précis, l'auteure évoque une démarche de patrimonialisation – thématique en pleine « effervescence » dans les Suds (Juhé-Beaulaton *et al.*, 2013) – qui pourrait, dans certaines conditions, constituer la base d'un développement durable des territoires oasiens.

Au final, les différents auteurs dont les textes structurent cette troisième partie rappellent que bien que préoccupante, la situation des territoires ruraux en Tunisie et en Haïti n'est pas immuable. Hedi Rebei décrit par exemple l'émergence de circuits courts de commercialisation et de places marchandes permettant l'instauration de prix plus rémunérateurs pour les petits exploitants quand, de leur côté, Adeline Bouvard, Ariane Degroote et Sophie Devienne signalent que les agriculteurs haïtiens peuvent diversifier leur production et intégrer des filières commerciales, à condition de disposer de capital. Ainsi, leurs réflexions permettent d'insister sur le besoin, dans les pays des Suds, de politiques qui facilitent l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés locaux et au crédit, notamment pour la mise en place de filières marchandes diversifiées. Dans ce contexte, de véritables projets de territoires articulant villes et campagnes pourraient émerger et favoriser, comme le suggèrent d'ailleurs les travaux d'Irène Carpentier et ceux d'Abdallah Bensaâd et de Jean-Christophe Paoli, une nouvelle attractivité des zones rurales au sein desquelles se maintiendraient des emplois ainsi que des compétences multiples pour l'entretien des ressources et la valorisation des patrimoines.

En conclusion de cette introduction, nous souhaitons souligner que les participants du colloque « Agricultures familiales, territoires et perspectives de développement dans les Suds » ont de façon générale exprimé une vive inquiétude quant à l'avenir non seulement des agricultures familiales mais également des ressources des territoires. Les recherches empiriques publiées dans le présent ouvrage montrent de façon convaincante qu'aucun tournant significatif n'est encore en cours, malgré la prise de conscience des liens qui unissent agricultures familiales, territoires locaux et perspectives de

développement à l'échelle nationale et ce, malgré des contextes politiques relativement favorables à un renouvellement de la réflexion sur la nécessité de soutenir ces agricultures. Nous espérons que cet ouvrage pourra contribuer à cette prise de conscience.

Bibliographie

- AUBRIOT Olivia, BRUSLÉ Tristan, 2012, « Agriculture paysanne népalaise et phénomènes migratoires : de la complémentarité à la rupture des liens ? », *Autrepart*, n° 62, 141-158.
- BECKOUCHE, GRASLAND Claude, GUÉRIN-PACE France, MOISSERON Jean-Yves, 2012, *Fonder les Sciences du territoire*, Paris, Karthala.
- BERGER Martine, CHALÉARD Jean-Louis (dir.), 2017, *Villes et campagnes en relation. Regards croisés Nords-Suds*, Paris, Karthala.
- BRENNER Neil, 2004, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press.
- CHALÉARD Jean-Louis, DUBRESSON Alain, 1999, *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Paris, Karthala.
- CHALÉARD Jean-Louis (dir.), 2014, *Métropoles aux Suds. Le défi des périphéries ?*, Paris, Karthala.
- ELLOUMI Mohamed, 2013, « Trois ans après : retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne », *Confluences Méditerranée*, n° 87, 193-203.
- ELVER Hilal, TUNCAK Baskut, 2017, *Report of the Special Rapporteur on the right to food*, Thirty-fourth session of the Human Rights Council of the United Nations, New York, ONU.
- FELDMAN Shelley, 2016, « Politique de l'expertise : de l'inégalité des affirmations scientifiques au sein des territoires de la connaissance » in F. Guérin-Pace, É. Mesclier (dir.), *Territoires et mobilisations contemporaines. Regards sur un phénomène planétaire*, Paris, Karthala, 169-192.
- GANA Alia, 2012, "The Rural and Agricultural Roots of the Tunisian Revolution: When Food Security Matters", *International Journal of Sociology of Agriculture and food*, vol. 19, n° 2, 201-2013.
- GANA Alia, 2013, « Aux origines agricoles et rurales de la révolution tunisienne », *Maghreb- Machrek*, n° 215, 57-80.
- GISCLARD Marie, LYSANIUK Benjamin, MESCLIER Évelyne, 2015, « Le territoire, solution limitée aux problèmes de développement ? ». *L'Espace Géographique*, n° 3, 193-197.

- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica.
- HAESBERT Rogério, 2003, « Déterritorialisation », in J. Lévy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 244-245.
- INTERNATIONAL ASSESSMENT OF AGRICULTURAL KNOWLEDGE, SCIENCE AND TECHNOLOGY FOR DEVELOPMENT (=IAASTD), 2009, *Agriculture at crossroads*, Synthesis Report, Washington, Island Press.
- JUHÉ-BEAULATON Dominique, CORMIER-SALEM Marie-Françoise, ROBERT Pascale de, ROUSSEL Bernard (dir.), 2013, *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD.
- MAGNAGHI Alberto, 2003, *Le projet local*, Liège, Pierre Mardaga éditeur.
- QUESNEL André, 1997, « Nouvelles dynamiques démographiques en milieu rural. Faits et approches à partir d'exemples mexicains et africains », in C. Blanc-Pamard, J. Boutrais (coord.), *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, ORSTOM, 163-178.
- REBAÏ Nasser, 2015, « Émigration paysanne et vulnérabilité des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes », *EchoGéo*, n° 34, [En ligne : <http://journals.openedition.org/echogeo/14420> ; DOI : 10.4000/echogeo.14420].
- REQUIER-DESJARDINS Denis, 2015, « La construction de la qualification territoriale : une problématique émergente en Amérique latine ? », *L'Espace Géographique*, n° 3, 214-228.
- SWYNGEDOUW Erik, 1997, "Neither Global nor Local: "Glocalization" and the "Politics of Scale" ", in K. Cox (ed.), *Spaces of Globalization. Reasserting the power of the local*, New York-Londres, The Guilford Press, 137-166.

I.

*Politiques publiques,
agricultures familiales et territoires*

Entre agriculture familiale et agrobusiness : quel développement pour les territoires de l'Office du Niger au Mali ?

Marina BERTONCIN

Andrea PASE

Daria QUATRIDA

À partir du cas de l'Office du Niger, l'objectif de cette contribution est d'analyser les nouvelles orientations de développement agricole au Mali et leurs implications pour l'agriculture familiale et les territoires locaux ¹.

Depuis les années 2000, l'agriculture et la question alimentaire occupent une place centrale dans l'actualité, dans un contexte mondial caractérisé par un enchevêtrement de plusieurs crises (alimentaire, économique-financière, climatique). Ainsi, une multiplicité d'acteurs et d'enjeux différents se concentre autour de la terre :

– d'un côté, de nombreux États africains à haute vulnérabilité alimentaire et dans une situation de forte croissance démographique (comme le Mali) ² sont à la recherche de capitaux et d'investissements pour relancer le secteur agricole ;

– de l'autre, des pays délocalisent la production agricole pour leur propre approvisionnement alimentaire car ils ne disposent pas d'assez de terres et de ressources hydriques (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Libye, Chine, etc.) ;

– enfin, les entreprises du secteur alimentaire et agro-énergétique et les fonds d'investissement sont attirés par les nouvelles possibilités de profit liées à la production d'agrocarburants et/ou à la spéculation sur les prix des produits agricoles et des terres (Cotula *et al.*, 2009 ; Zagema, 2011 ; Anseeuw *et al.*, 2012).

1. Cette contribution s'inscrit dans le contexte d'une recherche plus vaste sur l'impact des projets d'irrigation sur les territoires sahéliens où, depuis les années 1990, Marina Bertoncin et Andrea Pase mènent des enquêtes à partir du fleuve Sénégal jusqu'au Nil et, en particulier, dans le bassin tchadien. Daria Quatrída conduit, depuis 2005, des recherches de terrain au Sénégal, au Mali et au Soudan.

2. Depuis l'indépendance la population malienne a presque quadruplé et pourrait à nouveau quadrupler d'ici 2050, atteignant alors 56 millions d'habitants. La population devrait rester pendant les deux prochaines décennies majoritairement rurale et agricole, avec un taux de dépendance élevé (inactifs/actifs). C'est cette base agricole qui va devoir jouer un rôle accru et qui sera déterminante pour les équilibres économiques, politiques et sociaux du pays.

Entre mars 2008 et avril 2009, 40 millions d'hectares de terres ont changé de main. Cette « course » à la terre – et à l'eau – a eu une grande résonance dans le monde en raison de sa rapidité et de l'étendue des zones concernées³. Cette dynamique a pu être observée au Mali où le gouvernement, aiguillonné par la hausse des prix alimentaires de 2007-2008, a mis en œuvre l'« Initiative Riz » (2008-2010) pour atteindre en 2012 l'autosuffisance en riz, dans un contexte de demande urbaine croissante⁴ (Balié *et al.*, 2013). En même temps, il a adopté des mesures attractives pour les investissements privés afin de promouvoir un secteur agro-industriel compétitif sur le marché et de faire du Mali une puissance agricole, en accord avec les objectifs d'intensification et de modernisation de la production établis au sein de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) (Brondeau, 2009 ; 2011). C'est dans ce contexte que la « vocation naturelle de grenier à riz » de l'Office du Niger s'est trouvée confirmée : il s'agit du « cœur rizicole » du pays puisqu'il fournit entre 50 % à 60 % de la production nationale de paddy (Woodhouse, 2012). Créé par la France en 1932⁵, il est mis en valeur par de petites exploitations familiales. Les périmètres aménagés (84 000 ha environ en 2008, cf. figure 1), doivent être augmentés de 120 000 ha afin d'atteindre 200 000 ha en 2020. À cause du manque de moyens pour réaliser de nouveaux aménagements, le gouvernement a ouvert l'accès aux terres aux investisseurs nationaux et étrangers par le biais d'un appel lancé dans les journaux et sur le site internet de l'établissement public. Dans cet appel, la zone est présentée comme constituant « un potentiel unique d'irrigation gravitaire au monde [...] une plaine de près d'un million d'hectares favorables à la riziculture ». Il devient donc possible de louer des milliers d'hectares pour trente ou cinquante ans renouvelables.

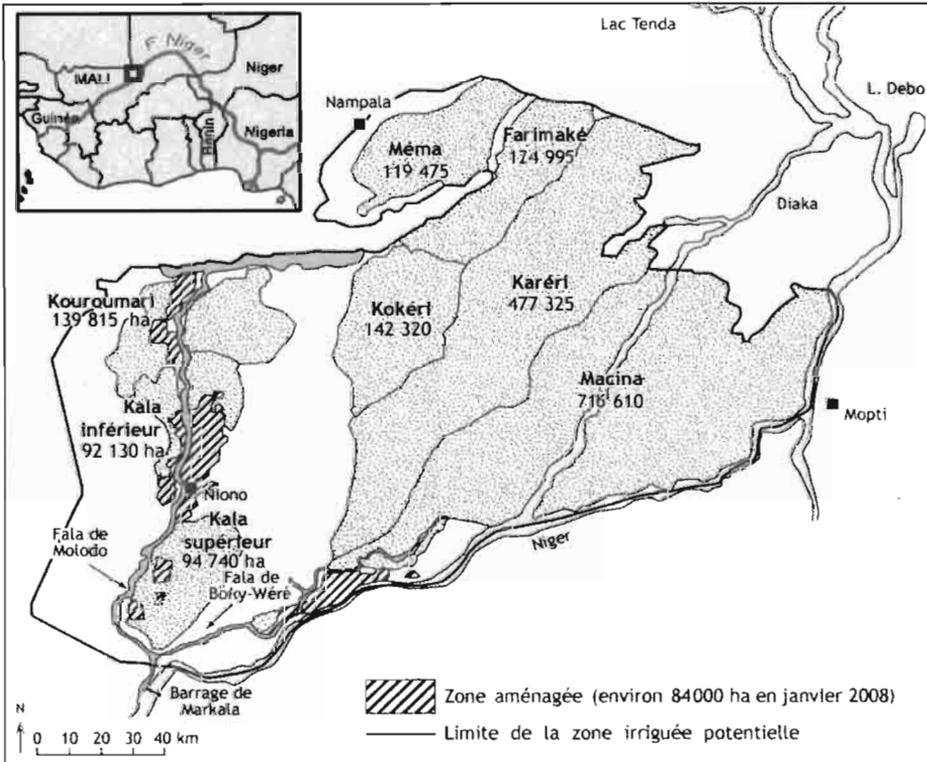
3. Ce phénomène a été particulièrement médiatisé ces dernières années et interprété de manière différente : il est qualifié d'investissement ou d'acquisition foncière à large échelle par la Banque Mondiale, alors que les ONG militantes (Grain, Enda, Oxfam, ActionAid, etc.) et les organisations paysannes (Via Campesina, Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest – Roppa, etc.) l'appellent accaparement des terres ou « agro-colonialisme » et dénoncent la spoliation et la violation des droits des populations locales (Brondeau, 2010)

4. De 1961 à 2007 la consommation annuelle par habitant a augmenté de 11 à 54 kg. Le riz représente 25 % de la consommation totale de céréales, contre moins de 10 % en 1961. Les exportations demeurent quasi nulles, alors que les importations annuelles sont de 188 000 tonnes en moyenne sur la période 2005-2010. Le recours à l'importation est lié à un changement des habitudes alimentaires, qui se traduit par une consommation par personne plus importante, notamment en milieu urbain (Balié *et al.*, 2013).

5. L'Office du Niger a été implanté dans la partie morte du delta central du Niger où, grâce à la réalisation du barrage de Markala (achevé en 1947), le niveau d'eau a été élevé de 5 mètres pour alimenter les bras morts du fleuve (*fala*) aménagés en canaux pour l'irrigation (figure 1). Ce grand projet hydraulique avait pour objectif l'aménagement de 960 000 ha en cinquante ans pour alimenter la métropole en coton, mais aussi pour créer « le grenier rizicole de l'Afrique de l'Ouest ». Pour sa mise en valeur, les promoteurs avaient opté pour un colonat africain. Les familles (les colons) installées devaient devenir des exploitations agricoles modernes et constituer la vitrine de l'action « civilisatrice » de la colonisation (Bélières *et al.*, 2011).

Les investisseurs peuvent compter en outre sur une déduction fiscale pendant trente ans, comme l'établit le Code des investissements (adopté en 1991 et actualisé en 2012) qui est décrit avec raison comme « l'un des codes les plus attractifs de l'Afrique de l'Ouest en termes d'avantages douaniers et fiscaux, de garanties d'investissement et de transfert des capitaux et revenus » selon les termes employés en 2014 par l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) ⁶. Ils peuvent aussi compter sur des procédures simplifiées et rapides pour implanter leurs entreprises, grâce au Guichet unique, ouvert en 2008 au sein de cette même API.

Figure 1. Le potentiel de terres irrigables de l'Office du Niger et les périmètres aménagés en culture irriguée



Source : d'après Office du Niger, 2000 ; Brondeau, 2010, réalisation : auteurs.

6. Cf. <http://www.apimali.gov.ml>, dernière consultation 25 novembre 2014.

Très rapidement les nouveaux projets sont arrivés en nombre, si bien qu'en 2010, 870 000 ha avaient déjà fait l'objet d'une demande de bail : 400 000 par des entrepreneurs privés maliens et 470 000 par des investisseurs étrangers (Burnod *et al.*, 2011). Ce chiffre dépasse de beaucoup l'objectif d'expansion de 120 000 ha à l'horizon 2020, il équivaut à dix fois la superficie actuellement aménagée et plus du tiers du potentiel aménageable (figure 1). Selon les données de l'Office du Niger, plus de 40 % des nouveaux projets concernent la production d'agrocarburants (Office du Niger, 2010). Ceux qui visent la production de cultures alimentaires (principalement riz, oléagineux, canne à sucre) ne seront soumis à aucune obligation de vendre les produits sur les marchés locaux (Burnod *et al.*, *op. cit.*). De plus, ces projets sous-entendent la réquisition de terres, le déplacement de villages et la disparition des activités économiques jusqu'alors pratiquées par les populations. Actuellement, ces terres non aménagées ont une vocation agropastorale et sont utilisées par des agriculteurs sédentaires, qui cultivent des céréales en pluvial comme le mil, et par des éleveurs transhumants. L'arrivée des investisseurs privés entraîne des tensions et des conflits avec la population locale. Ainsi, la Coordination nationale des Organisations Paysannes (CNOP) du Mali a dénoncé à plusieurs reprises ces accords entre le gouvernement et les investisseurs en les accusant d'accaparement des terres. Le président Amadou Toumani Touré, au pouvoir de 2002 à 2012, avait pourtant pris part, en 2007, au forum de Nyéléni sur la souveraineté alimentaire, en faisant sienne la bataille des mouvements paysans afin d'assurer une meilleure défense de l'agriculture familiale, reconnue comme l'épine dorsale de l'économie du pays (Laroche Dupraz, Postolle, 2010). En effet, elle occupe 75 % de la population, garantit 40 % du PIB et fournit près de 30 % des exportations (FAO, 2005).

Face à ces dynamiques contradictoires concernant la stratégie de développement et le rôle joué par l'État malien, cette contribution a pour but de mettre en lumière quelques mécanismes implicites qui contribuent à la création d'un contexte propice aux acquisitions foncières dans la zone de l'Office du Niger. Dans cette optique, nous avons choisi d'utiliser des outils conceptuels liés à la notion de « territoire » : par ce terme, nous entendons le résultat d'une action territorialisante, qui s'exprime à travers des projets (Raffestin, 1981 ; Turco, 1988). C'est un espace transformé par l'action d'un acteur qui réalise un projet, à partir d'une logique d'intervention et d'une représentation spécifique des ressources et des opportunités à disposition (Raffestin, *op. cit.* ; Gumuchian *et al.*, 2003 ; Bertoncin, Pase, 2008). Cette démarche nous permet d'analyser les différents regards portés sur le territoire par les différents acteurs (État, agences de développement, population locale, etc.), et d'identifier ces différentes représentations et idéologies derrière les projets qui en sont le produit. Quelle vision de l'agriculture familiale et du

territoire anime les choix de développement du gouvernement malien ? Au travers de l'étude des lois, des projets et des pratiques, nous voulons rechercher les traces des logiques et des idéologies qui les inspirent et les légitiment.

Nous décrivons tout d'abord certaines ambiguïtés de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en 2006 comme cadre de référence de la politique de développement agricole du pays. Nous étudierons ensuite quelques exemples des nouveaux projets proposés par l'Office du Niger pour démontrer la mise en place de conditions d'accès à l'eau et la terre défavorables aux exploitations familiales. Enfin nous mettrons en perspective ces dynamiques locales dans le contexte plus large des politiques néolibérales internationales, qui véhiculent des stratégies discursives et normatives en faveur de l'agrobusiness, avec leurs implications dans le cas du Mali. Les réflexions proposées ici s'appuient sur un examen de la littérature et des témoignages documentaires, y compris plusieurs contrats d'investissements agricoles, et sur des travaux menés sur le terrain à Bamako et dans la zone de l'Office du Niger en février-mars 2010 (Bertoncin, Pase, Quatrída, 2010) et en novembre 2011 (Quatrída, 2015). Au cours des visites de terrain, des entretiens collectifs et individuels, basés sur des entrevues qualitatives semi-directives, ont été réalisés auprès d'une centaine de personnes-ressources, porte-paroles de différentes parties prenantes : les paysans et leurs organisations (la CNOP et le SEXAGON, Syndicat des exploitants de l'Office du Niger), les directions centrales et les six directions de zones de l'Office du Niger, ainsi que les services techniques et quelques investisseurs ⁷.

La Loi d'Orientation Agricole ou comment délégitimer l'agriculture familiale en prétendant le contraire

Le premier élément d'ambiguïté est représenté par la LOA, dont la déclaration d'intention donne un rôle « prioritaire » à l'agriculture familiale, alors qu'elle accorde en même temps plus d'importance à l'émergence d'un secteur agro-industriel hautement performant. Dans l'article 3, la Loi affirme que son but est :

de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré. Elle vise à

7. À la suite de la détérioration de la situation politique du pays en 2012, il ne nous a pas été possible de retourner sur le terrain. Nous avons donc suivi le développement des projets au travers des données et des rapports publiés en ligne et de nos informateurs locaux.

garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations. La politique de développement agricole s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale.

Comme l'a observé Jean Baxter (2011) si, d'une part, la LOA consacre plusieurs chapitres à des clauses qui visent à soutenir l'agriculture familiale, notamment « la souveraineté alimentaire », « l'agriculture durable basée sur les productions locales », « la valorisation maximale des savoir-faire agricoles du pays » ou « le bien-être des populations », elle souligne d'autre part la nécessité de la promotion d'une agriculture « moderne et compétitive » et « d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale » (art. 3 et 7). De cette manière, la LOA « reconnaît » la valeur de l'agriculture familiale en indiquant ce qu'elle doit devenir (moderne, structurée, compétitive...), en mettant donc en évidence ce qu'elle n'est pas, sans réellement prendre en compte ce qu'elle est, ses besoins (d'être reconnue et sécurisée) et ses potentialités. Ainsi, cette reconnaissance de l'importance de l'agriculture familiale trahit plutôt sa délégitimation.

Les ambiguïtés et les contradictions sont aussi nourries par les articles qui traitent de l'accès à la terre. Dans l'article 24 on prête une attention particulière aux acteurs faibles : « l'État privilégie l'installation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables comme exploitants agricoles, notamment en favorisant leur accès aux facteurs de production et par des mécanismes d'appui techniques ou financiers particuliers ». La LOA exige aussi du gouvernement qu'il développe une politique foncière rurale ayant pour objet « l'accès équitable aux ressources foncières et la gestion durables desdites ressources » (art. 75) dans le but de lutter contre la spéculation (art. 77). De son côté, l'article 82 indique :

dans le cadre de la promotion de l'investissement, de la capitalisation et de l'accroissement de la production agricole, des dispositions sont prises pour alléger les coûts et simplifier les procédures d'établissement des titres fonciers et des concessions rurales et la conclusion des baux de longue durée pour les exploitants agricoles. L'État prend les dispositions pour faciliter l'obtention de titres fonciers par les exploitants nationaux et la conclusion de baux avec cahier des charges avec les exploitants étrangers désirant s'investir dans le développement agricole au Mali.

L'adoption de mesures facilitées pour l'attribution des terres et des titres fonciers à des investisseurs nationaux et étrangers est au contraire en train de favoriser la spéculation et des situations d'exclusion et d'iniquité, comme le montrent les projets en cours dans la zone de l'Office du Niger que nous analyserons dans la partie suivante.

L'Office du Niger : grenier à riz permettant l'autosuffisance alimentaire ou territoire bradé ?

Les procédures d'attribution des terres dans l'Office du Niger ⁸ créent actuellement des inégalités de droit évidentes entre les nouveaux investisseurs, nationaux et étrangers, et les paysans attributaires des parcelles aménagées. Ces derniers ne disposent que d'un statut légal précaire sous la forme d'un permis d'exploitation agricole ou d'un contrat annuel d'exploitation, conditionnés à l'acquittement d'une redevance hydraulique proportionnelle à la superficie exploitée. Faute de paiement, les paysans sont évincés et perdent leur terrain. Les investisseurs, au contraire, peuvent compter sur des baux de longue durée, de 30 ou 50 ans renouvelables, transmissibles à leurs ayants droit. Pourtant, Émile Bélime, l'ingénieur colonial porteur de ce projet d'irrigation dans les années 1930, avait voulu accorder aux colons installés dans l'Office un droit de propriété sur leur domaine, après une période probatoire de dix ans. De cette façon, on voulait inciter les colons à investir dans la production et donc dans la réussite du projet. Mais ce statut n'a jamais été appliqué et, en 1962, la nationalisation des terres de l'Office du Niger a mis fin à tout espoir des paysans de voir ce droit reconnu (Marchal, 1974).

Les contrats et les conventions avec les investisseurs sont souvent signés en dehors des normes qui, dans la zone de l'Office du Niger, prévoient une série d'obligations et de contrôles. La première étape est celle de la présentation d'une demande officielle à la direction de l'Office du Niger qui, après une enquête préliminaire destinée à vérifier la disponibilité du terrain, délivre une « lettre d'accord de principe ». Les demandeurs doivent ensuite entreprendre dans l'année une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Une fois que l'EIES a été validée par l'Office du Niger et le ministère de l'Environnement, l'Office du Niger donne l'autorisation permettant la réalisation du projet, accompagnée d'informations détaillées sur les caractéristiques techniques (limites de la surface, type de culture et calendrier agricole), et il établit le contrat de location pour une période de 30 ou de 50 ans. Bien que l'Office du Niger soit légalement responsable de toutes les étapes décisionnelles et opérationnelles, cette procédure a été court-circuitée dans plusieurs cas (Herzog *et al.*, 2012).

8 Sur la base du décret de 1996 portant sur la gérance des terres à l'Office du Niger il y a 5 modes d'accès aux terres : le Contrat annuel d'exploitation, le Permis d'exploitation agricole et le bail d'habitation dans les zones irriguées, qui concernent les paysans installés dans les zones périmètres de l'Office, ainsi que le bail ordinaire et le bail emphytéotique dans les zones non aménagées, qui concernent les investissements à grande échelle (Djirei, Keita, Diawara, 2012).

Ainsi, selon certaines informations reportées (*id.*), l'accord de partenariat entre le Mali et la Libye pour le projet *Malibya Agriculture*⁹ a été signé par les chefs d'État, Amadou Toumani Touré et Mouammar Kadhafi, au pouvoir de 1969 à 2011, puis officialisé par les ministres de l'Agriculture des deux pays. De son côté, l'UEMOA a signé un accord pour 100 000 ha, dont bénéficieront certains pays membres de l'organisation régionale, directement avec le ministère malien de l'Agriculture. D'autres investisseurs étrangers se sont adressés au ministère de l'Industrie et du Commerce ou au ministère du Logement et de l'Urbanisme alors que les investisseurs nationaux ont recouru à leurs réseaux privés de connaissances et sollicité des fonctionnaires régionaux et locaux, qui ont une influence politique sur l'Office du Niger. Dans ce contexte, le choix de ramener la gestion de la zone de l'Office du Niger au niveau central en la confiant à la tutelle du Secrétariat d'État auprès du premier ministre chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger (SEDIZON), spécialement créé en 2009 et promu au rang de Ministère en 2011¹⁰, a contribué à la création d'un vide de pouvoir : la négociation portant sur la superficie et sur l'accès à l'eau est faite au niveau « politique » sans qu'il y ait une évaluation « technique » de la durabilité et de la cohérence de l'investissement par rapport aux ressources effectivement disponibles et aux utilisateurs déjà présents (Burnod *et al.*, 2011). Au contraire, l'augmentation rapide des aires concédées comporte des retombées négatives sur les populations locales, comme le montrent les cartes qui suivent (Figures 2 et 3). Ces cartes donnent un aperçu de la localisation et de l'ampleur de nouveaux investissements, permettant d'identifier les « désajustements pressentis » (Brondeau, 2011) qu'ils entraînent, comme la suppression et le déplacement de villages et la rupture de pistes de transhumance. Par rapport à la disponibilité des terres, on doit également tenir compte de la pression foncière, qui est déjà très élevée dans la zone de l'Office du Niger, où les périmètres aménagés ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes croissantes des habitants.

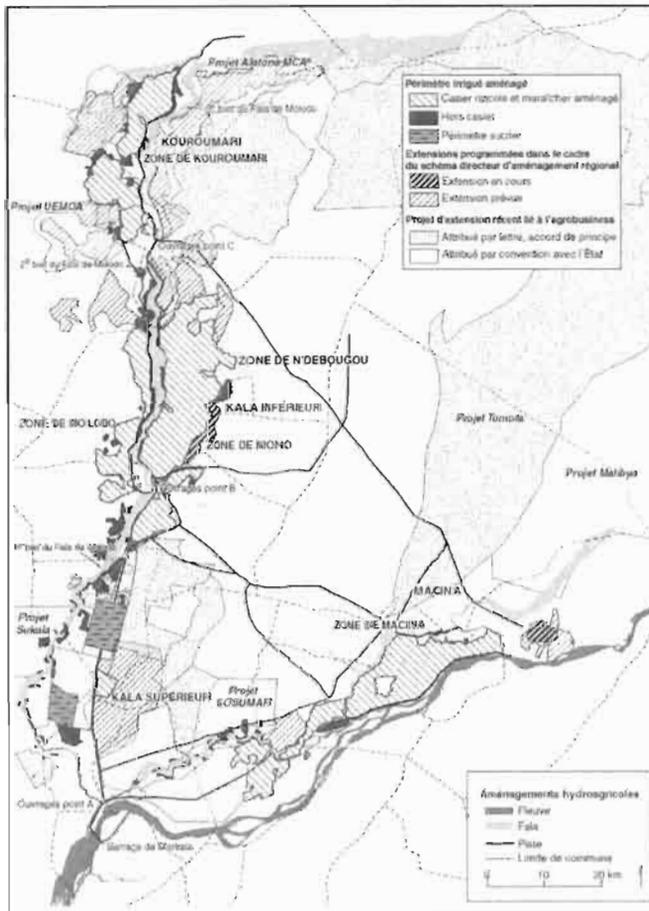
L'accès au foncier est une des contraintes principales pour les exploitations agricoles : les superficies irriguées moyennes par personne et par actif sont faibles (0,3 hectare et 0,6 hectare) et 20 % des résidents ne disposent pas d'une superficie irriguée attribuée. Il s'agit essentiellement de nouveaux arrivants, mais aussi des exploitants évincés pour non-paiement de la redevance hydraulique (Bélières *et al.*, 2011). Bien que le marché foncier soit illégal, une partie des paysans sans terre y accède *via* la location et à travers des

9 Groupe financier qui gère un fonds souverain de Libye (*Libya Africa Investment Portfolio*, dépendant de la *Libyan Investment Authority*), chargé de mettre en valeur 100 000 ha dans la zone de la Macina (Figures 2 et 3).

10. Après le coup d'État du 22 mars 2012 au Mali, la supervision de l'Office du Niger a été ramenée dans le giron du ministère de l'Agriculture (Djireï, Keita, Diawara, *op. cit.*)

aménagements autonomes adjacents aux périmètres hors casier (Coulibaly, Bélières, Koné, 2006). Mais l'extension des parcelles hors casier ronge progressivement l'espace pastoral, sans respect des couloirs de transhumance. Dans le même temps, les effectifs du bétail, qui représente une forme traditionnelle de capital qui va bien au-delà de sa valeur économique, ont beaucoup augmenté au cours des vingt dernières années, créant des problèmes de surpâturage et de digression des animaux dans les champs cultivés. Cette situation alimente des conflits de plus en plus fréquents entre agriculteurs et éleveurs (Brondeau, 2010).

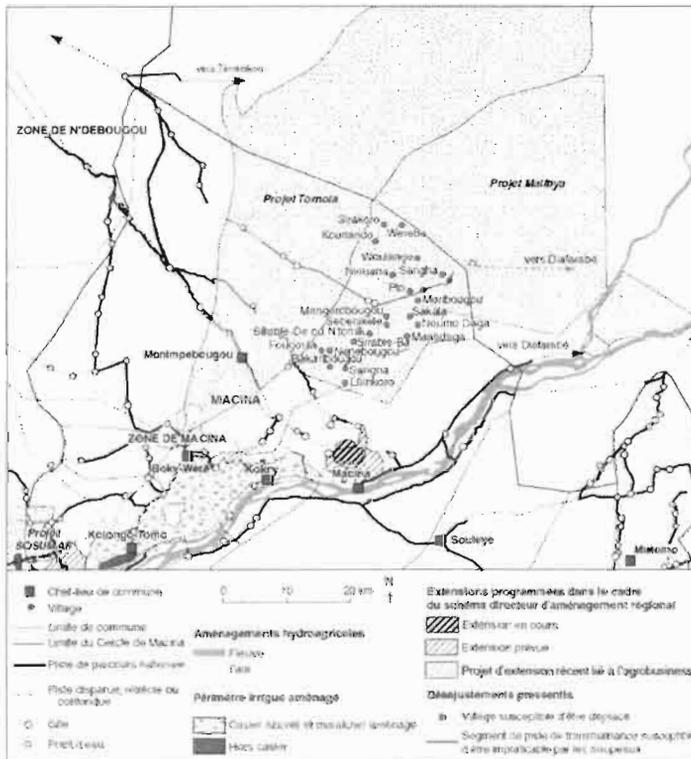
Figure 2. Schématisation des extensions récentes liées à l'agrobusiness dans la zone de l'Office du Niger



Source : d'après Brondeau, 2011, réalisation : auteurs.

Les nouveaux projets agricoles représentent une réduction supplémentaire des zones agricoles et de pâturage. L'emprise spatiale des projets envisagés par Malibya (100 000 ha) et par Tomota, un groupe industriel malien projetant la mise en valeur de 100 000 ha dans la région de Macina, carrefour des transhumances, en témoigne (cf. figure 3) (Brondeau, 2011). En ce qui concerne l'accès à l'eau, la situation est également plus avantageuse pour les nouveaux investisseurs que pour les exploitants familiaux. La redevance hydraulique pour les paysans (entre 45 000 et 67 000 francs CFA/ha) est calculée sur la base de la variété cultivée (riz ou légumes), de la saison de culture (période de crue ou d'étiage du fleuve) et du degré d'aménagement de la parcelle ¹¹.

Figure 3. Les impacts pressentis des attributions foncières à large échelle dans la région de Macina



Source : d'après Brondeau, 2011, réalisation : auteurs.

11. Les périmètres sont de trois types : le périmètre nouveau ou réhabilité, le périmètre non réhabilité et moyennement dégradé (du point de vue du planage du sol et du réseau hydraulique) et le périmètre très dégradé avec les zones cultivées en dehors des périmètres (hors casier).

Les nouveaux projets au contraire profitent de tarifs négociés « sur mesure » et non pas calculés en fonction de la quantité d'eau utilisée, de la culture pratiquée et de la saison. Par exemple, la société chinoise Sukala, qui cultivait déjà 5 000 ha de canne à sucre, continue à payer une part forfaitaire de 20 000 000 FCFA/an (équivalente à 4 000 FCFA/ha) sur la base de l'accord signé lors du lancement de son projet en 1996, malgré le fait que la superficie cultivée ait doublé depuis 2009 et que la canne à sucre soit une culture à cycle continu qui consomme de grandes quantités d'eau – 18 200 m³/ha/an contre les 11 700 de l'alternance riz/légumes – (Baxter, 2011). La Libye a réussi à obtenir une exonération totale de la taxe sur l'eau considérée comme trop élevée par rapport à l'investissement réalisé pour la construction du canal (Herzog *et al.*, 2012). Dans le même temps, à partir de la campagne 2009-2010, l'Office du Niger a fortement découragé la culture de riz de contre-saison au profit des cultures maraîchères, moins gourmandes en eau, en décuplant la redevance hydraulique (de 6 700 FCFA/ha à 67 000 ; de 10 à 102 euros environ), afin de garantir plus d'eau aux nouveaux projets pendant la période d'étiage du fleuve. Mais les paysans préféreraient cultiver le riz, parce qu'il se conserve plus facilement, alors qu'il n'y a pas de structures adéquates pour la transformation et la conservation des produits maraîchers ¹². Le choix de décourager la deuxième campagne de riz est paradoxal par rapport à l'objectif de l'autosuffisance alimentaire. Qui plus est, six petites décortiqueuses ont été achetées par l'État au bénéfice des paysans, dans le cadre de l'« Initiative Riz », mais ces machines resteront inutilisées plusieurs mois par an, à cause de la diminution de la production (*id.*).

Par ailleurs, la pression croissante sur les ressources hydriques fait pressentir un impact à une échelle plus régionale. Selon une étude récente (Zwarts, 2010), un plus grand prélèvement d'eau en amont du barrage de Markala – où prennent leur origine les canaux primaires de l'Office du Niger – associé aux changements climatiques, compromettrait les activités de la zone en aval, activités qui sont étroitement connectées au fleuve et à sa crue, et qui font vivre 2 millions de personnes (Pearce, 2012). La pêche des Bozo, l'élevage (2 millions de bovins) des Fulani, l'agriculture (entre 50 000 et 130 000 ha de riz) des Bambara et la sylviculture, typiques de la multi-fonctionnalité (McIntyre *et al.*, 2009) des ressources dans le cadre de la « condition sahéenne » (Gallais, 1975), sont donc menacées. Les nouveaux projets se montrent donc peu compatibles avec la disponibilité en eau et en terre, ainsi qu'avec les objectifs de sécurisation de l'agriculture familiale pour l'autosuffisance alimentaire et le bien-être des populations.

12. Source : entretien avec le directeur de zone de la Macina, novembre 2011.

Du global au local : la construction d'un cadre logique, idéologique et normatif au profit de l'agrobusiness

Ces ambiguïtés et ces incohérences sont en réalité porteuses d'une logique et d'une idéologie claires et cohérentes, selon lesquelles l'agriculture familiale paysanne est jugée incapable de nourrir la population et d'assurer le décollage économique du pays. Dans la construction de ce cadre idéologique, Lyla Mehta, Gert Jan Veldwisch et Jennifer Franco (2012) ont souligné le rôle du « discours territorial » basé sur la construction et la diffusion d'une narration des terres africaines, abondantes mais inutilisées ou sous-exploitées, à laquelle répond le « manque de moyens » économiques qui permettraient de les valoriser. Il s'agit d'une représentation particulièrement marquée concernant l'Afrique subsaharienne, décrite par la Banque Mondiale comme un géant d'eau et de terre endormi, dans l'attente d'être réveillé par une agriculture commerciale (World Bank, 2009)¹³. Cette représentation du territoire sous-entend que les utilisateurs de ces terres – c'est à dire les paysans (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) – ne sont pas en mesure de les « mettre en valeur ». Elle renforce en même temps des visions issues de la période coloniale : une image de l'Afrique selon laquelle la « mise en valeur » des terres arables resterait à faire et les terres ne relevant pas de la propriété privée formelle seraient « vacantes et sans maître », image qui ne tient pas compte de la pluralité des systèmes de droit d'appropriation et d'usage (Losch, Magrin, Imbernon, 2013, 37). Ce discours sur les terres abondantes mais inutilisées ou sous-exploitées appelle donc implicitement la monoculture à grande échelle et à haute technologie, fournissant aux gouvernements un justificatif « objectif » pour déplacer les utilisateurs actuels (Mehta, Veldwisch, Franco, *op. cit.*). Par conséquent, les petites exploitations familiales sont privées d'un accès « symbolique » à la terre avant même d'en être exclues matériellement parlant.

Il en est ainsi au Mali, où les caractéristiques du territoire de l'Office du Niger sont vues et représentées de manière à modeler les offres de terres et d'eau :

Les potentialités de l'Office du Niger sont tellement importantes qu'elles dépassent les seules capacités nationales de valorisation. C'est pourquoi nous avons mis à la disposition des pays frères et amis du CEN-SAD [Communauté des États sahélo-sahariens] 100 000 ha de terres aménageables pour inciter leurs opérateurs économiques à venir investir dans « l'eldorado

13. Bien que la Banque Mondiale ait publié en avril 2013 une déclaration prometteuse exprimant son inquiétude pour « les paysans, éleveurs menacés par la vague actuelle de grands investissements fonciers », elle maintient une politique qui soutient l'agrobusiness et les grandes exploitations industrielles. La même année, la Banque Mondiale a décidé d'élaborer un indicateur spécifique à l'agriculture (*Benchmarking the Business of Agriculture*), évaluant la dotation des secteurs agricoles des pays et leur compatibilité avec le développement d'une agriculture dite commerciale. Par ce biais, la Banque renforce encore sa prise de position en faveur de l'agrobusiness (Martin-Prével, 2014).

vert » du Mali. C'est dans le même esprit que nous allons entamer des discussions avec nos partenaires (brésiliens, indiens, voire européens) pour l'installation et l'exploitation d'une dizaine de grandes fermes pilotes dans un premier temps. Si l'expérience s'avère concluante, alors l'Office du Niger pourrait être le précurseur du développement de l'agriculture industrielle au Mali, aux côtés de nos exploitations familiales (Touré, 2007, 32).

Cette représentation du territoire de l'Office du Niger contraste fortement avec la réalité car, malgré « le million d'hectares adapté à la culture du riz », « le potentiel d'irrigation par gravité, unique au monde » et « l'eldorado vert du Mali » promus par le gouvernement, en l'état actuel du développement des périmètres et des nouveaux projets en cours, la disponibilité en eau n'est pas suffisante pour garantir une irrigation adéquate des parcelles des paysans pendant la période d'étiage, comme le démontre le choix de promouvoir les cultures maraîchères au lieu du riz. Selon les estimations de la FAO (2005), les « superficies facilement aménageables » dans la zone de l'Office du Niger s'élèvent en effet à 200 000 ha, bien au-dessous du million d'hectares envisagé depuis l'époque coloniale. Mais les données de référence pour évaluer la disponibilité d'eau et de terres sont encore celles de l'étude d'Émile Bélimé (1921), conçue pour répondre au plan de « mise en valeur » de la France coloniale, et qui se fondent sur une situation socio-démographique, économique et environnementale très différente de celle d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le « manque de moyens économiques », plusieurs études réalisées par les chercheurs de l'*Oakland Institute* (Daniel, Mittal, 2010 ; Baxter, 2011 ; Martin-Prével, 2014) ont montré comment les orientations fortement néolibérales promues par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont encouragé la construction d'un cadre normatif qui favorise les investissements agricoles à large échelle en Afrique subsaharienne. La capacité des États africains à structurer leur développement national a sans aucun doute été affaiblie par trente années de plans d'ajustement structurel accompagnés de mesures d'austérité fiscale avec des réductions drastiques des dépenses publiques et une réduction considérable des aides dans le secteur agricole¹⁴. Les États sont donc de plus en plus dépendants des investissements directs étrangers (IDE) pour financer les projets de développement, comme c'est le cas, ici, avec les aménagements hydro-agricoles. Cette dépendance engendre une situation de forte compétition entre les États, appelés à devenir de plus en plus attractifs en créant un environnement *business friendly*. Depuis les années 2000, en effet, les plans d'ajustement structurel ont été remplacés par des mesures plus indirectes mais pas moins efficaces pour conditionner les politiques économiques des États. Par exemple, le *Doing Business* adopté par la Banque Mondiale depuis 2003 est un des indicateurs de référence pour

14. À partir de la moitié des années 1980, le volume des engagements d'aide publique pour le développement du secteur agricole a diminué de moitié, pour atteindre 6,2 milliards de dollars en 2007 (Gabas, 2011).

évaluer le « climat des affaires » d'un pays, c'est-à-dire l'existence de « procédures de démarrage d'entreprises allégées et rapides », de « protection des investissements », d'« avantages fiscaux » qui influencent ainsi le choix des investisseurs (Baxter, 2011).

Dans le cas du Mali, entre juin 2008 et mai 2010, 24 réformes ont été mises en œuvre qui ont permis au pays de gagner 9 positions en deux ans seulement dans le classement *Doing Business*, passant de la 162^e place en 2009 à la 153^e en 2011 (*id.*). Parmi ces réformes, on peut citer l'ouverture du guichet unique pour la création d'entreprises au sein de l'API, la réduction du délai pour la création d'entreprises de 26 jours à 72 heures et « la suppression des contrôles redondants aux abords des bureaux de dédouanement par les services de réglementation » (API, 2014) ¹⁵, mettant en place ainsi « un environnement réglementaire, législatif et institutionnel de plus en plus allégé » qui fait du Mali « un pays largement ouvert » et « une destination propice » aux investissements (*id.*) ¹⁶. La population locale aussi, présentée sur le site de l'API comme « une main-d'œuvre ouvrière et paysanne de qualité et à moindre coût », fait partie de « la large gamme d'opportunités d'investissement » (*id.*). C'est donc là la perspective de « développement » à laquelle sont destinés les paysans : devenir des ouvriers agricoles... mais à quel prix ?

Toutes ces mesures, qui s'ajoutent à l'adoption depuis 1991 du code d'investissement, à la création de l'API en 2005, aux mesures de la LOA pour faciliter l'accès à la terre des investisseurs, témoignent d'une « course à la déréglementation » qui élimine les obstacles aux mouvements de capitaux et aux investissements, en abaissant les impôts et en allégeant les procédures de contrôle déjà faibles dans un pays endetté et pauvre comme le Mali. Face aux nouveaux projets d'irrigation au sein de l'Office du Niger, le ministère de l'Environnement ne dispose pas des moyens nécessaires pour contrôler les pratiques des investisseurs, en partie en raison de la détaxation dont les entreprises bénéficient et du manque de volonté politique (Burnod *et al.*, 2011). Il devient donc difficile de faire appliquer les normes de protection environnementales et sociales, d'autant que le gouvernement lui-même ne les respecte pas toujours. Par exemple, dans le cas du projet Malibya, la convention ¹⁷ signée par le Mali et la Libye a prévu que l'État malien concède sa terre gratuitement et « libre de toutes entraves judiciaires ou propriété

15. Source : <http://www.apimali.gov.ml>, dernière consultation 25 novembre 2014.

16. En 2009, malgré la diminution du flux d'investissements en raison de la crise économique globale, le pays a enregistré plus de 195 milliards de FCFA d'IDE, soit une augmentation de plus de 140 % comparé à 2008 (80,5 milliards FCFA), se classant 3^{ème} de la zone UEMOA, après la Côte d'Ivoire et le Sénégal (API, 2014).

17. Disponible sur le site de l'Oakland Institute : <http://www.oaklandinstitute.org/malibya-agreement-investment-agricultural-sector-convention-dinvestissement-dans-le-domaine-agricole>.

individuelle ou collective qui empêchent l'exploitation de la terre » (art. 5). Cette clause libère Malibya de toute responsabilité en faisant incombler à l'État malien la charge de l'EIES et des frais liés au déplacement des personnes ainsi que de la compensation des dommages subis. Par conséquent, la société chinoise, chargée par Malibya de la réalisation d'un canal de 40 km, a tracé un canal qui impliquait de déplacer 16 villages pour un coût global de 24 millions d'euros, sans effectuer d'EIES. Ce n'est qu'après le début des travaux que le gouvernement du Mali a demandé la révision du tracé, non pas pour faire valoir et respecter les droits des populations qui protestaient contre le projet en raison de la destruction des cultures alors déjà mûres pour la récolte, de la fermeture des couloirs de transhumance et de la destruction d'un ensemble de sépultures, mais pour avoir à payer moins d'indemnités en réduisant le nombre de villages touchés à 4 (Brondeau, 2011). Pire encore, le canal (achevé mi-2010) a divisé la ville de Kolongo-Tomo ¹⁸ en deux, sans que soient évaluées les conséquences sur l'accès aux structures d'utilité publique de la partie restée au delà du canal (*id.*). Également, Malibya n'a pas été obligée de s'acquitter des taxes relatives aux extractions dans les carrières et aux pollutions liées à la réalisation du canal (Burnod *et al.*, *op. cit.*). De même, le projet Tomota n'a pas été sanctionné pour la déforestation qu'il a engendrée, en dehors de toute réglementation, afin d'aménager les parcelles agricoles sur 1 400 ha (*id.*).

Par ailleurs les modes d'accès au foncier des grands investisseurs privés sont la preuve d'un affaiblissement notable du pouvoir sur la gestion de la terre et de l'eau de l'Office du Niger, longtemps qualifié d'« État dans l'État » (Jamin, Doucet, 1994). La création du SEDIZON, pour « superviser ou accompagner au plus près les investisseurs étrangers auxquels il a fait appel », a créé un vide au sein de l'Office du Niger dans la mesure où ses agents ne sont pas consultés lors de la signature des accords (Burnod *et al.*, *op. cit.*). En outre, il faut tenir compte du fait que la réalisation de l'EIES n'est pas suffisante si elle est effectuée après que la décision d'un tel projet a déjà été prise au niveau du gouvernement central. La durabilité d'un projet et le consentement de la population bénéficiaire devraient être une condition préalable à la signature de tout accord ¹⁹. En quelques mois donc, les investisseurs bénéficient d'un accès à des milliers d'hectares et à des ressources hydriques sans réelle

18. Ancien campement de pêcheurs Bozo, Kolongo-Tomo compte presque 30 000 habitants en 2007. Il est le chef-lieu du cercle de la Macina, dont font partie 37 villages (source : http://on-mali.org/joomla/_GED/pdf/psa_kolongo.pdf#page=1&zoom=100&pagemode=thumbs).

19. À ce propos, depuis 2011 la Banque Mondiale a reconnu, parmi ses Politiques de sauvegarde environnementale et sociale, le principe du « consentement libre, préalable et éclairé » (en anglais FPIC, *free, prior and informed consent*) selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés, susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement

contrainte alors que les exploitations familiales peinent à obtenir quelques hectares avec un accès qui demeure précaire et assujéti au paiement de la redevance hydraulique (*id.*). Ainsi, les nouveaux projets de développement sembleraient fondés sur des « vides » institutionnels et normatifs dans le tissu territorial national, déréglementé en faveur des intérêts du capital privé (Sassen, 2013) et, en l'occurrence, du capital public (fonds souverain) mais étranger. Dans ces conditions, l'État malien, au lieu d'être l'acteur pilote et régulateur du développement, joue plutôt un rôle de promoteur des investissements, comme le veut l'approche néolibérale, et soustrait des biens vitaux comme la terre et l'eau aux sociétés locales pour garantir les intérêts d'acteurs économiques très puissants.

En guise de conclusion

Bien que l'agriculture familiale soit réhabilitée dans le discours et les déclarations du gouvernement malien, elle n'est pas encore reconnue dans les actes comme un acteur à part entière du développement du pays. Les visions du développement, de la terre et de l'agriculture dont sont porteurs les paysans et les exploitations familiales sont loin d'être légitimées et défendues. Comme l'a dénoncé Ibrahim Coulibaly, le président de la CNOP, au cours de son discours inaugural à la première conférence paysanne internationale contre l'accaparement des terres, organisée au Mali en 2011 :

au Mali seul, le gouvernement s'est engagé à accorder 800 000 ha ; ce sont des terres qui appartiennent aux villages, car les terres appartiennent toujours à quelqu'un, de génération en génération. Les paysans sont emprisonnés pour avoir revendiqué leurs droits. C'est un déni des droits historiques des peuples. Ces droits datent de plusieurs siècles et quelquefois de plusieurs millénaires alors que les États n'existent que depuis 60 ans. La terre emploie de nombreuses personnes et ces familles paysannes nourrissent le reste de la population. [...] Le gouvernement déclare qu'il veut s'occuper de ces familles, pourtant il s'empare de leurs terres pour la donner aux investisseurs. [...] La terre, l'eau, les forêts et toutes les ressources naturelles du Mali sont des biens communs et totalement inaliénables.

Pour la direction de l'Office du Niger, « il n'y a jamais eu de cession des terres de l'Office qui appartiennent à l'État. Les exploitants y sont installés sur la base d'un bail » (Malijet, 2015). Néanmoins, pour les populations qui vivent sur ces terres cela signifie hypothéquer toute possibilité de développer leur territoire pendant une période de trente ou cinquante ans.

Au cœur de la question se situe le manque de reconnaissance de la part de l'État malien des droits coutumiers, des formes collectives de gestion foncière et de la valeur de l'agriculture familiale que les organisations paysannes revendiquent. En effet, les petites exploitations familiales africaines ont le potentiel de doubler ou tripler les rendements sur leurs terres durablement, à condition qu'elles puissent accéder de manière sûre à la terre et à l'eau

(Unctad/Unep, 2008 ; McIntyre *et al.*, 2009 ; De Schutter, 2010 ; Groupe d'experts de haut niveau, 2013). Par ailleurs, la réalisation de grands projets d'aménagement n'a pas vraiment été à la hauteur des attentes : seule une petite partie des surfaces initialement attribuées a été en effet mise en valeur, à cause du manque de moyens et d'expérience des promoteurs, de l'instabilité politique du pays ²⁰, de l'évolution des prix du marché (Burnod *et al.*, *op. cit.*) ²¹. Une possibilité de changement a été ouverte par le nouveau président de la République, élu en 2013, Ibrahim Boubacar Keïta, qui a prévu pour la période 2014-2018 la mise en place d'une réforme foncière avec l'objectif de sécuriser les droits sur la terre de ses occupants. Selon le ministre des Affaires Foncières et des Domaines de l'État, Mohamed Ali Bathily, la sécurisation foncière est une priorité, étant donné que les conflits fonciers sont à l'heure actuelle l'enjeu le plus prégnant, compte tenu de l'accroissement des cessions de terres qui s'est fortement accéléré depuis 2012 sur tout le territoire : la terre est devenue une valeur marchande, de rente, de spéculation (Sangaré, 2015 ; Dolo, 2015). Il sera donc important de suivre la mise en place de la réforme foncière : quels acteurs seront appelés à participer au processus et sous quelle forme (consultation, prise de décision) ? Le statut foncier des exploitations familiales de l'Office du Niger sera-t-il sécurisé ? Y aura-t-il une reconnaissance des droits coutumiers et des usages des terres dans les zones non aménagées de l'Office du Niger, considérées comme domaine de l'État ? Ces interrogations devront nécessairement conduire à l'évaluation de la marge de manœuvre réelle des acteurs locaux face aux projets d'investissement et intégrer les visions des différents acteurs du territoire afin de mieux appréhender ces perspectives de développement.

Bibliographie

- ANSEEUW Ward, WILY Liz Alden, COTULA Lorenzo, TAYLOR Michael, 2012, *Land Rights and the Rush for Land*, Rome, ILC.
- BALIÉ Jean, APARISI Alban Mas, GOURICHON Hélène, DIAKITÉ Lamissa, DIALLO Fatoumata, 2013, « Analyse des incitations à la production de riz dans la zone de l'Office du Niger au Mali », *Cahiers Agriculture*, vol. 22, n° 5, 353-360.

20. Un conflit armé a eu lieu au Mali depuis 2012, à la suite d'une insurrection des rebelles Touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL) dans le Nord du pays.

21 Le projet Malibya a été suspendu pour manque de fonds avant la crise libyenne et la mort de Kadhafi.

- BAXTER Jean, 2011, *Understanding Land Investment Deals in Africa. Report : Mali*, Oakland, The Oakland Institute.
- BÉLIÈRES Jean-François, HILHORST Théa, KÉBÉ Demba, KEÏTA Manda Sadio, KEÏTA Souleymane, SANOGO Oumar, 2011, « Irrigation et pauvreté : le cas de l'Office du Niger au Mali », *Cahiers Agriculture* vol. 20, n° 1-2, 144-149.
- BÉLIME Émile, 1921, *Les irrigations du Niger. Études et projets*, Paris, Larose.
- BERTONCIN Marina, PASE Andrea, 2012, *Autour du Lac Tchad : enjeux, tensions et conflits pour le control de l'eau*, Paris, Harmattan.
- BERTONCIN Marina, PASE Andrea, QUATRIDA Daria, 2010, « Al margine del campo », *Geotema*, n° 41, 50-59.
- BRONDEAU Florence, 2009, « Un "Grenier pour l'Afrique de l'Ouest ?" Enjeux économiques et perspectives de développement dans les systèmes irrigués de l'Office du Niger », *Géocarrefour*, vol. 84, n° 1-2, 43-53.
- BRONDEAU Florence, 2010, « Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines », *EchoGéo*, n° 14, [En ligne : [http:// echogeo.revues.org/12008](http://echogeo.revues.org/12008)].
- BRONDEAU Florence, 2011, « L'agrobusiness à l'assaut des terres irriguées de l'Office du Niger (Mali) », *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 1-2, 136-143.
- BURNOD Perrine, PAPAIZIAN Hermine, ADAMCZEWSKI Amandine, BOSCH Marie-Marie, TONNEAU Jean-Philippe, JAMIN Jean-Yves, 2011, « Régulations des investissements agricoles à grande échelle », *Afrique contemporaine*, vol. 237, n° 1, 111-129.
- COTULA, Lorenzo, VERMEULEN, Sonja, LEONARD, Rebeca and KEELEY, James, 2009, *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, Rome/London, FAO/IFAD/IIED, [En ligne : <http://www.iied.org/pubs/display.php?o=12561IIED>].
- COTULA Lorenzo, POLLACK Emily, 2012, *The Global Land Rush: What the Evidence Reveals About Scale and Geography*, London, IIED.
- COULIBALY Yacouba M., BÉLIÈRES Jean-François, KONÉ Yénizé, 2006, « Les exploitations agricoles familiales du périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali : évolutions et perspectives », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, 562-569.
- DANIEL Shepard, MITTAL Anuradha, 2010, *(Mis)Investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs*, Oakland, The Oakland Institute.
- DE SCHUTTER Olivier, 2010, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, Nations Unies A/HRC/16/49, 20 décembre 2010.
- DJIRÉ Moussa, KEITA Amadou, DIAWARA Alfousseyni, 2012, *Investissements agricoles et acquisitions foncières au Mali : Tendances et études de cas*, Londres/Bamako, IIED/GERSDA.

- DOLO Modibo, 2015, « Le ministre Bathily sur l'ampleur de la spéculation foncière au Mali », *maliactu.net*, 13 novembre, [En ligne : <http://maliactu.net/mali-le-ministre-bathily-sur-lampleur-de-la-speculation-fonciere-au-mali-97-des-reserves-foncieres-publiques-sont-aux-mains-des-agences-immobilierees-privées/>].
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (=FAO), 2005, *L'irrigation en Afrique en chiffres - Enquête AQUASTAT 2005*, Rome, FAO.
- GABAS Jean-Jacques, 2011, « Les investissements agricoles en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 237, n° 1, 47-55.
- GALLAIS Jean, 1975, *Pasteurs et paysans du Gourma*, Paris, CNRS.
- GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU, 2013, *Paysans et entrepreneurs : investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Rome, Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.
- HERTZOG Thomas, ADAMCZEWSKI Amandine, MOLLE François, POUSSIN Jean-Christophe, JAMIN Jean-Yves, 2012, "Ostrich-Like Strategies in Sahelian Sands? Land and Water Grabbing in the Office du Niger", *Water Alternatives*, vol. 5, n° 2, 304-321.
- MCINTYRE Beverly D. et al., 2009, *International assessment of agricultural knowledge, science and technology for development (IAASTD): global report*, Washington, Island Press.
- LAROCHE DUPRAZ Catherine, POSTOLLE Angèle, 2010, « La souveraineté alimentaire en Afrique est-elle compatible avec les négociations commerciales agricoles à l'OMC ? », *Politique Africaine*, vol. 119, 107-127.
- LOSCH Bruno, MAGRIN Géraud, IMBERNON Jacques (dir.), 2013, *Une nouvelle ruralité émergente – Regards croisés sur les transformations rurales africaines. Atlas pour le programme Rural futures du Nepad*, Montpellier, Cirad.
- Malijet.com, 2015, « Mali : le gouvernement engage la lutte contre l'accaparement des terres », 21 mai, *farmlandgrab.org*, [En ligne : <https://www.farmlandgrab.org/24945>].
- MARCHAL Jean-Yves, 1974, « L'Office du Niger : îlot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole ? », *Canadian Journal of African Studies/Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 8, n° 1, 73-90.
- MARTIN-PRÉVEL Alice, 2014, *Aveuglement volontaire. Comment les classements Doing Business de la Banque Mondiale appauvrissent les paysan-ne-s*, Oakland, The Oakland Institute.

- MEHTA Lyla, VELDWISCH Gert Jan, FRANCO Jennifer, 2012, “Water Grabbing?”, *Water Alternatives*, vol. 5, n° 2, 193-207.
- MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE, 2009, *Stratégie nationale de développement de la riziculture*, Bamako, République du Mali.
- OFFICE DU NIGER, 2010, *Situation récapitulative des attributions des terres en bail dans la Zone Office du Niger*, Ségou, Office du Niger.
- PEARCE Fred, 2012, *The landgrabbers, s.l.*, Eden Project Books.
- QUATRIDA Daria, 2015, “Lo sviluppo ambiguo: nuovi progetti sulla terra ma per chi? Riflessioni a partire dal caso maliano”, *Geotema*, n° 48, 71-79.
- RAFFESTIN Claude, 1981, *Per una geografia del potere*, Milano, Unicopli.
- SANGARÉ Boubacar, 2015, « Réforme foncière : Ce qui va changer... », *Journaldumali.com*, 5 juin, [En ligne : <https://revuedepressecorens.wordpress.com/2015/06/06/reforme-fonciere-et-accaparement-des-terres/>].
- SASSEN Saskia, 2013, “Land Grabs Today: Feeding the Disassembling of National Territory”, *Globalizations*, vol. 10, n° 1, 25-46.
- STRASSEL Christophe, 2012, « La mondialisation économique remet-elle en cause la souveraineté des États ? », *Hérodote*, n° 146-147, 119-138.
- TOURÉ Amadou Toumani, 2007, *Projet de Développement Économique et Social (PDES)*, Bamako, République du Mali.
- TURCO Angelo, 1988, *Per una teoria geografica della complessità*, Milano, Unicopli.
- UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (=UNCTAD)-UNITED NATIONS ENVIRONMENT PLAN (=UNEP), 2008, “Organic Agriculture and Food Security in Africa”, *unctad.org*, [En ligne : http://unctad.org/en/docs/ditcted200715_en.pdf].
- WOLFORD Wendy, BORRAS Saturnino, HALL Ruth, SCOONES Ian, WHITE Ben, 2013, “Governing Global Land Deals: The Role of the State in the Rush for Land”, *Development and Change*, n° 44, 189-210.
- WOODHOUSE Philip, 2012, “Foreign Agricultural Land Acquisition and the Visibility of Water Resource Impacts in Sub-Saharan Africa”, *Water Alternatives*, vol. 5, n° 2, 208-222.
- WORLD BANK, 2009, *Awakening Africa’s Sleeping Giant: Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Washington, World Bank.
- ZAGEMA Bertram, 2011, *Terres et pouvoirs*, Oxford, Oxfam Grande-Bretagne.
- ZWARTS Leo, 2010, *Will the Inner Niger Delta Shivel up Due to Climate Change and Water Use Upstream?*, Wageningen, Wetlands International.

Lorsqu'agriculture familiale ne rime pas avec durabilité

Déterritorialisation, encadrement étatique et grande hydraulique en Syrie (Établissement Al-Assad – Projet de l'Euphrate – 2000-2010)

Roman-Oliver FOY

Dès la première page du site Internet de la FAO dédié à l'année internationale de l'agriculture familiale (2014) ¹ est expliqué en quoi l'agriculture familiale est « importante » : elle serait « liée de façon indissociable à la sécurité alimentaire mondiale » ; elle préserverait « les produits alimentaires traditionnels, tout en contribuant à une alimentation saine et équilibrée, à la conservation de la biodiversité agricole mondiale et à l'utilisation durable des ressources naturelles » ; elle pourrait « être un moyen de stimuler les économies locales, surtout si elle est associée à des politiques spécifiques axées sur la protection sociale et le bien-être des communautés ». Ainsi, ce point de vue fait explicitement du modèle de l'agriculture familiale une garantie de durabilité. Sans remettre en cause le fond de cette affirmation, cet article vise à présenter un contre-exemple afin de mieux cerner et mettre en perspective les mécanismes qui peuvent éventuellement lier agricultures familiales et durabilité. Selon Marc Dufumier (2014), l'agriculture durable est un modèle d'exploitation permettant à la fois de nourrir et de satisfaire les besoins alimentaires, d'assurer une alimentation et des produits de qualité, d'offrir un revenu décent à la population agricole, de ne pas épuiser les ressources (celles-ci étant « naturelles », comme l'eau ou les sols, mais également financières et techniques).

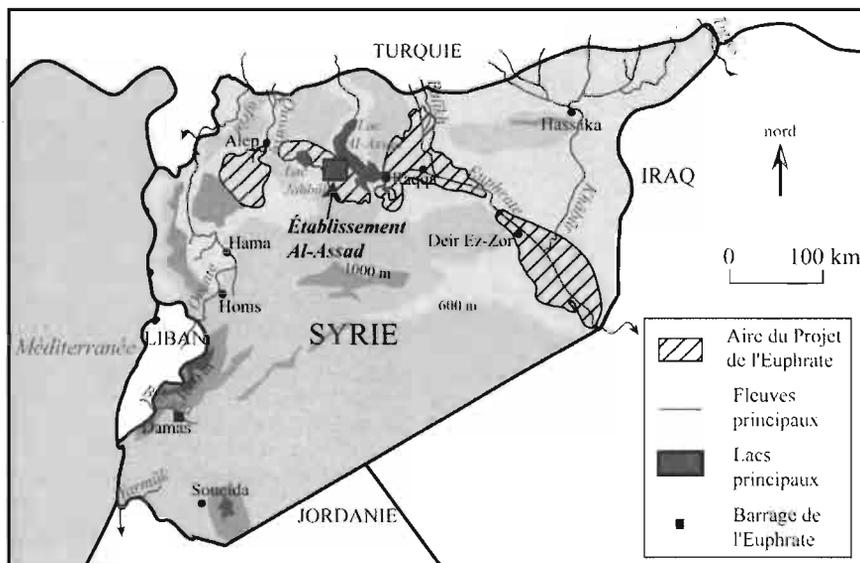
Dans cet article est présenté un modèle déterritorialisé d'agriculture familiale, afin de montrer que la durabilité de ce modèle d'exploitation dépend également de son inscription dans le territoire. Plusieurs caractéristiques peuvent concourir à une déterritorialisation de l'agriculture. Tout d'abord, la perte de spécificité d'un terroir, qui se caractérise par des paysages, des techniques et des productions spécifiques. En outre, la déterritorialisation se traduit par une déconnexion entre la production et la consommation, les

1. FAO, 2014, *Année internationale de l'agriculture familiale*, URL : <http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>, Consulté le 7 novembre 2016.

produits agricoles étant alors vendus par le biais de filières qui tendent à se globaliser (Rieutord, 2011 ; Brand, Bonnefoy, 2011). Enfin, un dernier facteur de déterritorialisation de l'agriculture est le recours à des ressources productives exogènes au territoire où l'activité agricole est pratiquée.

Suite à une décollectivisation agraire lancée en Syrie en 2000, c'est l'agriculture familiale qui est devenue le modèle dominant dans un grand périmètre irrigué à partir de l'Euphrate, l'Établissement Al-Assad en Syrie (figure 1). Grâce à des subventions publiques importantes, ce modèle agraire assurait jusqu'en 2010 un niveau de vie acceptable à une grande partie des habitants, à condition que ceux-ci adoptent des stratégies de pluriactivité et ne dépendent donc pas uniquement de l'activité agricole. Pourtant, comme ce système causait une dégradation des sols et des nappes, ne permettait pas la production de produits de qualité, et pesait sur les finances publiques, il n'était pas durable. Il faut souligner que dans l'Établissement Al-Assad, c'est la construction du périmètre irrigué, accompagnée d'une collectivisation, qui est à l'origine dans les années 1970 de la déterritorialisation de l'agriculture. Néanmoins, étant donné que ni les filières, ni le système productif, ni les paysages n'ont été modifiés depuis la décollectivisation, le passage à l'agriculture familiale n'a pas conduit à une reterritorialisation.

Figure 1. L'Établissement Al-Assad (EAA)
au cœur du Projet de l'Euphrate syrien



Source : Foy, 2016.

Cet article s'appuie principalement sur des enquêtes de terrain réalisées entre 2008 et 2010 dans l'Établissement Al-Assad. Un ou plusieurs membres de 71 familles, réparties dans quinze villages, qui détiennent un ou plusieurs lots de deux à trois hectares ont été interviewés et enregistrés chez eux, dans le cadre d'entretiens qualitatifs d'une durée de 1 à 3h. Les thèmes abordés concernaient leur mémoire des changements hydrauliques et agricoles dans la région, mais également les caractéristiques de leurs exploitations agricoles, leurs itinéraires techniques et leur rapport aux administrations déconcentrées qui leur octroyaient des aides et géraient les infrastructures hydro-agricoles. Il faut ajouter à ce corpus ma propre expérience vécue grâce à une présence régulière sur le terrain pendant deux ans (lors de laquelle je logeais souvent chez certains habitants), l'observation des pratiques agricoles dans plusieurs exploitations et de nombreuses discussions informelles avec un grand nombre d'acteurs. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un programme financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie menée par l'équipe Eau & Développement qui rassemblait des géographes, agronomes et économistes des Universités d'Alep, Panthéon-Sorbonne et Libanaise-Tripoli. En outre, cet article utilise des données élaborées par d'autres chercheurs sur les conséquences de la politique de subventions agricoles sur les finances publiques et des pratiques des agriculteurs sur l'environnement.

Cet article commencera par la description des caractéristiques de l'agriculture familiale dans l'Établissement Al-Assad et sa dépendance à l'État. Il montrera ensuite que la politique agricole publique dans l'Établissement Al-Assad a conduit à une agriculture socialement vivable, mais non viable économiquement et prédatrice pour l'environnement. Le processus de déterritorialisation de l'agriculture causé par cette politique sera enfin présenté, afin de montrer l'intérêt du concept de territoire pour analyser la durabilité d'un système agricole.

L'Établissement Al-Assad après la décollectivisation : une agriculture familiale fortement dépendante de l'État

L'Établissement Al-Assad, d'une superficie de 30 000 ha environ (dont 15 000 à 20 000 ha irrigués), a été construit dans les années 1970 grâce à l'aide bilatérale soviétique et exploité sous la forme d'une ferme d'État de 1980 à 2000. À partir de cette date, les terres ont été décollectivisées et redistribuées par lots de 2 à 3 ha par famille nucléaire aux anciens employés et aux détenteurs de droits fonciers obtenus avant la collectivisation dans les années 1970. En octobre 2009, 16 569 ha, dont 3 760 ha non irrigués, avaient été redistribués à 6 533 bénéficiaires (Badlissi, Foy, 2014).

Le modèle agricole qui en a découlé peut alors être assimilé à ce qui est couramment appelé « agriculture familiale ». Ce modèle se traduit par « des liens organiques entre la famille et l'unité de production » (CIRAD, 2013, 12). Ces liens se déclinent sur plusieurs niveaux : la main-d'œuvre, principalement familiale et sans salarié permanent (Lamarche, 1994 ; Bélières *et al.*, 2002 ; CIRAD, *op. cit.*), le foncier et le capital, considérés comme un patrimoine familial par ses membres (Lamarche, *op. cit.*, CIRAD, *op. cit.*), la transmission de l'exploitation, aux membres de la famille (Lamarche, *op. cit.* ; Bélières *et al.*, *op. cit.*), la gestion de l'exploitation, confondue avec celle de l'économie domestique (Bélière *et al.*, *op. cit.* ; CIRAD, *op. cit.*), l'origine des produits consommés, dont une partie provient de l'exploitation agricole (CIRAD, *op. cit.*).

Dans l'Établissement Al-Assad, les enquêtes font ressortir les éléments suivants. L'emploi de main-d'œuvre extérieure permanente est assez rare, puisque seulement huit exploitations emploient des métayers² ou des journaliers pour l'ensemble des opérations agricoles. Dans les autres exploitations, les travaux sont le plus souvent réalisés par des membres de la famille (par exemple, pour le binage ou l'irrigation). Les tâches éventuellement externalisées sont alors uniquement celles qui nécessitent une main-d'œuvre importante (par exemple, les semis en poquet, le démariage ou la cueillette du coton) ou des outils motorisés (par exemple, les labours, l'épandage ou la moisson).

Les droits fonciers constituent le plus généralement un patrimoine familial à plusieurs titres. Les modalités de redistribution des droits fonciers ont de fait un caractère familial. Pour être enregistré comme bénéficiaire d'un lot de 2 ou 3 ha, il faut être marié, c'est-à-dire avoir constitué un foyer. En outre, seul un membre par famille nucléaire peut être ayant-droit, même si plusieurs au sein de ce groupe répondent aux critères d'attribution. Même si les ayants-droits ne sont juridiquement pas propriétaires (ils détiennent un droit d'exploitation inaliénable, qui doit se transformer en droit de propriété à une échéance inconnue en 2010), l'attachement au foncier est fort chez tous les détenteurs. Les raisons invoquées sont parfois économiques (les terres donnent un revenu, le prix des terres ne diminue pas, etc.), mais chez beaucoup, les terres prennent une valeur qui dépasse largement ce caractère matériel. À la question, « vendriez-vous vos terres ? », les interlocuteurs comparent parfois la terre à la patrie ou à la virginité de leur fille :

2. Ces métayers ne sont pas considérés comme des exploitants car c'est le propriétaire des terres qui prend toutes les décisions stratégiques et qui décide des itinéraires techniques. Le métayer n'est donc dans ce cas qu'un ouvrier agricole rémunéré au pourcentage de la production. Ils sont d'ailleurs désignés localement comme des « ouvriers au pourcentage » (*'ummal bi-l-nshé*)

La terre, c'est la partie. On peut vendre sa patrie ?! [...] Ce n'est pas possible. Les champs, c'est le prix de l'honneur. [...] Ta fille, tu as peur pour elle, qu'on lui fasse quelque chose. Et bien c'est comme ta fille.

Dans ces conditions, le patrimoine foncier a tendance à ne pas sortir de la famille. D'autant plus que celle-ci est souvent nombreuse et que la transmission permet à un des enfants de s'assurer un revenu correct et de fonder un foyer (les autres enfants devant alors trouver des sources de revenus ailleurs). Les cas de vente sont ainsi exceptionnels, même chez ceux qui sont partis s'installer hors du périmètre irrigué (comme c'est le cas des anciens employés de la ferme d'État originaires d'autres régions et revenus chez eux après la décollectivisation).

Le capital et la gestion sont également exclusivement familiaux. La gestion s'inscrit dans le cadre de la famille nucléaire (un couple ou un parent célibataire avec tout ou partie de ses enfants célibataires) ou élargie (plusieurs couples ou parents célibataires avec tout ou partie de leurs enfants). En outre, le responsable de l'exploitation n'est pas toujours l'homme le plus âgé (même si c'est le plus souvent le cas). Mais c'est toujours au sein de ce groupe que se prennent les décisions stratégiques et sont décidés les itinéraires techniques (même si ces décisions sont orientées, comme on le verra plus bas, par l'existence d'une planification incitative). De même, même si des coopératives agricoles existent pour l'achat en commun des intrants, l'achat de matériel (le plus souvent des tracteurs et des semi-remorques, mais également quelques pulvérisateurs et des moissonneuses-batteuses) est systématiquement réalisé dans le cadre familial. Son éventuelle valorisation économique est alors intégrée dans le cadre de l'exploitation familiale, au même titre que les champs : par exemple, dans certaines familles, un des fils est responsable des services agricoles marchands, alors qu'un autre se charge de la culture des champs.

Enfin, il existe généralement une autoconsommation partielle des productions. Seules 13 des 71 exploitations familiales représentées n'ont pas d'animaux. Les autres ont des animaux de basse-cour (le plus souvent des gallinacés) et des cheptels ovins, caprins, et exceptionnellement bovins, dont ils tirent une partie de leur nourriture. En outre, presque toutes ont un petit jardin dans leurs cours intérieures, voire des arbres fruitiers (en particulier des oliviers). Sur leurs parcelles agricoles, toutes réservent également quelques dixièmes d'hectares à la culture de produits maraîchers destinés à la consommation familiale.

Il faut ajouter que la taille des exploitations est souvent modeste. Dans le corpus utilisé pour cet article, les 71 exploitations familiales, qui au total cultivent 388,5 ha, font vivre, partiellement ou en totalité, 774 personnes (soit une moyenne de 0,5 ha/personne). En outre, ces 71 exploitations familiales représentent 141 familles nucléaires (dans certaines exploitations, c'est la famille élargie qui est l'unité de production) : en moyenne, une famille

nucléaire n'exploite donc que 2,75 ha. Cette pression sur la terre fait qu'il existe un processus de morcellement foncier dans les plus petites exploitations, mais pas de phénomène de concentration chez les plus gros : la famille qui exploite le plus grand nombre d'hectares par membre détient seulement 1,67 ha par membre (soit 11 ha pour 9 membres), ce qui reste assez limité même si l'agriculture est irriguée.

Dans ces conditions, les familles sont presque toutes pluriactives : sur les 71 familles, seules 6 vivent exclusivement de l'exploitation de leurs champs. Les autres activités sont variées et dépendent des capitaux (économiques, sociaux et culturels) de chacun. Les titulaires d'un diplôme peuvent accéder au rang de fonctionnaire, les propriétaires de machines agricoles peuvent faire de la prestation de services et ceux qui bénéficient de quelques liquidités et d'un réseau social peuvent ouvrir un commerce. En revanche, ceux qui n'ont que leurs bras effectuent des migrations pendulaires vers les métropoles nationales, le Liban ou la Jordanie, ou deviennent ouvriers agricoles.

Une caractéristique du modèle agricole dans l'Établissement Al-Assad est tout de même à souligner. L'agriculture est planifiée, l'État exigeant que les deux tiers des superficies cultivées le soient en blé d'hiver (récolté en mai et suivi de cultures d'été telles la pastèque, le maïs, le tournesol, le sésame ou des produits maraîchers) et le dernier tiers en coton (semé en mars et récolté en septembre-octobre). La planification inclue également la quantité de semis et d'intrants à épandre sur chaque parcelle. Cette planification est cependant indicative et accompagnée de subventions incitatives, ce qui fait que les agriculteurs sont le plus souvent volontaires pour produire ce que requiert le plan, comme l'explique ce retraité de la ferme d'État qui exploite avec sa famille élargie huit hectares :

Pour nous, le mieux, c'est ce qu'il y a dans le plan. Car on peut le vendre à la banque agricole. L'État achète le coton, le blé et le maïs, ce sont les cultures principales.

On peut donc considérer que dans l'Établissement Al-Assad, on a affaire à un modèle d'agriculture familiale avec une forte dépendance vis-à-vis de l'État (d'autant plus que la denrée alimentaire principale, le pain, est produite avec de la farine moulue dans des moulins publics, et vendue à prix fixe).

Un soutien de l'État qui rend l'agriculture familiale vivable

L'existence de l'agriculture familiale dans l'Établissement Al-Assad, et plus généralement en Syrie, est liée au soutien de l'État. Le parti Ba'th est un parti agrarien qui s'est construit dans les années 1930 sur la défense des classes paysannes moyennes et défavorisées (Battatu, 1999). En outre, si quelques collectivisations ponctuelles (notamment dans l'Établissement Al-Assad) ont pu être lancées depuis sa prise de pouvoir en 1963, ce sont les lois de réforme

agraire qui ont constitué la base de sa politique jusque dans les années 1980 (Hinnebusch, 1989). Elles se sont traduites par la fixation de plafonds maximum de propriété (par exemple, 50 ha pour les terres irriguées avec une motopompe privée, ou 200 ha pour les terres pluviales en steppe), les excédents étant redistribués à des paysans sans terres en plus ou moins grande quantité selon le nombre de membres dans la famille. Le résultat de ces réformes agraires est parfois discuté (notamment à cause de son caractère inachevé), mais il est indéniable qu'elles ont permis de mieux répartir la propriété agricole à l'échelle de l'ensemble du pays :

Tableau 1. Les effets des réformes agraires en Syrie

	Répartition des propriétés agricoles avant la réforme agraire (1958)		Répartition des propriétés agricoles avant la réforme agraire (1970)	
	% des propriétaires	% des terres	% des propriétaires	% des terres
> 100 ha	1	50	0.5	17.7
10 100 ha	9	37	15.3	58.7
< 10 ha	30	13	48	23.6
Sans terres	60	0	36.1	0

Source : Hinnebusch, 1989.

En 2000, à la veille de la décollectivisation de la quasi-totalité des fermes d'État du pays, le secteur public agricole (c'est-à-dire les 54 000 ha de l'Administration générale des fermes d'État, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, et les 30 000 ha du Projet pilote, ferme d'État sous la tutelle du ministère de l'Irrigation) ne représentait que 1,4 % de l'ensemble des terres cultivables du pays (dont la superficie s'élevait à 5 897 000 ha) (Badlissi, Foy, 2014).

Dans l'Établissement Al-Assad, le choix de limiter à trois hectares la taille des lots redistribués suite à la décollectivisation (au lieu de les revendre aux plus offrants ou de rendre à leurs anciens détenteurs la totalité des droits de la période pré-collectiviste), a favorisé le développement de l'agriculture familiale dès l'origine. En outre, l'existence de subventions agricoles et de prix garantis permet à une grande partie des agriculteurs de dégager suffisamment de revenus pour accumuler ou au moins ne pas perdre d'argent. Ils sont en effet trente-sept interlocuteurs à affirmer qu'ils gagnent plus d'argent depuis la décollectivisation alors que seulement neuf considèrent qu'ils se sont appauvris et six, que leur situation n'a pas évolué. Ce retraité de la ferme d'État, dont la famille nucléaire exploite neuf hectares, explique ainsi :

À Sukkariya, il n'y a pas de pauvres, mais il y a des gens qui sont, comme on dit, au milieu et au-dessus du milieu. Parce que tout le monde a des terres maintenant. Les faibles rendements te mettent au milieu. Et les rendements élevés te mettent au-dessus du milieu. Cela dépend de ta fatigue, de ton travail. [...] Chacun a une maison et au minimum, au minimum, on peut dépenser 17 000 à 18 000 livres par mois grâce à nos récoltes. Et on peut acheter une voiture [...]. Regarde, dans la ferme il y a au moins 50 ou 60 voitures, chez les paysans. C'est sûr qu'il y en a 50 ou 60, depuis qu'on est devenus paysans. On travaille, on produit bien, on gagne de l'argent et on achète.

Le maintien de l'agriculture familiale est également favorisé par le cadre légal qui empêche ceux qui en auraient les moyens de constituer des grands domaines. Comme les terres redistribuées depuis 2000 sont inaliénables, les contrats d'achat-vente ne sont reconnus que devant la coutume : les parties prenantes signent un contrat devant deux témoins, souvent des notables, voire des avocats ou des juges, qui n'engagent alors que leurs propres personnes pour garantir le respect du marché. Dans ces conditions, explique cet agriculteur qui exploite douze hectares avec sa famille élargie et est considéré comme un notable fortuné dans son village, sa famille n'a aucun intérêt à acheter plus de parcelles que nécessaire :

L'avenir n'est pas sûr. Peut-être qu'à l'avenir, les champs ne passeront pas à notre nom, peut-être qu'ils seront transférés. Si on a acheté des champs, c'est parce que nous sommes quatre et que tout le monde devait avoir des champs. [...] Moi à mon nom j'en ai un, mon frère en a un, mon autre frère a celui de mon père, et on en a acheté un pour mon frère en Arabie Saoudite. On verra à terme ce qu'il va se passer pour les terres. [S'il y a] distribution [de droits de propriété] à terme, peut-être qu'on achètera, mais maintenant non, car on ne sait pas ce qu'il va se passer.

La planification est une contrainte supplémentaire qui limite les stratégies massives d'achat de terres dans la mesure où il n'est pas permis de cultiver des cultures à plus haute valeur ajoutée que le blé et le coton. Il est interdit de planter des vergers dans les parcelles de l'Établissement Al-Assad et le plan autorise rarement les cultures maraîchères. Dans ces conditions, ceux qui disposent d'un capital préfèrent se tourner vers d'autres activités, plus rémunératrices, en particulier le commerce.

Outre ces dispositions qui encouragent le maintien d'une agriculture familiale, la politique agricole de la Syrie visait explicitement à favoriser l'autosuffisance alimentaire (Hinnebusch, *op. cit.* ; Ababsa, 2004). C'est la raison pour laquelle la planification incitait à cultiver deux tiers des superficies en blé. Ainsi, deux des piliers de l'agriculture durable telle que la définit Marc Dufumier (d'une part nourrir et satisfaire les besoins alimentaires, d'autre part offrir un revenu décent à la population agricole) étaient respectés. Pourtant, cette politique ne débouche nullement sur une politique de préservation des ressources, ni sur la production de produits de qualité, bien au contraire.

Une agriculture familiale prédatrice pour son environnement

Les signes de non durabilité de l'agriculture pratiquée dans l'Établissement Al-Assad sont multiples. Les agriculteurs utilisent beaucoup d'engrais minéraux. Par exemple, pour un hectare de blé d'hiver, ils expliquent mettre environ 250 kg de superphosphate concentré à 46 %, 500 kg d'urée concentrée à 46 % et 500 kg de nitrate concentré à 30 %. En effet, comme l'explique dans la discussion suivante cet ancien ouvrier non qualifié qui exploite trois hectares avec sa famille nucléaire, plus on en met, mieux c'est :

- Enquêteur : Pourquoi tu utilises des quantités d'engrais différentes en fonction des années ?
- Interlocuteur : C'est en fonction de l'argent [dont je dispose]. Si j'ai de l'argent, je mets beaucoup d'engrais.
- E : D'après toi, il vaut mieux mettre beaucoup d'engrais ?
- I : Les terres, elles nécessitent beaucoup d'engrais, mais on n'a pas d'argent. Il y a des gens qui mettent cinq sacs, d'autres 10 sacs, d'autres 15 sacs. Cela dépend de l'argent [à disposition].
- E : Combien de sacs tu peux mettre au maximum ?
- I : Quelqu'un a mis 60 sacs, pour 2 ha de blé. Il a fait 10 tonnes par hectare. Tu produis plus [si tu mets beaucoup d'engrais].

L'utilisation peu « raisonnée » de pesticides et de fongicides est également répandue. D'après un commerçant d'intrants, ses clients ne s'intéressent qu'aux taux de concentration : plus il est élevé, mieux c'est. De même, la multiplication des labours est considérée localement comme un bon moyen d'augmenter les productions et de limiter les coûts en évitant la prolifération de mauvaises herbes.

Les conséquences de ces itinéraires techniques sur l'environnement sont difficiles à évaluer et peu d'études ont été réalisées. Salim Badlissi et Hayat Touchan (2011), de la faculté d'agronomie de l'Université d'Alep, affirment que les nitrates utilisés dans l'Établissement Al-Assad conduisent à une augmentation de la pollution du lac Jabbûl, vers où une partie des eaux du périmètre sont drainées, et on peut supposer que le même phénomène touche le lac Al-Assad, dans lequel une partie des drains se jettent (figures 2 et 3), et les nappes souterraines. En outre, l'usage important de pesticides pour les légumes vendus aux marchés des villes a probablement des conséquences importantes sur la qualité des produits et donc sur la santé des consommateurs.

Des agriculteurs qui font des choix rationnels, même s'ils ne sont pas durables

Pourtant, il ne faut pas conclure de la description de ces pratiques que les agriculteurs font des choix inconsidérés. Au contraire, ces derniers sont tout à fait rationnels et résultent d'un arbitrage entre des coûts et des bénéfices.

Figure 2. Le réseau hydraulique de l'Établissement Al-Assad



Source : Foy, 2016.

Figure 3. Pollution dans un canal d'évacuation des eaux agricoles usées en direction du Lac Jabbûl (l'odeur y est pestilentielle)



Source : Foy, juin 2010.

Des limites, principalement économiques, existent ainsi à l'usage important d'engrais minéraux, comme le montre la conclusion de la discussion ci-dessus :

- E : Tu pourrais mettre 200 sacs par exemple ?

- I : Non, tu ne peux pas. Si tu mets 200 sacs, tu dépenses 200 000 livres syriennes. Les terres, elles ne peuvent pas donner 200 000 livres syriennes de blé.

De même, le nombre de labours par saison est limité par le coût qu'implique cette opération agricole. Ce directeur d'école, qui exploite 3,5 ha avec sa famille élargie, explique ainsi qu'il laboure les sols « une fois, parce que je n'ai pas de tracteur », sous-entendant que s'il en avait un (et ne devait alors pas payer le coût du service au prestataire, d'un montant de 1700 livres syriennes par hectare), il en ferait bien plus. Dans la même logique, pratiquement tous les interlocuteurs interrogés ne mettent pas de fumier, à moins de le produire eux-mêmes, parce que « c'est cher », disent-ils.

Cet arbitrage entre coûts et bénéfices relève cependant l'absence de préoccupation pour l'environnement. La pollution liée à l'usage d'intrants chimiques n'est un problème pour aucun des agriculteurs. La quasi-totalité des agriculteurs interviewés explique qu'il n'y a pas de pollution et qu'au contraire, les engrais et les pesticides sont bénéfiques pour les sols. Ce jeune homme qui cultive six hectares avec sa famille nucléaire explique ainsi : « De la pollution ? Comment cela de la pollution ? Il n'y a pas de pollution. [...] C'est sûr évidemment ». Un autre, qui exploite neuf hectares avec sa famille nucléaire, va plus loin encore : « Il n'y en a pas. Au contraire, les champs sont bons ». Même ceux qui devraient être mieux informés adoptent ce type de discours, comme cet ancien technicien agricole, titulaire d'un bac + 2 en agriculture et bénéficiaire avec sa famille nucléaire d'un lot de trois hectares, qui lance, dubitatif : « Les engrais provoqueraient de la pollution ? Non, ce n'est pas une cause de pollution ».

Certains reconnaissent parfois qu'il peut y avoir de la pollution, mais il apparaît que leurs propos sont liés au fait que la question est abordée lors de l'interview. Autrement, elle ne semble pas faire des préoccupations quotidiennes des agriculteurs. Le propos de ce jeune homme, qui exploite trois hectares avec sa famille nucléaire, est à ce titre révélateur de la logique court-termiste qui prévaut chez les agriculteurs de la région :

Les engrais, plus on en met, plus les productions augmentent, et pour ces choses-là [la pollution], il faudrait des experts, nous on n'y connaît rien. Si on met des engrais, les productions augmentent. Mais les conséquences on ne les connaît pas.

Une politique agricole non durable

Ces choix rationnels des agriculteurs, prédateurs pour l'environnement, sont d'abord liés à la politique de subvention de l'État syrien, qui favorise un usage important d'engrais minéraux. En particulier, la tonne d'urée est vendue par l'État 7 000 livres syriennes environ, alors que son prix sans subventions serait de 10 000 livres syriennes et la tonne de nitrate d'ammonium est vendue par l'État à 5 000 livres syriennes contre 10 000 livres syriennes sans subventions (Sadiddin, Basima, 2009).

En outre, l'État achète le blé et le coton avec des prix garantis et supérieurs aux marchés mondiaux : le kilogramme de blé était acheté 20 livres syriennes en 2009 (*id.*), soit 33 centimes d'euros sachant que cette même année les vingt pays en ayant importé le plus s'en procuraient pour un prix moyen de 18 centimes d'euros le kilogramme ³ ; le kilogramme de coton était acheté 41 livres syriennes en 2009 (*id.*), soit 67 centimes d'euros sachant qu'en cette même année, les vingt pays ayant importé le plus de coton-graine s'en procuraient à un prix moyen de 45 centimes d'euros ⁴. Dans ces conditions, les agriculteurs sont encouragés à augmenter les rendements par hectare, sans préoccupation pour la qualité de leurs productions ou la préservation de leur environnement.

Cette politique agricole est d'autant moins durable qu'elle coûte cher aux finances publiques. Le Projet de l'Euphrate représentait dans les années 1970 environ 15 à 20 % des investissements productifs réalisés par l'État (Foy, 2014). En outre, au début des années 2000, Michael Westlake (2003) estimait que les prix subventionnés du blé et du coton, qui avaient été augmentés en 2008, coûtaient aux finances publiques respectivement 9,04 milliards et 9,88 milliards de livres syriennes, c'est-à-dire environ 7,5 % des revenus de l'État (estimés en 2000 à 250 milliards de livres syriennes par le Fonds monétaire international, 2005). Cette politique coûteuse a conduit le secteur public à se désengager progressivement, en particulier depuis les années 2000. En 2010, l'État a supprimé ses subventions aux intrants minéraux (Taha, 2014). Dans le Projet de l'Euphrate, les finances publiques ne semblent plus suffisantes pour renouveler les nombreuses infrastructures réalisées, ce qui fait qu'elles tendent à se dégrader fortement. Un haut-fonctionnaire du ministère de l'Irrigation (dont dépend l'exploitation du réseau hydraulique de l'Établissement Al-Assad) explique par exemple que dans l'Établissement Al-Assad, le réseau est obsolète.

3. Calcul établi à partir des données du site Internet FAOSTAT (URL : <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx>, consulté le 3 octobre 2014) sur la base d'un taux de change de 1 euro pour 1,35 dollars en 2009.

4. Calcul établi à partir des données du site Internet FAOSTAT (URL : <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx>, consulté le 3 octobre 2014).

Il est donc nécessaire de tout détruire pour tout reconstruire afin de mettre en place des systèmes sous pression. Néanmoins, en 2010, aucun programme n'avait été réalisé, excepté un diagnostic financé par la coopération russe.

Une politique qui débouche sur la déterritorialisation de l'agriculture

Si le maintien des exploitations familiales dans l'Établissement Al-Assad ne débouche pas sur une agriculture durable, c'est évidemment parce que les structures d'encadrement encouragent les agriculteurs à adopter des pratiques non durables, mais plus généralement parce que la politique du parti Ba'ath conduit à un processus de déterritorialisation de l'agriculture. Non seulement le terroir perd sa spécificité locale pour ressembler à d'autres régions du monde qui connaissent la même spécialité productive, les produits locaux disparaissent au profit de filières qui tendent à se globaliser et l'autoconsommation diminue fortement au profit d'une consommation de masse. Mais en outre, les ressources ne sont pas issues du territoire où les productions sont cultivées.

La construction du grand barrage et des grands périmètres irrigués a conduit à la disparition du terroir. Avant la mise en irrigation, le système productif reposait sur une complémentarité agriculture-élevage et plateau-vallée, avec des produits consommés généralement sur place. Dans la vallée de l'Euphrate, où les habitants vivaient la majeure partie de l'année, les champs étaient irrigués, et on y cultivait traditionnellement des céréales et des produits maraîchers (avant que du coton soit introduit et vendu à des commerçants aleppins suite au boom financier des années 1940). Sur le plateau, où les habitants remontaient quelques semaines par an pour l'entretien des cultures et l'élevage, on cultivait du blé et de l'orge, en laissant la moitié des terres en jachère pour les reposer et laisser les pousses apparues pendant les pluies d'hiver aux troupeaux ovins et caprins. Le paysage agraire du plateau (figure 4a) se caractérisait par de longues parcelles éparées et clairsemées et un habitat peu dense, alors que la vallée verdissait sous les arbres et les cultures maraîchères.

Les grands travaux hydro-agricoles des années 1960-1970 ont non seulement bouleversé les paysages, mais ont surtout eu tendance à les standardiser. Le lac Al-Assad du grand barrage de Tabqa ressemble à de nombreux lacs de retenue à travers le monde. De même, le parcellaire quadrillé des champs et des villages construits au même moment que le grand périmètre irrigué (figure 4b) ne se distingue pas des paysages agraires de nombreuses régions où des grands travaux du même ordre ont été réalisés, souvent à force d'investissements publics considérables. Sur l'image satellite (figure 4b), le contraste frappant entre le gris foncé, voire le noir, des parcelles irriguées et le gris clair alentour témoigne du caractère artificiel, « hors-sol », du grand périmètre irrigué.

Figure 4a. Le plateau de Maskana avant la construction de l'Établissement Al-Assad



Source : Images Landsat MSS 186/035, 20 novembre 1973.

Figure 4b. Le plateau de Maskana après la construction de l'Établissement Al-Assad



Source : Image landsat TM 173/035, 22 avril 1989 ⁵.

5. Les deux images satellites ont été acquises dans le cadre du programme de recherche « Marges arides du Croissant Fertile » mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Étude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN).

L'agriculture est planifiée. C'est donc dans les couloirs des ministères, à Damas, que sont décidées les productions qui doivent être cultivées l'année suivante et qui sont ensuite vendues dans les filières étatiques : le blé est acheté par l'Établissement général pour la transformation et le commerce des céréales (qui gère les centres de collecte des récoltes à travers tout le pays) et la farine issue des moulins publics est vendue à prix fixe aux boulangers du pays ; le coton est du ressort de l'Organisme de commerce du coton, qui exporte ensuite une grande partie de la production nationale (Westlake, 2001).

Aucun lien direct n'existe entre l'agriculteur et le consommateur. Il est donc normal que les producteurs ne se soucient pas de la qualité de leurs produits, d'autant plus qu'ils sont encouragés à utiliser un maximum d'engrais minéraux. L'exemple suivant permet à ce titre de faire l'hypothèse que si les produits étaient consommés localement, les itinéraires techniques évolueraient vers de meilleures pratiques : un directeur d'école qui exploite trois hectares avec sa famille nucléaire explique qu'il met beaucoup d'engrais minéraux pour la culture du blé, du coton et même des pois (qu'il vend aux marchés de gros de la région), mais jamais sur les légumes qu'il produit pour sa propre consommation, car dit-il, c'est mauvais pour la santé.

En outre, dans les grands périmètres irrigués tels que l'Établissement Al-Assad, l'eau vient parfois de très loin (plusieurs centaines de kilomètres dans certains périmètres du Projet de l'Euphrate). De même que les ressources financières et techniques utilisées pour mettre en place ce type de grand projet, puisqu'elles résultent de l'action de l'État central, à Damas, voire de la coopération de puissances étrangères (dans le cas de l'Établissement Al-Assad, l'aide bilatérale soviétique). L'origine des transformations locales du milieu liées à cet apport exogène d'importantes ressources hydriques et financières, bien que radicales, peut alors passer inaperçue pour les habitants au quotidien (en particulier pour les plus jeunes, qui n'ont pas connu d'autres paysages).

Dans ces conditions, les habitants peuvent avoir du mal à se réapproprier les aménagements hydrauliques. Les ressources dont ils ont bénéficié lors de la réalisation des périmètres ne sont pas locales. Dès lors que celles-ci tendent à diminuer, voire à disparaître (par exemple, une pénurie d'eau, le désengagement technique et financier de l'État, ou encore la suppression d'aides bilatérales au développement), il est possible que les habitants aient des difficultés à rester sur place dans la mesure où ils n'ont pas les moyens d'entretenir par eux-mêmes le système. Certes, ils peuvent rafistoler les canaux à court ou moyen terme et affectivement, considérer que les aménagements font désormais partie de leur environnement. Mais il n'est pas sûr qu'ils puissent sans aide extérieure faire perdurer le système tel qu'il existait originellement.

D'autant plus que ce type de politique volontariste conduit à un sentiment de déresponsabilisation de la part des agriculteurs. Le développement dont ils ont bénéficié localement a été réalisé selon une approche *top-down* (Foy, Tabeaud, 2012). De l'achat des intrants à la vente des récoltes, l'itinéraire technique des exploitants est encadré. Ceux-ci ont donc tendance à considérer que la gestion du territoire qu'ils habitent et les conséquences locales éventuellement négatives de l'agriculture irriguée ne sont pas de leur ressort, mais de celui de l'État. Ainsi, dans l'Établissement Al-Assad, tout en reconnaissant que les infrastructures sont très dégradées, les agriculteurs considéraient en 2010 que c'était à l'État d'assurer les dépenses de renouvellement.

En outre, la déterritorialisation de l'agriculture dans l'Établissement Al-Assad conduit les agriculteurs à méconnaître certaines conséquences de leurs pratiques agricoles. Les drains emmènent les eaux usées à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu où elles ont été utilisées pour l'irrigation. Dès lors, les pollutions dues aux engrais minéraux sont répercutées ailleurs. Ce sont les riverains du lac Jabbûl qui voient la biodiversité de leur environnement se dégrader et les revenus de l'extraction de sel diminuer à cause de la pollution, pas les agriculteurs de l'Établissement Al-Assad.

Ainsi, les structures d'encadrement des agriculteurs, qui conduisent à déresponsabiliser ces derniers et encouragent l'adoption de pratiques particulièrement prédatrices pour l'environnement, sont des facteurs de non-durabilité à ne pas négliger. Mais cette intégration des agriculteurs familiaux à un système de production étatisé n'est qu'un élément d'un processus d'intégration plus large de la production agricole dans des filières nationales (pour le blé) et mondiales (pour le coton). C'est-à-dire que la terre n'est plus qu'une étape parmi d'autres dans un processus de production qui dépasse largement le territoire cultivé, qui n'est plus le lieu auquel l'identité d'un produit agricole est associée, grâce à un environnement et des pratiques spécifiques. En outre, comme la plupart des ressources qui ont permis le développement local proviennent d'ailleurs, et parfois de très loin, les habitants n'ont pas les moyens, seuls, de faire perdurer le système productif qui les fait travailler et vivre sur place.

D'où l'intérêt du concept de déterritorialisation, plus compréhensif que celui d'encadrement, pour expliquer la non durabilité de l'agriculture dans l'Établissement Al-Assad. En effet, la déterritorialisation dans l'Établissement Al-Assad n'est en fait qu'une variante (étatisée) de la globalisation et de la standardisation des pratiques qui touchent un grand nombre de territoires agricoles dans le monde. La déterritorialisation de l'agriculture s'est également produite dans des territoires où l'encadrement étatique était faible (Rieutord, 2009). Mais comme dans l'Établissement Al-Assad, l'insertion dans des filières de production nationales et internationales et la standardisation des itinéraires

techniques selon un modèle agro-industriel a conduit à une déconnexion entre l'activité agricole et le territoire où elle est pratiquée, avec des conséquences comparables sur la durabilité des systèmes productifs.

Conclusion : le modèle de l'agriculture familiale doit être couplé avec la notion de territoire pour ne pas devenir un paradigme aveugle

Dans l'Établissement Al-Assad, le soutien important à l'agriculture familiale ne constitue pas une garantie de durabilité. Cet article permet ainsi de montrer qu'il ne faut pas s'arrêter aux conditions sociales pour évaluer un système agraire, mais également observer ses conséquences économiques et environnementales. Plus précisément, dès lors qu'on considère que la durabilité est un critère pour évaluer l'action publique, ce n'est pas parce que les agriculteurs se disent satisfaits qu'il faut penser que la politique agricole est une réussite, puisque le concept de durabilité implique concomitamment trois composantes : sociale, économique et environnementale.

Il ne faut pas non plus rejeter la faute d'un manque de durabilité sur les agriculteurs eux-mêmes. Ceux-ci font des choix somme toute assez rationnels étant donné l'information dont ils disposent et les cadres politiques qu'ils doivent respecter. Dans ces conditions, c'est bien l'action des pouvoirs publics qu'il faut évaluer, et non les pratiques agricoles qui en résultent.

Localiser l'origine des décisions qui ont le plus d'impacts dans la région permet de déterminer les échelles auxquelles les décisions sont prises. C'est ce qui a conduit dans le cas de l'Établissement Al-Assad à montrer que le paradoxe apparent entre le maintien d'une agriculture familiale et l'absence de durabilité est partiellement lié à une déterritorialisation de l'activité agricole. La standardisation de la production et la globalisation font que cette déterritorialisation touche un grand nombre de territoires agricoles dans le monde. Dans l'Établissement Al-Assad, celle-ci est liée à l'action de l'État, contrairement à bien d'autres régions du monde où elle est souvent due à la dérégulation économique qui impose aux agriculteurs familiaux de répondre à des logiques de marché mondialisées et de réaliser des gains de productivités importants. Les processus observés dans l'Établissement Al-Assad ne constituent donc qu'une variante (étatisée) d'un processus de déterritorialisation plus général.

L'effondrement du Ba'ath dans une grande partie de la Syrie (et notamment dans le Projet de l'Euphrate où l'organisation de l'État islamique avait pris le pouvoir en 2013) a mis en suspens toutes les perspectives encore envisageables en 2010. Rien n'empêche néanmoins de se poser la question de l'avenir car on

peut espérer qu'un jour, la tragédie vécue par la Syrie trouve une fin. Il faudra alors avoir conscience des quelques réussites de la politique agricole du Ba'ath, notamment au niveau social dans le Projet de l'Euphrate. Néanmoins, il sera aussi nécessaire de reconnaître les défauts d'une politique de subventions trop centralisée, prédatrice pour l'environnement et très coûteuse pour les finances publiques.

Bibliographie

- ABABSA Myriam, 2004, *Idéologies et territoires dans un front pionnier : Raqqa et le Projet de l'Euphrate en Jazîra syrienne*, Thèse de géographie, Tours, Université de Tours.
- BADLISSI Salim, TOUCHAN Hayat, 2011, « Le lac Jabboul en Syrie : vers un développement durable. Problèmes de pollutions croissantes et perspectives d'aménagement régional », *Actes du colloque régional*, Beyrouth, BMO-AUF.
- BADLISSI Salim, FOY Roman-Oliver, 2014, « Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep : une expérience dans le contexte du développement hydro-agricole de la Réforme agraire », in T. Boissière, J.-Cl. David (dir.), *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville (1968-2011)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 141-158.
- BATATU Hanna, 1999, *Syria's Peasantry, the Descendants of Its Lesser Rural Notables, and Their Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- BÉLIÈRES Jean-François, BOSC Pierre-Marie, FAURE Guy, FOURNIER Stéphane, LOSCH Bruno, 2002, *What Future for West Africa's Family Farms in a World Market Economy*, Londres, IIED.
- BRAND Caroline, BONNEFOY Serge, 2011, « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? », *Vertigo*, vol. 11, n° 2, [En ligne : <https://vertigo.revues.org/11199?lang=en>].
- BURGAT François, 2013, « La stratégie al-Assad : diviser pour survivre », in Fr. Burgat, B. Paoli (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie. Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris, La Découverte.
- CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (=CIRAD), 2013, *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*, Rapport commandé par l'AFD, Montpellier, CIRAD.

- DUFUMIER Marc, 2014, « Agriculture familiale et développement agricole durable », *Agricultures familiales, territoires et perspectives de développement dans les Suds*, Colloque organisé par l'IRMC à Tunis du 11 au 13 décembre 2014.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (=FMI), 2005, *Syrian Arab Republic: Statistical Appendix*, Washington, Fonds monétaire international.
- FOY Roman-Oliver, TABEAUD Martine, 2012, « L'Établissement Al-Assad, ferme d'État sur l'Euphrate avant la liquidation en 2000. Quelques effets pervers d'une approche de développement *top-down* », *Méditerranée*, n° 119, 45-58.
- FOY Roman-Oliver, 2014, *Habitants et territoire dans un grand périmètre irrigué en Syrie. De la création à la liquidation d'une ferme d'État*, Thèse de géographie, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'hist Syria – The Political Economy of Rural Development*, Boulder, Westview Press.
- LAMARCHE Hugues (dir.), 1994, *L'agriculture familial*, t. II : *Du mythe à la réalité*, Paris, L'Harmattan.
- RIEUTORD Laurent, 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'information géographique*, vol. 73, 30-48.
- SADIDDIN Ahmad, BASIMA Atiya, 2009, *Analysis of Agricultural Production for Selected Crops: Wheat, Cotton and Barley*, Damas, National Agricultural Policy Center.
- TAHA Zakaria, 2014, « La population rurale et le Baath sous le régime autoritaire de Hafez et Bachar al-Assad en Syrie. Clientélisation et marginalisation », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22, [En ligne : <http://emam.revues.org/624>].
- WESTLAKE Mike, 2001, *Strategic crops' Sub-Sector*, Rome, FAO.
- WESTLAKE Michael, 2003, "The Economics of Strategic Crops", in C. Fiorillo, J. Vercueil (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, 139-162.

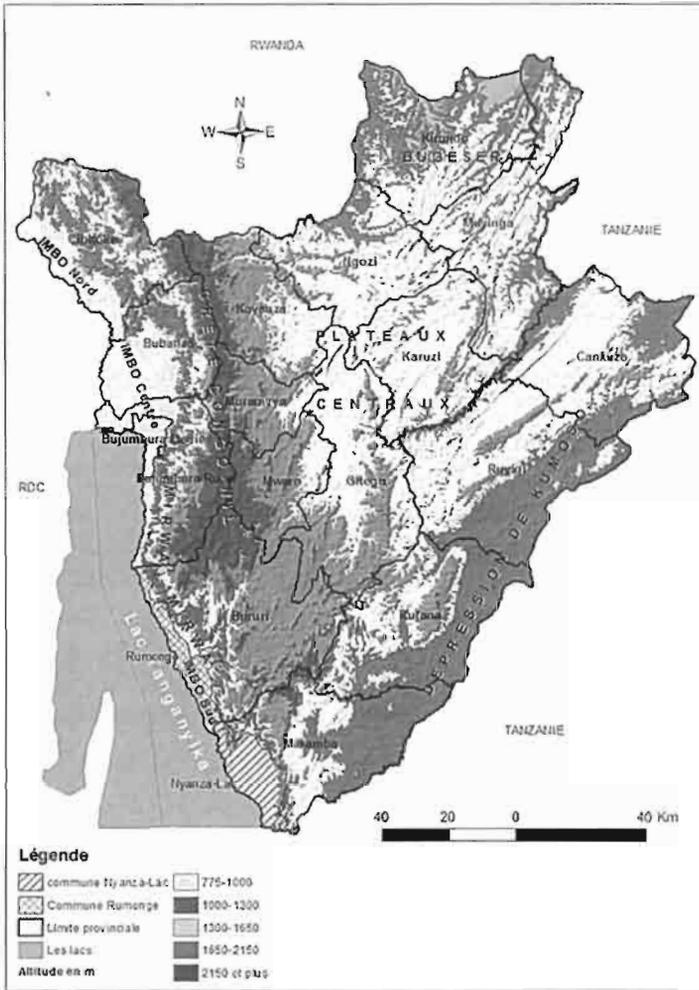
Développement du palmier à huile et perte d'autonomie alimentaire des agriculteurs familiaux dans l'Imbo-Sud au Burundi

Erasme NGIYE

Depuis 1976, la politique agricole de la deuxième République du Burundi s'est inspirée des idées des économistes libéraux qui considèrent le « libre-échange » comme moteur de développement des pays. Chacun se spécialise dans le domaine où il est meilleur que les autres, autrement dit, là où il a ses propres « avantages comparatifs » (Ricardo, 1821). Ainsi, à partir des années 1980, l'État a mis sur pieds des projets de développement agricole pour chaque région éco-climatique. Bien qu'il soit entièrement situé en zone tropicale, caractérisée par l'alternance des saisons humides et sèches, le Burundi montre en effet une assez grande diversité de climats, en raison de sa topographie, typique de la région des Grands Lacs, et malgré une superficie réduite de 27 834 km² comprenant également les étendues d'eau (Tabl. 1). Dans le modèle conçu par l'État, chaque région devait se spécialiser dans au moins une culture de rente, pour laquelle elle possédait un avantage relatif. Ainsi par exemple, la région de l'Imbo-Sud devait se spécialiser en palmier à huile, l'Imbo-Centre et Nord en riz, coton et café robusta, la crête Congo-Nil en thé, les plateaux centraux en café arabica, la dépression de Kumoso en canne à sucre. Dans la foulée, des Sociétés régionales de développement (SRD), à savoir la SRD Imbo, la SRD Rumonge, la SRD Kirimiro, la SRD Buragane et la SRD Buyenzi, ont été installées.

Cette contribution est centrée sur le cas du palmier à huile et de sa région de prédestination qui est l'Imbo-Sud (fig. 1). Au Burundi, seuls la plaine de l'Imbo (altitude variant de 775 à 1000 m), les premiers contreforts de l'escarpement des Mirwa (1000 à 1200 m d'altitude) et les dépressions de Kumoso et de Bugesera (1100 à 1400 m d'altitude) présentent des températures favorables au palmier, avec une moyenne annuelle supérieure à 20°C (Tabl. 1). Il faut noter néanmoins que les précipitations, moins de 1400 mm par an, sont inférieures à celles qui sont normalement nécessaires pour la culture. Au sein de l'Imbo-Sud, Rumonge et Nyanza-lac, régions emblématiques du palmier, ont été choisies pour produire de l'huile de palme pour tout le Burundi. De fait, l'introduction d'une nouvelle variété de palmier à huile appelée « tenera », qui remplaça l'ancienne variété « dura », a été accompagnée par de nouvelles

Figure 1. Localisation de la principale région palmicole de l'Imbo sud (dominée par Rumonge et Nyanza-lac)



Source : Auteur à partir du MNT, Institut Géographique du Burundi.

techniques de culture qui ont permis de produire plus d'huile de palme et de générer plus de revenus dans la région. La question qui guide la recherche présentée est la suivante : quelles sont les conséquences de la réorganisation des territoires agricoles autour de la monoculture du palmier à huile sur les cultures vivrières et l'économie paysanne dans la région de l'Imbo-Sud ? En nous appuyant sur les travaux de Gilles Duruflé, Pierre Fabre et Jean-Marie Yung (1988), nous faisons l'hypothèse qu'au Burundi, où le manque de terre agricole

est criant, le palmier à huile se développe aux dépens des cultures vivrières et fragilise davantage la situation alimentaire des paysans. Cette contribution montrera comment le changement des modes d'exploitation dû à la politique de l'État a entraîné le recul des cultures vivrières dans la région de l'Imbo-Sud. Elle montrera également que la modernisation de la filière palmier à huile a davantage profité aux détenteurs de capitaux, qui sont constitués essentiellement par des personnes d'origine citadine, qu'aux paysans anciens palmiculteurs qui ont été progressivement spoliés de leurs terres et prolétariés. La montée des tensions autour du foncier a créé une situation quasi insurrectionnelle, difficile à gérer, d'autant plus qu'elle se greffe au problème de réinstallation des réfugiés de 1972¹.

Tableau 1. Répartition de la pluviométrie et de la température en fonction de l'altitude au Burundi

Régions éoclimatiques	Pourcentage de la superficie totale (%)	Altitude (en mètre)	Température moyenne annuelle (°C)	Pluie moyenne annuelle (en mm)
Plaine occidentale de l'IMBO	7%	775 - 1000	Sup. à 23 °C	800 - 1100
Escarpement occidental de MUMIRWA	10%	1000 - 1700	18°C - 23°C	1100 - 1900
Crête Congo-Nil (Mugamba-Bututsi)	15%	1700 - 2670	14°C - 15°C	1300 - 2000
Les hauts plateaux centraux	52%	1350 - 2000	17°C - 20°C	1200 - 1500
Les dépressions de Kumoso et de Bugesera	16%	1100 - 1400	20°C - 23°C	1100 - 1550

NB : En gris, les régions qui peuvent à des degrés divers recevoir le palmier à huile.

Source : réalisé à partir du tableau du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, 2005.

Les données sur lesquelles s'appuie cette contribution sont issues des travaux de terrain réalisés dans le cadre de notre thèse de doctorat (Ngiye, 2015). Tout au long de notre recherche, deux principales méthodes de collecte

1. En 1972, le Burundi a connu une guerre civile qui a été à l'origine de la fuite de plusieurs centaines de milliers de Burundais vers les pays frontaliers (Tanzanie, RDC et Rwanda).

de données ont été privilégiées. Il s'agit de l'entretien semi-directif, effectué auprès des exploitants agricoles et complété par l'observation directe non participative pour les données qualitatives, et celle recourant au questionnaire semi-ouvert soumis à des personnes compétentes en la matière.

Ce texte est organisé en trois parties : la première traite des remboursements imposés par l'État pour favoriser le développement du palmier à huile, la deuxième porte sur la tendance à la disparition des cultures vivrières qui accompagne cette politique et la troisième s'intéresse aux conséquences sociales et environnementales de ces changements.

La réorganisation des territoires par l'État

Le palmier à huile au Burundi a connu principalement deux systèmes de production. Le premier, et le plus ancien, est basé sur l'association des cultures vivrières et du palmier à huile. Il est dominé par l'ancienne variété dite « dura ». La deuxième forme de production est construite autour de nouvelles pratiques. L'objectif principal de l'État a été de renouveler l'ancienne palmeraie en introduisant une nouvelle variété plus productive appelée « tenera ». Ce système est fondé sur la monoculture du palmier à huile. La terre est uniquement destinée à produire de l'huile de palme. Pour réussir ce projet, il fallait passer par l'homogénéisation des parcelles afin de faciliter des interventions agronomiques dans la région. La SRD de Rumonge, en charge de la promotion du palmier, a dû passer par des opérations de remembrement foncier et de regroupement de la population.

Le système de production traditionnel : un système dominé par un sentiment d'ancrage territorial et un esprit communautariste fort

Avant l'introduction de la politique de remembrement et de redistribution des terres à Rumonge, les paysans vivaient en plein milieu de leurs champs. La maison était au centre de l'exploitation agricole. La plupart des exploitations étaient dominées par une polyculture diversifiée : entre des palmiers espacés, les agriculteurs installaient des cultures vivrières de manioc, patate douce, haricot et maïs (Cochet, 2001). Étant donné que les paysans habitaient sur leurs exploitations agricoles, ils transformaient en fumier tous les restes alimentaires et les déchets des animaux domestiques. En revanche, les paysans n'avaient pas beaucoup de ressources monétaires, car ils produisaient pour l'auto-consommation. Ils ne vendaient que peu de quantités excédentaires pour l'achat de quelques produits qu'ils ne produisaient pas (le sel, le sucre, etc.) et quelques services médicaux. Ils dépendaient peu du marché. De plus, la main-d'œuvre était en grande partie familiale et elle n'était pas rémunérée. Néanmoins, ce mode de vie, caractérisé par un habitat dispersé sur les collines, ne facilitait

pas la construction d'infrastructures socio-économiques communes comme l'électricité, les routes, l'adduction d'eau potable ou des centres de santé facilement accessibles pour tous. Dans ce contexte, terre et famille étaient intimement liées (Nimpagaritse, 1983). La terre héritée de la famille ne pouvait pas sortir de la famille pour être remise à une autre famille et restait donc aux mains des descendants d'un même lignage. Aujourd'hui encore, une fille peut hériter d'autres biens familiaux (une maison en ville, de l'argent), mais rarement de la terre de ses parents, de peur que la terre ne change de lignage. Et chaque paysan est fier de dire « moi je viens de telle région ». Les membres d'une famille élargie habitaient en groupe. L'économie familiale était guidée par l'esprit d'alliance sociale où chaque membre de la famille a des droits et des obligations à respecter. Tout était fondé sur la solidarité entre les membres de la famille (Toulmin, Gueye, 2003).

Le remembrement des terres dans la palmeraie de Rumonge

Le renouvellement et l'extension de la palmeraie de Rumonge ont été réalisés par la SRD de Rumonge dès 1983. D'après un ingénieur qui a participé à cette opération, les choses n'ont pas été aussi faciles qu'on l'avait initialement pensé. Selon lui :

la SRD a d'abord commencé par mener des enquêtes et en a sorti une liste des exploitations se trouvant dans le périmètre concerné par le projet palmier. Ensuite, une commission *ad hoc* a procédé à la redistribution des parcelles en fonction de la surface que chaque paysan avait auparavant. Les modalités de redistribution prévoyaient que les anciens propriétaires soient servis en priorité.

Même si cela fut respecté, il restait un problème, celui des personnes absentes lors de l'identification :

Au cours des assemblées [dit l'ingénieur], nous posions chaque fois la question : « est-ce que quelqu'un a été oublié ? » et il n'y avait personne pour lever le doigt. En revanche, après la redistribution, des personnes se présentaient aux bureaux, assurant ne pas avoir été servis. Il était alors nécessaire de les installer ailleurs, dans d'autres blocs.

Concernant les superficies redistribuées, si certains paysans étaient très satisfaits, d'autres l'étaient nettement moins :

lors de la redistribution, la plus petite parcelle possible était de un demi-hectare. C'est-à-dire que les personnes qui avaient moins d'un demi-hectare se sont vu attribuer une parcelle aux dimensions supérieures à celles qu'elles avaient avant. D'autres, en revanche, se sont vu octroyer des dimensions inférieures à celles qu'elles avaient. Une personne ayant 1,1 ha pouvait n'obtenir qu'un hectare.

Selon l'ingénieur, « il était impossible de délimiter 0,1 ou 0,2 ha, alors qu'il s'imposait de créer des parcelles homogènes, numérotées, avec des pistes pour les desservir ». Après la redistribution des terres, toujours selon l'ingénieur, il y avait aussi des gens qui étaient mécontents d'avoir reçu des parcelles moins fertiles que leurs anciennes propriétés. D'autres l'étaient pour avoir été servis

loin de chez eux. « Il faut avouer que la question du remembrement et de la redistribution des terres était un casse-tête », a-t-il souligné.

Selon un agriculteur de Kizuka, dans la commune de Rumonge :

Le projet en soi n'était pas mauvais, mais la manière dont il a été conduit a tout gâché. Des personnes ont même obtenu des parcelles alors qu'elles n'en avaient pas avant, ceci grâce à la corruption. D'autre part, lors de l'indemnisation, la SRD de Rumonge n'a tenu compte que du nombre de palmiers qui avait été recensé lors de la phase de remembrement des terres. Or, dans les anciennes parcelles, il y avait aussi d'autres cultures comme des bananiers, des avocatiers, des manguiers, des caféiers, etc.

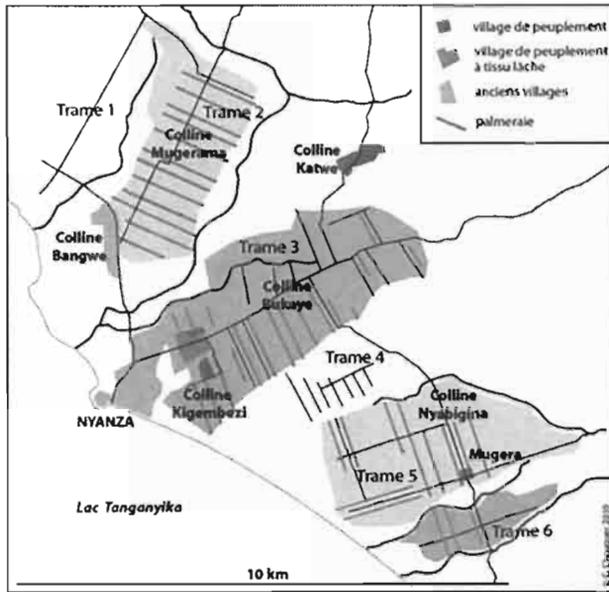
Enfin, lors des entretiens avec les agriculteurs, l'un d'eux m'a raconté ceci :
J'habitais non loin de mes cousins, de mes oncles et de mes tantes, le soir je pouvais manger chez mon oncle, aujourd'hui, pour aller rendre visite à mes cousins, je dois beaucoup marcher, car ils ont été installés très loin de moi, nous avons été dispersés.

Cela veut dire que lors de leur installation dans les villages tous les membres de sa famille n'ont pas été relogés au même endroit.

Le remembrement à Nyanza-lac

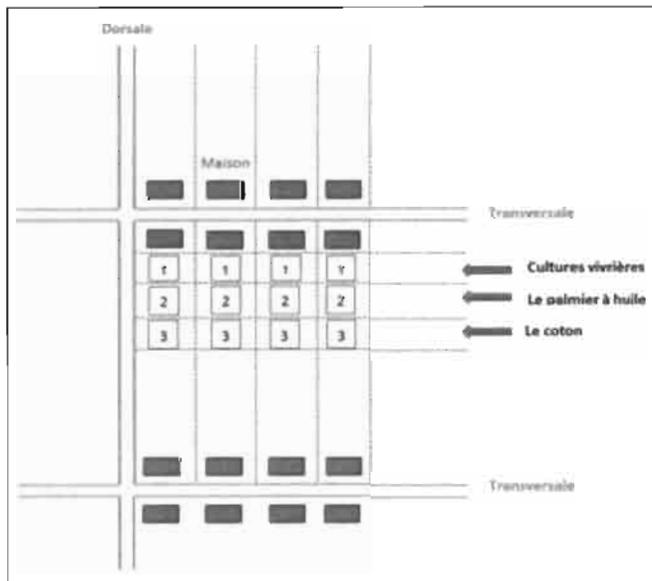
Nyanza-Lac n'a pas suivi le même style d'aménagement que celui de Rumonge. Le projet Nyanza-Lac, qui a démarré en 1977, a porté sur l'aménagement de petites unités agricoles. Cela a permis d'installer 1 500 ménages sur 6 000 hectares (CRET, 1990). Les objectifs du projet étaient la création d'exploitations paysannes orientées, à la fois, vers la production vivrière (maniocs, maïs, haricots) et vers les cultures de rente. Les cultures commerciales étaient dominées par le cotonnier et le palmier à huile. Le projet avait également pour objectif le développement de la culture attelée, la création d'infrastructures socio-économiques de base en matière de santé, la création de voies de communication, le raccordement en eau potable et la construction d'écoles, sans oublier l'assurance d'un service d'encadrement technique agricole. Le modèle de « paysannat » (figure 2 et 3) instauré dans la zone Nyanza-Lac a certes contribué à la diffusion du palmier à huile, mais avec moins de succès qu'à Rumonge. À côté de ce modèle, quelques blocs homogènes de palmiers ont été également créés. On peut observer que ce modèle a beaucoup plus transformé la morphologie agraire que l'économie des palmiculteurs. L'introduction de la variété « tenera » n'a pas beaucoup changé les conditions économiques des paysans. Elle a toutefois changé la forme des parcelles, qui sont devenues rectangulaires. Bien que l'État ait choisi ce modèle d'exploitation dans le but d'améliorer les conditions de vie des paysans, ceux-ci se sont au contraire montrés réticents, surtout envers le coton. Une culture non comestible n'est souvent pas la bienvenue, comme cela avait déjà été observé pour la culture du café : la population burundaise avait rejeté cette culture avant que l'administration coloniale ne décide de l'imposer (Htungimana, 2005).

Figure 2. Localisation des paysannats à Nyanza-Lac



Source : Chouquer G, 2010.

Figure 3. Le model « paysannat » de Nyanza-lac



Source : Auteur.

Vers une disparition des cultures vivrières ?

L'installation du projet de renouvellement et d'extension de la palmeraie améliorée de Rumonge a changé beaucoup de choses dans les modes de vie des paysans de la région. Beaucoup de personnes ont été amenées à vivre dans des villages. Désormais, l'habitat et le lieu de travail sont séparés, les palmiculteurs sont installés loin de leurs champs. Quelques-uns doivent parcourir plusieurs kilomètres avant d'arriver à leurs champs, cela ne leur permet plus de profiter des déjections animales et des autres déchets domestiques.

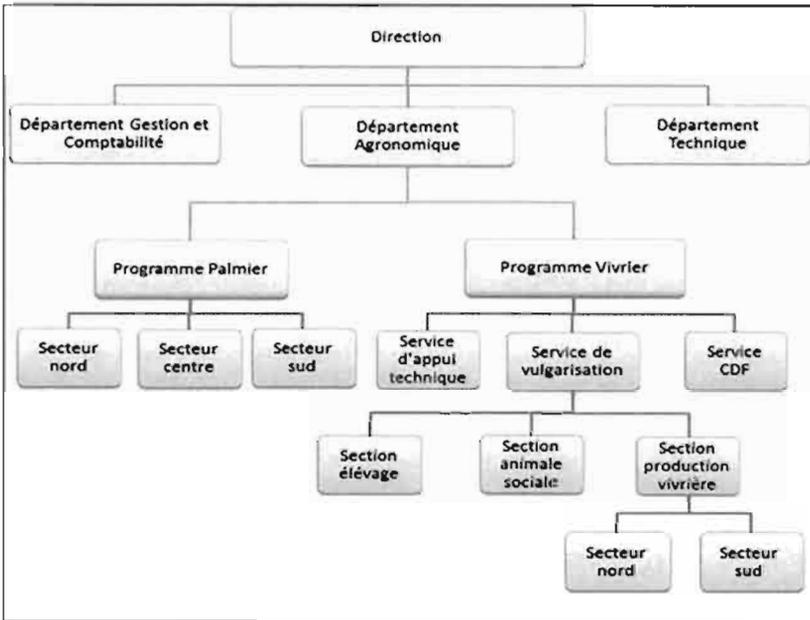
Toutefois, quelques habitants du village de Gatete nous ont affirmé que depuis l'installation du projet, leur situation financière s'est améliorée grâce à la vente de l'huile de palme. En revanche, comme ils s'approvisionnent maintenant au marché pour la plupart des produits vivriers, qu'ils produisaient eux-mêmes auparavant, l'argent qu'ils gagnent est rapidement dépensé. Si, grâce au palmier, une véritable agriculture marchande a germé, elle s'est faite au détriment des cultures vivrières qui ont été délocalisées vers la périphérie du périmètre palmier.

Le relâchement du soutien aux cultures vivrières

Lors de la création de la SRD de Rumonge, on avait créé au sein du Département de l'agriculture, deux programmes. Le premier devait s'occuper du volet palmier et le second allait se concentrer sur les produits vivriers (fig. 4). En 1988, les deux programmes ont été séparés, tant on craignait que le programme palmier ne dominât le programme vivrier. Depuis cette période, l'État a mis en place le Projet d'intensification agricole qui devait s'occuper de la promotion des cultures vivrières dans la commune de Rumonge et également dans les deux autres communes qui lui sont frontalières, Burambi et Buyengero. Ce projet porte d'ailleurs le nom de ces communes, « Projet d'intensification agricole Rumonge, Burambi et Buyengero » (PIA-RUBUBU). En fait, les concepteurs du projet espéraient que les communes environnantes, ne présentant pas des conditions pédoclimatiques favorables au palmier, allaient combler le déficit en produits vivriers de la commune de Rumonge.

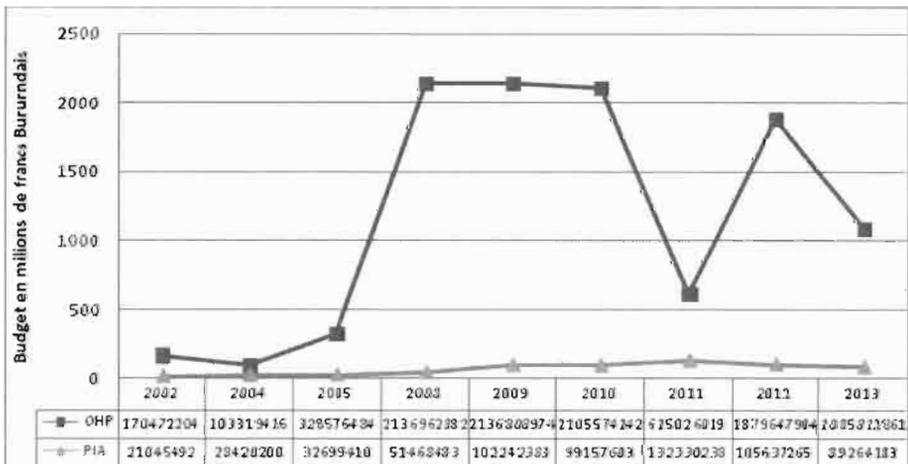
Malheureusement, en 2003, la République fédérale d'Autriche, principal bailleur de fonds du projet, a interrompu son soutien. À partir de cette période, le projet n'a fonctionné que grâce au budget du Gouvernement. Or, celui-ci étant trop faible, le projet a dû revoir ses ambitions à la baisse. L'évolution des budgets des deux programmes, celui de l'Office de l'huile de palme (OHP) et celui du PIA-RUBUBU, laisse penser qu'ils n'auront pas la même efficacité (fig. 5).

Figure 4. L'Organigramme de la SRD Rumonge en 1990 (avant d'être scindé en deux projets)



Source : Rapport SRDR, 2000.

Figure 5. Comparaison de l'évolution des budgets OHP et PIA RUBUBU de 2002 à 2013



Source : PIA RUBUBU (rapports de 2002-2013).

Le budget de l'OHP, 10 à 40 fois celui du PIA-RUBUBU, n'est pas de nature à permettre aux cultures vivrières de résister à la concurrence du palmier. De plus, il n'y a pas que l'OHP qui s'occupe du palmier à huile. La société SAVONOR² et d'autres acteurs privés semblent également bien lancés dans cette culture qui leur procure des matières premières et d'importants moyens financiers, et qui provoque d'importantes mutations socio-spatiales.

Colonisation du parcellaire traditionnel par les plantations de palmiers à huile : évolution entre 2002 et 2009

Le dynamisme de Rumonge est très surprenant, tant au niveau des cultures qu'au niveau du paysage. L'apparence d'un paysage peut changer en moins de dix ans. Le cas des parcelles agricoles de Kigwena situées à l'ouest de la RN3 (capture *Google Earth* de 2002 et de 2009) en témoigne. En un petit intervalle de temps, on ne reconnaît plus la structure qu'avaient les parcelles qui portaient les cultures vivrières (patates douces, riz, maïs, etc.). En l'espace de sept ans seulement, toutes les parcelles du bloc vivrier ont été converties en palmier. Les petites plateformes de quelques centaines de mètres carrés observées en 2002 avaient disparu en 2007, laissant place à des blocs d'une superficie d'un quart d'hectare environ (Photos 1 et 2).

Photo 1. Cultures vivrières à l'est de Kigwena dans le périmètre vivrier



Source : capture *Google Earth*, 2002.

2. SAVONOR vient de « Savon d'or ». C'est une société anonyme engagée dans la fabrication du savon et de l'huile de palme raffinée au Burundi. Elle a vu le jour en 1970, créée par une famille allemande appelée les Kuntze.

Photo 2. Périmètre vivrier de Kigwena colonisé par les plantations de palmiers à huile



Source : capture de *Google Earth*, 2009.

Avant l'introduction de ces projets d'aménagement, le paysage de Rumonge et celui de Nyanza-Lac étaient dominés par des maisons entourées de champs, dispersées dans la plaine et sur les piémonts. Dans ces champs, on observait un mélange de bananiers, de manioc, de maïs et de colocase, parsemé de palmiers. Mais aujourd'hui, le paysage a complètement changé : on voit un habitat groupé en villages et de grands blocs de parcelles en palmiers. Le territoire est partagé selon les cultures. Quand on regarde du côté du lac Tanganyika, on ne voit que du palmier. Et quand on relève les yeux pour regarder sur les piémonts, on voit apparaître des bananiers et d'autres cultures vivrières comme le manioc et le maïs (Photo 3). Le constat est le même quand on emprunte les talwegs qui sont dominés par le palmier tandis que les versants des interfluves sont occupés par les bananeraies et le manioc (Photo 4).

L'aspect de ces deux paysages, surtout pendant la saison sèche, ne laisse pas indifférent le voyageur. La verdure qu'on voit du côté du palmier confortablement installé dans des vallées humides et fertiles (bénéficiant souvent d'un microclimat, car couramment traversées par des rivières) n'a rien de semblable à l'aspect presque jaunâtre des cultures vivrières se trouvant sur les versants des collines sèches et délavées (Photo 4).

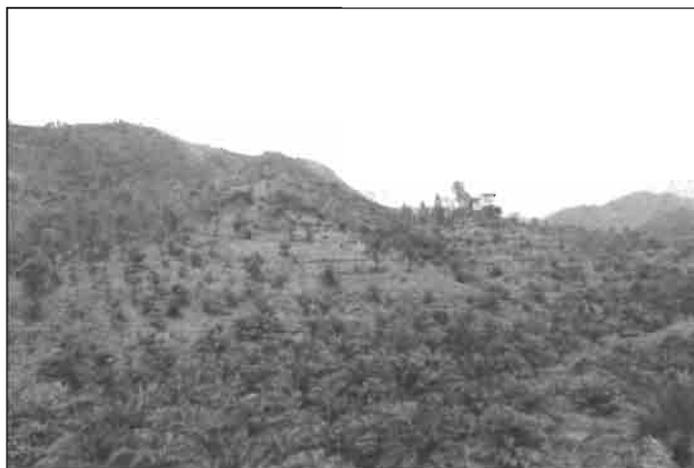
Nous constatons que le palmier à huile a provoqué une délocalisation des cultures vivrières des terres fertiles de la plaine vers les versants des collines (aux environs de la courbe 1000 m). La banane réapparaît lorsqu'on atteint l'altitude moins favorable au palmier (Ndayishimiye, 2002).

Photo 3. Palmeraie à perte de vue à Kigwena à l'ouest de la RN3



Source : capture *Google-earth*, 2013.

Photo 4. Des talwegs dominés par le palmier à huile



Source : photo de l'auteur, 2014.

Culture du palmier à huile et déficit vivrier

Lors de nos enquêtes, un paysan de Rumonge nous livra ce propos :

Du temps où il y avait encore des vivres, Rumonge nourrissait sa population et l'excédent était acheminé vers Bujumbura, mais hélas aujourd'hui nous mangeons du haricot venu de Bujumbura ou de la Tanzanie.

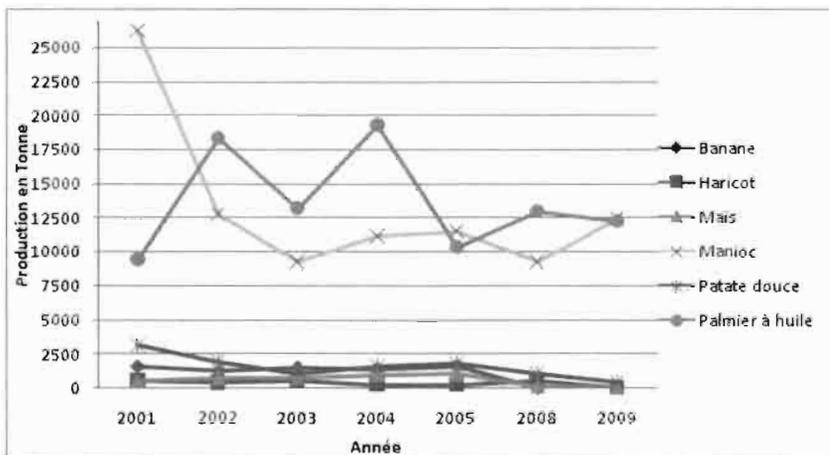
Une autre personne s'inquiète de cette diminution des cultures vivrières causées par l'avancée du palmier. Cette fois-ci c'est un paysan de Muzinda (au nord de Bujumbura) à 1 kilomètre des 500 hectares de palmiers exploités par la Société SAVONOR, qui nous a confié :

le palmier est une culture miraculeuse, un seul arbre peut enseigner³ un élève du primaire au secondaire, son seul défaut est qu'il cause la famine.

C'est-à-dire que même les populations de l'Imbo-Centre⁴ commencent à sentir la pression que cette culture exerce sur les cultures vivrières.

Pour vérifier cette information nous avons essayé d'analyser l'évolution de la production des principales cultures vivrières à Rumonge (figure 6). Il apparaît que l'évolution des cultures vivrières à Rumonge n'a pas suivi l'allure de celle du palmier à huile. La tendance pour toutes les cultures vivrières est en baisse, ce qui semble logique, d'autant que, comme expliqué plus haut, même l'appui réservé à ces dernières est largement inférieur à celui qui a été fourni au projet palmier. Il est évident que le palmier grignote des terres qui étaient réservées aux cultures vivrières, provoquant ainsi une baisse de production de ces dernières.

Figure 6. Evolution de la production des cultures vivrières par rapport à celle du palmier⁶ (2001- 2009) en Commune Rumonge



Source : Données des rapports de PIA RUBUBU, 2001-2009.

3. La vente de l'huile de palme d'un seul arbre suffit pour payer les frais de scolarité durant toute une année.

4. Zone d'extension très active du palmier à huile. Depuis 2007, cette localité a accueilli 700 hectares de palmiers à Tenga et Musenyi.

Notons que la brusque chute de la production du manioc n'est pas uniquement causée par l'accroissement des étendues de palmier à huile, mais également par la maladie « mosaïque »⁵ qui est apparue au Burundi depuis les années 2000. Quant au palmier à huile, depuis 2009, des travaux d'abattage pour le renouvellement de vieux vergers ont également fait chuter la production.

Au delà même de ses effets sur la production agricole, la réorganisation des territoires a également de nombreuses conséquences sociales et environnementales qu'il faut observer à plusieurs échelles.

Les conséquences sociales et environnementales de la réorganisation des territoires

Changements dans les modes de vie et les rapports entre hommes et femmes avec l'arrivée des services urbains

Il y a lieu de retenir l'amélioration du mode de vie. Même si les paysans habitent loin de leurs palmeraies, leurs enfants étudient tout près des habitations et ils se font soigner tout près de leur domicile. Rumonge est la commune de la Province Bururi la mieux équipée en centres de santé (plus de 35 en 2010). Notons au passage que la Commune de Rumonge fait désormais partie d'une nouvelle province⁶ appelée Rumonge. L'eau potable n'est plus très éloignée des maisons car les villages ont été raccordés au réseau. Les villages ont aussi été connectés au réseau électrique, ce qui a encouragé la création de plusieurs petits métiers artisanaux : création de salons de coiffure, ateliers de soudure, ateliers de réparation de chaussures, etc.

Cependant, il faut relativiser ces avancées car beaucoup de ménages ne peuvent pas se connecter au réseau électrique, n'étant pas en mesure de faire face au coût élevé des équipements requis (compteur électrique, câblage, etc.) et de payer les factures de consommation. De plus, rares sont les logements raccordés au réseau d'eau potable et dans ces conditions, la majorité des villageois recourt donc aux robinets publics.

En outre, depuis le développement du palmier à huile au Burundi, les femmes ont su se tailler une place dans la filière. Elles se sont engagées dans l'extraction de l'huile de palme (au mortier), le commerce de détail de l'huile ainsi que le concassage des noix de palme (pour extraire les palmistes). Au fur et à mesure que la filière s'est modernisée, les femmes ont essayé de s'adapter

5 C'est une pathologie endémique qui ravage les plants de manioc en Afrique, plus particulièrement dans la région des Grands lacs.

6. La province est au Burundi la division administrative de premier niveau. En 2016, on en dénombre dix-huit. Chacune d'entre elles comprend des communes qui elles-mêmes comprennent des zones.

au processus de transformation. L'arrivée d'une nouvelle méthode artisanale appelée Mahweniya, un moulin actionné à la force des bras, a considérablement réduit le rôle des femmes, mais elles n'ont pas été complètement écartées. Elles ont gardé quelques rôles dans le processus d'extraction : apport de l'eau, maintien du feu, etc. Aujourd'hui, le nombre de femmes employées dans la transformation industrielle est beaucoup plus faible, presque toutes les tâches étant actuellement faites à l'usine par la machine.

Les risques de perdre la terre au profit d'investisseurs citadins

L'installation des paysans dans les villages a provoqué l'éclatement des centres de décisions familiaux. Il y a eu de profonds changements consécutifs à cette manière de vivre avec des personnes venues d'ailleurs. Les paysans se sentent individuellement propriétaires de leurs parcelles. Ils ont davantage de marge de manœuvre, notamment pour pouvoir vendre leurs propriétés. Comme ils produisent pour vendre, les paysans se rendent compte que la parcelle est un outil commercial : ils peuvent la vendre et acheter ce qu'ils veulent (Chaléard, 1996).

Certes, comme l'explique un homme de 52 ans de Rumonge, une parcelle héritée des parents ne doit pas être vendue à n'importe qui. Quand quelqu'un souhaite vendre sa parcelle, il doit d'abord s'adresser à la famille, afin de trouver un acheteur appartenant à celle-ci. La parcelle ne sortira de la famille qu'en l'absence d'un client issu de celle-ci.

Néanmoins, la modernisation de la filière palmier à huile à Rumonge a été accompagnée par des exigences techniques qui facilitent l'acquisition de terres par des détenteurs de capitaux. La variété « tenera », plus productive que la « dura », nécessite l'usage de beaucoup d'engrais chimiques, tandis que l'engrais organique suffisait pour l'ancienne variété. Des règles strictes ont été imposées aux bénéficiaires des plantations de la SRD de Rumonge, comme par exemple, ne pas mettre des cultures intercalaires après la quatrième année de culture. De telles exigences nécessitent un investissement que peu de paysans arrivent à réaliser. Pour échapper à cette contrainte, ils cèdent leurs parcelles en location à des citadins, des commerçants, des dignitaires et des retraités⁷. Un des paysans interrogés estime que plus de trois quarts des paysans de Kizuka recourent à la location de leurs parcelles. Mais c'est souvent le chemin qui mène à la perte d'une partie ou de la totalité de celle-ci.

7. Le palmier à huile est une culture qui, de par sa longévité (plus de 20 ans de vie), intéresse beaucoup les retraités désireux de s'assurer une rente durable. Un peu avant de prendre leur retraite, les fonctionnaires qui le peuvent investissent dans le palmier.

Toujours selon cet informateur, le plus dangereux pour un propriétaire est de multiplier les demandes d'avance de paiement à son locataire. En effet, en cas de cumul de dettes, le locataire se retrouve en position de force et peut proposer un rachat partiel ou total de la parcelle. Ceci arrive quand un paysan a un besoin immédiat d'argent, par exemple parce qu'un de ses enfants est malade ou qu'une personne de la famille est décédée, entraînant des frais d'enterrement. S'il vend tout, il n'aura plus qu'à se rendre en ville pour chercher du travail ou à accepter de travailler comme ouvrier pour le nouveau propriétaire. C'est de cette manière que des personnes qui louent des palmeraies finissent par devenir eux aussi palmiculteurs. Ainsi par exemple, un commerçant de Rumonge détient aujourd'hui, dans le périmètre palmicole de la SRD de Rumonge, plus de 80 ha de palmeraie. Il achète au moins 4 ha par an. Cela atteste que la plupart de petits paysans vendent et quittent la filière, ce qui revient à confirmer que celle-ci glisse doucement des mains de petits paysans vers des personnes nanties, contrairement aux objectifs premiers du gouvernement.

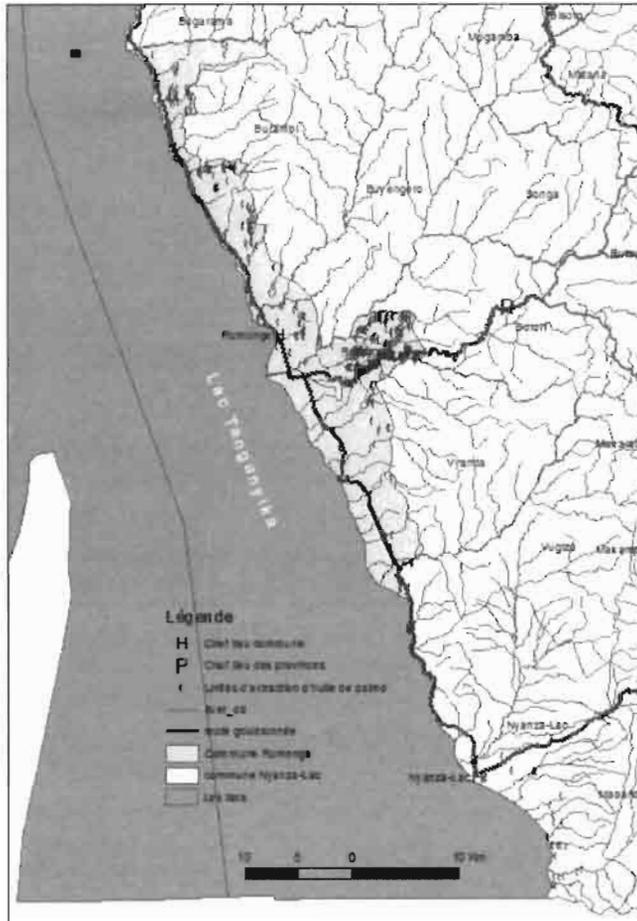
Le territoire du palmier à huile et celui du poisson : deux territoires contigus au voisinage antagonique

Depuis l'intensification du développement du palmier à huile, les pêcheurs du lac Tanganyika ont également subi les méfaits des déchets organiques « Umunyemwe »⁸ issus des moulins de transformation artisanale à force motrice humaine. Des centaines de ces unités de transformation artisanales sont installées le long des rivières (fig. 7) et toutes les eaux utilisées lors des diverses opérations finissent dans le lac Tanganyika sans traitement préalable. Les déchets organiques ont provoqué la diminution de la prise de poissons sur les côtes burundaises (Ingo, 2006), car ils gênent leur reproduction, d'autant plus qu'ils pondent leurs œufs sur les rives. Les pêcheurs doivent aujourd'hui faire plusieurs dizaines de kilomètres dans le lac pour atteindre des endroits favorables à la prise de poissons.

En conséquence, plus la production de l'huile de palme croît, plus la prise de poisson dans le lac Tanganyika baisse. Alors qu'avant l'installation du projet palmier à Rumonge et à Nyanza-Lac, le poisson était très important, au fur et à mesure que le palmier s'est intensifié dans l'Imbo, la prise de poisson a considérablement chuté. Selon la directrice du Département des Eaux, Pêche et Aquaculture au sein du ministère de l'Environnement, la production de poisson dans le lac Tanganyika est passée de 20 000 tonnes en 2002 à 10 000 tonnes en 2013. Néanmoins, l'origine de cette baisse n'est pas uniquement liée à la pollution des eaux du lac, mais également à l'usage du matériel de pêche non adapté (Nzorubonanya, 2013).

8. Déchets liquides issus de l'extraction de l'huile de palme.

Figure 7. Localisation des unités d'extraction de l'huile de palme à Rumonge et Nyanza-Lac



Source : réalisée par l'auteur, 2014.

La question spécifique du retour des réfugiés de 1972 dans un nouveau contexte foncier

La guerre civile de 1972, déjà mentionnée, a provoqué le décès de centaines de milliers de personnes et la fuite de plusieurs centaines de milliers de Burundais vers la Tanzanie, la République du Congo et le Rwanda. Or, des terres appartenant aux réfugiés de 1972 ont été distribuées en leur absence. De fait, à l'issue de cette crise, la région de l'Imbo était restée presque déserte, car la majorité des habitants avait fui vers la Tanzanie et la RDC. Le gouvernement

en place a décidé de redistribuer ces terres à des demandeurs, et ces derniers se sont installés sur les terres laissées par les paysans ayant fui le conflit. Etant donné que les terres de la région étaient extrêmement fertiles, beaucoup de personnes s'y sont durablement installées. C'était la porte ouverte à des problèmes fonciers insolubles qui empoisonnent toujours les relations entre les populations locales.

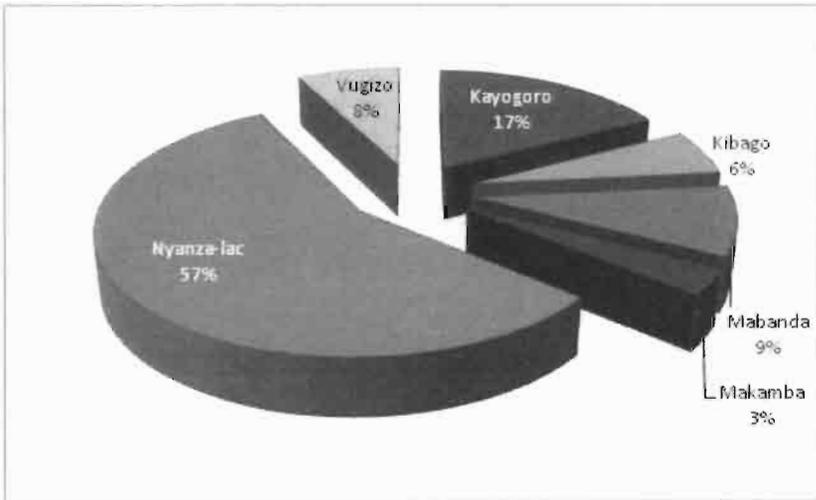
Aujourd'hui, le retour des réfugiés est à l'origine d'une crise foncière très profonde. Depuis la signature des accords d'Arusha en 2002, des centaines de milliers de Burundais ont regagné le pays. La région de l'Imbo-Sud est une des régions qui ont reçu le plus de rapatriés, car elle avait été durement frappée par la guerre, en particulier justement à Rumonge et à Nyanza-Lac. Par exemple, sur 143 709 rapatriés qui regagnent la province de Makamba, 81 359, soit 57 %, rejoignent plus précisément Nyanza-lac (fig. 8) et sur 47 085 rapatriés qui reviennent dans la province de Bururi, 41 486, soit 88 % regagnent la commune de Rumonge (fig. 9). Ces chiffres sont révélateurs de la pression foncière qui s'exerce dans ces communes. Le nombre de conflits fonciers enregistrés est proportionnel à celui des rapatriés. Jusqu'en 2011, sur 6 135 conflits enregistrés dans la province de Makamba, 3 342 soit 54,47 % étaient localisés dans la commune de Nyanza-Lac (figure 10), tandis que plus de 60 % des conflits fonciers enregistrés à Bururi étaient localisés à Rumonge.

Dans ce contexte, les palméiculteurs ne peuvent pas se considérer comme réellement propriétaires des parcelles, ce qui freine leurs initiatives de développement à long terme. Ils préfèrent investir à court terme parce qu'ils ne sont pas sûrs de leur droit d'occupation dans l'avenir et qu'ils se sentent toujours sous la menace des revendications de la partie lésée. C'est d'autant plus le cas que chaque fois que les autorités au pouvoir changent : elles proposent une nouvelle politique foncière, souvent dans une logique clanique ou clientéliste, pour satisfaire les membres de leur ethnie ou de leur électorat (ICG, 2014).

Conclusion

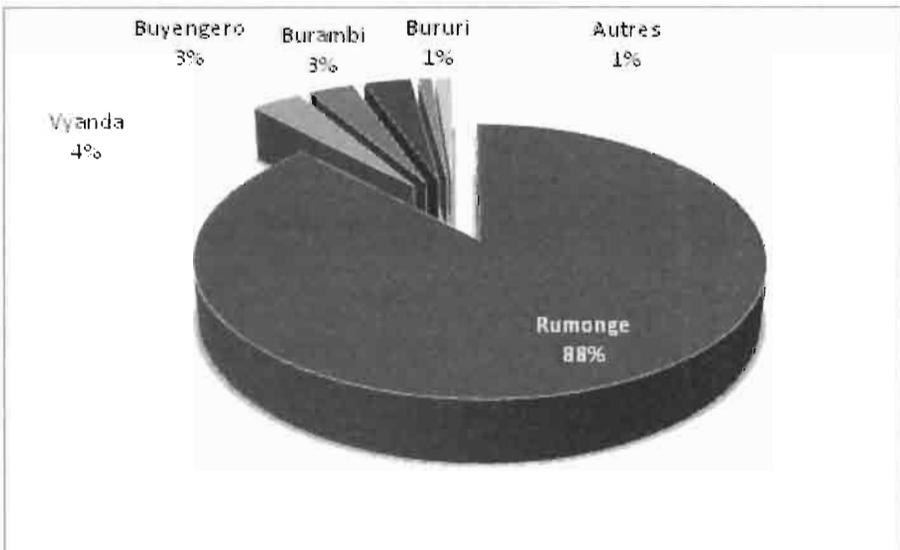
Les résultats de notre recherche confirment en définitive que la réorganisation des territoires qui a accompagné l'introduction de la nouvelle variété « tenera » dans la région de l'Imbo-Sud a eu d'importants impacts sur les modes de vie des paysans. La monoculture de cette nouvelle variété a contribué à réduire l'importance des cultures vivrières qui ont été reléguées sur des versants moins fertiles que les vallées humides dans lesquelles elles se trouvaient. Le palmier a été installé sur les anciennes terres du vivrier, ce qui a provoqué une baisse de la production vivrière dans la région. Certes,

Figure 8. Répartition des rapatriés de la province Makamba par commune de 2002 à 2013



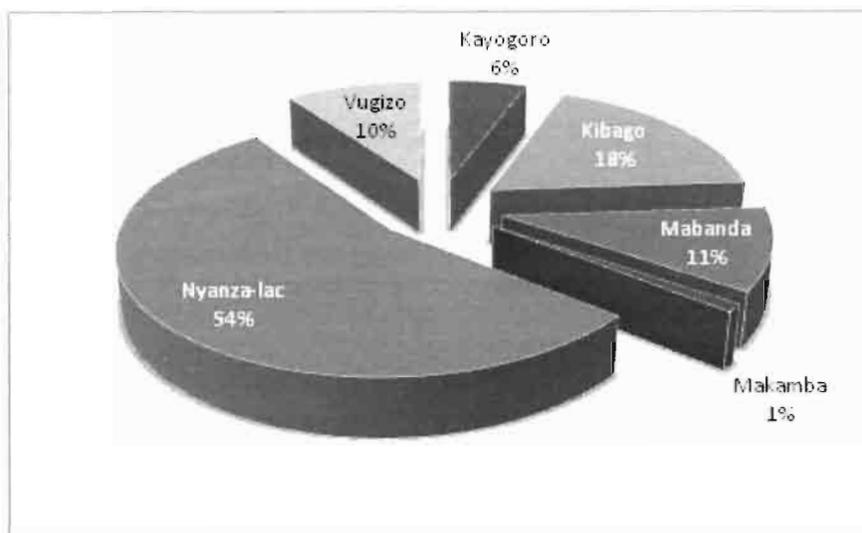
Source : Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés « PARESI » 2013.

Figure 9. Répartition des rapatriés de la province Bururi par commune de 2002 à 2013



Source : Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés « PARESI » 2013.

Figure 10. Les conflits fonciers enregistrés par le CNTB en province Makamba (2006-2011)



Source : Rapport CNTB, 2011.

l'intensification agricole du palmier à huile constitue un nouvel apport monétaire pour les agriculteurs, mais au travers de cette recherche, nous avons aussi montré que la modernisation de cette filière a été une porte ouverte aux détenteurs de capitaux pour s'approprier des terres de petits paysans. L'exemple d'un commerçant de Kigwena qui détient plus de 80 hectares de palmiers à huile, alors que beaucoup de paysans possèdent moins d'un hectare, montre que ce producteur, en concentrant et en agrandissant sa surface de production a déjà exclu de la filière au moins une centaine de paysans.

Le développement du palmier à huile le long du lac Tanganyika a provoqué également la diminution de la prise de poissons sur les côtes burundaises (Ingo, 2006). Les déchets organiques issus des unités artisanales de transformation gênent la reproduction des espèces de poissons du lac.

Enfin, avant d'évoquer l'avenir du territoire du palmier à huile burundais, il est judicieux de relever que la politique de modernisation de la culture du palmier à huile au Burundi a été accompagnée de remembrements et de redistributions de terres qui ont été entachés de multiples irrégularités, d'où les multiples conflits fonciers observés dans la région de l'Imbo-Sud.

Incontestablement, le Burundi a besoin de produire beaucoup d'huile de palme pour pallier le manque de lipides disponibles pour la population ¹⁰, néanmoins, il faut le faire en tenant compte des besoins en produits vivriers. Sans vouloir verser dans l'opposition de ces deux catégories de culture (Chaléard, 2003) qui sont toutes deux utiles pour l'économie burundaise, nous pouvons dire que la méthode consistant à favoriser une monoculture est préjudiciable à l'autonomie alimentaire. Une autre méthode qui associerait le vivrier au palmier serait plus indiquée, car elle permettrait l'équilibre entre les deux types de production, même à l'échelle de chaque territoire local, et peut-être une moindre tendance à la concentration des terres.

Bibliographie

- Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, 2000, Arusha, 28 août, [En ligne : https://fr.wikisource.org/wiki/Accord_d%E2%80%99Arusha_pour_la_paix_et_la_r%C3%A9conciliation_au_Burundi].
- CHALÉARD Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, « Hommes et Sociétés ».
- CHALÉARD Jean-Louis, 2003, « Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? », in M. Lesourd (dir.), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Nantes, Éditions du Temps, « Questions de géographie », 267-292.
- CHOUQUER Gérard, 2010, « Les transformations agraires et foncières à Nyanza-Lac (Province Makamba) », *s.l., s.n.*, [En ligne : <http://www.formesdufoncier.org/pdfs/Nyanza-Lac.pdf>].
- COCHET Hubert, 2001, *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, Paris, INAPG-Karthala.
- CRET 1990, *Géographie et aménagement dans l'Afrique des Grands Lacs*, Colloque de Bujumbura, 25-29 janvier 1988, n° 3, Bordeaux, Institut de Géographie de Bordeaux III, « pays enclavés ».
- DURUFLÉ Gilles, FABRE Pierre, YUNG Jean Marie, 1988, *Les effets sociaux et économiques des projets de développement. Manuel d'évaluation*, Paris, ministère de la Coopération.

10. Le pays a besoin de 100 000 tonnes d'huile par an pour subvenir aux besoins en lipides (SAN, 2008), alors qu'actuellement la production n'excède pas 30 000 tonnes.

- HATUNGIMANA Alexandre, 2005, *Le café au Burundi au XX^{ème} siècle*, Paris Karthala.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (=ICG), 2014, « Les terres de la discorde (II) : restitution et réconciliation au Burundi », rapport Afrique, n° 214, 17 février, Nairobi-Bruxelles, ICG, [En ligne : <http://old.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-centrale/burundi/214-fields-of-bitterness-ii-restitution-and-reconciliation-in-burundi.html>].
- INGO Vicens Burow, 2006, *Rapport d'impact de l'industrie de l'huile de palme sur l'environnement*, support de présentation, Rumonge.
- NDAYISHIMIYE Prudence, 2005, *Relations cultures vivrières-cultures de rente et dynamiques agraires au Burundi : une étude de cas à partir de trois régions agro-écologiques (Buyenzi, Mugamba-sud et Imbo-sud)*, thèse de doctorat en géographie, Gembloux, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques.
- NGIYE Erasme, 2015, *La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires*, Thèse de doctorat, Toulouse, Université Toulouse Jean Jaurès.
- NIMPAGARITSE D., 1983, *Organisation foncière et disparités des statuts immobiliers au Burundi*, Thèse de doctorat, Bruxelles, ULB.
- NZORUBONANYA Félix, 2013, « Lac Tanganyika : la production de poisson réduite de moitié en 10 ans », *Iwacu-burundi.org*, 10 juillet, [En ligne : <http://www.iwacu-burundi.org/rumonge-la-production-de-poisson-reduite-de-moitie-en-10-ans/>].
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, 2001-2009, *Projet d'Intensification Agricole en communes Rumonge, Burambi et Buyengerero (PIA-RUBUBU)*, Rapports annuels, Bujumbura, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (=MINATTE), 2005, *Rapport annuel sur l'état de l'environnement*, Bujumbura, MINATTE.
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, 2008, *Stratégie Agricole Nationale (SAN 2008-2015)*, Bujumbura, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, 2011, *Commission nationale des Terres et autres biens (CNTB) Bururi, Bilan d'activité 2006-2011*, Bujumbura, CNTB.
- RICARDO David, 1821, *Des Principes de l'Économie Politique et de l'Impôt*, Paris, Flammarion.
- TOULMIN Camilla, GUEYE Bara., 2003, « Les transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales », Dossier n°123, Londres, IIED.

Les plantations agro-industrielles d'hévéa dans le sud du Cameroun migrations, pressions foncières et dynamiques socio-territoriales à Niété

Michelle SONKOUÉ WATIO

L'agriculture de grande plantation est souvent présentée par les économistes classiques, notamment Adam Smith et David Ricardo, comme un moteur efficace du développement économique en raison de sa capacité à créer l'emploi en masse (Hobsbawm, 1978) et de son effet sur l'augmentation de la rente foncière. Cependant, elle pose des problèmes divers au niveau des territoires du fait des mutations démographiques qu'elle engendre. Les migrations dues à l'économie de plantations ont été observées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne notamment au Nigéria, au Ghana, au Togo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire (Petit, 2000). Dans les zones forestières, bien que les grandes plantations s'établissent à l'origine dans des zones peu peuplées (Gerber, 2008), ces migrations modifient rapidement la structure des groupes sociaux, au point où une distinction claire s'opère entre les paysans autochtones et les migrants, et entraînent, dans le même sillage, un accroissement des besoins en terres à usages multiples (Konings, 1986). Les implications sont de plusieurs ordres sur les plans écologique et socio-économique.

Sur le plan socio-économique, un des problèmes majeurs causés par le développement des grandes plantations est la mobilisation des terres les plus productives pour des cultures destinées à l'exportation et la diminution de l'espace exploitable pour les cultures vivrières (Dufumier, Labrousse, Losch, 1997). Dans le cas spécifique du Cameroun, la difficulté d'accès à la terre pour les migrants en périphérie des grandes plantations, est aggravée par la coexistence du droit foncier moderne et du droit foncier coutumier. En effet, les migrants qui s'installent à proximité des grandes plantations agro-industrielles se retrouvent sur un territoire appartenant, soit aux possesseurs coutumiers (Liz Alden, 2011), soit à l'entreprise ayant obtenu de l'État un bail emphytéotique (Nguiffo, Sonkoué, 2015). De plus l'une des caractéristiques particulières de la politique de développement agricole au Cameroun est le rôle central joué par l'État dans le processus d'attribution des terres à l'économie de plantation, octroyant parfois de manière discrétionnaire et à vil prix les terres

du domaine national, dans l'optique de multiplier les investissements dans le domaine agricole (Nguiffo, Schwartz, 2012). En effet, comme dans les années 1900, un siècle après, la délimitation des terres à attribuer aux grands projets, notamment aux projets agro-industriels, s'appuie dans le meilleur des cas, sur des opérations de recensement des terres rurales et sur l'estimation des besoins en terres des populations riveraines ¹. En revanche, les besoins en terres à long terme de l'ensemble de la population qui résidera à terme sur la zone d'emprise du projet ne sont guère pris en compte ². Dans ce chapitre nous proposons d'étudier l'impact sociodémographique du développement de l'hévéaculture et ses effets sur l'accès à la terre des exploitants familiaux, ainsi que les dynamiques territoriales que génère l'expansion des plantations agro-industrielles dans l'arrondissement de Niété.

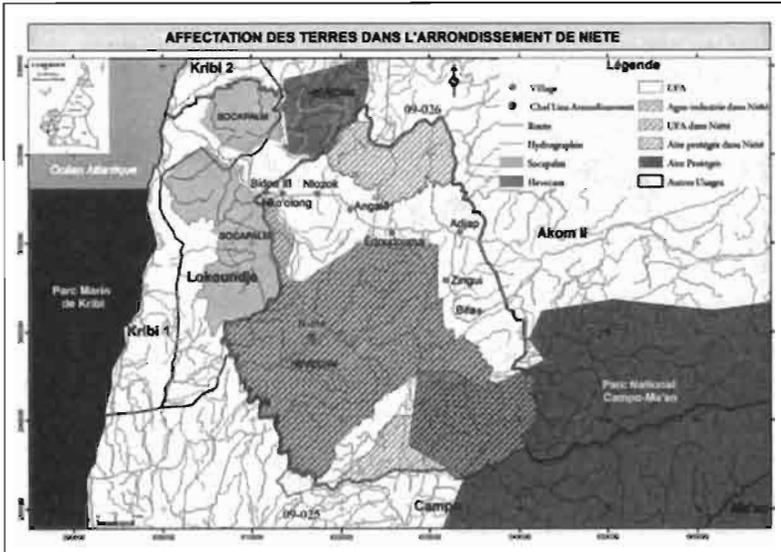
Niété : une zone pionnière de développement de l'hévéaculture industrielle

L'arrondissement de Niété est localisé dans le département de l'océan (région du Sud). Il couvre une superficie de près de 100 000 ha (cf. carte 1) et son climat est du type équatorial guinéen. Au Cameroun, il fait partie des zones pionnières de l'hévéaculture industrielle dont le développement, à Niété remonte à 1975 avec la création la société Hévéa du Cameroun (HEVECAM). Cette donnée justifie en partie le choix de la zone d'étude. Il faut ajouter à cela que les nouvelles acquisitions de terres par HEVECAM ont atteint en 2012 une superficie de près de 20 000 ha, en dehors de la zone de Niété, illustrant l'ampleur de la pression foncière exercée par l'entreprise agro-industrielle. Dans cette zone pionnière, plus de 50 % de la superficie de l'arrondissement est affectée à la culture de l'hévéa. Cette culture est pratiquée en majorité dans le cadre de systèmes de plantations industrielles dont 41 000 ha sous concession foncière, et dans une moindre mesure en système des petites et moyennes exploitations. En effet les petites et moyennes hévéicoles camerounaises ne représentent que 8 % de la production nationale (Chambon *et al.*, s.d)

1. Décret n° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national

2. Ordonnance n° 74-2, portant régime domanial du 06 juillet 1974 et décret n° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national.

Carte 1. Arrondissement de Niété



Source : Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), à partir de données de l'Institut National de Cartographie, 2011.

Les conditions climatiques à Niété sont exceptionnelles pour le développement de l'hévéa, avec près de sept mois de précipitations par an, réparties en deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Les deux saisons sèches vont de décembre à février, puis de juillet à août. La pluviométrie annuelle oscille entre 1800 et 2000 mm. La température moyenne est de 24.5°C, avec des maxima de 29°C et des minima de 20°C. Le relief est très varié. Il est composé de plaines modérément et fortement disséquées, de collines isolées, de complexes de collines et de montagnes ; toutefois, il est relativement plat à l'intérieur de la plantation d'HEVECAM, avec une altitude comprise entre 20 et 200 m.

À Niété on distingue exclusivement deux groupes ethniques : les Bulu, majoritaires dit autochtones car installés avant la création de l'état indépendant et les Bagyéli, minoritaires dit peuples autochtones³ au sens de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux en raison du lien étroit qu'ils entretiennent avec la forêt. Ces populations détiennent des droits d'usage

3. Les peuples autochtones se distinguent par leurs conditions sociales, culturelles et économiques. Celles-ci sont régies totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spécifique à leur statut d'indigènes ; celui-ci s'appliquant aux descendants des populations qui habitaient le pays, ou originaires d'une région géographique à laquelle appartenait le pays, à l'époque de la conquête, de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État. Quel que soit leur statut juridique, les peuples autochtones conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou une partie d'entre elles.

coutumiers sur les terres remontant à plusieurs décennies. Ici, l'agriculture est la principale activité économique, à laquelle se greffent d'autres activités telles que l'élevage, le commerce, l'artisanat et la chasse. Avant l'indépendance, la production agricole, était dominée par des systèmes de polyculture extensive à jachère, caractéristique des zones forestières. Parmi les productions pratiquées aujourd'hui, on trouve les associations telles que tubercules, céréales et légumineuses, tubercules et palmier ou bananier plantain et tubercules. La taille des champs ou parcelles varie de 0,3 ha à 1,5 ha, localisées en général à au plus 2 km des villages. Ces champs sont exploités pendant environ 2 années consécutives tandis que la durée des jachères varie de 3 à 10 ans, mais peut parfois s'étendre au-delà (Nounamo, Yemefack, 2000). La chasse, la pêche et la cueillette fournissent une partie centrale de la nourriture. Les Bagyéélis vivent traditionnellement de la chasse et de la collecte des produits de la forêt, mais de plus en plus s'impliquent dans les productions agricoles.

On trouve dans l'arrondissement de Niété et ses environs une mosaïque de formations forestières : des formations atlantiques à *Lophira alata* (Azobé) et à *Saccoglottis gabonensis* (Bongossi), avec une strate arborée, arbustive et herbacée. Des peuplements de *Coula edulis* (Ewomé) sont aussi observés; des formations atlantiques biafréennes à césalpiniacées ; des formations mixtes toujours vertes. Prises ensemble, toutes ces formations regorgent de plus de 600 espèces arborescentes (Létouzey, 1968). Cette diversité botanique est significative de la richesse qualitative et quantitative des formations forestières de toute la zone d'étude, et est sans doute l'une des raisons pour laquelle des cycles d'exploitation forestière industrielle s'y succèdent depuis les années 1960. La diversité faunique de la zone lui a valu la création de la zone de conservation (réserve de chasse) de Campo'o man en 1932⁴ qui aujourd'hui couvre la partie Sud-Est de l'arrondissement de Niété.

Explorer les liens entre le développement de l'hévéaculture, les dynamiques démographiques et l'accès au foncier

Depuis 2011, le Cameroun s'est officiellement lancé dans une nouvelle phase de promotion des économies de plantation sous le slogan « agriculture de deuxième génération⁵ », bien que celle-ci ne contribue en moyenne qu'à à

4. Comme le relève Julien-François Gerber (2008), la création de cette réserve de chasse résulte d'un accord entre l'administration coloniale et l'entreprise d'exploitation du bois la Forestière de Campo. Cette compagnie exploitait une concession située entre l'océan et la limite actuelle du parc national et qui lui a été attribuée en 1968 par le gouvernement pour une durée de 25 ans.

5. Cf. le discours du Chef de l'État du Cameroun au comice agro-pastoral, janvier 2011, [En ligne .<http://www.spm.gov.cm/fr/actualites/actualite/article/discours-du-chef-de-letat-au-comice-agropastoral-debolowa.html>].

peine 6 % du Produit intérieur brut (PIB) généré par le secteur primaire contre près de 70 % pour l'agriculture familiale vivrière (INS, 2005). Cependant, le plan de zonage du territoire national annoncé en septembre 2015, indispensable à une articulation efficace de l'affectation des espaces du territoire aux usages multiples (agriculture industrielle, agriculture familiale, exploitation minière et forestière, infrastructures de développement, conservation, etc.), n'est pas encore disponible. Se pose donc la question des modalités qui président à l'affectation des terres à l'économie de plantation et des impacts de l'hévéaculture industrielle sur les dynamiques démographiques et territoriales à Niété. Notre hypothèse est que le développement de l'hévéaculture industrielle à Niété engendre une augmentation rapide de la population qui a pour conséquence une raréfaction de la terre disponible pour l'agriculture familiale et vivrière.

Dans ce contexte, l'objectif de notre recherche était, d'une part de cerner les transformations dans la composition sociale de la population générée par le développement de l'hévéaculture et, d'autre part, d'analyser les effets des dynamiques démographiques et migratoires sur la recomposition du territoire et l'accès des exploitants familiaux à la terre. Du point de vue méthodologique, notre recherche s'est appuyée sur la collecte et l'analyse de deux types de données.

– Des données de sources secondaires qui portent principalement sur : (i) le contexte politico-économique qui a prévalu au moment de la création des premières économies de plantation en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier ; (ii) les mutations démographiques générées par la création des grandes plantations industrielles en Afrique subsaharienne et par l'HEVECAM à Niété, entre 1975 et 2015, ainsi que les conflits qui leur sont associés ; (iii) le cadre juridique et réglementaire organisant l'attribution des terres aux grandes entreprises industrielles et leurs implications sur les droits fonciers coutumiers au Cameroun.

– S'agissant des données de source primaire, elles ont été collectées par le biais d'entretiens réalisés dans l'arrondissement de Niété, au cours des mois de mars 2014 et avril 2015 auprès d'un échantillon de 214 personnes. L'objectif de ces entretiens était de cerner la structure actuelle de la population et les effets de la dynamique démographique sur la pression foncière. Le choix des enquêtés s'est fait de manière raisonnée pour ce qui concerne les paysans agriculteurs non employés par l'entreprise agro-industrielle, compte tenu de leur nombre réduit dans la population de la zone, mais au hasard pour le reste de la population étudiée. La représentativité de l'échantillon a été atteinte par saturation, ce qui revient pour chaque thématique abordée à arrêter les entretiens lorsque d'un enquêté à l'autre les réponses aux questions posées deviennent similaires.

La population étudiée est essentiellement agricole. La grande majorité a un emploi saisonnier ou permanent au sein de l'entreprise agro-industrielle. D'après leur emploi au sein de l'entreprise agro-industrielle, la population d'étude est composée de : manœuvres, ouvriers et cadres de l'entreprise. À ceux-ci s'ajoutent des paysans agriculteurs non employés au sein de l'entreprise agro-industrielle et des responsables de l'administration publique. Le tableau 1 ci-après présente la répartition de la population étudiée par catégories.

Tableau 1. Répartition de la population étudiée par catégories répertoriées

Population étudiée	Total
Représentants de l'administration publique	16
Agriculteurs et non agriculteurs employés comme ouvriers et manœuvres au sein de l'entreprise agro-industrielle	174
Agriculteurs et non agriculteurs employés comme cadres au sein de l'entreprise agro-industrielle	14
Paysans agriculteurs non employés au sein de l'entreprise agro-industrielle	10
	214

Source Auteur, 2015.

Notre méthodologie inclut également l'élaboration de cartes, produites au moyen des données disponibles au niveau de l'Institut national de cartographie (2011) et de l'atlas forestier coproduit par le ministère des Forêts de la Faune (MINFOF) et le *World Resources Institute* (WRI 2013).

Caractéristiques démographiques et organisation sociale dans la zone d'hévéaculture de Niété

L'acquisition des terres pour l'économie des plantations au Cameroun se fait par le biais des concessions. La concession foncière est définie par le décret n° 76/166 du 27 avril 1976 comme étant une technique juridique qui permet de mettre à la disposition des potentiels investisseurs une portion du domaine

national pour des projets de développement entrant dans le cadre des options économiques, sociales ou culturelles de la nation. L'attribution des terres à l'entreprise HEVECAM pour le développement des plantations industrielles d'hévéa à Niété a engendré des mutations de plusieurs ordres : physique, biologique et socio-économique. La section qui suit caractérise les statuts fonciers des populations sur les terres et présente les mutations observées sur le plan social et principalement sur l'évolution de la population de 1996 à 2015.

Les statuts détenus ou revendiqués par les populations sur les terres au Cameroun

Notre étude accorde une attention importante à l'occupation de l'espace par la population et à la diversité des types de droits reconnus ou revendiqués sur les terres rurales dans les ex-colonies d'Afrique subsaharienne. Plusieurs notions sont associées aux droits des populations sur les terres, imbriqués entre droit moderne, droit coutumier, et pratiques sociales. Nous pouvons distinguer ici principalement trois statuts détenus ou revendiqués par les populations sur les terres :

– **Les possesseurs fonciers coutumiers** : ce sont des détenteurs de droits ancestraux sur les terres. Ils sont appelés ici autochtones, en raison de leur statut de premiers arrivés. Le mode de transfert des droits sur les terres en possession coutumière est la succession ou l'héritage (Delville, 1988). Les possesseurs fonciers coutumiers bénéficient uniquement de droits d'usage sur les terres coutumières de leur terroir d'origine tant qu'ils n'ont pas procédé à l'enregistrement de ces droits, conformément au droit moderne. Ces derniers revendiquent la propriété foncière coutumière et le droit de céder la terre selon les modes de cession les plus observés au Cameroun. Notamment : héritage, vente, don, métayage, et location ou fermage.

– **Les propriétaires légaux et les concessionnaires** : ce sont ceux qui détiennent un titre foncier ou une concession foncière. Ceux ayant un titre foncier ont le droit de jouir, d'user et de transférer les terres sur lesquelles ils détiennent un titre de propriété. Ceux ayant une concession foncière ont le droit de jouir et d'user des terres en concession ; toutefois, bien que n'ayant pas le droit de les transférer, ici, les concessionnaires se confondent avec les propriétaires en raison du fait que la durée du bail peut aller jusqu'à 99 ans ⁶.

6. Comme le relèvent les ordonnances n° 74-1 portant régime foncier et n° 74-2, portant régime domanial du 06 juillet 1974, au Cameroun, l'accès ou le transfert des droits sur les terres peut se faire par voie de l'immatriculation directe ou indirecte. L'immatriculation indirecte sous-entend l'obtention préalable d'une concession qui sera transformée en titre foncier ou bail. D'après la loi les possesseurs coutumiers ont le droit de procéder à l'immatriculation directe, en fonction de leur capacité à prouver qu'ils sont installés et ont effectué des mises en valeur sur les terres pour lesquelles ils sollicitent un titre foncier avant l'ordonnance de 1974.

– **Les occupants** : ils se confondent parfois avec les possesseurs coutumiers (Liz Alden, 2011). Toutefois, dans le cadre de cette étude, on retrouve dans cette catégorie uniquement les migrants. Il s'agit des populations qui pour des raisons diverses se sont déplacées et installées sur les terres dans une localité donnée et n'ont pas encore procédé à l'enregistrement de droits conformément au droit moderne sur les espaces qu'elles occupent. Ils sont appelés allochtones ou étrangers par les premiers arrivés dits autochtones, bien qu'étant les citoyens du même pays. Leur occupation de l'espace est le résultat d'accords entre individus ou d'une transaction marchande imparfaite ou non écrite. En général, leur occupation est paisible tant qu'il n'y a pas d'enjeux fonciers importants.

Structure et origine de la population en 2015

La population enquêtée est constituée à 72 % d'hommes. Plus de 60 % des enquêtés appartiennent à des ménages dont la taille est comprise entre quatre et sept personnes. Deux types de ménages peuvent être distingués selon la manière dont ils ont été constitués : les ménages hétérogènes construits par affinités et les ménages homogènes. Les ménages homogènes sont des unités familiales rassemblant parents mariés ou non et enfants. Ils se sont constitués soit sur place, soit l'homme venu d'une autre région à la recherche du travail, s'installe en premier et fait venir par la suite femme et enfant(s). Le second modèle dit ménage hétérogène, est un regroupement de deux à quatre ouvriers ou ouvrières vivant sous le même toit. Ici, le premier (ère) une fois installé (e), fait venir frère (s), sœur (s) ou ami (s).

Tableau 2. Caractéristiques des enquêtés

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage		Total (%)
Sexe	155	Hommes	72	100
	59	Femmes	28	
Taille des ménages	28	0 à 3	13	100
	144	4 à 7	67	
	42	8 à 11	20	

Source : Auteur, 2015.

La population étudiée est caractérisée par une diversité qui trouve son origine dans les migrations. Il s'agit essentiellement ici de migrations internes de travail ou de regroupement familial. Les migrants viennent de toutes les

régions du pays (cf. tableau 3 ci-après). Plus de 70 % des enquêtés sont migrants dont 40 % originaires du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun (zone anglophone), 27 % de l'Ouest, 21 % de l'Extrême Nord et du Nord et 7 % du Centre.

L'arrivée de la population migrante se fait de manière progressive en fonction de la mise en cultures des terres, estimée à près de 2000 hectares de nouvelles plantations entre 1996 et 2014. En effet, la taille de l'entreprise est passée d'environ 16 000 ha plantés en 1996 date de son passage du statut d'entreprise publique à entreprise privée (privatisation) avec environ 4500 salariés (Banque mondiale, 1992), à 18 000 hectares en 2014 avec 5040 ⁷ salariés, soit une augmentation de 540 emplois.

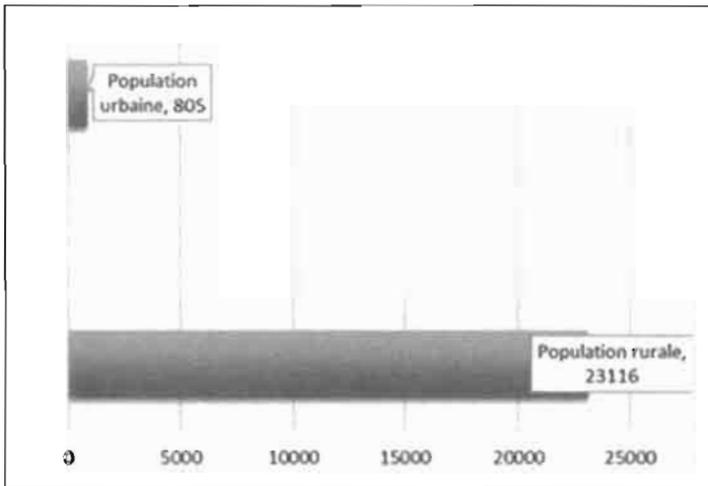
Expansion des plantations d'HEVECAM et mutation du territoire

Le fait que la concession octroyée à l'entreprise agro-industrielle (HEVECAM) à Niété attire la population dans cet arrondissement n'est pas un phénomène singulier. En effet, la mise en valeur des terres sur de vastes superficies entraîne un véritable besoin en main-d'œuvre. Les grandes et moyennes exploitations se développent sous diverses formes, telles que le complexe agro-industriel (palmier, hévéa), l'entreprise familiale (cacao, café), les fronts pionniers ⁸ et sont, comme souligné plus haut, l'une des causes majeures des grands mouvements migratoires observés en Afrique de l'Ouest et du Centre. En Côte d'Ivoire par exemple, durant la période coloniale, la politique de développement de l'économie de plantation a fortement contribué à orienter les flux migratoires du pays et de ses trois pays voisins que sont le Burkina Faso, le Mali et la Guinée (Merabet, 2006). À Niété, au Sud Cameroun, les migrations à l'intérieur du pays engendrées par la monoculture d'hévéa, se traduisent par une reconfiguration du territoire marquée par une densification particulière de l'espace rural. D'après le dernier recensement officiel de 2005 (ECAM, 2005), la dynamique migratoire analysée à travers l'évolution de la population montre qu'en 2005 la population rurale représente près de 97 % de la population totale de cet arrondissement (cf. figure 1 ci-après).

7. Entretien avec des responsables d'HEVACAM – Cameroun.

8. Comme le soulignent Georges Courade (1986) et Véronique Petit (2000) lorsqu'ils décrivent les migrations dues à création des plantations agro-industrielles.

Figure 1. Population en zone urbaine et rurale dans arrondissement de Niété



Source : auteur à partir des données d'Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages (ECAM) 2005.

En effet, d'à peine 2 habitants au km² en 1975 avant la création d'HEVECAM à Niété, la densité est passée à 13 habitants au km² en 2005 (ECAM, 2005). L'impact des grandes plantations industrielles sur la démographie est bien réel puisque 97 % de personnes enquêtées indiquent que les employés d'HEVECAM et leurs familles constituent l'essentiel de la population de l'arrondissement de Niété. Le regroupement de la population sur une superficie de 41 000 ha⁹ représentant presque la moitié de la superficie totale de cet arrondissement crée un nouveau territoire au sein de cette unité administrative. Ici, l'occupation de l'espace par la population se traduit par la création de 17 micro-regroupements appelés villages (village 1 à village 17) par l'entreprise HEVECAM. Ces regroupements de personnes sont consécutifs à la création successive de nouvelles parcelles d'hévéa par HEVECAM, puisque l'essentiel des activités économiques (commerce) et des infrastructures de développement (écoles, centre de santé, hôpital) existantes sont localisées sur les terres octroyées en concession foncière à l'entreprise agro-industrielle. Il faut souligner que le contrat de privatisation de l'entreprise (1996-1997) mettait en exergue un programme social de développement de l'arrondissement à la charge de l'entreprise agro-industrielle. Parmi les autres missions confiées à HEVECAM figurent l'appui à la création des plantations villageoises, la

9. Créée en 1975, la société HEVECAM Niété couvre une superficie d'environ 41 000 ha.

construction des logements du personnel, la construction des bâtiments sociaux et des logements dans tous les villages situés sur la concession octroyée à l'entreprise, ainsi que le développement des capacités des services de santé dans l'arrondissement, en raison de l'augmentation de la population. À cela s'ajoute l'entretien des infrastructures routières relevant des travaux publics sur le tronçon routier allant de Niété à Akom 1 et aussi, l'appui logistique aux services administratifs tels que la Brigade de la Gendarmerie nationale, le Commissariat spécial, la Mairie, le bureau de poste et la trésorerie dans l'arrondissement de Niété (Gerber, 2008).

Les disparités spatiales sont marquées ici par une concentration plus forte de la population dans la zone rurale de Niété où se développe la monoculture d'hévéa et mettent en évidence l'effet du développement des plantations agro-industrielles sur la construction des territoires. L'expansion des plantations entraîne en effet une augmentation des besoins en main d'œuvre et par là de la population. De ceci résulte une pression foncière qui se manifeste sous plusieurs formes.

Octroi des concessions agro-industrielles et accès des populations aux terres

Avant d'analyser l'impact de la monoculture d'hévéa sur la pression foncière à Niété, nous examinons dans la section qui suit le mécanisme d'octroi des concessions foncières aux agro-industriels en mettant l'accent sur l'insuffisante prise en compte des pratiques traditionnelles des populations et de leurs besoins en terres.

La réduction des terres coutumières et l'individualisation de l'appropriation du foncier agricole

L'attribution de droits commerciaux sur les terres et les ressources en Afrique subsaharienne remonte à la période coloniale (Nkankeu, 2008). Elle s'inscrit dans un processus d'exploitation des ressources naturelles et de conquête des terres détenues de façon coutumière par les populations locales et autochtones. En effet, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont eu à endurer une appropriation territoriale massive de la part des nations européennes, au détriment de la souveraineté locale organisée sous la forme de chefferies, de royaumes et parfois de fédérations et d'empires. Cette appropriation avait pour but la modernisation des exploitations agricoles africaines sur le modèle européen et leur transformation en fermes individuelles dotées de titres de propriété, susceptibles de faire l'objet de cessions sans entraves sur le marché (Liz Alden, 2011). C'est ainsi que, progressivement, les

terres rurales perdirent leur fonction sociale de reproduction des groupes basée sur la propriété collective pour être intégrées dans les logiques capitalistes, marchandes et individualistes.

S'agissant du cas spécifique du Cameroun, Marc Michel (1970) relève que les populations riveraines des grands projets agro-industriels ont toujours subi de plein fouet l'arrivée des grandes plantations. En effet, elles étaient exclues de l'élaboration des projets dans la plupart des cas et n'étaient pas associées au processus d'attribution des terres. Il en a résulté une restriction de leur espace vital traditionnel, ce qui a engendré de nombreux conflits. On peut citer à titre d'exemple les conflits fonciers opposant, d'une part, les premiers occupants du village ou autochtones aux travailleurs migrants, d'autre part les autochtones aux entreprises ayant obtenu de vastes étendues de terres en concession foncière pour le développement de plantations agro-industrielles. Ces conflits ont été observés dans plusieurs régions du pays : dans les régions du Littoral dans le Moungo (Nkankeu, 2010) et du Sud à l'est de Kribi (Elong, Obam, 2010).

Durant la période coloniale, l'établissement des grandes plantations s'est appuyé sur la délimitation de réserves pour les populations riveraines dans le but de sécuriser les investissements des colons. En effet, à l'époque, le fait d'être natif sur un terroir donné était indissociable de l'appropriation des terres dans les sociétés établies ; un principe considéré par l'administration coloniale comme un frein au développement agricole (Liz Alden, 2011). La délimitation de réserves s'appuyait sur un recensement des terres utilisées par les populations et une estimation de leurs besoins fonciers. De 1898 à 1899 l'administration coloniale allemande fixa à 2 ha la superficie à attribuer à chaque ménage ou case, superficie que Puttkamer gouverneur allemand du Cameroun, jugea trop généreuse. Cependant, en 1904, suite aux conflits avec les populations locales, il fut obligé d'accepter de porter la superficie des lots de réserves à 6 ha par ménage (Michel, 1970). Entre 1930 et 1950, les colons étendent progressivement leur contrôle sur les terres du pays. François Nkankeu (2008) souligne que les acquisitions de terres à grande échelle se sont répandues sous l'administration française, si bien qu'à la veille de l'indépendance du Cameroun les plantations européennes couvraient dans le Moungo (région du Littoral) 204.090 hectares, soit près de 27 % de la superficie totale des terres arables du département.

L'État indépendant a poursuivi la même politique et a continué de faciliter l'attribution des terres à grande échelle aux entreprises agro-industrielles (MINAGRI, 2002). Cette politique s'est traduite sur le plan légal par l'introduction, dans l'ordonnance n° 74-2 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial, de la notion de « concession ». Les plantations industrielles formaient l'ossature de l'économie du territoire, et l'administration devait trouver une stratégie pour affecter aisément les terres au développement de

grande plantation (Etoga, 1971). Le choix de cette option de développement agricole a fait l'objet de plusieurs analyses critiques selon lesquelles l'attribution des terres en vue de la création des complexes de développement agro-industriel a été, plusieurs décennies durant, une politique pour paralyser la paysannerie majoritaire, au bénéfice du développement de l'appareil d'État et des catégories urbaines qui en vivent (Courade, 1984 ; Konings 1986).

Les concessions de terres aux entreprises agro-industrielles : des procédures d'attribution génératrices de conflits

L'ordonnance n° 74-2 du 6 juillet 1974 qui introduit la notion de « domaine ¹⁰ » fait de l'État le principal voire l'unique gestionnaire des terres de l'ensemble du territoire (Nguiffo, Sonkoué, 2015). Dès lors, l'attribution des terres aux entreprises agro-industrielles s'appuie sur le régime de domanialité. En général, les cessions des terres à grande échelle sont octroyées sur le domaine national de deuxième catégorie. Le domaine national de deuxième catégorie est constitué des terres ne faisant pas partie du domaine privé de l'État ou des personnes, du domaine public et des terres mises en valeur avant l'ordonnance de 1974. Il s'agit des terres longtemps appelées terres vacantes sans maître (Liz Alden, 2011). L'attribution s'effectue sur la base du gré à gré car les négociations se font essentiellement entre les représentants de l'administration et l'investisseur. Les communautés sont impliquées dans le cadre des consultations plus à titre informatif que dans une perspective de prise en compte réelle de leur préoccupation, et leur besoin en terres notamment. Dans le meilleur des cas les communautés ayant procédé à des mises en valeur récentes reçoivent une indemnisation pécuniaire. Même si l'identification des terres de subsistance des populations résidentes sur le site à attribuer est précisée par les textes, la délimitation préalable et la sécurisation de ses espaces ne sont pas toujours effectives car ces dispositions ne sont pas organisées d'un point de vue opérationnel par les textes. L'attribution s'effectue en deux phases : concession provisoire, puis concession définitive. En effet, une fois les terres identifiées par l'investisseur potentiel, la demande de concession est déposée auprès du bureau du chef de service départemental des domaines, ce qui déclenche la procédure de convocation de la commission consultative, instance chargée d'analyser les demandes de terres rurales non immatriculées et de proposer un avis à l'intention des instances supérieures de l'administration (Nguiffo, Sonkoué, 2015). L'attribution s'effectue dans la

10. Le régime foncier et domanial de 1974 divise les terres du Cameroun en trois parties, le domaine privé, le domaine public et le domaine national. Le domaine national est quant à lui subdivisé en domaine national de première catégorie et en domaine national de deuxième catégorie. Art-2 et ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.

majorité des cas suivant une approche descendante initiée par le requérant au niveau central et souvent, il en découle des conflits fonciers entre les populations riveraines et l'entreprise agro-industrielle. C'est le cas du conflit opposant la communauté Bulu de Niété à HEVECAM que relève Julien-François Gerber (2008).

De la procédure ainsi décrite il se dégage principalement deux limites : d'une part la transaction n'est pas ouverte à l'appel d'offre et n'est donc pas soumise à la concurrence, d'autre part le processus s'inscrit dans une approche *top-down* ne permettant aux usagers fonciers de faire valoir leurs droits sur les terres coutumières, notamment les droits de prélèvements des produits de la forêt. De plus les terres cultivées et cultivables perdues ne sont pas remplacées. Il en découle une variabilité dans la perception des enquêtés sur les droits détenus par la population qui réside sur les espaces attribuées en concession à HEVECAM. 51 % des populations enquêtées se considèrent comme propriétaires légaux des espaces faisant partie de la concession d'HEVECAM qu'ils occupent. Ils ne perçoivent pas l'accès actuel qu'ils ont sur la concession comme étant temporairement octroyé par l'entreprise et estiment que, celui qui défriche et met en valeur la forêt en premier, possède tous les droits sur l'espace défriché. Cependant, 41 % des enquêtés exploitant des espaces sur la concession d'HEVECAM reconnaissent ne jouir que d'un statut d'occupant. La part des enquêtés, se reconnaissant comme possesseurs coutumiers et qui se considèrent comme autochtones en raison de leur appartenance lignagère ancestrale au site de la plantation industrielle, est seulement de 7 %, ce qui s'explique par le fait que l'essentiel de la population d'étude est composée des migrants.

Les possesseurs fonciers estiment que, malgré l'attribution des terres par l'État à l'entreprise agro-industrielle, les droits d'usage qu'ils détiennent sur ces terres restent valables, parce qu'ils n'ont pas été indemnisés. Ce point de vue est partagé par Julien-François Gerber (2007) qui a fait état de revendications d'indemnisations par les communautés Bulu d'Essokam, sur une partie des terres attribuées à HEVECAM. La non-indemnisation des droits d'usage des communautés locales et autochtones s'explique par le fait que le droit camerounais ne reconnaît pas la propriété foncière coutumière comme équivalente aux droits de propriété immobilière, avec les obligations légales qui en découleraient, celle par exemple, de verser aux propriétaires coutumiers la valeur marchande des terres que le gouvernement s'approprie (Nguiffo, Kenfack, Mballa, 2009).

S'agissant des conflits fonciers, au niveau de la sous-préfecture ¹¹ de Niété qui est l'instance administrative présidant au niveau territorial le travail de la commission compétente sur les transactions foncières, une vingtaine de

11. Organe du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

dossiers portant sur des transferts de terres font l'objet d'opposition au cours du mois d'avril 2015. Ces conflits opposent possesseurs coutumiers ou autochtones et travailleurs migrants, d'une part, et autochtones entre eux, d'autre part, concernant des problèmes de limite des villages et des parcelles. Ces conflits naissent du fait que le territoire est marqué par la présence d'un acquéreur majoritaire ayant obtenu de l'État une concession et des demandes croissantes en terres de la population camerounaise migrante. À cela s'ajoutent sans doute les demandes en espaces sur ce territoire pour des usages autres que l'agriculture, notamment l'exploitation forestière. Dans un tel contexte, le marché foncier connaît un essor, les possesseurs fonciers coutumiers multiplient les ventes illégales sur de mêmes espaces à différents migrants et, les tentatives de délimitation et d'immatriculation des terres par des particuliers à l'échelle de terroirs villageois se heurtent à d'importantes résistances.

Ces dix dernières années, au Cameroun on observe de nouvelles demandes et extensions des concessions agro-industrielles existantes. Sur près d'une dizaine d'entre elles, les activités démarrent dans certains villages très souvent bien avant que la concession provisoire n'ait été octroyée. En général, bien que n'étant pas prévues et organisées par le droit foncier écrit ou les institutions, des discussions avec quelques représentants des communautés suffisent pour que les activités débutent. Les cahiers des charges avec les communautés ne prennent guère en compte les pertes que subiraient les communautés en raison de l'implantation de l'entreprise agro-industrielle et les mesures adéquates de compensation, ce qui une fois de plus, crée des conflits fonciers opposant l'entreprise ayant obtenu les terres, conformément aux principes de la gestion foncière moderne, aux communautés revendiquant des droits relevant du registre coutumier. Plusieurs exemples de conflits opposant les entreprises agro-industrielles à des communautés riveraines enregistrés entre 2009 et 2012 (Earth Cameroun, 2015) peuvent être cités : Plantations du Haut Penja (PHP) et communautés locales de Dehané dans la région du Sud, SG Sustainable Oils Cameroon (SGSOC) et communautés locales de Fabe dans la région du Sud-Ouest, et HEVECAM et communauté bagyéli de Bissiang dans la région du Sud. Ceci est confirmé par les travaux de Jean-Pierre Mazé (2015), qui relève plusieurs conflits fonciers violents opposant agriculteurs familiaux et ethnies aux grandes firmes à divers endroits du territoire national, se soldant parfois par des morts.

Une production vivrière cantonnée dans des espaces restreints et en voie de disparition

Les données les plus récentes produites par l'Institut national de cartographie (2011) montrent que l'espace attribué à la création de complexes agro-industriels (HEVECAM et SOCAPALM) couvre plus de 50 % de l'arrondissement de

Niété tandis que les zones affectées à l'agriculture familiale ne sont pas cartographiées. En effet, ici comme dans les autres arrondissements du pays, les terres des agriculteurs familiaux ne sont pas cartographiées et sécurisées, il en va de même pour ce qui concerne leur besoin en terres sur le long terme. En effet la création des plantations familiales se fait de manière spontanée et en absence d'une planification ou d'une politique précise. Les rapports de forces jouent ici en faveur des gros acquéreurs fonciers capables de verser une rente foncière à l'État ou un loyer aux propriétaires ou aux possesseurs fonciers, plutôt que des petits agriculteurs familiaux. De plus lorsqu'une concession agro-industrielle est attribuée, l'aménagement de la concession agro-industrielle est laissé au choix de l'entreprise. Celle-ci peut en effet décider de laisser ou non des bandes ou zones de production de cultures vivrières sur les espaces qui lui sont attribués en concession. De même l'entreprise peut décider à tout moment en fonction de sa politique de création de nouvelles parcelles ou plantations de récupérer des terres autrefois exploitées pour la production vivrière par la population sur sa concession. Car, en général, l'entreprise ayant obtenu une concession de l'État s'implante de manière progressive et il est régulier d'observer que les communautés qui y résidaient avant l'attribution continuent de cultiver sur les espaces ou l'entreprise n'a pas débuté ses activités. Dans certains cas, ce sont des migrants installés après l'attribution qui y produisent des vivriers. C'est le cas à HEVECAM-Niété, lors de la création de nouvelles parcelles d'hévéa entre 2013 et 2014 ayant conduit à l'éviction d'une vingtaine de producteurs de vivriers dans les parties sud et nord de la concession obtenue par l'entreprise. De plus, lorsque des espaces sont attribués à l'entreprise agro-industrielle, les populations locales qui y résidaient et y cultivaient des champs auparavant sont expulsées et reçoivent une indemnisation pécuniaire pour les cultures détruites et sans perspective d'attribution de nouvelles terres. À Niété, depuis 2015, la plupart des villages situés en dehors de la concession d'HEVECAM où la présence de végétation naturelle, de savane ou de jachère pourrait traduire l'existence de terres arables, notamment à Nk'olong, Angelé, Ajap, Zingui et Bifa, sont situés à plus de 2 km, à vol d'oiseau, des terres de la concession foncière attribuée à HEVECAM, soit bien plus en distance réelle. Cet éloignement limite implicitement les possibilités d'accès au foncier puisque les terres exploitables pour l'agriculture familiale ne sont pas disponibles sur un rayon de 2 km au voisinage des agglomérations situées sur la concession agro-industrielle d'HEVECAM. La rareté des bonnes terres est d'autant plus importante à Niété que les grands acquéreurs s'attaquent au territoire voisin ¹².

12. En 2012, HEVECAM s'est étendue au-delà de son territoire d'origine, Niété, pour acquérir des terres dans un arrondissement voisin l'arrondissement de Lékoundjé. En effet, en plus des terres qui lui ont été attribuées à Niété en 1975 (un peu plus de 41 000 ha), en 2012, HEVECAM a obtenu de l'État du Cameroun

Notons cependant que, bien qu'il soit possible d'obtenir sur la concession de l'entreprise un droit d'occuper des terres pour l'agriculture vivrière, les superficies attribuées sont très réduites (de 28 à 100 m² en général) et suffisent à peine pour mettre en place une association manioc-bananière plantain de 20 pieds comme l'illustre la photo 1 ci-après.

Photo 1. Champs de cultures en association de bananiers plantains et tubercules aux alentours des habitations dans la concession d'HEVECAM, à Niété



Source : Auteur, avril 2015.

Toutefois, une dizaine de personnes interviewées dispose d'une superficie comprise entre 500 m² et 20 000 m² sur les terres d'HEVECAM. Il s'agit de familles ayant commencé à exploiter ces espaces il y a plus de 25 ans. Elles estiment toutefois que les terres ne sont plus fertiles. Ceci s'explique en partie par le fait que ces parcelles ont été exploitées des années successives sans

une nouvelle concession foncière dans l'arrondissement de Lékoundjé. Cette nouvelle acquisition est répartie en quatre blocs : le bloc 1, couvre une superficie de 8815 ha localisés à Bissiang, le bloc 2 couvre une superficie de 4580 ha localisés à Pama, le bloc 3 quant à lui couvre 6226 ha localisés à Elogbatindi et le bloc 4 couvre plus de 3610 ha à Déhané, soit au total une occupation d'un peu plus de 20 000 ha. Cette nouvelle acquisition, selon l'un des responsables de l'entreprise interviewés se justifie par le fait qu'à Niété, les terres sont de moins en moins adaptées à la culture de l'hévéa en raison de l'existence de fortes pentes.

entretien et sans repos. Les discussions avec ces derniers ont permis d'observer d'importantes transformations dans les pratiques culturelles des agriculteurs familiaux. Alors que l'une des caractéristiques de l'agriculture familiale ou traditionnelle typique au sud forestier est l'association de la jachère de 3 à 10 ans et la rotation de cultures sur un rayon de 2 km le long des villages (Nounamo, Yemefack, 2000), sur la concession d'HEVECAM et au voisinage, la jachère disparaît progressivement chez les petits agriculteurs. Ici, à mesure que la taille des parcelles se réduit, la jachère ne fait plus partie des pratiques culturelles et les populations vont au-delà de 2 km des villages pour avoir des terres agricoles, s'attaquant ainsi à de nouvelles forêts. On assiste alors à la création de nouvelles zones agricoles à Akom notamment. À cet égard, tous les interviewés indiquent que les distances à parcourir pour avoir une terre fertile vont en général au-delà de 8 km du village. Ce qui serait difficile à parcourir pied, principal moyen de déplacement des petits agriculteurs. Seuls les plus nantis disposant d'un moyen de locomotion personnel ou de moyens financiers pour payer des frais de transport peuvent aisément acquérir de bonnes terres pour la production familiale.

À Niété, les manifestations de la pression foncière sont perçues différemment par les enquêtés, et varient suivant leur situation professionnelle. Les cadres de l'entreprise et les responsables de l'administration interviewés soulignent deux phénomènes, d'une part la récupération par l'entreprise des anciennes parcelles exploitées par la population pour l'extension de ses champs d'hévéa, d'autre part l'expansion des plantations de l'entreprise au-delà de Niété à travers l'acquisition de nouvelles terres dans l'arrondissement de Lékoundjé. De leur côté, les agriculteurs familiaux font état de la réduction à un an de la durée du temps de jachère dans les systèmes de cultures traditionnels, voire l'absence totale de jachère dans les parcelles de vivriers de moins 100 m² sur la concession d'HEVECAM, et de l'éloignement des terres arables par rapport aux villages. L'entrée de la monnaie dans les transactions foncières coutumières est la manifestation de la pression foncière à Niété perçue par l'ensemble des interviewés. En effet il y a 40 ans, les terres coutumières à Niété étaient transférées principalement par succession ou don. Ici, l'on note une mutation réelle dans la gestion foncière coutumière au point où la terre est passée du caractère de bien incessible à un bien cessible. Les responsables de l'administration relèvent de plus en plus l'augmentation des ventes illicites des terres à Niété. On assiste à des transferts marchands entre autochtones et non autochtones ou allochtones sur le domaine national de première et deuxième catégorie et ce par le biais de montages complexes, et variables d'un cas à l'autre impliquant autorités traditionnelles, administration et autochtones. Ceci a également été observé par Pierre-Etienne Kenfack, Samuel Nguiffo, Téodyl Nkuintchua (2016) qui indiquent que l'on assiste de

fait à un développement important des transactions foncières (locations et ventes) dont certaines d'entre elles sont conclues avec une forme de « légalisation » apportée par les autorités administratives et non par les textes juridiques.

Le prix des espaces faisant partie du domaine national de deuxième catégorie, pourtant incessibles d'après les textes, est désormais régulé par la loi de l'offre et la demande. Les prix de terres rurales à Niété seraient passés de 115 euros l'hectare en 2013 à 330 euros en 2015 d'après un des responsables de la sous-préfecture de Niété.

Ici, les effets sont perceptibles sur la souveraineté alimentaire. Le principal marché des vivriers de l'arrondissement de Niété est approvisionné par moins d'une dizaine de femmes, et plusieurs produits proviennent des autres arrondissements ou régions du pays. C'est le cas des légumes (tomates, piments, choux, carottes), des céréales dont le maïs, du bananier-plantain. De plus on note une faible diversité des produits vivriers sur les marchés de Niété. Par ailleurs, il y a comme un désintérêt de la population pour l'agriculture vivrière dans la zone étudiée. Tous les interviewés ayant des parcelles de plus d'un hectare produisant des cultures vivrières, espèrent dans l'avenir remplacer les vivriers par l'hévéa, perçu ici comme étant le pétrole vert. La tendance à moyen et à long terme est la disparition de l'agriculture vivrière déjà ébranlée et peu pourvue en bonnes terres ici, laissant place à l'hévéaculture sur l'ensemble du territoire.

Conclusion

L'octroi des concessions agro-industrielles génère des mutations démographiques profondes ayant des impacts sur la dynamique sociale, spatiale et sur l'agriculture familiale et vivrière. Le processus d'attribution de complexes agro-industriels ne prend pas en compte les besoins en terres pour l'agriculture familiale. L'augmentation rapide de la population dans l'arrondissement de Niété, en particulier dans la zone d'HEVECAM-Niété, a eu pour conséquence de bouleverser la structure démographique de la zone concernée. La population y est aujourd'hui à plus de 90 % rurale et les migrants qui représentent 70 % de la population dominant largement sur les « autochtones ». Les mutations sociales, foncières et les pratiques agricoles liées au développement des plantations agro-industrielles ont eu de nombreux effets sur l'agriculture familiale. L'éloignement des bonnes terres au-delà de 8 km des zones habitées dans les villages, l'étranglement des parcelles de vivriers dont disposent les petits agriculteurs sur la concession d'HEVECAM et l'impossibilité d'y pratiquer la jachère a entraîné leur désintérêt pour l'agriculture vivrière, désormais supplantée par l'hévéaculture.

Les changements concernent également les pratiques foncières locales marquées par la vente des terres coutumières traditionnellement transférées par don ou héritage, le développement des transactions marchandes illégales sur les terres rurales et la multiplication des conflits fonciers dans le territoire de Niété. Ces problèmes découlent de l'absence de projection sur le long terme des besoins en terres pour l'agriculture familiale de la population. Comme nous l'avons souligné, le régime d'attribution des concessions n'exige pas du bénéficiaire la délimitation et l'aménagement des zones pour la production vivrière. Les problèmes proviennent également de la complexité et de la diversité des droits fonciers existants, qui laissent parfois penser aux usagers ancestraux des terres données en concession qu'ils conservent un droit sur ces terres alors que l'extension des plantations consacre à terme leur éviction. De plus, aux besoins en terres des usagers ancestraux s'ajoutent ceux des migrants à la recherche de terres ressources et dont les demandes accentuent la pression foncière en zone de monoculture et introduisent d'importants changements dans les pratiques foncières locales. Alors, le régime des concessions foncières au Cameroun ne soumet les entreprises agro-industrielles à aucune exigence en matière d'aménagement des terres au sein des concessions, les dynamiques observées à Niété sont susceptibles d'aggraver les conflits déjà existants. Un zonage et une véritable approche d'aménagement du territoire s'imposent au Cameroun avant toute nouvelle cession des terres en vue de la création de complexes agro-industriels. À cet égard, une meilleure articulation s'impose entre réforme foncière, développement agricole et aménagement du territoire afin de mieux prendre en compte les besoins de la population. La création des terroirs sécurisés pour les communautés ou des terroirs d'activités du village et la planification préalable des zones de micro-agglomérations sont des pistes à explorer dans le cadre de l'octroi des concessions aux agro-industriels dans les années à venir.

Bibliographie

- BANQUE MONDIALE, 1992, *Rapport d'achèvement du projet d'HEVACAM phase III*, 4 juin, Washington, Banque mondiale, [En ligne : <http://documents.worldbank.org/curated/en/401191468012069982/pdf/114610PCR0French0Cameroon0Box0334122B.pdf>].
- CHAMBON Bénédicte, ESCHBACH Jean-Marie, PLAZA Christine, GOBINA Simon, *s.d.*, « Diagnostic du secteur hévéicole villageois : modélisation de quelques exploitations agricoles de la province Sud Ouest du Cameroun, *s.l.*, *s.n.*

- COURADE Georges, 1984, « Des complexes qui coûtent cher : la priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise », *Politique africaine*, vol. 4, n° 14, 75-91.
- DELVILLE Philippe Lavigne, 2006, Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone, *s.l., s.n.*
- DUFUMIER Marc, LABROUSSE R., LOSCH Bruno, 1997, « Les plantations des zones tropicales humides : caractéristiques et perspectives », *Plantations, recherche, développement*, vol. 4, n° 2, 81-90.
- EARTH CAMEROUN, 2015, « Lokoundje : les communautés locales et autochtones refusent de céder leurs terres aux agro-industries », *rural.info.net*, 5 octobre, [En ligne : <http://rural-info.net/?p=1104> voir aussi, http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-401.html].
- ENQUÊTES CAMEROUNAISES AUPRÈS DES MÉNAGES (=ECAM), 2005, *Rapport de présentation des résultats définitifs*, Yaoundé, BUCREP.
- ELONG Joseph Gabriel, OBAM Felix-Marcel, 2010, « Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun » in C. R. Bryant, F. Nkankeu (éd.), *tensions foncières entre acteurs exogènes et communautés locales dans le massif forestier à l'est de kribi (sud cameroun)*, Montréal, Laboratoire de Développement durable et dynamique territoriale, 301-312.
- ETOGA Emile, 1971, *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques au Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE.
- GERBER Julien-François, 2007, *Les communautés Bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun*, Barcelone, ICTA-UAB.
- GERBER Julien-François, 2008, *Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale : Populations locales versus plantations commerciales d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun*, Montevideo, WRM.
- HOBBSAWM Eric, 1978, « Capitalisme et agriculture : les réformateurs Écossais du XVIII^e siècle », *Annales Économies, sociétés, civilisations*, vol. 33, n° 3, 580-601, [En ligne : http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1978_num_33_3_293950].
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, 2005, *Compte de la nation camerounaise*, Yaoundé, INS.
- KONINGS Piet, 1986, « L'État, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun », *Politique africaine*, vol. 22, n° 2, 120-137.
- KENFACK Pierre-Etienne, NGUIFFO Samuel, NKUINTCHUA Téodyl, 2016, *Investissements fonciers, redevabilité et cadre légal : Leçons du Cameroun*, Londres, IIED.

- LETOUZEY René, 1968, *L'étude de la phytogéographie du Cameroun*, Paris, Lechevalier.
- LIZ ALDEN Wily, 2011, *À qui appartient cette terre ? Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun*, Londres, CED-FERN-RFF UK.
- MAZÉ Jean Pierre, 2015, *Cameroun : « le doux rêve de l'émergence finira par s'évaporer ? »*, Paris, BoD.
- MERABET Omar, 2006, Termes de Référence pour une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire : rapport final, [En ligne : http://eeas.europa.eu/delegations/cote_ivoire/documents/more_info/7_doc_fr.pdf].
- MICHEL Marc, 1970, « Les plantations allemandes du mont Kamerun (1885-1914) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 57, n° 207, 2^e trimestre, 183-213, [En ligne : http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1970_num_57_207_1503].
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CAMEROUN (=MINAGRI), 2002, *Étude sur la relance des filières hévéa et palmier à huile : analyse de la viabilité socio-économique des systèmes d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile*, Yaoundé, Rome, Washington, Revue du Secteur Rural-FAO-Banque mondiale.
- MOUPOU Moïse, 2010, « Fronts pionniers et structuration de l'espace dans le Cameroun méridional : de nouveaux territoires en mutation rapide », *Cahier d'outre-mer*, n° 249, 72-96, [En ligne : <https://journals.openedition.org/com/5878>].
- NDJOGUI Thomas, ERIC NKONGHO Raymond, NDIP RAFFLEGEAU Sylvain, FEINTRENIE Laurene, LEVANG Patrice, 2014, *Historique du secteur palmier à huile au Cameroun*, vol. 109, Bogor, CIFOR.
- NKANKEU François, 2008, *Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Moungo (Cameroun)*. Dschang, Université de Dschang.
- NKANKEU François, 2010, *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun « duels entre état, agro-industries, autochtones et allogènes sur les cendres volcaniques du moungo (plaine côtière du Cameroun) »*, Montréal, Laboratoire de Développement durable et dynamique territoriale, Université de Montréal.
- NGUIFFO Samuel, KENFACK Pierre Etienne, MBALLA Nadine, 2009, « L'incidence des lois foncières historiques et modernes sur les droits fonciers des communautés locales et autochtones au Cameroun », in V. Couillard et al. (dir.), *Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique. Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques*, Moreton-in-Marsh, Forest peoples programmes, [En ligne : http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/05/overview_landrights_study_09fr.pdf].

- NGUIFFO Samuel, SCHWARTZ Brendan, 2012, *Le treizième travail d'heraklès farms. Étude sur la concession foncière de SGSOC dans le Sud-ouest Cameroun*, Yaoundé, CED, En ligne : <http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2015/01/13emetrav ailHeracles-1.pdf>].
- NGUIFFO Samuel, SONKOUÉ WATIO Michelle, 2015, Investissements dans le secteur agro-industriel au Cameroun : acquisition de terres à grande échelle depuis 2005, Londres, IIED-CED, [En ligne : <http://pubs.iied.org/pdfs/17571FIIED.pdf>].
- NOUNAMO Laurent, YEMEFACK Martin, 2000, *Farming systems in the evergreen forest of southern Cameroun: Shifting cultivation and soil degradation. Tropenbos-Cameroon*, Kribi, The Tropenbos international.
- PETIT Véronique, 2000, « Les migrations internationales », in Y. Charbit (dir.), *La population des pays en développement*, Paris, La Documentation Française, 99-128.
- RÉGIME FONCIER ET DOMANIAL DU CAMEROUN, 1974, *Ordonnances de n°74-1, portant régime foncier et n°74-2, portant régime domanial du 06 juillet 1974*.
- RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1997, *Convention d'établissement entre le Gouvernement de la république du Cameroun et la société Hévéc-Cameroun (HEVACAM)*, Yaoundé, République du Cameroun.

Family Farming and Return Migration in the New Politics of Ecuador: The Case of the *Plan Tierras y de Retorno Productivo*

Isabella GIUNTA
Alessandra CORRADO

Introduction ¹

In Ecuador, since the second half of 2000, Rafael Correa government have promoted innovative policies aimed at addressing agricultural and migratory concerns. These are managed as fields of intervention within the framework of *Buen vivir*, the regime adopted by the Constitution of 2008, as an “alternative” to the development paradigm. The concept of *Buen vivir* is not unique by definition (Quijano, 2010 ; Gudynas, 2011 ; Gudynas, Acosta, 2011 ; Bretón *et al.*, 2014), it has a multi-dimensional character and refers to principles such as reciprocity, solidarity and relationality (Walsh, 2009 ; Fatheuer, 2011 ; Villalba, 2013). Taking cues from the Andean worldview, highly politicized by the indigenous movement, this concept is further informed by other movements and actors especially ecologists, peasants and feminists. As an organizing regime, *Buen vivir* aims at establishing a relationship (harmony) between human beings, as well as between those human beings and the ecosystems they inhabit, considering the Rights of Nature in order to protect the reproduction of all living beings. This implies overcoming the logic of capitalist valorisation as a development model based on *extractivism* ². Food sovereignty and human mobility are among the new rights established in the *Buen vivir* regime. Since 2010, an official land program, the *Plan Tierras*, managed by Ministry of Agriculture, Livestock Aquaculture Fisheries (*Ministerio de Agricultura Ganadería, Acuacultura y Pesca*, from now

1. The chapter is the outcome of the common work in of both the authors, however I. Giunta is author especially of paragraphs 1 and 3, and A. Corrado of paragraph 2, while Introduction, paragraph 4, and Conclusions are the outcome of a common elaboration. Acknowledgements are due to P. McMichael for comments and suggestions on a previous version of this chapter, and to V. Valencia for the elaboration of the maps.

2. In the post-constitutional period, multiple interpretations of *Buen vivir* are confronted. Some place emphasis on indigenous claims of multiculturalism, while others prefer the environmental issues. Finally, certain governmental interpretations decline *Buen vivir*, resembling the logic of human development more than an alternative to neoliberal development (Bretón 2013, Bretón *et al.*, 2014b).

MAGAP) has promoted access to land for small producers by associative models, mainly by redistributing state lands that were confiscated to the banks that crashed after the 90's financial crisis. Migration has become an even more relevant issue as Rafael Correa's government has promoted innovative initiatives that support Ecuadorians living abroad as well as in their return home. Public funds have been dedicated to stimulate agriculture and entrepreneurship in rural areas (*Plan Cucayo*), and The *Plan Tierras* includes a special project for Ecuadorians who migrated to Spain, encouraging them to return to Ecuador: the *Plan Tierras y de Retorno Productivo*. This agriculture and migration initiative has been launched within a greater national effort to rethink the agrarian question through the perspective of *Buen vivir*, recognizing the importance of peasant and family farming practices, and the role of migration in development. As evidenced since the 2000s, the transnationalism of migrations emerges through the mobilization of cognitive, economic and social resources (Glick Schiller *et al.*, 1992 ; Guarnizo, 2004). Hence research studies as well as institutional analysis have increasingly emphasized the growing "migration and development nexus" at a global as well as a local level (Nyberg-Sørensen, Engberg-Pedersen, 2002). The migrants' diasporas and associations have become new relevant actors called to work for development. In line with this paradigm shift, in the new Ecuadorian context, migrants, apart from providing leverage for building political consensus (Boccagni, 2011a ; 2011b ; Margheritis, 2011), have been invested as "agents of development", counting on their capacity for savings, consumption and investment (Orozco *et al.*, 2005).

This text analyses policies concerning family farming and migration in Ecuador. It is based on a research carried out in Ecuador and Spain in the period 2014-2015, through the analysis of documents and around 15 semi-structured interviews with key informants, as officers, experts, migrants, various leaders and representatives of non-governmental organizations (NGOs). In Spain interviews were conducted in Murcia, where co-development projects were promoted by local actors and Ecuadorian Government in the past years. Here migrant organizations are mobilizing around the Ayalán project. This project is part of the *Plan Tierras y de Retorno Productivo* and it aims to sustain migrants in Spain "in returning with a job and in satisfying the production needs of the country of origin" (Ecuadorian consul in Murcia – García Badía, 2014). Five of the 14 associations promoted by migrants in Spain, to participate in the Ayalán project, are based in the Murcia Region. The research revolves around two main questions: first, in what terms the new Ecuadorian policies are able to enhance peasant family farming and innovative development models ; second, in what extent the return migrants are involved in the territorial development dynamics, as well as in the management and empowerment of

the territories. The paper is organized in four sections. The first one deals with family and peasant farming in the food sovereignty and *Buen vivir* perspectives. The second section is dedicated to the question of migration within institutional discourses and policies. The third section deals with the *Plan Tierras*, the national program promoting access to the land for small producers and sustaining family farming. The fourth section analyzes the Ayalán project and the involvement of migrants in it.

Family and Peasant Farming in the Food Sovereignty Perspective in Ecuador

Food sovereignty is a perspective introduced by the international movement *La Via Campesina* in the mid 1990's, in opposition to food security, the conceptual reference adopted by National Governments and International Institutions as a working model for the development of agriculture and food infrastructure nationally and internationally. Initially, food sovereignty was conceived as a "platform of political struggle" against neo-liberal policies. However it has gradually become a paradigm for the elaboration of policies, practices and principles around four pillars: the right to food, access to productive factors, agro-ecological production modes, trade and local markets (International Planning Committee on Food Sovereignty, 2002). Food sovereignty is defined as "the right of people to healthy and culturally appropriate food, produced through environmentally-friendly and sustainable methods, by definition of their own agricultural and food systems" (International Steering Committee, 2007). This alternative proposal focuses on the peasant-farming model, based on small and medium sized farms, where work is carried out by family members and the production provides subsistence for the family and/or supply local markets. In this perspective, family farming is conceptualized as peasant farming (McMichael, 2014). The peasant mode of production, as historically constructed, reflects the prevalence of family constructs in the farm's conception and maintenance such as land and labour force, alongside a constant effort to attain autonomy and reduce dependency on the market (*commoditization*). This entails seeking control over the (re)production process by input internalization and co-production with nature. Self-consumption, direct selling in short chains and local markets are the main strategies for distribution and appropriation of value (Van der Ploeg, 2009).

In Ecuador, with the constitution of *Buen vivir*, food sovereignty has become an obligation of the State, establishing radical changes in the agro-food system that question the extraversion of the national economy. From the point of view of productive subjects, the peasant farming family regained

centrality, after its marginalization in previous decades by way of official guidelines based on neoliberal modernization for industrialised production of cheap food and commodities, some of them being the heritage of colonial domination, and intended for foreign markets (cocoa, bananas, shrimp, flowers, etc). Among the impacts of these policies on rural areas, poverty gravitates around 49,1 %, while extreme poverty is 23,3 % (ECB, 2012). Regarding access to land, 64,4 % of the production units are less than five hectares but occupy only 6,3 % of agricultural land, while larger properties (over 200 hectares), represent 0,1 % of the total, controlling as much as 29 % of the total land mass (Carrión, Herrera, 2012 ; ECLAC *et al.*, 2012). The constitutional reform includes many proposals around the agrarian question put forth by Ecuadorian social organizations, in particular those peasants related to *La Via Campesina* ³. The most significant are: the recognition of peasant agriculture as a central model, the redistribution of land and other means of production, the promotion of short supply chains and alternative food systems linked to solidarity economy and public procurement, the prohibition of GMOs and limits on the production of agro-fuels.

Despite these innovative statements, as a result of pressure from agribusiness and export lobbies, ambiguities and grey areas remain around some of the most fundamental questions; particularly in the case of procedures for accessing the factors of production (primarily the land), the agricultural model (in particular GMOs and agro-fuels) and the role of social actors in the transition (Giunta, 2014 ; Clark, 2015). In terms of means of production, the issue of land access is emblematic. The Constitution establishes equal access rights and prohibits latifundium but it does not define the characteristics sufficient to consider how to approach estates as latifundia, or clarify whether equitable access to land should be regulated by the market or realized through a radical agrarian reform by expropriation and redistribution ; both modes are contemplated, but without being given priority and they cannot be developed. In terms of the model of agriculture, the prohibition of GMOs is limited to seeds and crops, but not imported raw materials ; in this way, the interests of agro-industry are safeguarded, in regard to imports, especially those for feed production. Finally, within the implementation of food sovereignty, the role of social actors is not explicitly contemplated together with the role of the State. In the post-constitutional period, such ambiguities remain, resulting in the delay

3. Since the end of the 90's, in Ecuador the proposal of food sovereignty was promoted in particular by the Confederación Nacional de Organizaciones Campesinas, Indígenas y Negras de Ecuador (FENOCIN), and the Coordinadora Nacional Campesina-Eloy Alfaro (CNC-EA), and the Confederación Nacional del Seguro Social Campesino (CONFEUNASSC) and the Federación Nacional de Trabajadores Agroindustriales, Campesinos e Indígenas Libres del Ecuador (FENACLE), who organized a national platform called *Mesa Agraria* until 2009, and then turned into *Red Agraria* (Giunta, 2014).

of clear regulations, and contributing in part to a continuation of neoliberal agricultural policies (North, Cameron, 2008 ; Carrión, Herrera, 2012 ; Iturralde, 2013 ; Giunta, 2014).

Migration Rights and the Politics of Return in Agriculture

Migration is an important element in the history and transformation of Ecuador (Carpio, 1992 ; Kyle, 2000 ; Herrera *et al.*, 2005 ; Ramírez Gallegos, Ramírez, 2005 ; Gratton, 2006 ; Rebañ 2009 ; 2011). The migration policy of the Correa government developed according to the paradigm shift that assumes the positive nexus between migration and development. This came in the beginning of the 21st century, after the pessimism of the 90s, which followed the economic crisis and redrafting of cooperation for development at the international level and the restrictive turn of immigration policies (De Haas, 2010). The deep crisis that began in Ecuador in the 90's was characterized by the exponential growth of inflation, a radicalization of poverty and the collapse of financial institutions in the country leading to a new emigration dynamic. Since the 60's, migrations were almost exclusively to the US (Jokisch, Pribilsky, 2002), but now migrants head to Europe, especially to Spain and Italy (Jokisch, 2014). Ecuador became, among the Andean countries, the one with the largest number of immigrants in the US and Europe (FLACSO, 2008). Between 1996 and 2001 more than 500 000 Ecuadorians left the country. Out of them, 27 % were from rural areas, mostly the Andean provinces of Azuay, Cañar, Loja and Chimborazo (Ramírez Gallegos, Ramírez, 2005). In these areas peasant and family farming, already disadvantaged for natural conditions and small sized plots, were deeply affected by the new political and economic choices at national level, causing the progressive dismantling of public agricultural extension services and national market flooded with grain imported from North Countries. Because of the dollarization of the national economy in 2000, peasants suffered a sharp rise in farm expenses and the loss of production competitiveness (Martínez, 2004 ; 2008 ; see also Rebañ, 2013). However, progressively, the composition of migration has changed qualitatively, and the migration process has become pervasive across different geographical areas and social classes since this moment.

Between 2001 and 2008, the estimated amount of remittances paid in Ecuador was 5,87 % of the GDP – the highest rate in Latin America after Bolivia (Orozco, 2009). Yet as early as 2007, the Ecuadorian Central Bank recorded that the growth in remittances was much more subdued than the previous year with an increase of +5,5 % compared to +19,3 % ; while in 2008, the trend of their total value, some \$2 822 million USD, was negative -8,6 %

to be exact. Certainly this drastic reduction in remittances is related to the concentration of Ecuadorian immigrants in the US and Spain, as well as the deep economic recession occurring in those countries (Acosta *et al.*, 2005 ; Ljungkvist, 2011). This recession has resulted in a dramatic deterioration of the living conditions of migrants, evidently connected to their concentration in segments of the labour market that are unskilled, labour intensive and uncompetitive, as well as to the migrants' above average debt levels, due to real estate loans, as well as normal costs of living, and, in some cases, the loans they contracted in order to emigrate (Boccagni, Lagomarsino, 2011 ; Fullin, Reyneri, 2013 ; Torres, Gadea, 2015 ; Jokisch, 2014).

The election of President Rafael Correa in 2006 was a turning point, evident in the adoption of new policies for immigrants and a new emphasis on the opportunities associated with their return. The "new public discourse on immigration" confronted both the increasing vulnerability produced by the recession and the intensifying immigration from Peru and Colombia (Araujo, Eguiguren, 2009). The new rhetoric on migration and on return migration fed the presidential strategy of "Citizen Revolution" (*Revolución Ciudadana*). National pride, the construction of identity for citizens and expatriates, and the development of an inclusive, evocative and rights-based "Ecuadorianness" were promoted in order to establish a sense of trust in the State and institutions, to build consensus and loyalty to the National Government and to attract expatriates' remittances (Boccagni, Lagomarsino, 2011). In 2007, in this cultural context, the right to vote abroad was established, and a new ministry was formed and dedicated to migrants: the Secretaría Nacional del Migrante (SENAMI) with the aim to assist migrants and their families. In 2002, a special program for migrants had been established by the previous government (*Programa de Ayuda, ahorro e inversión para los migrantes ecuatorianos y sus familias*). In 2007, the new Government launched the *Plan Retorno de Emigrantes Ecuatorian@s*, then redefined *Plan Bienvenidos a Casa* (Welcome Home), laying down a series of initiatives and projects to support and protect Ecuadorians living abroad: (1) to facilitate their return with the programs *Menaje de casa, Automóvil y Equipo de trabajo* (Household items, Car and Work equipment) ; *Bono vivienda* (Housing premiums) ; *Programa de incentivos productivos El Cucayo* (Production incentives), *El Cucayo Program* ; and *Volver a casa* (Returning home), (2) to support migrants who are in a position of vulnerability, (3) to promote participation, (4) to facilitate communication with the families and connections to the mother country with the program *Vínculos* (Ties). The plan arose in stark contrast to the restrictive immigration measures taken by the US and Europe, as the result of an approach to migration based on human rights and the principle of free movement: expatriates therefore were conceived by the

government of Correa as inhabitants of an evocative Fifth Region, not based on physical territory, that was conceptually added to the four regions of the country ⁴ (Ramírez, Boccagni, 2008).

In 2008, the Spanish Government also promoted the *Plan de Ayuda al Retorno Voluntario* ⁵ to address the increasing unemployment rates of immigrant workers, as well as the higher demand for welfare and the reoccurring conflicts with the native population. In the framework of this return-bonus program, beneficiaries were offered access to a jobseekers' allowance for 6 to 18 months (Boccagni, Lagomarsino, 2009) ⁶. In Spain, as well as in Italy, decentralized cooperation and co-development projects have been promoted based on local, national and European resources, involving Ecuadorian migrants in initiatives such as microcredit, skills development and productive and bank channelling of their remittances (Fernández *et al.*, 2008 ; Pedreño Canovas, Sánchez Alcázar, 2008 ; Piperno and Boccagni, 2010 ; Frigeri, Giangaspero, 2010) ⁷. In Ecuador, entrepreneurship and investments in rural agricultural areas have been touched by the effects of migration. For example, regarding State programs in the framework of the *Plan Cucayo*, about 25 % of applications have been filed for agricultural initiatives (Guzmán Chacón, Quizhpi Matute, 2013). Considering individual choices, past studies have found that the most prevalent use of remittances was for the construction of new homes, or for the purchase of household items and consumer goods, arguing that there is in fact no relationship between migration and agricultural development (Martínez, 2006), or that remittance-based development is fragile (Ljungkvist, 2011). Rebaï (2013), on the other hand, observed the use of remittances to purchase sophisticated instruments of irrigation for the production of strawberries. However, the distance of these farms from large urban centres greatly limited the marketing and economic benefits. The impact

4. Ecuador is divided into 4 distinct geographic regions. the Coast, the Andean region (also known as Sierra and Highlands), the Amazon and the Galapagos Islands

5. Already in 2001 the first Plan de Ayuda al Retorno Voluntario was launched, under it Spain would have to bear the costs of return for migrants in Ecuador. However, due to the large number (25 000) and so to avoid the enormous expense, the Spanish government opted for the legalization of thousands of migrant Ecuadorians (Fernández *et al.*, 2008).

6. In the years of crisis, the Spanish government launched measures to promote the return of migrants to their countries of origin, Ecuador and Bolivia (Parella Petroff, Serradell Pumareda, 2014 ; Parella, Petroff, 2014). In 2007, Spain groped to block illegal migration and invested heavily in a program of agricultural development, the Plan REVA (Retour vers l'Agriculture), launched by the Government of Senegal along with the plan GOANA (*Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance*) to curb the rural exodus, support family farming and promote the reintegration of returning migrants (Plan 2009 ; 2010 ; Fall, 2010 ; Fall *et al.*, 2010 ; Martínez, Rivero, 2010a ; 2010b).

7. Since the 80's France has promoted a number of programs and projects encouraging the return of migrants to their countries of origin ; particularly in Mali, Senegal and Mauritania (Corrado, 2009 ; Fernandez *et al.*, 2008 ; Panizzon, 2011)

on local development, as pointed out by Rebaï (2013), is attributable to several factors including the development of new relationships with urban centres, through which some producers (returning migrants) have experienced good returns from their farming activities.

The *Plan Tierras*

The *Plan de fomento del acceso a tierras de los productores familiares en el Ecuador*, known as *Plan Tierras*, is the main program of MAGAP aimed at the “redistribution of land among peasants who have none, toward the achievement of food sovereignty ⁸”. Launched in 2010, this program was expected to distribute 2 500 000 hectares of land within four years, making use of state property, uncultivated land, or parcels without social or environmental function (Rosero Garcés, 2011). According to official reports leading up to March 2013, the program had allocated 20 524 hectares to 4 020 families. The MAGAP (2012) identifies three target populations, established on the basis of forms of land ownership, and market relations and labour: (1) landless producers, (2) minifundist households, unable to support themselves through agricultural activities, and therefore obliged to sell their labour outside, (3) families with small properties, devoted mostly to agriculture and breeding by family practices. The assigned lands belong mainly to the State, and refer especially to those confiscated to the failed banks by the Agencia de Garantía de Depósitos (AGD) as payment for their rescue operation at the end of the 1990s, during the severe financial crisis experienced by the country. In addition, the program provides support for the purchase of private land.

Although of national scope, the *Plan Tierras* focuses mainly on provinces of the coastal area (such as Guayas, Los Ríos and El Oro) and the Andean highlands (Azuay, Cañar, Chimborazo, Tungurahua and Cotopaxi). With regards to the land tenure, the *Plan Tierras* promotes collective acquisition, through associative models rather than individual, as claimed by the Ecuadorian peasant federations who have promoted the institutionalization of food sovereignty. The land is given to farmers’ organizations and each hectare benefits 5 families. In addition, there are measures aimed at facilitating women’s access to land. The option for collective access to land is in response, on the one hand, to government promotion of cooperation in production and, on the other hand, to the intention of limiting and countering the phenomenon of hyper-fragmentation of the land, a widespread minifundism. The families involved in *Plan Tierras* resort to a cycle of debt, mostly contracted through the *Banco Nacional de Fomento*. At first, the debt is taken out for the purchase of

8. Our translation. www.slideshare.net/GuidoCando1/plan-tierras-report. [Accessed on May 2014].

land, but then it becomes necessary to access more capital to start a production cycle ; without this second incurred debt, it would not be possible to begin the production and therefore pay off the first debt. We see that the redistribution of land in rural areas through such financial mechanisms exposes the target groups to risks of over-indebtedness. On the other hand, an approach that commodifies access to land generates substantial gains in the value of plots on the market, a trend already noted by Rebañ (2013) as a result of land investments made by migrants. As stressed by Martínez Valle (2012), the *Plan Tierras* seems a “top-down agrarian reform”, very limited in its dimensions, generating high expectations especially among coastal populations; so it has had the effect of stimulating the constitution of new collective organizations to participate in. Moreover, it produces other contradictions, among them the land redistribution without the promotion of solidarity economy (Martínez Valle, 2012) or agro-ecological conversion.

Productive Return to *Ayalán*: The City of the Rural *Buen Vivir*

In 2014, within the general framework of the *Plan Tierras*, a special project “*Ayalán: the city of the Rural Buen Vivir*” was launched by the Ecuadorian Government (see Figures 1). It combines the issues of return migration and agriculture by incentivizing the return of expatriates from Spain. It is a project consisting of two components: settlement and production. The place is Cantón Guayaquil, in the coastal province of Guayas, in the land of the Hacienda *Ayalán*: around 4,000 hectares expropriated from the enterprise *Valoriani* in January 2014. The start of activities was planned for October through November 2014, but there have been delays, first resulting from legal proceedings over land ownership, and then from a new financial crisis resulting from a drop in oil prices at the international level.

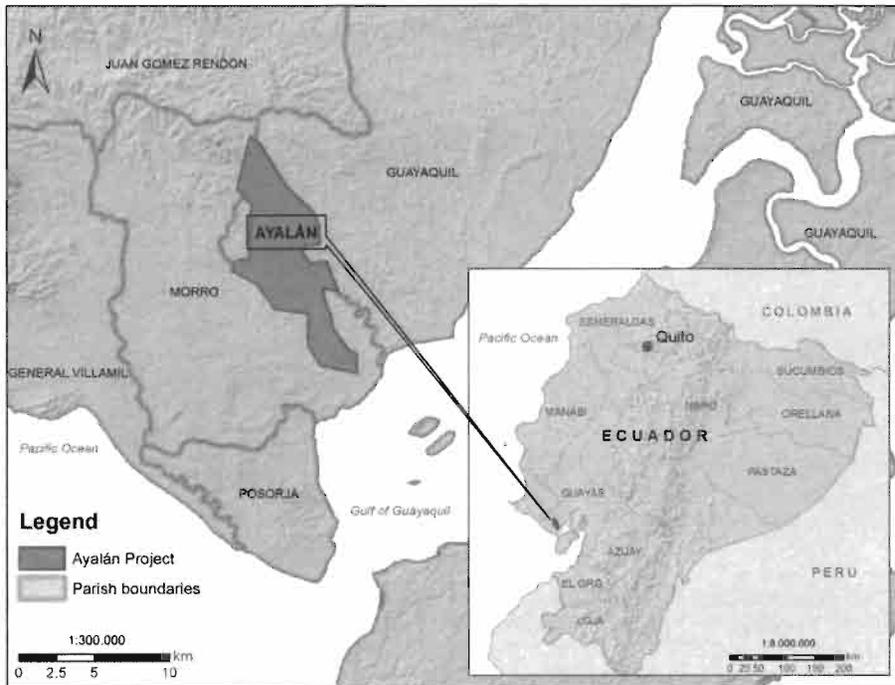
The program, disseminated by the embassy and consulates in Spain, began with a census aimed at identifying the various skills of future participants in the initiative. Censuses were carried out in Ecuador too, involving return migrants following the European crisis who might potentially participate in project *Ayalán* ⁹. Following the first meetings the migrants were encouraged to organize themselves into 14 associations. The associations were born not

9. Because of the crisis that affected Spain, especially in the period 2008-2013, long-staying migrants or Spanish citizens issued from migration went back to their origin countries, especially in Latin American (Torres Pérez, 2014). Noticing these movements, some scholars talk about *neo-hispanic migration* (Domingo, Sabater 2013 ; Domingo *et al.*, 2014). Also, the Spanish government promoted programs to encourage the return to home, as with Ecuador and Bolivia (Parella Petroff, Serradell Pumareda, 2014 ; Parella, Petroff, 2014).

autonomously, but based on a government initiative, they involve migrants from many different places across the country, not only rural areas, with different skills and background – working in Spain as engineers, educators, electricians, homemakers, mechanicals, builders, farmworkers. The associations are coordinated on a local basis and incorporate 139 families, totalizing about 2000 people¹⁰. Many of the migrants are unemployed or in precarious conditions, some have even been abroad for up to 20 years, and have enthusiastically embraced in the project. According to the interviews conducted in Murcia, in 2014 some migrants returned to Ecuador ready to start the activities and found the projects un-launched. Due to delays, many of these hopeful return migrants are still in a precarious situation. The migrants have been invited by authorities to “mobilize their resources” not just their “skills” (as many Ecuadorians work in construction or agriculture) but social networks and connections with foreign companies or organizations who could boost the project and help them cope with current problems, especially those of a financial nature, which are delaying the project’s development (migrant in Murcia, Interview 1). The associations have put pressure on Ecuadorian institutions and in June 2015, a general assembly was held in Barcelona and two committees were elected, one in charge of production and the other of housing and settlement issues. One of the associations in Murcia has organized some training on agricultural practices in a peri-urban garden assigned by the local government. Training sessions were given also by agronomic engineers of the Centro Integrado de Formación y Experiencias Agrarias (CIFEA) de Molina de Segura depending on the Consejería de Agricultura y Agua de la Comunidad Autónoma de la Región de Murcia.

10. Proyecto Ayalán Madrid: Aso Agro Esperanza-ASOAGROZA, Aso. Agro El Renacer-ASOARE, Aso. Agro. Mundo Agro-ASOMUN ; Proyecto Ayalán Barcelona: Aso Agro HUANCABILCA – ASOHUANCA, Aso. Agro ELOY ALFARO DELGADO – ASOELAD ; Proyecto Ayalán Alicante: Aso. Agro NUEVO ECUADOR – ASOECU, Proyecto Ayalán Huelva. Aso. Agro NUEVO FUTURO DE HUELVA – ASOANUF; Proyecto Ayalán Murcia. Aso. Agro Dios, Patria y Libertad – ASOADIP, Aso Agro Mi Tierra – ASOAMIT, Aso Agro EMIGRANTES ASOCIADO – ASOEMI, Aso Agro Rafael Correa Nuevo Amanecer – ASOARC, Aso. Agro Nueva Esperanza-ASONUÉS , Proyecto Ayalán Lleida: Aso. Agro ÑUKANCHIK ALLPA – ASOÑULL. One of the associations initially involved, ECUAMUR, seems to have preferred a different option than Ayalán; a plot of 480 hectares in Santo Domingo de los Tsáchilas, they would like to get more and are planning on help from MAGAP, to attain the technical support and credit needed. The above information and data are drawn from the project website proyectoayalan.blogspot.it/ [Accessed on November 2014].

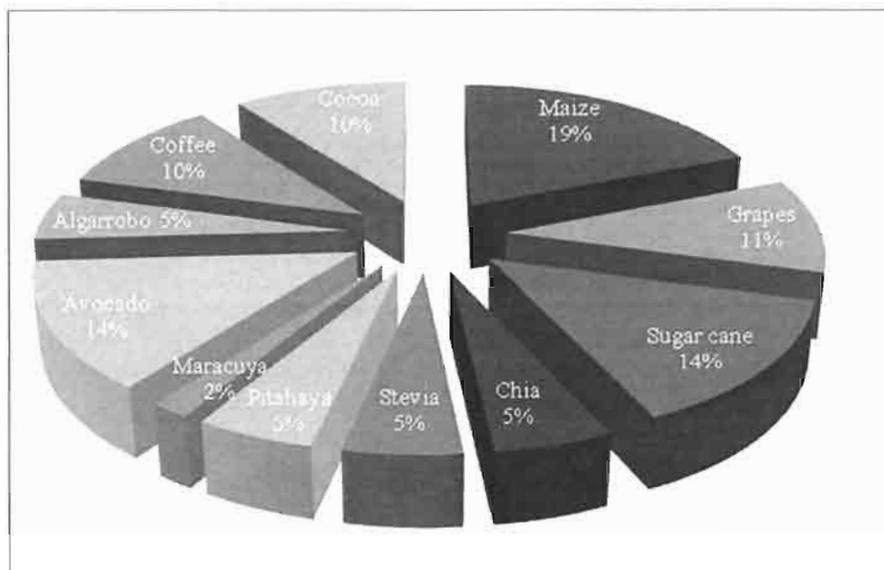
Figure 1. Map of Ecuador and Map of Ayalán Project



Source : Proyecto Agrícola Ayalán (2014). Cartographic production: I. Giunta and A. Corrado.

The project Ayalán, originally fitted in the general lines of the *Plan Tierras*, providing a market mechanism for accessing land. This means that return migrants were supposed to acquire the land needed to build a house and to produce (5 hectares per person, 350 dollars for hectare) through a credit facility guaranteed by the State, with an interest rate of about 3 %. But later, in order to start operations, migrants' associations negotiated with the government to receive public concession for the cultivation of the land. Concerning the production, 2 900 hectares of land are allocated for agricultural activities and 72 hectares allocated to sheep breeding. The agricultural plan comprises four phases; initially 500 hectares will be put into the production of grapes (100 hectares), sugar cane (250 hectares) and maize (150 hectares) (Phase I). During later stages, the areas for these three crops are expected to increase and be accompanied by the production of chia (*Salvia hispanica* L.) and stevia (Phase II), *pitahaya* (dragon fruit) and *maracuya* (passion fruit) (Phase III), and finally *aguacate* (avocado), algarrobo, coffee and cocoa (Phase IV) (see figure 2).

Figure 2. Planned crops (Ayalán Project)



Source : Proyecto Agrícola Ayalán (2014). Design production: I. Giunta and A. Corrado.

According to the initial project, these crops are associated with high production investments (estimated of around 34 millions U.S. dollars in 7 years), irrigation infrastructure and wages for hired workers (Proyecto Agrícola Ayalán, 2014). In March 2016 the MAGAP had invested just 650 000 dollars, mainly for irrigation infrastructure and sowing of maize. It is expected that the production of traditional goods (cocoa and coffee), as well as non-traditional ones (dragon fruit, passion fruit, avocado, stevia, chia), is generally intended for export, also recurring to agreements with large exporter companies (e.g. Dole, Unifrutti, Puravida, etc.). The rest of the crops seem mainly destined for the agro-industrial sector or for agro-fuel production. For example, corn is traditionally turned into fodder for chicken or other meat supply chains controlled, in Ecuador, by large conglomerates like Pronaca (Procesadora Nacional de Alimentos C.A) ¹¹. It may be however, that sugar

11. Pronaca is a large company which controls more than 60 % of the Ecuadorian meat market, the sixth company in the national ranking (EKOS, 2015). It promotes the integration of small producers within the value chain by contract farming (León, Yumbra, 2010 ; Yumbra, 2011).

cane and algarrobo, will be intended for energy purposes. Then there are table grapes and grapes for wine production, which would replace imports and supply the domestic market (migrant in Murcia, Interview 2). After these crops, the initial design wagers on a growing sheep-meat production, with imported breeds but providing for self-production of corn and forage for feeding.

Overall the planned production activities do not explicitly refer to eco-friendly choices, or the principles of autonomy and internal control over production factors, the real principles of food sovereignty. In fact, they do not even point to an agro-ecological production for local consumption, or take advantage of the territorial richness of agricultural biodiversity and food culture ; instead they rely on high infrastructural investments, external production inputs and hired labour. These choices seem therefore to outline a model of modernized agriculture finely tuned to the market. The project focuses heavily on commercial crops that overlap the “new division of international agricultural labour”, assigning to countries like Ecuador the role of exporting “non-traditional raw materials” (McMichael, 2013a). The planned productions do not seem destined for alternative circuits of commercialization, such as the solidarity economy or public procurement. Meanwhile contacts with large companies like Dole, Unifrutti and Pura Vida (Proyecto Agrícola Ayalán, 2014) were promoted.

The model conceived appears similar to inclusive business models¹², promoted since the middle of the last decade by the World Bank and already tested by the Correa government¹³. This model provides for the inclusion of low-income producers in the established value chains, but does not imply an agro-ecological conversion in production, or a transformation of the traditional regime of accumulation, which tends to concentrate on the most powerful nodes of the supply chain. In this sense, the inclusive business model contradicts the horizon described by the proposal of food sovereignty, pointing to environmentally friendly agriculture and the overturn of power relations that govern the corporate food regime. In the Ayalán project, the capital needed to start a production cycle is procured through the process of indebtedness: the groups participating must resort to productive loans or rely on the investment of private businesses. This second option might refer to a particular form of inclusive business model: the integration of pre-existing value chains through debt relationships (McMichael, 2013b). According to this model, small producers receive agricultural inputs (such as seeds and fertilizers) and then

12. See: http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/AS_EXT_Content/What+We+Do/Inclusive+Business/ [Accessed on September 2015].

13. Experiences of this kind are promoted by the current Ecuadorian government, through the program called: *Programa de Negocios Rurales Inclusivos* (MAGAP, 2013).

produce crops for large companies who act as the givers of credit and the buyers of harvests. These companies exercise a multi-faceted power over the small producers ; first, through the conditions of the debt assigned to the credit institution ; and secondly, by governing the type of production, inputs to be used, modes of production, selling price and markets in which the product will enter. In other words, small producers are entered as subordinate nodes in highly competitive and speculative markets, thanks to production processes over which they have no control. Therefore, the extraction of value from small producers takes place through debt-based relations and the control of knowledge, means of production and labour. As stressed by Martínez Valle, this kind of chain integration responds to a contract farming logic (even not regulated in a transparent manner by the Ecuadorian legislation) that – more than strengthening the family farming – transforms producers in “disguised wage-earning employees of agribusiness that have to self-exploit themselves indefinitely if they wish to retain their investments and their work” (2014, 150, our translation). This is a top-down model, which concentrate decisional power in the agribusiness, preventing territorial social innovation processes understood as processes embedded in the local organizational system, socially constructed and able to develop economic projects based on solidarity, and not imposed from outside (Martínez Godoy, 2015).

After the first investments, sixty people returned from Spain have initiated the production seeding maize and have settled near Ayalán in houses rented out by the *Ministerio de Relaciones Exteriores y Movilidad Humana*. Many other migrants have decided not to return to Ecuador yet, fearing precariousness.

We don't want our families facing deprivation. Here we have housing, instruction and health assistance. We don't want to suffer exclusion. There [in Ecuador] we will be as foreigners! There we are called as 'the Spanish of suburbs.

These are the fears of a migrant, who worked previously as an accountant and had been working occasionally for four years (Interview 1). Other people would decide to leave again their family:

My daughter has grown up here in Spain and now she is studying to be a doctor. She won't leave for Ecuador. But I would leave. I am working in agriculture as a driver of tractor but not with a permanent contract. Many Ecuadorians are unemployed since several years and work occasionally. They have problems to pay their housing loan to the bank. So they have seen this opportunity [the Ayalán project] as a solution to be able to survive (Interview 2).

Different views have emerged between the sixty migrants already operating in Ayalán and those still in Spain regarding the juridical form to give to their organization. The former group wants to constitute a cooperative and to get the property of the land, while the latter group prefers to exist as an association and not to buy the land to avoid getting into debt without any guaranty about the continuation on a longer-term basis of the project. The idea of the Ayalán Project is to produce a new “territory” or a new “rurality”: it aims at bringing together

individuals and families with varied backgrounds, with any previous relation among them or with the place assigned to them, in some cases with no rural origin or any experience in agriculture (a part from those employed as farmworkers in Spain), not organized collectively before. The units that should be created are not corresponding to the model of peasant agriculture, as they don't have the possibility to exercise autonomy for subsistence and decision-making. The absence of their own territorial organization seems connected to their dependency on a model of agriculture relying on credit, big companies and export. This is just the opposite of the *buen vivir* idea as stated by the Ecuadorian Government. Ayalán seems to reflect the still dominant scientific and technical construction of what van der Ploeg (2003) defined as the "virtual farmer". This model is tied to the development of the agricultural modernisation project prevalent in the "advanced world", and applied by the prevailing governance, scientific and interest group structures. As observed by van der Ploeg, one of its defining features is the denial of the historical basis and experiential practices of local agriculture, and the emphasis upon "a future world" or a "best model", that rationalises and intensifies production around scale criteria, and incorporates farmers into an ever intensive "race to the bottom", getting an increasingly expensive production for relatively lower farm prices.

Conclusions

Despite innovative statements made by the new Ecuadorian Constitution in reference to food sovereignty and human mobility, contradictions emerge when these ideas are implemented by *Plan Tierras y de Retorno Productivo*. The *Ayalán* project combines elements of modernization and alternative strategies: although it was promoted as a program embedded within the food sovereignty framework, it leans toward agro-industrial productions driven by market value. This results in the subjugation of small producers who become dependent rather than self-sufficient in terms of production and finances. The model is similar to that named Inclusive Business, promoted since nearly two decades by the World Bank and targeted to hooking the family and peasant farming in pre-established value chains controlled by agribusiness. Therefore, the strategy adopted does not recognize family and peasant farming as having a central role in the production of healthy and culturally appropriate food; nor does it seem able to strengthen local food systems or reduce the commodification of food, as it does not bet on agro-ecological diversity or on food sovereignty construction – through the valorization of local productions and the construction of alternative economic circuits, based on solidarity and able to reduce distances between producers and consumers. The main critiques of *Plan Tierras* apply as well to the *Ayalán* project, viewed as a top-down

model lacking meaningful connections between land redistribution, agro-ecological conversion and solidarity economy.

The management of the *Ayalán* project is marked by a lack of participation by relevant social actors, namely peasant and migrant organisations (*i.e.* the migrant organization called Rumiñahui, established in Madrid and Quito) that have historically struggled against neo-liberal development to establish alternative models. Instead, the Government seems to prioritize the generation of new social networks *ad hoc*, for public action (what is said by some representatives of NGOs interviewed in Quito). Consequently, these new social actors are characterized by political dispersion, and have a limited capacity to influence institutional choices. This “city of rural *Buen vivir*” is imagined as a place inhabited by migrants with heterogeneous origins and competences who share a returning status and participation in a collective market production. In this way, it does not seem to reflect the “agrarian revolution” purported by peasant organizations pushing for radical change (not merely for an agrarian reform) ¹⁴. Further, this planned city does not interact with the innovative processes promoted in rural areas by social actors over the past 15 years – such as agro-ecological conversion, peasant farming revitalization, solidarity economy, etc. – that enabled, in 2008, a paradigmatic conquest through the constitutionalization of food sovereignty’s principles. At the same time, the initial innovative approach about migration has been progressively rendered powerless and tamed, also through the absorption of the Secretariat of Migrants within the Ministry of Foreign Affairs and Human Mobility, concurrently with an undeniable reduction in the mobilization capacity of migrant movement and social organizations.

References

- ACOSTA A., 2004, “Ecuador: oportunidades y amenazas económicas de la emigración”, *Studi Emigrazione*, n° 154, 291-318.
- ACOSTA A., MARTÍNEZ E. (eds), 2009, *El buen vivir. Una vía para el desarrollo*, Quito, Abya-Yala.
- ACOSTA A., LÓPEZ S., VILLAMAR D., 2005, “Las Remesas y su Aporte para la Economía Ecuatoriana”, in G. Herrera, M. C. Carrillo, A. Torres (eds.),

14. The government of Rafael Correa also appointed “Agrarian Revolution” as one of the components of what is termed the *Revolución Ciudadana*, which is the process of change initiated by the current government, in office since 2007.

- La Migración Ecuatoriana Transnacionalismo, Redes e Identidades. First edition*, Quito, FLACSO and Plan Migración, Comunicación y Desarrollo, 227-253.
- ARAUJO L., EGUIGUREN M. M., 2009, "La gestión de la migración en los países andinos: entre la securitización y los vínculos diaspórico", *Andina Migrante*, n° 3, Quito, FLACSO.
- BERNSTEIN H., 2014, "Food sovereignty via the 'peasant way': a sceptical view", *The Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, 1031-1063.
- BERTOLI S., MARCHETTA F., 2014, "Migration, remittances, and poverty in Ecuador", *Études et Documents*, n° 7, Clermont-Ferrand, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International.
- BOCCAGNI P., 2011a, "The framing of return from above and below in Ecuadorian migration: a project, a myth, or a political device?", *Global Networks*, vol. 11, n° 4, 461-80.
- BOCCAGNI P., 2011b, "Reminiscences, patriotism, participation: approaching external voting in Ecuadorian immigration to Italy", *International Migration*, vol. 49, n° 3, 76-98.
- BOCCAGNI P., LAGOMARSINO F., 2009, *Enough to get back, or still better overseas? Recession, migration policies and the prospects for return in Ecuador*, Paper at the "Annual Conference", COMPAS (Oxford), September.
- BOCCAGNI P., LAGOMARSINO F., 2011, "Migration and the Global Crisis: New Prospects for Return? The Case of Ecuadorians in Europe", *Bulletin of Latin American Research*, vol. 30, n° 3, 282-97.
- BRETÓN V., 2013, "Etnicidad, desarrollo y "Buen Vivir": Reflexiones críticas en perspectiva histórica", *Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 95, 71-95.
- BRETÓN V., CORTEZ D., GARCÍA F. (eds), 2014a, Dossier En busca del *sumak kawsay*, *ÍCONOS. Revista de Ciencias Sociales*, vol. 48, n° 1.
- BRETÓN V., CORTEZ D., GARCÍA F., 2014b, Presentación del Dossier En busca del *sumak kawsay*. *ÍCONOS, Revista de Ciencias Sociales*, vol. 48, n° 1, 9-24.
- CAMPAGNA POPOLARE PER L'AGRICOLTURA CONTADINA, 2013, *Linee guida per una legge quadro sulle agricolture contadine*. [En ligne : www.agricolturacontadina.org].
- CARPIO B. P., 1992, *Entre pueblos y metrópolis. La migración internacional en comunidades austroandinas en el Ecuador*, Cuenca, Abya Yala- ILDIS.
- CARRIÓN D., HERRERA S., 2012, *Ecuador rural del siglo XXI. Soberanía alimentaria, inversión pública y política agraria*, Quito, IEE.

- CLARK P., 2015, “Can the State Foster Food Sovereignty: Insights from the Case of Ecuador”, *Journal of Agrarian Change*. DOI: 10.1111/joac.12094.
- CORRADO A., 2009, “Migraciones per lo sviluppo. Modelli di cooperazione e politiche di co-sviluppo”, in C. Buscema, A. Corrado, M. e D’Agostino (eds.), *Frontiere migratorie. Governance della mobilità e trasformazioni della cittadinanza*, Roma, Aracne.
- CORTÉS MAISONAVE A., 2005, “La experiencia del codesarrollo Ecuador-España: una aproximación a un transnacionalismo “desde el medio””, in G. Herrera, M. C. Carrillo, and A. Torres (eds.), *En la migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, Quito, Flacso, 253-280.
- CORTÉS A., 2009, “La migración ecuatoriana en el codesarrollo: elementos para una transnacionalidad estatal”, in A. Cortés, Torres A. (eds), *Codesarrollo en los Andes: contextos y actores para una acción transnacional*, Quito, FLACSO, IMEDES, 87-118.
- DE HAAS H., 2010, Migration and development: a theoretical perspective, *International Migration Review*, vol. 44, n° 1, 1-38.
- DOMINGO A., SABATER A., 2013, “Emigración marroquí desde España en contexto de crisis”, *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, vol. 3, n° 1, 29-60.
- DOMINGO A., SABATER A., ORTEGA E., 2014, “¿Migración neohispánica? El impacto de la crisis económica en la emigración española”, *Empiria. Revista de Metodología de Ciencias Sociales*, n° 29, 39-66.
- ECLAC, FAO, IICA, 2012, *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective on Latin America and the Caribbean. 2013*, Santiago, FAO.
- EKOS, 2015, *Ranking empresarial 2015*, Quito, EKOS.
- FALL P. D., 2010, « Sénégal Migration, marché du travail et développement », *Document De Travail*, Geneve, OIT.
- FALL P. D., CARRETERO HERNÁNDEZ M., SARR M. Y., 2010, “Senegal Country and Research Areas Report”, *EUMAGINE Project Paper 2*, [En ligne : <http://www.imi.ox.ac.uk/>].
- FATHEUER T., 2011, “Buen Vivir. A brief introduction to Latin America’s new concepts for the good life and the rights of nature”, *Publication Series on Ecology*, vol. 17, Berlin, Heinrich Böll Foundation.
- FERNÁNDEZ M., GIMÉNEZ C., PUERTO L. M. (eds.), 2008, *La construcción del codesarrollo*, Madrid, Catarata.
- FLACSO, 2008, *Ecuador: las cifras de las migraciones internacionales*, Quito, UNFPA-FLACSO.

- FOSTER J.B., 1999, "Marx's Theory of Metabolic Rift: Classical Foundations of Environmental Sociology", *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 2, 366-405.
- FRIGERI D., GIANGASPERO G., 2010, "Canalización e valorizzazione delle rimesse dei migranti dei paesi andinos: le risposte del mercado e le sfide per le policy", *Working Papers 72/2010*, CESPI, MAAEE, IOM.
- FULLIN G., REYNERI E., 2013, "Introduzione. Gli immigrati in un mercado del lavoro in crisi: il caso italiano in prospettiva comparata", *Mondi Migranti*, n° 1, 21-34.
- GARCÍA BADÍA J., 2014, "La Región lidera en España el retorno de ecuatorianos a su país con el Plan Tierras", *La Verdad*, 14 April.
- GIMÉNEZ ROMERO C., MARTÍNEZ MARTÍNEZ J. L., FERNÁNDEZ GARCÍA M., CORTÉS MAISONAVE A., 2006, *El Codesarrollo en España: Protagonistas, Discursos y Experiencias*, Madrid, Catarata.
- GIUNTA I., 2014, "Food sovereignty in Ecuador: peasant struggles and the challenge of institutionalization", *Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, 1201-1224. DOI: 10.1080/03066150.2014.938057.
- GLICK SCHILLER N., BASCH L. Y., SZANTON BLANC C., 1992, "Transnationalism: A new Analytic Framework for Understanding Migration", in N. Glick Schiller, L. Y. Basch, C. Szanton Blanc (eds.), *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1-24.
- GÓMEZ GALÁN M., ALBARRÁN CALVO I. D. M., MALGESINI REY G., EL HARCHI BIRO Y., 2010, *Migraciones y codesarrollo en la relación entre la Unión Europea y América Latina y el Caribe*, Santiago de Chile, CELARE.
- GRATTON B., 2006, "Ecuador en la historia de la migración internacional ¿Modelo o aberración?", in Herrera et al. (eds), *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, Quito, FLACSO, 31-55.
- GUARNIZO L., 2004, "Aspectos económicos del vivir transnacional", in A. Escrivá, N. Ribas (coords.), *Migración y desarrollo*, Córdoba, CSIC, 55-86.
- GUDYNAS E., 2011, "Desarrollo, derechos de la naturaleza y Buen Vivir después de Montecristi", in G. Weber (ed.), *Debates sobre cooperación y modelos de desarrollo. Perspectivas desde la sociedad civil en el Ecuador*, Quito, CIUDAD, 83-102.
- GUDYNAS E., ACOSTA A., 2011, "La renovación de la crítica al desarrollo y el buen vivir como alternativa", *Utopía y Praxis Latinoamericana*, vol. 16, n° 53, 71-83.
- GUZMÁN CHACÓN S. QUIZHPI MATUTE M., 2013, *Análisis de los resultados generados por el programa de incentivos a las inversiones sociales y productivas, fondo concursables El Cucayo del plan Bienvenidos a Casa de*

- la Senami-Austro, período 2008-2010*, Tesis de Pregrado, Cuenca, Universidad de Cuenca.
- HERRERA G., CARILLO M. C., TORRES A., 2005, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes, e identidades*, Quito, FLACSO-Plan Migración, Comunicación y Desarrollo.
- INTERNATIONAL PLANNING COMMITTEE FOR FOOD SOVEREIGNTY, 2002, *Forum Action Plan*, Rome, NGO/CSO Forum on Food Sovereignty.
- INTERNATIONAL STEERING COMMITTEE, 2007, *Towards a food sovereignty action agenda, Forum for Food Sovereignty, 2007*, Nyéléni, ISC, [En ligne : <http://www.nyeleni.org/spip.php?article109>].
- ITURRALDE P., 2013, “Los ejes de acumulación en el Ecuador de la Revolución Ciudadana”, in S. Herrera (ed.), *¿A quién le Importa los Guayacanes?*, Quito, CDES, 83-107.
- JOKISCH B., 2014, “Ecuador: From Mass Emigration to Return Migration?”, *migrationpolicy.org*, [En ligne : <http://www.migrationpolicy.org/article/ecuador-mass-emigration-return-migration>].
- JOKISCH B., PRIBILSKY J., 2002, “Economic Crisis and the New Emigration from Ecuador”, *International Migration*, vol. 40, n° 4, 75-102.
- KYLE D., 2001, *Transnational Peasants: Migration, Networks and Ethnicity in Andean Ecuador*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- LAGOMARSINO F., 2010, “Migrazione ecuatoriana e bisogni insoddisfatti di cura. Uno sguardo iniziale”, *Working Papers 70/2010*, CESPI, MAAEE, IOM
- LEÓN X., YUMBLA M. R., 2010, *El agronegocio en Ecuador: El caso del Maíz*, Quito, Acción Ecológica.
- LJUNGKVIST E., 2011, “Institutional Actors in the Field of Migration and Development in Ecuador”, *Working Papers*, n°6-2011, Remesas.org, Mayo.
- MAGAP, 2012, *Plan de fomento del acceso a tierras de los productores familiares en el Ecuador*, Quito, Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuacultura y Pesca.
- MAGAP, 2013, *Rendición de cuentas 2012*, Quito, Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuacultura y Pesca.
- MARGHERITIS A., 2011, “Todos Somos Migrantes (We are all migrants): The Paradoxes of Innovative State-led Transnationalism in Ecuador”, *International Political Sociology*, n° 5, 198-217.
- MARTÍNEZ GODOY D., 2015, “Entre economía social y economía popular: confusiones y desaciertos políticos en el “Ecuador del Buen Vivir””, *EUTOPIA*, n° 7, 147-161.

- MARTÍNEZ VALLE L., 2004, “El campesino andino y la globalización a fines de siglo (una mirada sobre el caso ecuatoriano)”, *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 77, 25-40.
- MARTÍNEZ VALLE, L., 2006, “Migración internacional y mercado de trabajo rural en Ecuador”, in G. Herrera, M. C. Carillo, A. Torres (eds), *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, Quito, FLACSO, 147-168.
- MARTÍNEZ VALLE L., 2008, “Respuestas endógenas de los campesinos frente al ajuste estructural. Ecuador desde la perspectiva andina comparativa”, in L. North, J. Cameron (eds.), *Desarrollo rural y neoliberalismo. Ecuador desde una perspectiva comparativa*, Quito, Universidad Andina Simón Bolívar-Corporación Editora Nacional, 105-127.
- MARTÍNEZ VALLE L., 2012, “El caso de Ecuador”, in F. Soto Baquero, S. Gómez (eds.), *Dinámicas del mercado de la tierra en América Latina y el Caribe: concentración y extranjerización*, Roma, FAO, 231-252.
- MARTÍNEZ VALLE L., 2014, “De la hacienda al agronegocio: agricultura y capitalismo en Ecuador”, in G. Almeyra, L. Concheiro Bórquez, J. M. Mendes Pereira, C. W. Porto-Gonçalves (eds.), *Capitalismo: tierra y poder en América Latina (1982-2012)*, Buenos Aires, Clacso, 123-158.
- MARTÍNEZ E., RIVERO J., 2010a, “Desarrollo local y migración: el caso del Plan Reva en Senegal”, in M. Rodríguez (ed.), *Cooperación para el desarrollo, migraciones y economías locales*, Madrid, Fundación Carolina, 87-111.
- MARTÍNEZ E., RIVERO J., 2010b, “Luces y sombras en la vinculación del fenómeno migratorio y de las políticas de desarrollo: el caso del Plan Reva”, in M. Rodríguez (ed.), *Cooperación para el desarrollo, migraciones y economías locales*, Madrid, Fundación Carolina, 59-76.
- MCMICHAEL P., 2013a, *Food Regimes and Agrarian Questions*, Winnipeg, Fernwood Publishing.
- MCMICHAEL P., 2013b, “Value-chain agriculture and debt relations: Contradictory outcomes”, *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 4, 671-90.
- MCMICHAEL P., 2014, “Historicizing food sovereignty”, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, 933-957.
- MORALES L., PILATI K., 2014, “The political transnationalism of Ecuadorians in Barcelona, Madrid and Milan: the role of individual resources, organizational engagement and the political context”, *Global Networks*, vol. 14, n° 1, 80-102.
- NORTH L. L., CAMERON J. D. (eds.), 2008, *Desarrollo rural y neoliberalismo. Ecuador desde una perspectiva comparativa*, Quito, Universidad Andina Simón Bolívar-Corporación Editora Nacional.

- NYBERG-SØRENSEN N. V., ENGBERG-PEDERSEN P., 2002, “The Migration-Development Nexus: Evidence and Policy Options”, *International Migration*, vol. 40, n° 5 (2), 49-73.
- OROZCO M., 2009, *Recesión global, migraciones y remesas: efectos sobre las economías de América Latina y Caribe*, Report for the SELA – Sistema económico latinoamericano y del Caribe, *SP/Di*, n° 5-09.
- OROZCO M., FEDEWA R., BUMP M., SIENKIEWICZ K., 2005, *Diasporas, Development and Transnational Integration: Ghanaians in the US, UK and Germany*, Washington, Institute for the Study of International Migration and Inter-American Dialogue.
- PANIZZON M., 2011, “France’s Codevelopment Program: Financial and Fiscal Incentives to Promote Diaspora Entrepreneurship and Transfers”, in S. Plaza, D. Ratha (eds.) *Diaspora for Development in Africa*, Washington, World Bank Publications, 183-229.
- PARELLA S., PETROFF A., SERRADELL PUMAREDA O., 2014a, “Programas de retorno voluntario en Bolivia y España en contextos de crisis”, *Revista CIDOB d’Afers Internacionals*, n° 106-107, 171-192.
- PARELLA S., PETROFF A., 2014b, “Migración de retorno en España: salidas de inmigrantes y programas de retorno en un contexto de crisis”, in AA. VV. (ed.) *Anuario de la Inmigración en España 2013*, Barcelona, CIDOB.
- PAZMIÑO SYLVA D., 2011, “Políticas sociales en materia de migraciones en Ecuador”, in C. M. Díaz Barrado, J. M. Rodríguez Barrigón (dir.), C. Díaz Silveira (coord.), *Migraciones internacionales y co-desarrollo: el caso de Ecuador. Conclusiones y respuestas del Seminario de Expertos sobre el desarrollo y derechos de las personas: el caso de Ecuador, en Madrid y en Quito en 2011*, Cáceres, Centro de Estudios de Iberoamérica, 41-52.
- PEDREÑO CÁNOVAS A., SÁNCHEZ ALCÁZAR E. J. (coords.), 2008, *El codesarrollo en la conexión migratoria*, Cañar-Murcia, Universidad de Murcia.
- PIAN A., 2009, « Face aux enjeux politiques locaux, aide au développement en échange de retours forcés : le Plan Reva au Sénégal », in O. Clochard (éd.), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 88-90.
- PIAN A., 2010, “The discursive framework for development. From discourses and concrete political actions to the range of actions by deportee associations”, *IMI Working paper*, Oxford, University of Oxford.
- PIPERNO F., BOCCAGNI P., 2010, “Verso una politica di co-sviluppo sociale attraverso le migrazioni: il caso dell’Ecuador e del Perù”, *Working Papers 71/2010*, CESPI, MAAEE, IOM.
- PONCE J., OLIVÉ I., ONOFA M., 2008, “The impact of remittances on human development outcomes in Ecuador”, *Working paper*, Quito, Flacso.

- PROYECTO AGRÍCOLA AYALÁN, 2014, "AYALÁN". *La ciudad del buen vivir rural*, 2da Mesa Técnica Ayalán, 6 octubre, [En línea : proyectoayalan.blogspot.it/2014/10/2da-mesa-tecnica-ayalan-06-oct-2014.html].
- QUIJANO A., 2010, "'Bien Vivir' para redistribuir el poder. Los pueblos indígenas y su propuesta alternativa en tiempos de dominación global", in OXFAM, *Informe 2009-2010 Oxfam. Pobreza, desigualdad y desarrollo en el Perú*, Lima, OXFAM, 112-121.
- RAMÍREZ J., BOCCAGNI P., 2008, *Construyendo la Quinta Región: desde la patria al exterior. Visiones, intereses e iniciativas a confrontar en la relación entre Ecuador y sus emigrantes*, Paper presented at the III Coloquio internacional sobre Migración y Desarrollo, Costa Rica, december.
- RAMÍREZ GALLEGOS F., RAMÍREZ J. P., 2005, *La estampida migratoria ecuatoriana. Crisis, redes transnacionales y repertorios de acción migratoria* (segunda edición actualizada), Quito, Abya Yala.
- REBAÍ N., 2009, "Migración y cambios concretos en la sierra ecuatoriana: un punto de vista desde la parroquia Juncal", *Pucara*, n° 21, 17-23.
- REBAÍ N., 2011, « Les effets de l'émigration paysanne dans les Andes équatoriennes : une lecture photographique », *EchoGéo*, n° 16, [En línea : <http://echogeo.revues.org/12382>].
- REBAÍ N., 2013, « Quand l'argent de la migration change la donne : développement agricole et dynamique foncière dans une localité de la province andine de l'Azuay (Équateur) », *Autrepart*, vol. 4, n° 67-68, 193-212.
- REBAÍ N., 2014, "Mutaciones de la agricultura familiar y retos para el desarrollo territorial en las Andes del Ecuador (Debate Agrario-Rural)", *Ecuador Debate*, n° 93, 123-140.
- RODRIGUEZ-MONTEMAYOR E., 2012, "Diaspora Direct Investment. Policy Options for Development", *Inter-American Development Bank Integration and Trade Sector POLICY BRIEF*, No. IDB-PB-183.
- ROSETO GARCÉS F., 2011, "Tierra y conflicto social en tiempos de Rafael Correa", *La Tendencia*, n° 11, 82-88.
- SCHURR C., STOLZ M., 2010, "'Bienvenid@s a casa" - Return Schemes and the Remigration Process of Ecuadorian Female Migrants", *Iberoamericana (2001-) Nueva época*, vol. 10, n° 39, 55-75.
- TORRES F., GADEA E. (coords.), 2015, *Crisis, Inmigración, Sociedad*, Madrid, Editorial Talasa.
- TORRES PÉREZ F., 2014, "Crisis y estrategias de los inmigrantes en España: el acento latino", *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, n° 106-107, 215-236.

- TRAGSATEC, SEPI, 2014, *Proyecto de retorno productivo. Asistencia técnica para estudios previos y Proyecto de transformación integral de la Finca Ayalán (Ecuador)*, proyectoayalan.blogspot.it, [En ligne : proyectoayalan.blogspot.it].
- VAN DER PLOEG J. D., 2003, *The Virtual Farmer. Past, present and future of the Dutch Peasantry*, Assen, Royal Van Gorcum.
- VAN DER PLOEG J. D., 2014, "Peasant-driven agricultural growth and food sovereignty", *Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, 999-1030.
- VÍA CAMPESINA, 2009, *La Vía Campesina Policy Documents- 5th Conference Mozambique*, October, 2008, Jakarta, Indonesia.
- VILLALBA U., 2013, "Buen Vivir Vs Development: a Paradigm Shift in the Andes?", *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 8, 1427-1442.
- WALSH C., 2009, *Interculturalidad, estado, sociedad. Luchas (de) coloniales de nuestra época*, Quito, UASB-Abya Yala.
- YUMBLA M. R., 2011, "Encadenamiento agroalimentario: ¿solución sustentable de desarrollo rural o consolidación del poder agroindustrial?", *Revista Eutopía*, n° 2, octubre, 115-134.

*Mobilisation des agriculteurs
familiaux et réappropriation des
territoires ruraux*

La question de l'eau en Équateur : évolution légale et stratégies d'acteurs

Christine RÉCALT

Depuis 2008, en Équateur, la question de l'appropriation et des usages des ressources naturelles demeure un des enjeux majeurs des objectifs de changement des politiques publiques initiées par le président Rafael Correa. La « Révolution Citoyenne » doit marquer la rupture avec le modèle néolibéral antérieur et parvenir au « socialisme du XXI^e siècle ¹ ». Elle vise à créer une démocratie participative orientée vers la transformation sociale de l'État, de la politique publique et de l'économie nationale. Suite à l'adoption en 2008 d'une nouvelle Constitution, une refondation législative est engagée l'année suivante. Parmi les textes de lois les plus fortement débattus, ceux relatifs aux ressources hydriques, aux usages et à l'exploitation de l'eau ont donné lieu à des manifestations paysannes d'envergure et à des contestations parlementaires vigoureuses. Face à ces débordements et malgré des démarches de conciliation, une première ébauche de texte est officiellement abandonnée en 2010. Un nouveau processus de consultation pré-législatif est lancé en 2012 et est finalisé en 2014. La lenteur de la tentative d'élaboration d'un consensus autour de la question de l'eau s'inscrit dans la continuité d'une lutte historique pour le maintien et la réappropriation des ressources naturelles et des territoires de la part des communautés indigènes ². Ces dernières sont constituées majoritairement de petits agriculteurs familiaux qui souhaitent, par le biais de leur mobilisation collective, faire valoir leurs revendications dans le cadre de politiques publiques structurantes, agir pour la préservation environnementale de leur territoire et participer à la démocratisation de leur pays conformément à la Constitution.

Après un bref rappel des circonstances politico-sociales de l'accession au pouvoir de l'actuel président équatorien et des influences socioculturelles des populations autochtones, seront exposées les principales divergences survenues entre le gouvernement et les communautés agricoles andines sur la façon

1. Le terme de socialisme du XXI^e siècle indique une volonté politique de parvenir à améliorer la justice sociale, le respect des droits humains, la participation populaire et la sauvegarde des ressources naturelles.

2. Le terme indigène est pris comme une référence à une « identité culturelle andine définie comme hybride, dynamique et auto-référencée » (Boelens *et al.*, 2006).

d'aborder la question de la préservation et de l'usage de l'eau au cours de ces dernières années. Les principales actions menées par les mouvements paysans seront abordées et finalement une lecture basée sur les principes d'économie politique sera esquissée.

La révolution citoyenne ou la promesse d'un changement

En novembre 2006, Rafael Correa, économiste, ancien ministre des Finances du gouvernement Alfredo Palacio (2005-2007) remporte les élections présidentielles. Investi en janvier 2007, il proclame l'avènement d'un socialisme nouveau et d'une Révolution Citoyenne. Il souhaite organiser une démocratie participative et changer le modèle néolibéral légitimé par la Constitution de 1998. Avant ces élections, l'Équateur montre tous les signes d'une gouvernance étatique défaillante avec un affaiblissement des politiques publiques dominées par des fractures entre les régions andine et côtière, et des partis politiques classiques largement déconsidérés. D'un côté, les partis de droite traditionnels majoritaires sont les héritiers de fiefs locaux sans politiques clairement définies. Ils traversent de graves crises de légitimité et d'efficacité, exacerbées par la primauté des intérêts privés et du régionalisme. De l'autre, les partis de gauche, faibles et morcelés, ne semblent pas proposer d'alternatives structurées et crédibles et sont peu soutenus. En outre, l'absence de prise en compte des profondes fractures sociales, ethniques et régionales a tendance à accentuer le manque de confiance généralisé dans les institutions démocratiques (Rodríguez Ostría, 2013). Enfin, dans les zones rurales, les inégalités d'accès aux ressources foncières et hydrauliques exacerbent les tensions (Massal, 2006). Dans ce contexte, Rafael Correa est élu pour incarner la rupture avec ces partis politiques dans une période d'exaspération face aux inégalités extrêmes et afin de répondre aux attentes sociales dans un pays où les puissantes mobilisations populaires ont chassé trois présidents libéraux entre 1997 et 2005 (Ortiz, 2013).

Refonder l'État et valoriser la participation citoyenne

Dans un premier temps, le nouveau gouvernement entreprend de définir son projet de révolution citoyenne afin de parvenir au socialisme du XXI^e siècle. Cette étape est consacrée à l'élaboration d'une nouvelle Constitution qui doit assurer la modernisation démocratique et la transformation sociale de l'État, de la politique et de l'économie. Le référendum du 15 avril 2007 confirme le soutien de la population ³ à ce

3. 81,7 % des votants se déclarent favorables à l'Assemblée Constituante.

projet de rédaction constitutionnelle. Sur les 130 membres élus de l'Assemblée, 70 % sont issus d'*Alianza País*, le parti du président. Le 28 septembre 2008, le texte final est approuvé lors d'un référendum par plus de 63 % des votes. Cette Constitution présente le projet fondateur du gouvernement Correa pour l'instauration d'un socialisme rénové.

La Constitution équatorienne de 2008 comporte de nombreuses innovations à la fois sociétale, culturelle et politique, les principales constituent une avancée inédite pour la reconnaissance et la visibilité des peuples indigènes⁴ et de la nature. Le texte relève la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du pays. Il atteste de la pluri-nationalité de l'État et de son caractère interculturel (article 1), cette reconnaissance constituait une revendication fondamentale des organisations indigènes. Les langues *kichwa* et *shuar* accèdent au statut de langues officielles (article 2). Il reconnaît la propriété des communautés indigènes sur leurs terres ainsi que leur droit de participer à la gestion des ressources naturelles qui s'y trouvent (article 57). Les peuples autochtones sont reconnus et respectés dans leurs droits au même titre que l'ensemble des citoyens équatoriens (article 6) et il en est de même pour leur participation dans les dispositifs de décision publics qui relèvent des principes globaux de la démocratie représentative citoyenne (article 95). Dans le même temps, la nature devient sujet de droit (article 10) et l'État promeut le *Sumak Kawsay*⁵ (ou *Buen vivir*) (article 14). Ces deux propositions sont directement issues de la cosmovision andine, basées sur la relation entre le matériel et l'immatériel (Dávalos, 2008). Le *Sumak Kawsay*, est une représentation de la pensée et des cultures indigènes qui ne peut pas être apolitique car issu d'un panorama discursif né de la lutte pour l'auto-détermination et l'autonomie territoriale (Altman, 2014).

Cette constitution présente la trame du projet politico-économique du gouvernement Correa, pour l'instauration d'un socialisme renouvelé. Elle prône une nouvelle stratégie de développement basée sur une économie sociale et solidaire associée à une meilleure participation citoyenne. Elle porte également l'espoir d'actions visant à contrer l'appropriation de la terre et de l'eau. L'État doit réglementer l'usage et l'accès à la terre, qui devra se

4. Les indigènes constitueraient environ 35 % de la population équatorienne, la forte majorité des pauvres de ce pays, surtout situés en milieu rural et travaillant dans l'agriculture. Au cours du temps, les différentes ethnies se sont organisées et ont acquis un poids déterminant dans les actions sociales et politiques nationales. La Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE), la Fédération nationale des organisations paysannes indigènes et noires (FENOCIN), le Conseil des peuples et organisations indigènes évangélistes d'Équateur (FEINE) sont les organisations les plus puissantes.

5 Terme *kichwa* qui signifie « bien vivre » et désigne la volonté de vivre en harmonie entre êtres humains et avec la nature, ou autrement dit, en privilégiant l'équilibre écologique tout en satisfaisant les besoins humains. C'est la première fois que cette forme de coexistence humaine associée au respect de la nature est introduite dans la Constitution

conformer à la fonction sociale et environnementale. Un Fonds agraire national établi par la loi, réglera l'accès équitable des paysan(ne)s à la terre. Le « *latifundio* », la concentration de la terre, comme l'accaparement ou la privatisation de l'eau et ses sources sont interdits. L'État doit réglementer l'utilisation et la gestion de l'eau d'irrigation pour la production alimentaire, en vertu des principes d'équité, d'efficacité et de durabilité de l'environnement » (article 282). « L'eau est un patrimoine national stratégique d'usage public, domaine inaliénable et imprescriptible de l'État, et constitue un élément vital pour la nature et pour l'existence des êtres humains. Toutes les formes de privatisation de l'eau sont interdites. La gestion de l'eau sera exclusivement publique ou communautaire [...] » (article 318).

Les premières mesures prises concernent la refondation des institutions publiques, le gouvernement cherche à réhabiliter le contrôle de l'État sur l'économie et sa maîtrise administrative afin de revenir sur les conséquences socioéconomiques dérivées du modèle de l'État minimal néolibéral des deux dernières décennies. Elles annoncent la recherche de la souveraineté alimentaire comme une priorité nationale ainsi qu'un fort volontarisme social en matière de santé et d'éducation. La Constitution est adoptée pour permettre des changements structurels d'envergure. De nombreuses propositions de transformations incluses dans ce texte constituent le résultat de décennies de résistances et de luttes sociales. Afin de parvenir à une mise en œuvre progressive de ce changement, la Constitution autorise la réélection d'un président pour un second mandat consécutif. C'est ainsi que lors des élections générales du 26 avril 2009, Rafael Correa est reconduit dans ses fonctions ⁶.

Toutefois, le groupe d'*Alianza País*, ne dispose pas de la majorité des sièges au sein de l'Assemblée nationale. Il doit alors former des coalitions avec d'autres partis, en particulier avec le mouvement indigène *Pachakutik*, (ce mouvement politique de tendance socialiste est apparu en 1995 avec pour objectif de représenter les intérêts du mouvement indigène mené par la CONAIE) et divers courants de la gauche. Il existe également un dispositif démocratique qui permet de révoquer des élus à mi-mandat quelque soit leur niveau de responsabilité, y compris le président de la République. Ainsi, la mise en œuvre de ce cadre institutionnel (qui doit construire les bases nouvelles de l'État équatorien, exprimer sa volonté d'une réorientation politique par une approche plus démocratique avec une participation citoyenne accrue dans la sphère législative et socioéconomique) est devenue une source de malentendus, puis progressivement, de réelles divergences.

6. Rafael Correa est à ce jour le président équatorien qui est parvenu à se maintenir au pouvoir le plus longtemps de manière ininterrompue. En 2017, il aura occupé son poste pendant dix ans

Les premiers désaccords

Alors que les confrontations avec les partis de droite ont graduellement perdu de leur intensité et importance au cours du premier mandat présidentiel (2007-2009), une phase de réforme s'amorce avec la mise en place de la nouvelle Constitution. De nombreuses discussions s'installent entre les différents collectifs politiques et sociaux qui ont participé à la victoire du gouvernement Correa. Des désaccords sur la définition des groupes sociaux à impliquer dans les discussions politiques, les formes de cette participation, la hiérarchisation des objectifs à atteindre, émergent alors entre les partisans d'*Alianza País* et certains groupes représentant les communautés rurales indigènes, constitués majoritairement de petits agriculteurs familiaux attachés à leur territoire. Une première confrontation forte avec la CONAIE se traduira même par une demande d'inconstitutionnalité auprès de la Cour Suprême lors de la discussion sur la loi sur l'extraction minière. Cette loi sera finalement adoptée après modification en janvier 2009.

Le soutien au changement politique lors de la campagne présidentielle et la visibilité obtenue par les organisations indigènes et leur représentation dans le processus d'élaboration de l'assemblée constituante leur a permis de se positionner comme acteurs incontournables dans le débat politique national, en particulier au sujet de la mise en valeur des ressources naturelles. Cette dernière constitue pour les populations indigènes une question existentielle primordiale qui révèle leur attachement à leur environnement naturel et culturel, à la défense de leur mode de vie et de leur territoire. Cela illustre aussi un sentiment d'identité communautaire et de cohésion sociale indissociable de l'histoire des luttes séculaires contre les colonisateurs, les grands propriétaires terriens et plus récemment contre les acteurs économiques les plus puissants. Au cours de l'histoire équatorienne, la question de la concentration de la terre et des droits d'eau a donné lieu à des confrontations fortes et continues entre l'État et les organisations rurales (Gaybor, 2010).

Les oppositions à ce gouvernement trouvent leur origine dans la façon dont Rafael Correa a formé celui-ci. Le président a tenté d'associer des personnalités de gauche, des universitaires qui ont esquissé la construction idéologique d'*Alianza País*⁷, en proposant une alternative socialement et écologiquement responsable, et des personnalités issues des milieux d'affaires. Cette configuration oblige le gouvernement à rechercher d'incessants compromis. Il s'agit d'associer des exigences socio-environnementales à une approche

7. Ici, nous pensons à Fander Falconí, Alberto Acosta, Gustavo Larrea, Jeannette Sanchez et Pedro Páez qui deviendront tous ministres avant, progressivement, de prendre leur distance avec le gouvernement de Rafael Correa.

économique réaliste, encore fortement dépendante de l'extraction des ressources naturelles et de l'exploitation du patrimoine naturel. Néanmoins malgré une réorientation constitutionnelle du modèle de développement, le pouvoir économique national demeure entre les mains de grands groupes alliés à des oligarchies locales présentes au sein du pouvoir exécutif, judiciaire et médiatique.

Cela constitue un frein à l'adoption de nouvelles options d'adaptation socioéconomique.

En outre, des ambiguïtés subsistent quant à la représentativité et à la participation des populations indigènes dans le processus d'élaboration programmatique de l'État plurinational. D'une part, le gouvernement intègre une partie de leurs exigences dans la Constitution (pluri-nationalité, droit de la nature, *Sumak Kawsay*), leur reconnaît un droit de propriété sur leur territoire et de participer à la gestion des ressources naturelles qui s'y trouvent. Mais, d'autre part, il ne confère pas aux populations indigènes plus de prérogatives qu'elles n'en avaient auparavant. Les peuples autochtones sont reconnus et respectés dans leurs droits au même titre que l'ensemble des citoyens équatoriens et leurs participations dans les dispositifs de décision publics relèvent des principes globaux de la démocratie représentative citoyenne. « Les communautés, peuples et nationalités indigènes, le peuple afro équatorien, le peuple de la Côte et les communes font partie de l'État équatorien unique et indivisible » (article 56). Par comparaison avec la Constitution bolivienne, le texte équatorien n'est pas aussi directement orienté en faveur des communautés indigènes en termes de reconnaissance des territoires autochtones, des droits de justice indigène, d'autonomie administrative et de représentation parlementaire. En réalité, l'environnement juridique et politique développé ici est plus proche de la conception occidentale des droits individuels et du citoyen que de la représentation andine. Ainsi, le gouvernement intègre les particularités des indigènes comme faisant partie d'un ensemble normé dont il est l'ordonnateur final tandis que les organisations indigènes visent plutôt à une plus grande participation dans la définition et la construction d'un modèle d'État basé sur une économie communautaire majoritairement construite autour d'une agriculture paysanne sur des territoires spécifiques et avec comme objectif de parvenir à la souveraineté alimentaire. Un malentendu originel sur les buts à atteindre semble être à la base de l'opposition entre les communautés autochtones et le gouvernement actuel.

La question primordiale des droits sur l'eau

Les premières mesures prises concernent la refondation des institutions publiques et la mise en œuvre de politiques publiques orientées vers la

recherche de l'autosuffisance alimentaire et de l'innovation économique associée à la participation des citoyens. L'étude de la législation sur l'eau est symbolique des relations entre les populations indigènes et le gouvernement central car elle illustre la force et la résistance des luttes séculaires des populations paysannes face à la volonté d'appropriation des ressources et des territoires qu'elles occupent à travers le pays. Le climat équatorien impose l'irrigation comme condition à l'amélioration des performances agricoles. Depuis des siècles, les populations rurales se sont confrontées au gouvernement central à propos des conditions de gestion de l'eau, la détention de droits d'eau garantissant le maintien de leur agriculture et leur permanence sur leur territoire.

Dès 2007, dans le cadre de rénovation des politiques publiques agricoles et en conséquence de diverses tentatives de dévoiement, le gouvernement Correa souhaite réformer la loi sur l'eau de 1972. Ce texte indique que l'eau est un bien national d'utilisation publique exclue du commerce et dont la propriété est inaliénable et imprescriptible. Les eaux ne peuvent être ni vendues ni acquises par des particuliers. Les droits sur les eaux se limitent à l'usage de celles-ci. La durée d'acquisition des droits d'approvisionnement pour l'eau domestique est indéterminée alors que, pour l'irrigation, l'industrie et les autres activités productives, la durée est déterminée. Les concessions sont habituellement fixées pour une durée de 10 ans et sont renouvelables. Elles doivent être dirigées prioritairement vers les besoins de la population pour les nécessités domestiques et l'abreuvement des animaux, puis ceux de l'agriculture et de l'élevage, viennent ensuite les usages énergétiques, industriels et miniers, et pour finir l'ensemble des autres usages. Cette loi constitue un des piliers fondamentaux des politiques publiques du pays. Elle instaure un centralisme légal basé sur la rationalité économique et sur l'égalité des usagers (Cubillos, 1994). Néanmoins la faiblesse des institutions de régulation et la proximité des intérêts convergents des propriétaires terriens et des partis politiques traditionnels ont permis que ce texte soit utilisé en priorité pour justifier des aménagements d'envergure principalement dédiés aux activités des agro-exportateurs. Enfin, ce corpus de règles est peu compatible avec les formes locales de contrôle de l'eau. Il ne reconnaît pas la diversité des situations et encore moins les asymétries de pouvoir (Boelens, 2008).

Cette loi sur l'eau a été édictée dans le cadre de politiques nationalistes orientées vers le développement et l'ouverture au capitalisme. Elle fera progressivement l'objet de confrontation entre deux courants diamétralement opposés, l'un à visée libérale majoritairement favorable à l'agro-industrie, l'autre à visée indigéniste plutôt favorable à l'agriculture familiale. Dès les années 1980, les principales organisations internationales et les agro-exportateurs font pression sur les gouvernements successifs pour mettre en

œuvre un processus de privatisation de l'eau et de promotion du modèle chilien⁸. La décennie suivante est effectivement caractérisée par des réformes néolibérales qui affaiblissent les instances de régulation et rapprochent le modèle de gestion de l'eau du pays de celui du Chili. Face à cela, les organisations indigènes et les organisations professionnelles proposent des projets alternatifs.

Au cours des années 1990, la CONAIE est l'un des acteurs majeurs de la contestation des projets successifs de réforme de la gestion de l'eau. Dès 1996, elle remet un projet de loi auprès du Congrès national. En 2001, elle propose la création d'un Fonds national d'irrigation paysan et, deux ans plus tard, la création d'un Institut d'irrigation indigène et paysan. En 2008, elle propose à nouveau une loi alternative. Cette dernière doit garantir un droit fondamental à l'eau pour les Équatoriens mais aussi pour la nature, démocratiser les institutions chargées de la gestion, octroyer les autorisations administratives des droits d'eau, mettre en place les politiques nationales et la gestion intégrale des ressources en eau, établir les bonnes conditions pour une participation sociale. Selon cette proposition, l'eau devient un droit humain fondamental qui doit être traité comme un bien social et culturel et non comme un bien économique (article 5). « En cas de doutes ou d'absences de réglementation s'appliquera celle qui est la plus favorable à la nature, à la santé de l'eau, à la souveraineté alimentaire des communes, communautés, peuples, nationalités et aux personnes » (article 6). L'État doit garantir la gratuité de 40 à 60 litres d'eau potable par personne (article 17), l'accès à l'eau d'irrigation pour les petits agriculteurs qui produisent pour l'autoconsommation ou pour le marché national doit être gratuite (article 21).

Les organisations indigènes cherchent ainsi à renforcer leur participation dans la définition et la construction d'un modèle économique qui tienne compte de leurs particularités socioculturelles et leurs savoirs faire traditionnels. Il s'agit de maintenir une certaine continuité liée aux origines ethniques et communautaires structurées autour d'un projet sociétal commun investi dans un territoire aménagé et entretenu au cours du temps. Durant les décennies 1990-2000, plus de trente propositions de réforme seront soumises au Congrès national et ce, sans succès. Malgré les difficultés liées à l'application de la loi de 1972, sa réforme s'avère impossible compte tenu du manque d'implication des pouvoirs politiques, des intérêts divergents des nombreux acteurs du secteur hydraulique, du grand nombre des propositions et de l'absence d'incitation internationale (Kuffner, 2005). La défense de l'eau comme base de

8. Modèle qui met en place les marchés de l'eau après l'adoption du Code de l'eau en 1981 par le gouvernement militaire du général Pinochet. Le Chili est le seul pays au monde à avoir totalement privatisé ses eaux.

la structuration sociale (gestion collective de la ressource) de la production agricole autoconsommée (travaux agricoles en commun) est vitale pour les communautés autochtones confrontées à une forte pression démographique, une dégradation des ressources naturelles et de leurs systèmes de survie.

Comme au cours des siècles précédents (Ruf, Nunez, 1997), la gestion de l'eau agit comme le révélateur de tensions entre acteurs issus de groupes sociaux aux intérêts divergents. Elle raconte la tentative d'imposer une autre vision de partage des ressources et la possibilité d'affirmer le poids sociopolitique des communautés paysannes face à l'État. Cela constitue également la défense d'un pouvoir d'aménagement sur un territoire, la survie d'organisations sociales et culturelles particulières mises en difficulté par les modèles économiques et hydrauliques successifs.

De nouvelles propositions

Face à cette conjoncture et malgré de fortes tensions, le gouvernement Correa tente d'élaborer dès 2009 un projet de loi sur l'eau dans lequel une instance publique unique aurait une compétence exclusive sur les ressources en matière d'irrigation comme de consommation humaine et priverait, *de facto*, les associations communautaires d'usagers de tout pouvoir de décision dans l'administration de l'eau. Le texte propose en effet la création d'une Autorité unique de l'eau (*Autoridad Única del Agua*, AUA) (Art. 7) seule responsable de la planification, de la gestion et de la régulation de l'eau sur l'ensemble du territoire national. L'AUA doit coordonner ses compétences avec les Gouvernements autonomes décentralisés (GAD) et conjointement mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources hydriques par bassins hydrographiques. Les droits d'usage et les normes internes de gestion communautaires sur les eaux doivent être maintenus mais dans le cadre législatif national défini par l'État. Durant des mois, le mécontentement général des communautés autochtones s'exprime lors des discussions sur ce projet. Elles craignent que la nouvelle loi ne puisse pas empêcher une privatisation de l'eau et ne garantisse pas leurs droits ancestraux.

Malgré de vifs débats et de nombreuses négociations, les compromis proposés ne sont pas jugés satisfaisants. Finalement après plusieurs mois de conflits et de fortes mobilisations à travers tout le pays, Rafael Correa demande le retrait de la loi en mai 2010. Le président considère que certaines organisations indigènes confondent la pluri-nationalité reconnue par la Constitution avec la co-gouvernance. Il assure que le projet de loi proposé est favorable à la majorité des Équatoriens indigènes ou pas, ruraux comme citadins, et affirme que la gestion de l'eau doit être placée sous la responsabilité d'une entité gouvernementale. Les principales organisations indigènes

considèrent quant à elles qu'elles ont obtenu une victoire sans précédent face au gouvernement. Elles estiment qu'elles pourraient être flouées par le contenu du texte du projet de loi car bien qu'il rappelle certaines des règles édictées par la Constitution, il existe de nombreuses limitations qui ne garantissent pas la protection des droits des communautés autochtones sur leur patrimoine, ne certifient pas la mise en place du nouveau modèle de développement national et ne tiennent pas suffisamment compte de leurs connaissances séculaires en matière de gestion de l'eau. Elles mettent en avant les contradictions entre ce qui est annoncé dans la Constitution (reconnaissance des droits autochtones, participation des citoyens, sécurité alimentaire, respect de la terre mère *Pachamama*...) et l'adoption d'une prescription publique préétablie qui semble laisser peu de possibilités de reconnaissance et d'adaptation aux potentialités locales.

La question de l'accès et de la gestion de l'eau constitue l'un des différents majeurs entre les organisations paysannes et le gouvernement. Les capacités de mobilisation des populations indigènes par leurs organisations demeurent puissantes. Celles-ci considèrent que l'ensemble des propositions sont insuffisantes et peu favorables à leurs intérêts collectifs, à l'exemple des nouvelles lois sur les activités extractives et pétrolières qui sont jugées préjudiciables à leur environnement et à leur territoire. Enfin, la Cour constitutionnelle impose au gouvernement une consultation préalable auprès des communautés indigènes avant toute lecture et adoption de la loi au Parlement conformément à la Constitution. En effet, le paragraphe 17 de l'article 57 stipule que les peuples indigènes, afro-équatoriens et *montubios* (les populations métisses de la côte) doivent « être consultés avant l'adoption d'une mesure législative qui pourrait affecter un de leurs droits collectifs ».

Entre intérêts divergents et suspicions réciproques

En 2012, une « Marche pour l'eau, la vie et la dignité des peuples » est organisée. Les organisations indigènes dénoncent le modèle de développement basé sur un extractivisme des ressources naturelles qui ne constitue pas une rupture avec le précédent modèle et qui affecte leurs territoires. La même année, se constitue le 1^{er} Congrès « des sans terre, sans eau, sans mer, sans mangrove et sans *páramo* »⁹. Le président de la Confédération Kichwa de l'Équateur, ECUARUNARI, déclare lors de l'audience publique de la Province de l'Azuay : « S'ils n'écoutent pas les propositions, un soulèvement sera imminent » (journal *El Mercurio*, 2 mars 2014). L'ensemble des organisations indigènes craint que la Consultation pré-législative, qui n'est pas obligatoire,

9. Superficie plane, désertique et peu fertile, généralement située en altitude.

ne soit en réalité qu'une phase de participation inutile dans le but de réduire le risque de perturbations lors du prochain vote.

Conjointement, depuis le début des années 2000, le Forum des ressources hydriques s'investit dans la construction d'un projet de loi alternatif et ses propositions sont proches de celles des organisations indigènes¹⁰. Cette entité défend en particulier l'idée que la gestion de l'eau réalisée par les agriculteurs familiaux est extrêmement performante compte tenu de la faiblesse de l'allocation et des superficies exploitées¹¹. Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, en 2016 environ 64 % de l'alimentation de la population équatorienne provient de la production des petits agriculteurs.

Le processus de Consultation pré-législative est finalement amorcé en 2012 et les organisations indigènes sont consultées au printemps 2013 dans le cadre de la Commission pour la souveraineté alimentaire. Il faudra attendre juin 2014 pour que la Loi organique des ressources hydriques, usages et approvisionnement de l'eau soit définitivement adoptée par l'Assemblée nationale avec 103 voix pour, 21 contre et 6 abstentions, et ce, malgré de notables manifestations d'organisations paysannes. Le président de la Commission pour la souveraineté alimentaire, Miguel Carvajal, indique que la loi respecte l'ordre d'octroi des ressources conformément à la Constitution : l'eau est destinée en premier lieu à la consommation humaine, ensuite à l'irrigation et enfin à la production dédiée à la souveraineté alimentaire. Il ajoute que la loi garantit le débit écologique, les différents usages et la soutenabilité des systèmes. Il précise que la loi impose l'équité de la distribution et permet d'éviter l'accaparement. Il note que la Constitution exige que l'eau soit considérée comme une ressource stratégique, que les ressources stratégiques soient régulées et contrôlées par l'État justement, entre autre chose pour éviter la privatisation. Selon cette loi, l'eau est considérée comme une ressource naturelle, un bien public. L'accès à l'eau est un droit humain garanti par l'État et personne ne peut être privé ou exclu ou déchu de ce droit.

Malgré les précisions apportées, certaines craintes subsistent au sein des organisations paysannes quant au risque de privatisation. Elles redoutent en effet que la concentration du pouvoir sous la responsabilité exclusive de

10. Le Forum des ressources hydriques est un réseau équatorien qui constitue un espace d'analyse et de formulation concertée de propositions locales et nationales de politiques publiques de gestion de l'eau. Formé d'organisations paysannes d'irrigants, d'organisations de consommateurs d'eau potable, d'ONG, d'universités, d'institutions de recherche et d'organismes publics sur l'ensemble du territoire national. En 2008, une partie des propositions du Forum est reprise et incorporée dans la nouvelle Constitution.

11. L'accès à l'eau est vital pour l'agriculture paysanne et conditionne fortement sa productivité. Selon le dernier recensement agricole, seules 37 % des unités de production en agriculture paysanne disposent de l'irrigation contre 63 % pour l'agriculture entrepreneuriale. En 2014, les propriétés de moins de 10 ha constituent 76 % du total des unités de production et possèdent 12 % de la superficie agricole totale.

l'Autorité unique de l'eau bafoue les droits collectifs des peuples indigènes. Elles indiquent également que si le texte prohibe la privatisation de l'eau, il ne dispose d'aucune disposition pour permettre de « dé-privatiser » les concessions qui ont été obtenues par les grands propriétaires. Par exemple, l'article 7 autorise l'Autorité unique, sous certaines conditions, à déléguer à l'initiative privée, l'usage de ressources en eau pour une durée de 10 ans renouvelable. Ainsi, une réelle méfiance subsiste face à la responsabilité exclusive de l'Autorité unique de l'eau en matière de gestion, de planification, de régulation et de contrôle des ressources hydriques en milieu rural. La création d'un Conseil plurinational de l'eau qui ne dispose pas d'un rôle de proposition et de régulation ne semble pas de nature à apaiser les craintes des organisations paysannes qui indiquent que la loi ne reconnaît pas leurs droits collectifs, leurs pratiques de répartition et de gestion de l'eau. En revanche, pour le président Correa, l'adoption de cette loi constitue le gage de son respect de ses engagements conformes à la Constitution de 2008. Il considère en effet que l'agriculture doit être un secteur économiquement efficient chargé d'éradiquer la pauvreté rurale, que les terres ne doivent pas être morcelées, que l'eau comme ressource stratégique doit privilégier les activités les plus performantes, donc comme dans le passé, des activités de type agro-industrielles et d'exportation (Isch, 2013).

Une maîtrise publique réaffirmée

Selon le même schéma programmatique, le cadre du *Buen Vivir rural*¹², établi par le ministère de coordination du Développement rural et le Secrétariat national de planification et de développement, indique que le droit à l'eau est fondamental et inaliénable. L'eau constitue un patrimoine national stratégique d'utilisation publique, essentiel pour la vie (article 12). Elle est du domaine inaliénable et imprescriptible de l'État, toute forme de privatisation est interdite. Dorénavant la gestion de l'eau est une prérogative exclusivement publique ou communautaire. L'État, à travers une autorité unique est le responsable direct de la planification et de la gestion de l'eau, son autorisation est requise pour l'approvisionnement en eau à des fins productives (article 318). L'État souhaite renforcer la gestion et le fonctionnement des services collectifs en encourageant les alliances entre les institutions publiques décentralisées et les communautés. Ce faisant, il réaffirme sa position centrale dans ce dispositif et désigne ses interlocuteurs.

12. Il promeut les économies paysannes sur le marché national, recherche la sécurité alimentaire en milieu rural et veut sortir du modèle « primo-exportateur » néolibéral

L'eau est déterminée comme un secteur stratégique, un levier déterminant du développement économique, dont l'administration, la régulation et le contrôle sont dévolus à l'État (article 313), c'est de sa responsabilité (article 314). Il doit aussi promouvoir la démocratisation de l'accès à l'eau, instaurer des politiques redistributrices (article 281). Il doit encourager le développement équitable et solidaire de tout le territoire en renforçant les processus d'autonomie et de décentralisation (article 3). L'État est l'acteur responsable des politiques publiques qu'il définit en fonction de ses forces et faiblesses, compte tenu des menaces et des opportunités, il précise les priorités nationales et coordonne les activités économiques qui en découlent. Néanmoins les restructurations institutionnelles successives et les orientations pyramidales hiérarchisées questionnent l'efficacité de la participation citoyenne et de la persistance des instances déjà constituées.

À partir de 2013, après la disparition de l'Institut national de l'irrigation créé en 2007, le Secrétariat national de l'eau (SENAGUA) devient le responsable national de l'administration des ressources en eau et des politiques, des stratégies et des normes y afférent. Il garantit la promotion et la régulation des politiques sectorielles ainsi que la protection des bassins hydrographiques. Conformément aux orientations de la Constitution sur la décentralisation (article 263), les Gouvernements autonomes décentralisés (GAD) obtiennent à leur tour la compétence exclusive de la gestion de l'irrigation et du drainage sur leurs territoires. Ils doivent renforcer la gestion et le fonctionnement des systèmes communautaires d'irrigation à travers des alliances avec les associations d'usagers¹³. Le Plan national de l'irrigation et du drainage (PNRD) du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Aquaculture et de la Pêche portant sur la période 2012-2027 présente le processus de transfert de compétence de l'irrigation et le nouveau modèle de gestion. Son objectif général est de contribuer à l'amélioration des revenus de la population rurale et à la productivité agricole, en harmonie avec les principes du bien vivre et de la souveraineté alimentaire¹⁴. Il précise les rôles de chacune des institutions impliquées ainsi que leur domaine de compétence et leur possibilité d'action.

Le gouvernement central doit assurer la planification, la régulation et le contrôle des ressources en eau, la gestion des systèmes polyvalents, bi-provinciaux et binationaux.

Ensuite, les GAD assurent la planification, la régulation et le contrôle des ressources au niveau provincial, gèrent les différents systèmes d'irrigation, en incluant la technification de l'irrigation parcellaire. Ils participent au

13. Article 133 du Code organique de l'organisation territoriale, autonomie et décentralisation (COOTAD) du ministère de coordination de la Politique et des Gouvernements autonomes décentralisés.

14. Traduction libre de l'objectif général énoncé dans le PNRD.

renforcement des capacités des organisations d'usagers. Enfin, les organisations paysannes participent à la formulation de la planification locale et à sa mise en œuvre, à la gestion des systèmes et à la perception des taxes. Cette structure pyramidale laisse présager des tensions entre les différentes strates administratives et les usagers, lesquels sont contraints par les schémas préalablement échauffés, qui ignorent les pratiques issues des compromis antérieurs et affaiblissent les possibilités d'innovations locales.

Une dynamique contestée ?

Ces approches légales et opérationnelles interrogent sur la place dévolue à l'État comme garant du patrimoine hydrique national et de sa gestion, et sur celle des communautés rurales comme utilisatrices, attachées à des valeurs socioculturelles spécifiques. Ainsi progressivement, cette volonté publique de rénovation, identifiée comme un instrument possible de démocratisation, orientée vers une amélioration du bien être socioéconomique des populations, s'est accompagnée de forts débats idéologiques, politiques et identitaires.

Les orientations publiques sont questionnées sur leur logique de cohérence entre gestion du patrimoine naturel, des territoires et des sociétés, sur la volonté réelle d'en assurer la préservation, sur le niveau de coopération entre les acteurs et sur la recherche de consensus. Face à des communautés paysannes qui revendiquent une vision patrimoniale englobante de l'environnement ainsi qu'un droit à la singularité, les orientations politiques du gouvernement renvoient à un discours directif, à une administration axiomatique et à un espace de concertation aux contours préétablis qui ne laissent que peu de place à l'innovation et à la particularité.

Ainsi dès 2011, dans une déclaration publique le président équatorien indique que la petite propriété rurale va à l'encontre de l'efficacité productive et de la réduction de la pauvreté. De même, bien qu'il reconnaisse que la tenure de la terre soit très inégalitaire, et même l'une des plus fortes d'Amérique Latine, il ajoute que partager la terre en plusieurs petites propriétés revient à répartir la pauvreté (Acosta, 2013).

Les rapprochements survenus entre Rafael Correa et les organisations indigènes au début de la décennie lors d'alliances (rejet des traités de libre échange, préservation des espaces naturels) ont graduellement laissé place à une prise de distance exprimée lors des travaux de l'Assemblée constituante (sur la consultation populaire et le consentement préalable des communautés) en 2008, puis à une opposition résolue (sur la Loi sur l'exploitation minière) en 2009. En 2010, le mécontentement global des communautés autochtones s'est exprimé lors des discussions sur la loi sur l'eau et s'est soldé par son report. En 2014, après la reprise de nouvelles négociations la loi est finalement adoptée.

Au cours de la dernière mandature (2013-2017) de Rafael Correa, l'espace pour l'action politique des organisations paysannes s'est progressivement réduit face à la volonté gouvernementale d'insérer les systèmes de l'agriculture paysanne dans son modèle plus extractiviste. La signature d'un accord commercial avec l'Union européenne en juillet 2014¹⁵, en contradiction avec les promesses formulées sur la souveraineté alimentaire nationale, et les difficultés pour la mise en discussion d'un projet de réforme agraire et de son inscription dans l'agenda politique du gouvernement attestent de ce recul d'influence. Néanmoins, les organisations indigènes considèrent qu'elles ne doivent pas transiger sur leurs demandes et qu'elles doivent obtenir l'approbation de l'ensemble de leurs propositions. Elles souhaitent obtenir la garantie que l'agriculture familiale irriguée sera soutenue et les territoires ruraux préservés. Par ailleurs, le gouvernement entend intégrer certaines des revendications paysannes tout en donnant la priorité à son propre agenda. Il cherche à renforcer sa légitimité politique, à imposer un cadre législatif solide et peine à envisager la possibilité d'une autonomie alternative des communautés sur son territoire. Progressivement, il cherche à imposer une modernisation technologique de l'administration publique et une intensification de l'exploitation des ressources naturelles en soutenant les activités agro-industrielles. Dans ces conditions, la recherche de la modernisation de l'économie rurale sans consensus associée à une concentration du pouvoir décisionnel fait augmenter les risques de conflits sociaux.

Au final, deux périodes sont repérables depuis l'accession de Rafael Correa à la présidence de l'Équateur. La première (2007-2009) porte sur la rédaction d'une nouvelle constitution afin de renforcer la cohésion des mouvements sociopolitiques autour d'un projet de rupture avec le modèle néolibéral, sur la mise en place d'une politique orientée vers la promotion des services publics afin d'assurer le contrôle des secteurs économiques stratégiques, sur la construction d'infrastructures publiques et de programmes sociaux d'assistance. Le rôle régulateur de l'État est renforcé dans la sphère socio-économique et les organisations paysannes sont associées à la création des nouvelles institutions. La seconde période (2010-2015), caractérisée par une forte concentration du pouvoir politique, est orientée vers une accélération des réformes, la rédaction de nouvelles lois et un changement d'orientation de la production. La démarche vise à moderniser rapidement l'économie équatorienne, à favoriser son insertion dans la mondialisation en améliorant

15. Après le rejet d'un premier projet d'accord commercial avec l'Union européenne en 2009, le gouvernement Correa a finalement signé un accord de libre échange en juillet 2014.

ses capacités technologiques, de recherche et d'innovation ¹⁶. Il s'agit de passer d'une économie extractiviste basée sur l'exploitation de matières premières à une économie basée sur la connaissance. Cette orientation ne semble pas définir un nouveau modèle *ad hoc* mais plutôt réorganiser l'ancien modèle sous la maîtrise d'un pouvoir exécutif renforcé. Ce faisant, cette dynamique se retrouve en contradiction de plus en plus visible avec les préceptes précédemment exposés dans la constitution de 2008 et en opposition avec les attentes exprimées par les organisations paysannes (Hidalgo, 2013). Ces dernières se retrouvent disqualifiées, marginalisées et parfois même criminalisées ¹⁷ (Machado, 2013).

Conclusion

En Équateur, l'espoir de changement suscité auprès des communautés indigènes par la victoire présidentielle de Rafael Correa en 2007 s'est progressivement estompé. Malgré la rédaction d'une nouvelle constitution, la participation accrue des citoyens dans les processus de création de nouvelles institutions et la mise en place d'un cadre juridique rénové, les orientations prises par la révolution citoyenne ne semblent pas répondre totalement aux attentes exprimées par les populations rurales. Ainsi la question de la maîtrise et de l'exploitation des ressources naturelles a été l'occasion de fortes discussions entre les représentants des institutions publiques et les principales organisations de défense des communautés paysannes. En particulier, la durée de la réflexion, de la concertation et de l'élaboration d'un texte de loi sur l'eau atteste des obstacles rencontrés lors de ce processus. Cette loi jugée symbolique et vitale par les organisations indigènes est devenue l'occasion d'une confrontation théâtrale avec le gouvernement. Au cours de ces cinq dernières années lors de nombreuses manifestations d'envergure les communautés indigènes ont exprimé leur désaccord sur les orientations éco-environnementales du gouvernement. Elles ont rappelé leur vision d'une utilisation raisonnée de la nature et leur volonté de voir reconnaître leur capacité à cogérer les ressources naturelles de leur territoire. Toutefois après plusieurs années de recherche de consensus, une loi sur l'eau a enfin été entérinée en 2014. Paradoxalement, l'adoption de cette loi ne clôt pas la discussion sur le modèle de développement que souhaitent les communautés paysannes et qui vise à respecter les limites

16. La Cité de la Connaissance de *Yachay*, dans la province d'Imbabura, fait partie de cette dynamique. Elle est destinée à former les nouveaux scientifiques, cadres et entrepreneurs de l'économie de la connaissance issue de la révolution citoyenne.

17. Depuis 2008, plus de 200 responsables et dirigeants associatifs sont impliqués dans des actions judiciaires pour leurs actions de protestation contre des projets et des politiques de développement extractiviste du gouvernement.

que la nature impose à l'utilisation de ses ressources (Ávila, 2013 ; Isch, 2013). Elle constitue même un point d'inflexion majeur dans le processus de concertation/collaboration avec ce gouvernement.

Bibliographie

- ACOSTA Alberto, 2013, "El correísmo - Un nuevo modelo de dominación burguesa", in S. González T. (dir.), *El correísmo al desnudo*, Quito, s.n., 9-21.
- ALTMANN Philipp, 2014, "El Sumak Kawsay y el Patrimonio ecuatoriano", *Revue HISTOIRE(S) de l'Amérique latine*, vol. 10, n° 7, 1-16, [En ligne : <http://www.hisal.org/revue/article/Altmann2014>].
- ÁVILA SANTAMARÍA Ramiro, 2013, "De la utopía de Montecristi a la distopía de la revolución ciudadana", in S. González T. (dir.), *El correísmo al desnudo*, Quito, s.n., 70-81.
- BOELENs Rudgerd, 2006, "La gestión indígena y campesina del agua frente a las políticas hídricas de los países andinos" in R. Boelens, D. Getches, A. Guevara Gil (dir.), *Agua y derecho. Políticas Hídricas, derechos consuetudinarios e identidades locales*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 11-29.
- BOELENs Rudgerd, 2008, *The rules of the game and the game of the rules. Normalization and resistance in Andean water control*, Wageningen, Wageningen University.
- CUBILLO Gonzalo, 1994, *Bases para la formulación de leyes referidas a recursos hídricos*, Santiago de Chile, CEPAL.
- DÁVALOS Pablo, 2008, "El 'Sumak Kawsay' ('Buen vivir') y las cesuras del desarrollo", alainet.org, *América latina en movimiento on line*, 6 mai, [En ligne : <http://www.alainet.org/active/23920>].
- GAYBOR SECAIRA Antonio (dir.), 2010, *Acumulación Capitalista en el Campo y Despojo de Agua*, Quito, Consorcio CAMAREN, 3-27.
- HIDALGO Francisco, 2013, "El jaguar desdentado : propiedad agraria y subordinación", in S. González T. (dir.), *El correísmo al desnudo*, Quito, s.n., 161-165.
- ISCH L. Edgar, 2013, "El extractivismo como negación de la Constitución de la República", in S. González T. (dir.), *El correísmo al desnudo*, Quito, s.n., 165-171.
- Journal *El Mercurio*, 2014, *el Mercurio*, 2 mars, [En ligne : http://issuu.com/elmercuriocuenca/docs/edicion_2_marzo_2014].

- KUFFNER Ulrich, 2005, “El proceso de la formulación de la política hídrica en Ecuador”, in M. Ballesteros (dir.), *Administración del agua en América Latina : situación actual y perspectivas. Recursos naturales e infraestructura*, n° 90, Santiago de Chile, CEPAL, 33-47.
- MACHADO Decio, 2013, “Estado autoritario, disciplinamiento ciudadano y control social”, in S. González T. (dir.), *El correísmo al desnudo*, Quito, s.n., 91-101.
- MASSAL Julie, 2006, “El papel de los movimientos sociales en la consolidación democrática : reflexiones alrededor del caso ecuatoriano en perspectiva comparada”, *Colombia Internacional*, n° 63, janvier-juin, 108-127, [En ligne : http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0121-56122006000100006].
- ORTIZ Santiago, 2013, “La vulnerabilidad del liderazgo de la Revolución Ciudadana y de la Institucionalidad en Ecuador”, *Íconos*, n° 39, 25-34.
- RODRÍGUEZ OSTRÍA Gustavo, 2007, “Bolivia, Perú y Ecuador : outsiders, izquierda e indígenas en la disputa electoral”, *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Paris, CERMA-EHESS, [En ligne : <https://nuevomundo.revues.org/3523>].
- RUF Thierry, NÚÑEZ Pablo, 1997, “La lucha por el agua en la provincia de Tungurahua (Ecuador) : compartir los recursos, un reto de tres siglos, un desafío para el siglo 21 en la zona de Santa Rosa-Pilahuin”, Congreso Internacional de Americanistas Simposio La Aguas que Fluyen, Las Aguas que Gotean, La Luchas por El Control de un Recurso Vital, Quito (ECU).

Défis de la reconnaissance et de l'autonomie institutionnelles des territoires *quilombolas* en haute Amazonie brésilienne : l'exemple de Jarauacá dans l'État du Pará

Céline RAIMBERT

En 1988, après deux décennies de régime militaire, le Brésil rédige une nouvelle constitution afin de bâtir une nation fondée sur la démocratie, le multiculturalisme et l'intégration. En guise de réparation, l'État brésilien, construit sur les ruines d'un système colonial esclavagiste, accorde aux communautés ¹ noires rurales la possibilité d'obtenir un statut juridique particulier. L'Article 68 des Actes des dispositions constitutionnelles transitoires leur octroie la propriété collective des terres revendiquées, déclarant : « Aux rémanents des communautés des *quilombos* ² qui occupent leurs terres est reconnue la propriété définitive, l'État devant émettre leurs titres respectifs » ³. Cet article leur reconnaît à la fois une identité ethnique propre et une territorialité spécifique basée sur la gestion collective des ressources et des espaces. Depuis 2006, les communautés *quilombolas* sont également considérées comme des aires protégées, en reconnaissance de leurs supposées relations vertueuses et harmonieuses avec la nature (Décret fédéral 5.758/06).

1. Le terme de « communauté » est extrêmement polysémique. Dans ce texte, il est employé pour qualifier deux objets différents. Il sert, tout d'abord, à désigner une communauté rurale (ici *quilombola*) correspondant à une unité sociale et territoriale réunissant des paysans liés par des relations de parenté et de travail, basées sur la solidarité et la réciprocité. Le terme est également utilisé pour évoquer des communautés religieuses. Dans ce cas, la communauté définit un groupe de croyants fréquentant une même église. Elle est utilisée dans un sens proche de celui de paroisse.

2. Historiquement, les *quilombos* ou *mocambos* désignent les lieux, généralement isolés et difficiles d'accès, dans lesquels se réfugiaient les esclaves fugitifs. En 1740, le Conseil ultramarin du Portugal en fournit la définition suivante : « toute habitation de plus de cinq noirs fugitifs, souvent indigente et ne comportant pas nécessairement de cultures ou de pilon » (Leite, 2000). Plus tard, la publication de l'Article 68 contribuera à élargir le sens du terme *quilombo*, qui qualifie désormais toute communauté noire revendiquant une ascendance africaine et/ou esclave et le droit à bénéficier du statut promu dans l'article en question. Ils sont officiellement définis comme des « groupes ethnico-raciaux [qui], selon des critères d'auto-attribution, [font montre d'] une trajectoire historique propre, [sont] dotés de relations territoriales spécifiques, [disposent de] la présomption d'une ancestralité noire liée à la résistance à l'oppression historique subie » (Décret présidentiel n° 4.487, 20 novembre 2003).

3. Sauf mention contraire, les traductions sont de l'auteur.

Actuellement, le Brésil compte cent soixante-huit territoires ayant obtenu le statut *quilombola* et plus de mille cinq cents engagés dans un processus de régularisation de leur situation (INCRA, 2016 ; CPI-SP, 2016). Outre un titre de propriété collective, le statut *quilombola* accorde à leurs bénéficiaires des droits différenciés. Un certain nombre de programmes sociaux et économiques leur est spécialement destiné, comme le *Programa Brasil Quilombola*. Il s'agit de fournir de façon prioritaire aux populations concernées des revenus de transferts (allocations familiales et retraites rurales, entre autres), un accès à la santé et à l'éducation (à travers le programme *Fome Zero* par exemple, visant à l'éradication de la faim au Brésil) et des aides concernant le développement local (électrification, construction de logements) et agricole (assistance technique et crédit rural). Le statut *quilombola* opère ainsi comme un processus d'intégration : d'un point de vue socio-économique d'abord, dans le but de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des *quilombolas*, mais aussi d'un point de vue politique, en les faisant accéder à la pleine citoyenneté. La reconnaissance de la multiculturalité et les droits différenciés qui l'accompagnent permettent aux Afro-descendants, et notamment à sa frange paysanne, de se débarrasser, au moins théoriquement, des stigmates de la marginalité.

À ce titre, le *quilombo*, dans sa forme actuelle, est comparable à d'autres modèles socio-territoriaux brésiliens tels que les Réserves extractivistes (Resex) ou les Réserves de développement durable (RDS), qui accordent aux paysans, aux agriculteurs ou aux collecteurs, l'usufruit collectif des terres qu'ils occupent. Ainsi, les communautés *quilombolas* illustrent une tendance brésilienne plus large, consistant *a priori* à offrir une place à l'agriculture familiale aux côtés de l'agronégoce et ainsi à assurer sa durabilité. Mais ces statuts en général et le statut *quilombola* en particulier y parviennent-ils ? Selon la théorie des communs de l'École de Bloomington (Ostrom, 2005 ; 2010 ; Poteete, Janssen, Ostrom, 2010 ; McGinnis, 2011), reconnaissance et autonomie institutionnelles des systèmes locaux sont des éléments-clés de leur succès. Reste à déterminer dans quelle mesure et jusqu'à quel point le statut *quilombola* permet justement de remplir ces conditions, et pour cela, à analyser comment les communautés parviennent à s'adapter aux changements territoriaux et institutionnels liés à l'acquisition de ce statut.

Pour tenter de répondre à ces questionnements, notre analyse se base sur l'étude de cas de la communauté *quilombola* de Jarauacá, située en haute Amazonie brésilienne (État du Pará). Le travail de terrain a été effectué en juillet 2011 par une équipe pluridisciplinaire de cinq chercheurs (géographes,

4. Adoptant une approche géo-anthropologique, son principal objectif est de définir et de qualifier la relation entre les communautés paysannes d'Amazonie et leurs territoires, en analysant leurs pratiques, leurs représentations mais aussi leurs savoirs territoriaux.

anthropologue et agronome) dans le cadre du programme de recherche « Usages, savoirs et représentations territoriales en Amazonie » (USART) 4. Les données collectées s'appuient sur deux principaux outils :

- un questionnaire socio-économique appliqué à un échantillon de soixante-dix-sept individus : chefs de ménage (hommes et femmes) et enfants de plus de seize ans dans chaque foyer enquêté ;

- une analyse institutionnelle inspirée de la méthodologie de l'*International Forestry Resources and Institutions Protocols* (IFRI) 5. Nous avons mené des entretiens semi-structurés, d'une part auprès d'hommes et de femmes pratiquant l'agro-extractivisme, quatorze au total, et d'autre part auprès des leaders de Jarauacá (le coordinateur actuel de l'association de Jarauacá, ainsi que son prédécesseur). Il s'agissait d'identifier le corpus de règles et de normes locales liées à l'organisation socio-territoriale (droits d'association et de résidence pour la structure sociale, droits d'accès et d'extraction pour le système de ressources) et les modalités de leur application.

Nous commencerons donc par présenter cette communauté, son histoire, ses caractéristiques socio-économiques ainsi que sa situation foncière. Nous évaluerons, ensuite, les conséquences locales, ainsi que le poids et les limites de la reconnaissance institutionnelle *a priori* du territoire et du système de gestion collective de Jarauacá. Enfin, nous nous pencherons sur les défis qu'implique la question de l'autonomie territoriale de la communauté *quilombola*, en observant les relations que cette dernière entretient avec son environnement institutionnel et économique.

Jarauacá, du peuplement à la titularisation *quilombola*

Située dans le municípe d'Oriximiná, au nord-est de l'État du Pará, la communauté s'étend autour du lac Jarauacá et le long de la rivière Acapu, affluent indirect du Trombetas, lui-même affluent de l'Amazone. Comptant actuellement une trentaine de foyers, Jarauacá s'organise autour d'une population de petits paysans se distinguant par de fortes capacités d'adaptation, l'une des principales caractéristiques du *caboclo* 6 amazonien. Mark Harris (2009, 69) souligne leur « constante rénovation du passé dans le présent, la

5. L'IFRI est un cadre méthodologique permettant aux chercheurs d'examiner les impacts des diverses formes d'appropriation et de gouvernance des forêts aussi bien en termes de protection des écosystèmes que de gestion des ressources forestières (CIPEC, 2004).

6. Les *caboclos* désignent les « paysans 'traditionnels' ou historiques » (Adams, Murrieta, Neves, 2009, 1) d'Amazonie et se distinguent des populations amérindiennes d'une part, des « néo-paysans » (*id*) attirés sur ces terres par les grands projets de colonisation initiés dans les années 1970, d'autre part. Malgré leur extrême diversité, ils présentent de nombreux traits communs aussi multiples que leurs pratiques agro-extractivistes, leurs relations sociales basées sur la parenté et la solidarité, mais aussi leur invisibilité politique durable.

stratégie qui leur a donné un important succès (social et biologique) reproductif et qui a été cruciale pour qu'ils s'adaptent à des conditions économiques et politiques instables et à un scénario d'effondrement socio-culturel ». Les capacités d'adaptation des habitants de Jarauacá, comme de tout autre *caboclo*, prennent leur source dans l'intensité et la profondeur de leurs liens de parenté et des alliances matrimoniales, leurs échanges réciproques de travail et leurs relations de voisinage.

Outre ces caractéristiques générales, il convient de s'intéresser plus précisément à la formation de la communauté *quilombola* ainsi qu'à son actualité. C'est pourquoi, cette partie s'organisera en deux temps : (1) Une brève géohistoire de Jarauacá, où les mouvements de populations et leur installation autour du lac font écho aux mutations économiques successives que connaît la région. Cette trajectoire met, ainsi, en évidence les pressions croissantes qui pèsent sur le territoire et les ressources de Jarauacá, menant, dès les années 1990, ses habitants à s'organiser afin de revendiquer des droits fonciers et une identité *quilombola*. (2) Le résultat de ces menaces est la constitution d'une mosaïque *quilombola* constituée de divers types de territoires aux statuts fonciers spécifiques. Nous détaillerons alors les principales caractéristiques économiques et territoriales de la communauté *quilombola* de Jarauacá, située au cœur de cette mosaïque.

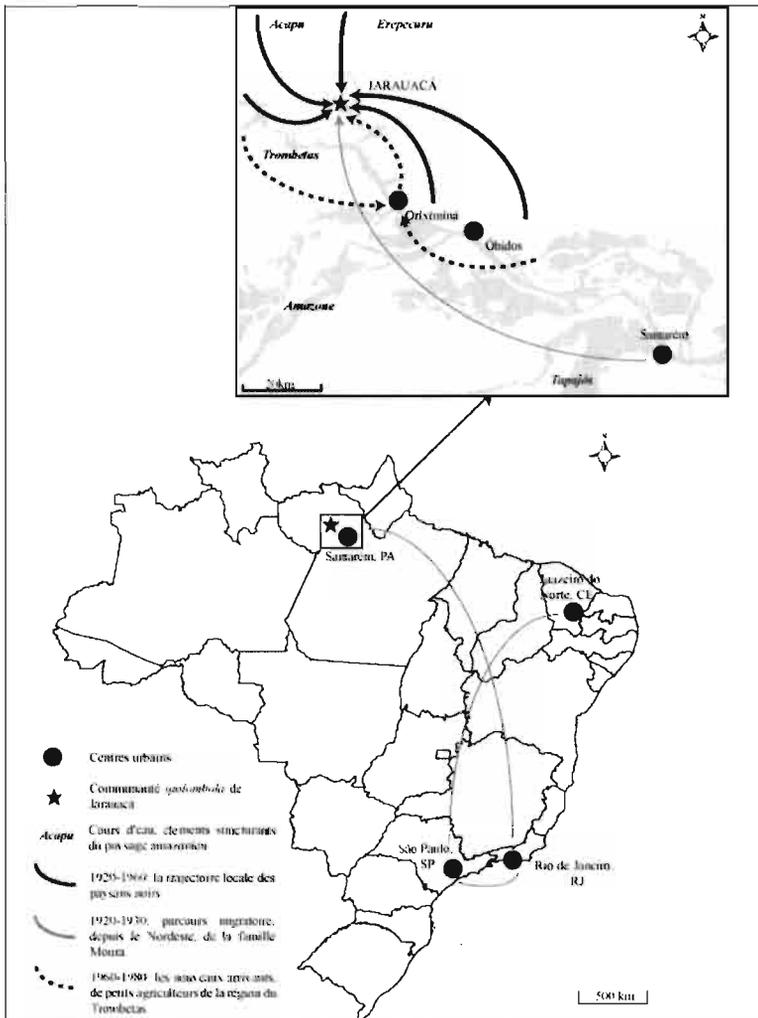
Perspectives géohistoriques : un peuplement au gré des mutations économiques amazoniennes

À l'instar d'autres contrées de l'Amazonie brésilienne, Jarauacá se distingue par la grande mobilité de ses habitants (Arnauld de Sartre, 2006 ; Padoch *et al.*, 2008 ; Eloy, Lasmar, 2012 ; Nasuti *et al.*, 2015). La fixation du peuplement actuel, relativement récente, est le résultat de trois vagues successives de migrations, intimement liées aux mutations économiques de la région amazonienne (Wanderley, 2006) (figure 1).

Selon les sources locales ⁷, les premières familles résidant actuellement à Jarauacá s'établissent autour du lac du même nom dans les années 1920-1930, à une période de jonction entre la fin du cycle du caoutchouc et le début de celui de la noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*). Ainsi, depuis les années 1920 et jusqu'aux années 1960, de petits paysans noirs, descendants des habitants des *mocambos* formés dans la région entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle (Acevedo, Castro, 1998) s'installent à Jarauacá par vagues successives. Jusque-là installés dans des espaces difficiles d'accès en amont

⁷ Les informations ayant trait à l'histoire locale sont le fruit des entretiens et des conversations informelles réalisés avec les habitants de Jarauacá

Figure 1. Le peuplement de Jarauacá : trois vagues successives de migration



Source : Données de terrain, Equipe USART, 2011 / Fond de carte Brésil : Philcarto /
Conception : Céline Raimbert.

des rivières, ils descendent depuis le bas et le moyen Trombetas ou l'Erepecuru pour s'établir dans des zones plus accessibles et plus proches du centre urbain d'Oriximiná, situé en aval. Outre leurs activités agro-extractivistes de subsistance (agriculture, chasse et pêche), ils travaillent en tant que collecteurs de noix du Brésil pour le compte des patrons et de leurs représentants locaux. Ces derniers appartiennent à l'oligarchie locale et tirent tout ou partie de leur pouvoir de leur capacité à s'assurer le monopole sur les ressources, leur

transport et leur commercialisation et le contrôle exclusif (quoiqu'informel) des noiseraies (*castanhais*). Ils ont pour habitude de recourir aux occupants de la région comme force de travail captive, placée dans une situation de dette perpétuelle. Les ressources sont d'ores et déjà l'objet de convoitises.

À cette mobilité locale, s'ajoute la migration des Nordestins⁸, symbolisée à Jarauacá par l'arrivée, dans les années 1920-1930, de la famille Moura, originaire de Juazeiro do Norte, dans l'État du Ceará. Après une brève pérégrination dans le sud du pays (São Paulo et Rio de Janeiro), au cœur des plantations caféières, puis un passage dans la région de Santarém, où la famille s'essaie à l'hévéaculture déjà sur le déclin, attirés par la réputation d'abondance des lieux, les Moura posent finalement leurs bagages à Jarauacá, où ils occupent les terres noires⁹ (*terras pretas*) pour y pratiquer l'agriculture et l'arboriculture fruitière. À la faveur de leur alliance avec les patrons de l'oligarchie locale, ils deviennent les relais locaux de l'exploitation de la noix du Brésil collectée par les paysans noirs. Dans les années 1960, ils se font également les pionniers de l'introduction de l'élevage bovin dans la région, tandis que le front de l'élevage se consolide et que les pâturages commencent à se multiplier dans la région du Trombetas (Marchand, 2009). Consommateurs d'espace, ces pâturages, toujours plus nombreux, accélèrent le processus de marchandisation des terres, et par là même, entraînent l'augmentation de la pression foncière.

Les années 1970-1980, enfin, se caractérisent par l'arrivée de petits agriculteurs qui achètent, toujours informellement, de chiches lopins à Jarauacá. La plupart d'entre eux étaient établis dans le bas et moyen Trombetas et ont été expulsés de leurs terres par les nouveaux projets de développement. C'est en effet le début de l'exploitation minière. En 1976, appuyée par les politiques développementistes de la dictature militaire, la compagnie minière *Mineração do Rio Norte* (MRN) s'installe le long du Trombetas pour y exploiter la bauxite. À l'origine d'une profonde reconfiguration territoriale de la région, la mise en place des mines s'accompagne de la fondation de la ville de Porto Trombetas, havre de modernité et de richesse au cœur de cette Amazonie profonde, et surtout de la délimitation de vastes aires protégées,

8. Il s'agit des habitants du Nordeste, région semi-aride qui, comme son nom l'indique, se situe au nord-est du Brésil. Frappé par les sécheresses successives et une pauvreté entretenue par une structure sociale et politique particulièrement inégalitaire, le Nordeste est une région historique de l'émigration au Brésil. La migration nordestine a ainsi alimenté le dynamisme économique de l'ensemble du Brésil, depuis les fronts pionniers amazoniens jusqu'aux plantations de café de São Paulo, par exemple (Souchaud, 2009).

9. Les terres noires (*terras pretas*) constituent un type de sol sombre d'origine anthropique et d'une fertilité exceptionnelle en raison d'une forte concentration en charbon, matière organique et nutriments (azote, phosphore, potassium et calcium). En Amazonie, elles se déploient essentiellement le long des cours d'eau, depuis sa partie orientale jusqu'au centre du bassin fluvial. Leur superficie peut aller de moins d'un hectare à plus de cent.

jouant le rôle de zones-tampons co-gérées par la MRN et l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) : la Réserve biologique (REBIO) du Trombetas en 1979 (aire de protection intégrale ¹⁰), puis la Forêt nationale (FLONA) Saracá-Taquera en 1989 (aire d'usage durable), puis encore, en 2006, la Forêt *estadual* ¹¹ (FLOTA) du Trombetas (aire d'usage durable) (Wanderley, 2006 ; Nunes Coelho, Cunha, Monteiro, 2005). S'ajoute, enfin, un dernier cycle initié dans les années 1990 autour de l'exploitation forestière. Les grandes compagnies forestières, déjà très présentes sur l'arc de la déforestation, sont en quête de territoires riches en ressources ligneuses et profitent de la situation favorable de Santarém, de son puissant port marchand et de sa bonne desserte routière (et notamment l'asphaltage en cours de la BR-163 reliant la ville amazonienne au Sud et au Sud-Est, autrement dit au centre économique du pays), pour investir la région.

Face à de telles pressions territoriales et à une telle marchandisation des terres, perçues comme des menaces pour l'intégrité des systèmes locaux et de leurs acteurs, les paysans de Jarauacá (et plus largement de cette région du Trombetas), ou du moins une partie d'entre eux, ont su tirer profit du contexte politique favorable des années 1990. La nouvelle constitution a, en effet, permis la convergence d'une offre politique (le statut *quilombola*) et d'une demande sociale (la sécurité foncière pour les petits paysans en général et leur frange afro-descendante en particulier) (Véran, 2003). Avec l'aide d'organisations catholiques comme la Commission pastorale de la terre (CPT) et d'ONG, la Commission pro-indienne de São Paulo (CPI-SP) en tête, les paysans noirs du Trombetas se sont organisés afin de fonder l'Association des rémanents de *Quilombos* du Municípe d'Oriximiná (ARQMO), institution-clé de la revendication *quilombola* du Trombetas.

Depuis la titularisation quilombola : actualités foncières et économiques de Jarauacá

C'est une véritable mosaïque *quilombola* qui voit alors le jour dans la région du Trombetas (figure 2). Boa Vista et Água Fria seront les deux premières communautés à obtenir le statut, respectivement en 1995 et 1996. La Terre *quilombola* du Trombetas est, quant à elle, titularisée en 1997. D'autres territoires seront ensuite reconnus dans la région : la Terre *quilombola* de

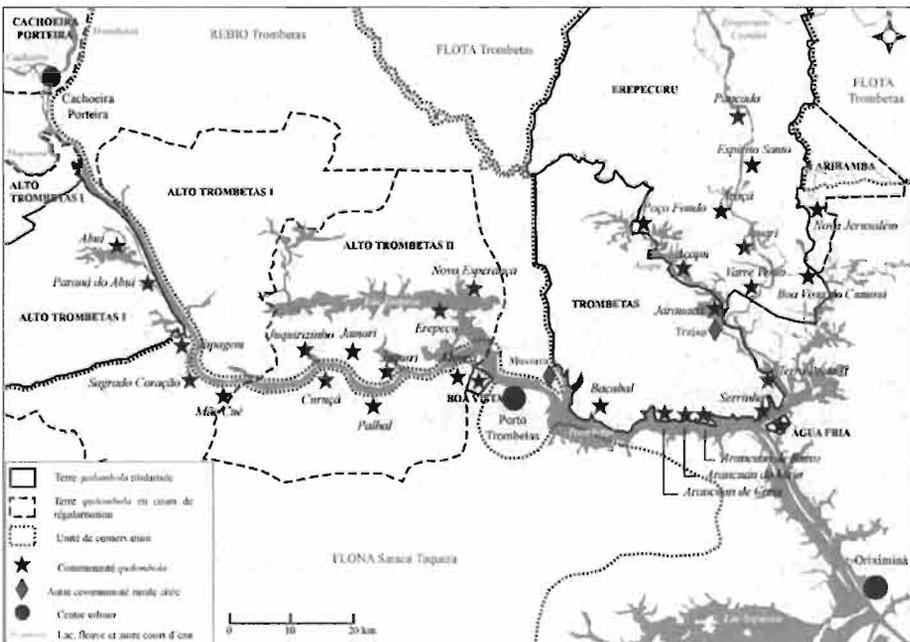
10 Le Système national des unités de conservation de la nature (SNUC) distingue deux grands types d'aires protégées. Alors que les aires de protection intégrale adoptent une vision écocentrée de la protection environnementale et interdisent toute activité humaine, les aires d'usage durable répondent aux principes d'une protection anthropocentrée, où les activités humaines sont tolérées, voire font partie intégrante du processus de protection.

11. Adjectif désignant le niveau ou l'échelle de l'État fédéré.

l'Erepecuru en 1998 et 2000, puis la Terre *quilombola* du Alto Trombetas en 2003. Le titre de propriété reçu ne couvre, actuellement, qu'une partie de l'ensemble de son territoire, qui attend d'être délimité (Alto Trombetas I et Alto Trombetas II). Pour compléter cette mosaïque, il convient également d'y ajouter les Terres d'Ariramba et Cachoeira Porteira dont le statut est en cours de régularisation (CPI-SP, 2016).

Cette rapide énumération met en exergue une évolution dans le processus de titularisation. Alors que pour Boa Vista en 1995 et Água Fria en 1996, le territoire délimité correspond à l'espace occupé (autrement dit, habité, exploité et parcouru) par une seule communauté, dès 1997, c'est un nouveau modèle foncier qui est adopté. Les limites englobent un territoire occupé par plusieurs communautés qui se réunissent dans un ensemble foncier commun. Les territoires délimités sont alors beaucoup plus vastes : leur superficie oscille entre 218 044 ha pour la Terre *quilombola* de l'Erepecuru et 79 095 ha pour la Terre *quilombola* du Alto Trombetas I. Boa Vista et Água Fria, quant à elles, s'étendent respectivement sur seulement 1 125 ha et 557 ha (CPI-SP, 2016).

Figure 2. L'actuelle mosaïque *quilombola* du Trombetas



Source : Données de terrain, Equipe USART, 2011 / Conception : Marcelo Negrão & Céline Raimbert.

Jarauacá, pour sa part, est une communauté partagée entre deux terres *quilombolas* : celle du Trombetas d'une part, de l'Erepecuru d'autre part. La majeure partie des habitants réside et travaille, néanmoins, dans la Terre *quilombola* du Trombetas. Cette dernière s'étend sur près de 81 000 hectares et compte au total cent trente-huit familles (INCRA, 2015), réparties dans sept communautés, dont Jarauacá (les autres communautés étant Arancuan de Cima, Arancuan do Meio, Arancuan de Baixo, Bacabal, Terra Preta II et Serrinha). Dans les faits, seule une petite portion de ce vaste territoire est occupée et parcourue par les habitants de Jarauacá, qui y pratiquent les activités agro-extractives suivantes :

- agriculture de subsistance et élevage bovin, qui se définissent par une appropriation familiale forte, mais plus ou moins temporaire, d'espaces de faible superficie (entre 0,5 et 3 ha pour les abattis, et jusqu'à 10 ha pour les pâturages) ;
- activités extractives, telles que la chasse, la pêche, l'exploitation forestière ainsi que la collecte de produits forestiers non ligneux, notamment la noix du Brésil, qui se pratiquent dans de vastes communaux (usage collectif et appropriation faible), qu'il s'agisse des espaces forestiers ou des étendues et cours d'eau. Parmi ces espaces, les noiseraies revêtent une importance particulière, du fait de la valeur marchande du produit, mais surtout du savoir traditionnel et des pratiques liés à cette ressource-phare de la région. Certains coins, souvent tenus secrets au sein de la famille, se trouvent relativement éloignés des lieux de résidence et leur exploitation suppose de passer plusieurs jours dans la forêt. Lorsque cela est possible – et c'est de moins en moins le cas, en raison de la généralisation de la scolarisation des enfants (Greissing *et al.*, 2014) –, femme et enfants accompagnent le collecteur.

Etant donné la vaste superficie du territoire exploité, les distances entre les communautés et la très faible densité, ces activités ne rentrent que très rarement en concurrence les unes avec les autres. Seule la pratique de l'élevage a pu causer quelques tensions entre voisins, lorsque les pâturages ne sont pas clôturés. Mais, du fait d'une certaine complexité foncière, sur laquelle nous reviendrons dans la deuxième partie, ainsi que de la titularisation relativement ancienne (près d'une vingtaine d'années), Jarauacá s'avère un cas d'étude intéressant et pertinent, permettant d'avoir un certain recul sur les changements induits par l'obtention du statut *quilombola*.

La communauté *quilombola* à l'épreuve de l'autonomie institutionnelle

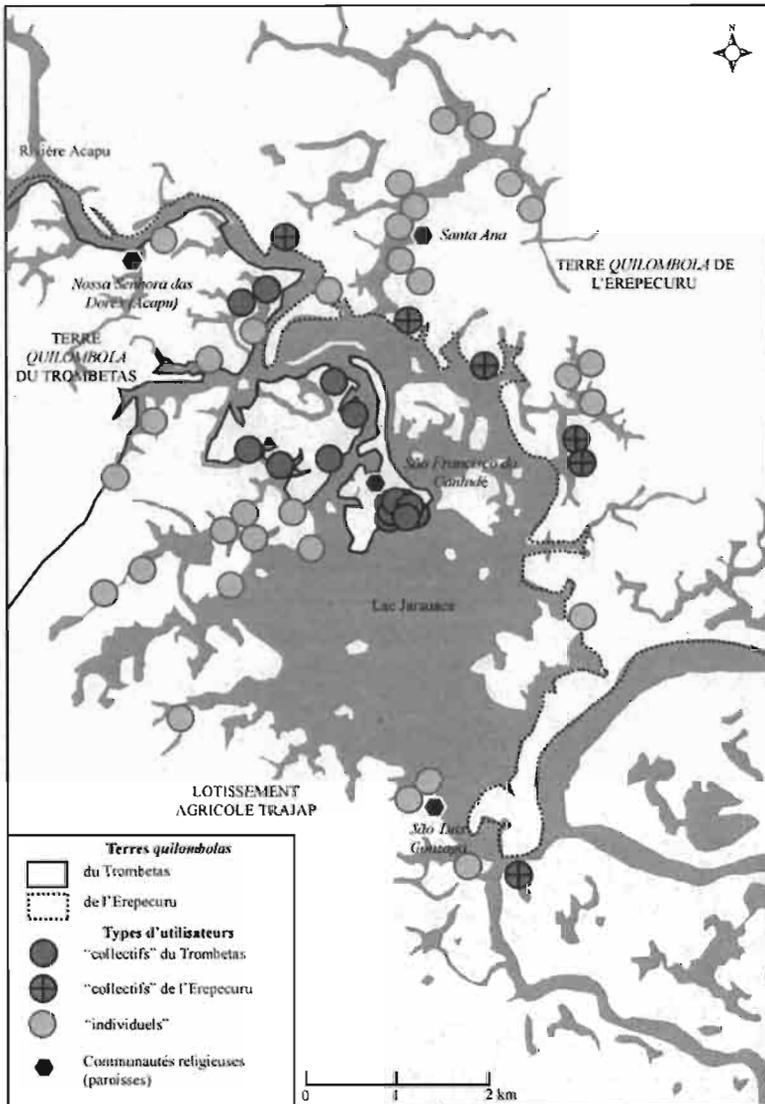
Nous analyserons maintenant l'autonomie institutionnelle des habitants de Jarauacá, autrement dit leur capacité à s'auto-organiser, à gérer localement les ressources et le territoire, à s'adapter de façon efficace. Pour tenter d'évaluer cette autonomie et cette capacité d'organisation et d'adaptation, nous commencerons par mettre en lumière les changements territoriaux et institutionnels rencontrés par la communauté suite à l'acquisition du statut *quilombola*. Puis, il s'agira d'observer les réactions du groupe social organisé face à ces nouvelles contraintes ou opportunités.

Changements territoriaux et institutionnels : vers une fragmentation territoriale et une catégorisation sociale

Venant ajouter une dimension institutionnelle à des logiques communautaires, le statut *quilombola* change la donne, introduisant catégorisation sociale et rigidification territoriale (Andrade, 2012) au sein de Jarauacá. En effet, la mobilisation *quilombola* n'a pas suscité un ralliement unanime de l'ensemble des habitants, elle a davantage été à l'origine d'un imbroglio social et foncier. De ce fait, l'acquisition du statut *quilombola*, en obligeant à délimiter les terres et à identifier leurs bénéficiaires, instaure une nouvelle typologie des utilisateurs du territoire, en fonction des différents régimes fonciers octroyés (figure 3). Les « individuels » (*individuais*)¹² désignent les familles qui ont refusé la propriété collective *quilombola*, pour lui préférer l'acquisition d'un titre foncier individuel. L'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) a ainsi attribué à chacune un lot d'une centaine d'hectares, sur le même modèle que les zones de colonisation associées à la politique de réforme agraire (*assentamentos*) (Sauma, 2009). Certains lots se situent dans les limites des Terres *quilombolas*, mais, d'une part, cela ne remet pas en cause le caractère individuel de leur propriété et, d'autre part, cela ne signifie pas non plus que ces familles bénéficient des avantages de la propriété collective *quilombola*. La famille Moura est l'une des grandes figures des « individuels », les agriculteurs les plus récemment installés sont également nombreux parmi ces derniers.

12. Par commodité, nous faisons le choix de reprendre ici la terminologie utilisée par les propres habitants de Jarauacá.

Figure 3. La répartition des « collectifs » et des « individuels » au sein du système socio-territorial de Jarauacá ¹³



Source : Données de terrain, Equipe USART, 2011. Conception : Marcelo Negrão, Céline Raimbert.

13. La liste des foyers (qu'ils soient collectifs ou individuels) dressée sur cette carte n'est pas exhaustive. Les foyers représentés correspondent aux foyers enquêtés.

Les « collectifs » (*coletivos*) ont, quant à eux, choisi de revendiquer leur appartenance *quilombola* et vivent sous le régime de la propriété collective. Ils résident, pour la plupart (mais pas systématiquement) sur le périmètre *quilombola* délimité. Mais, tous se partagent de vastes territoires et voient, par exemple, leur accès aux noiseraies garanti. La catégorisation ne s'arrête cependant pas là, il est encore nécessaire de distinguer au sein de ce dernier groupe les « collectifs » du Trombetas des « collectifs » de l'Erepecuru. Jarauacá se situe en effet dans une position liminale entre les deux Terres *quilombolas* du Trombetas et de l'Erepecuru (figure 3 et Tableau 1).

Tabl. 1. Diversité des statuts fonciers dans le système *quilombola* de Jarauacá : catégorisation sociale et fragmentation territoriale

Désignation	Propriété dans le système de Jarauacá - Trombetas	Droits de propriété officiels dans la Terre <i>quilombola</i> du Trombetas
« collectifs » du Trombetas	Terre <i>quilombola</i> du Trombetas (propriété collective)	Propriété (collective)
« collectifs » de l'Erepecuru	Terre <i>quilombola</i> de l'Erepecuru (propriété collective)	Exclus
« individuels »	Lots individuels (100 ha) (propriété privée)	Exclus

Source : Données de terrain, Equipe USART, 2011. Conception : Céline Raimbert.

La nouvelle configuration s'articule autour d'un double principe d'exclusion/appartenance, créant une catégorisation au sein du groupe social et une fragmentation du système territorial. Chaque type d'utilisateur s'approprié une partie de ce qui constituait, auparavant, le territoire de Jarauacá, parcouru et utilisé indifféremment par l'ensemble des utilisateurs, et duquel certaines catégories sont désormais formellement exclues. À cet égard, ceux qui avaient coutume d'utiliser les espaces communs, et notamment les noiseraies, voient leurs mécanismes et leurs méthodes de travail, leurs interactions sociales territoriales, de même que leurs relations de parenté et de solidarité questionnés et reformulés par le processus de délimitation des terres. Mais jusqu'à quel point ? Avant l'obtention de ce statut, le système de gestion des espaces communs de Jarauacá disposait déjà d'une organisation dynamique, quoiqu'informelle. Dès lors, même si catégorisation et fragmentation se révèlent à travers le statut *quilombola*, la réalité demeure plus complexe que les clivages formels que nous venons de décrire.

Entre la légitimité du national et la légitimité du local ou comment minimiser les conflits et maximiser les bénéfices

Derrière ces clivages formels, se cachent toutes les relations et les interactions de l’informalité. À cet égard, il est nécessaire de distinguer droits de propriété *de jure* et *de facto*. Les formes d’appropriation des ressources et des espaces dictées par les normes locales de Jarauacá sont bien plus diversifiées que les règles officielles que le statut *quilombola* formel impose. En effet, « les droits de propriété peuvent également émerger parmi les utilisateurs des ressources. Dans certains cas, les utilisateurs des ressources coopèrent en vue de définir et d’appliquer des droits entre eux » (Schlager, Ostrom, 1992, 254) et c’est précisément ce qui se produit à Jarauacá. Avant de détailler ce cas, il convient de noter que l’expression « droits de propriété » se réfère à divers ensembles de droits dont peuvent jouir les utilisateurs d’un système de ressources. Différentes positions ou formes d’appropriation graduelles correspondent à différents types de droits graduels sur les ressources et les espaces (Tableau 2).

Tableau 2. Ensembles de droits associés à des positions

Positions Droits	Propriété absolue ou Maîtrise absolue	Propriété fonctionnelle ou Maîtrise exclusive	Possession ou Maîtrise prioritaire	Avoir ou Maîtrise indifférenciée
Accès et extraction	Oui	Oui	Oui	Oui
Gestion	Oui	Oui	Oui	Non
Exclusion	Oui	Oui	Non	Non
Aliénation	Oui	Non	Non	Non

Source : Schlager, Ostrom, 1992, 254.

Il est également possible de différencier droits d’action et droits de décision, qui déterminent des niveaux d’appropriation plus ou moins importants. Comme Edella Schlager et Elinor Ostrom (1992, 251) l’affirment : « Il s’agit de la différence entre exercer un droit et participer à la définition des droits qui seront, ultérieurement, exercés ». Alors que le niveau opérationnel (droits d’action) concerne les actions concrètes des individus sur les ressources, *i.e.* les droits d’accès et d’extraction, les décisions prises au sujet de ces droits (droits de décision) s’opèrent au niveau du choix collectif, impliquant les types de droits suivants :

- le droit de gestion : « le droit de réguler les modalités internes d'utilisation et de transformation des ressources en y apportant des améliorations » ;
- le droit d'exclusion : « le droit de déterminer qui aura des droits d'accès, et comment ce droit peut être transféré » ;
- le droit d'aliénation : « le droit de vendre ou de louer tout ou partie des droits liés au choix collectif » (*id.*).

L'ensemble des règles et des normes locales de Jarauacá reflète ce système complexe et multi-scalaire. Dès lors, l'exclusion officielle des « collectifs » de l'Erepecuru et des « individuels » de la Terre *quilombola* du Trombetas doit être relativisée. C'est surtout le cas pour ce qui est des droits d'accès et d'extraction qui sont octroyés à ces deux catégories d'individus en fonction de certains critères (Tableau 3).

Tableau 3. Positions et ensemble des règles et des normes au sein du système de ressources de Jarauacá, en fonction du type d'utilisateurs et des ressources/actions ¹⁴

	« collectifs » du Trombetas	« collectifs » de l'Erepecuru	« individuels »
(a) Abattis / Pâturages	PF	EX	EX
(b) Exploitation forestière	PF (restrictions pour les usages commerciaux)	AV (avec association à part de fruit ou "madeira de sociedade" uniquement)	AV (avec association à part de fruit ou "madeira de sociedade" uniquement)
(c) Noix du Brésil	PF	Po (selon un contrat formel passé entre les associations des Terres du Trombetas et de l'Erepecuru)	AV (sur permission individuelle délivrée par les leaders locaux de l'association <i>quilombola</i> du Trombetas)
(d) Pêche / Chasse	PF (restrictions pour les usages commerciaux)	AV (interdiction pour les usages commerciaux)	AV (interdiction pour les usages commerciaux)
(e) Résider	PF	AV (sur permission individuelle délivrée sur décision collective (assemblée) au sein de l'association <i>quilombola</i> du Trombetas)	AV (sur permission individuelle délivrée sur décision collective (assemblée) au sein de l'association <i>quilombola</i> du Trombetas)
(f) S'associer	PF	AV (sur permission individuelle délivrée sur décision collective (assemblée) au sein de l'association <i>quilombola</i> du Trombetas)	EX

PF = Propriété fonctionnelle Po = Possession AV = Avoir (Authorized Use) EX = Exclusion

Sources : Données de terrain, Equipe USART, 2011. / Conception : Céline Rambert

14. La catégorie Propriété absolue n'est pas prise en compte dans le tableau car elle ne concerne pas le statut *quilombola*, dont l'une des spécificités est l'inaliénabilité des terres, autrement dit l'interdiction de morceler ou vendre la propriété collective. De fait, les *quilombolas* ne possèdent pas de droits d'aliénation et ne jouissent que de la propriété fonctionnelle de leurs terres.

Ces critères sont de deux ordres, l'un concerne la nature des ressources, l'autre les catégories d'utilisateurs. Le premier dépend du type de ressources et de l'impact territorial des activités qui y sont liées, en fonction de la perception de la rareté de ces ressources d'une part et de celle de la prégnance de cet impact dans l'espace d'autre part : si la ressource est mobile (poissons ou gibier) ou fixe (abattis et pâturages, activité forestière et collecte), si l'impact est durable et/ou très apparent (abattis et pâturages, activité forestière) ou temporaire, saisonnier et/ou peu visible (collecte, poissons et gibier). À cet égard, plus la ressource est clairement appropriée, moins il sera aisé de pouvoir en négocier l'accès dans la Terre *quilombola* du Trombetas pour qui n'est pas « collectif » de ce territoire. Le second critère est, quant à lui, lié au gradient d'appartenance au groupe social et territorial de Jarauacá et dépend de différents types de proximité. Plus l'utilisateur est proche du groupe de base (dans notre cas, les « collectifs » du Trombetas), plus les droits d'accès et d'extraction sont flexibles et nombreux, et plus la tolérance en cas d'infraction aux normes sera grande. Ces proximités sont déterminées localement par diverses caractéristiques, certaines propres au statut *quilombola*, et d'autres liées à la configuration socio-territoriale antérieure de Jarauacá. Les critères pris en compte pour forger cet ensemble de règles et de normes mettent en lumière une superposition entre, d'une part, la réaffirmation de la catégorisation socio-territoriale formelle et, d'autre part, la légitimation de différenciations informelles concernant l'appartenance.

Le premier type de proximité est la proximité territoriale, en relation avec le statut foncier *quilombola* et le choix de la collectivité ou de l'individualité fait par chaque famille. La négociation et la tolérance sont moins évidentes avec les « individuels » qu'entre les « collectifs ». Ces derniers partagent une même identité revendiquée ainsi que des valeurs communes, aussi bien de réciprocité que de protection de l'environnement. En effet, afin d'appuyer la légitimité de ses revendications foncières, la mobilisation *quilombola* s'était emparée d'un discours environnementaliste, mettant en avant un extractivisme *a priori* écologiquement vertueux. Une autre proximité importante, et liée à la précédente, est la proximité culturelle, correspondant à l'appartenance identitaire *quilombola*. Il s'agit d'une identité particulièrement complexe et protéiforme dont nous ne pourrions développer ici les mécanismes et soubassements. Nous pouvons cependant remarquer qu'à Jarauacá, être *quilombola* et être « collectif » ne se recoupent pas tout à fait. Comme l'expliquait l'un des leaders historiques de la communauté : « il est possible d'être "collectif" et pas *quilombola*, autant qu'il est possible d'être *quilombola* et pas "collectif" ». L'identité *quilombola*, telle qu'elle se déploie dans le Trombetas, semble ainsi héritée et historique. Elle se définit, par ailleurs, par une origine territoriale commune. Les membres se considèrent comme

« les enfants du fleuve » (*filhos do rio*). Dès lors, les « individuels » qui partagent cette origine sont identifiés comme des *quilombolas* rejetant leur propre collectivité, qualité reconnue comme élément d'une essence *quilombola* réinventée (Sauma, 2009).

Nous pouvons, en outre, observer le rôle de la proximité sociale, liée à l'appartenance communautaire et religieuse. Le système de Jarauacá se compose de différents sous-ensembles constituant des communautés religieuses. À cet égard, São Francisco do Canindé, Nossa Senhora das Dores (communauté d'Acapu), São Luis Gonzaga, Santa Ana ou Poço Fundo sont les noms des paroisses catholiques disséminées autour du lac Jarauacá et le long de l'Acapu (figure 3). Il faut également ajouter à ces dernières les deux églises évangéliques présentes dans la région. Toutes réunissent à la fois les « collectifs » et les « individuels » et constituent une forme de transappartenance pour les résidents de Jarauacá en même temps que des micro-espaces de solidarité. La communauté principale des « collectifs » du Trombetas est São Francisco do Canindé. Ainsi, les membres de cette communauté auront plus de facilité à négocier leur accès à certaines ressources que les autres. Finalement, une proximité morale émerge et différencie les individus « conscients » ou « inconscients », selon la terminologie locale en vigueur. Cette catégorie permet surtout de distinguer les « individuels », en mesurant l'intensité ou la ténuité de leurs liens et relations avec le groupe de base. Au sein du groupe de Jarauacá, sont considérés « conscients » ceux qui à la fois respectent l'ensemble des normes et des règles locales et l'environnement. En vertu de leur « conscience », ils seront perçus comme plus fiables et pourront davantage susciter la tolérance quant à leur accès aux ressources de la Terre *quilombola* du Trombetas.

Dans tous les cas, une proximité plus ou moins grande détermine un espace de négociation et de tolérance plus ou moins important entre les habitants. Proximité et tolérance semblent ainsi liées à quelques principes moraux. En effet, la tolérance se manifeste essentiellement à travers le droit de subsistance s'appliquant à tous les membres du système local. Il peut s'agir de la subsistance vivrière, mais aussi d'une subsistance commerciale. Dans ce cas, le droit est celui d'un usage commercial des ressources visant à couvrir les dépenses monétaires socialement reconnues comme nécessaires (Chauveau, 1997). Le droit à la subsistance est basé sur une perception d'égalité et de réciprocité, il est donc renforcé par les différentes expressions de la proximité. On retrouve, par exemple, cette logique pour la distribution des aides alimentaires dans le cadre du programme fédéral brésilien d'éradication de la faim (*Fome Zero*). Les aides sous forme de paniers de provision (*cesta básica*) comprenant des aliments de première nécessité (huile, riz, farine de manioc, sucre) sont données à l'association locale qui les distribue prioritairement entre les « collectifs ».

En cas de surplus, le reste des paniers est réparti entre certains « individuels »¹⁵, en fonction de leur proximité au groupe social de Jarauacá et de leurs besoins.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il existe au niveau communautaire des restrictions et des interdictions dans le cas d'usages commerciaux concernant l'exploitation forestière ainsi que les activités de pêche et de chasse. Il s'agit d'une correspondance, au moins partielle, avec les lois environnementales qui interdisent, en l'absence d'autorisation spécifique, l'abattage d'arbres issus de la forêt primaire, ainsi que le commerce des poissons et du gibier. En effet, la limitation de la pêche et de la chasse à l'usage domestique est clairement établie pour les « collectifs » de l'Erepecuru et pour les « individuels ». En revanche, pour les « collectifs » du Trombetas, il ne s'agit que de restrictions. L'usage commercial est toléré s'il répond à une nécessité, ce qui s'inscrit de nouveau dans la logique du droit de subsistance. La question de l'exploitation forestière est, quant à elle, traitée de façon différente, le contrôle sur l'usage et sur l'éventuelle commercialisation de la ressource s'exerce par l'imposition d'un intermédiaire issu de la collectivité, grâce au système de l'association à part de fruit (qui, de fait, doit nécessairement impliquer un « collectif »).

In fine, c'est une institution flexible et opportuniste qui se met en place, institution dont l'ensemble des règles et des normes se réfère en même temps à des éléments issus du statut *quilombola* – comme la différenciation entre « collectifs » et « individuels » – et plus largement de la législation brésilienne, et à des réalités propres aux dynamiques de Jarauacá. Le gradient de permission et de tolérance dépendant des proximités locales est un bon exemple de ces dynamiques. Ce système met en évidence un constant va-et-vient entre la légitimité du national (par la mise en application de règles formelles et officielles) et la légitimité du local (par la mise en application de normes informelles et locales). En allant au-delà de ces apparentes contradictions et en ayant recours à ses capacités d'adaptation et à sa flexibilité, l'objectif de l'institution *quilombola* vise tout autant à minimiser ses coûts, c'est-à-dire les conflits potentiels au sein du territoire, qu'à maximiser les bénéfices collectifs à l'échelle locale. De plus, dans le cas de Jarauacá, nous pouvons observer que cette flexibilité n'est pas l'apanage de la communauté *quilombola*, les institutions légales et officielles en faisant preuve également. En effet, malgré l'illégalité de certaines normes, elles ne remettent pas en cause le système local. L'autonomie institutionnelle semble ainsi être respectée : même si Jarauacá a été incluse dans un ensemble national de règles formelles, la communauté conserve sa capacité à concevoir ses règles et à les appliquer dans l'intérêt local. Reste à s'intéresser désormais aux autres types d'autonomie, et notamment à l'autonomie territoriale.

15. Les « collectifs » de l'Erepecuru, en tant que *quilombolas*, reçoivent leur propre aide alimentaire

Relations avec l'environnement institutionnel et socio-économique : les enjeux de l'autonomie territoriale dans un contexte de pressions économiques

Après avoir analysé le système de Jarauacá et son organisation endogène, nous allons désormais changer d'échelle pour nous intéresser à ses relations et ses interactions avec son environnement politique et économique direct. Cette partie entend donc discuter la souveraineté territoriale de Jarauacá et questionner le rôle et la position des forces politiques et économiques environnantes.

Les défis des incursions territoriales : la diversité des formes de désappropriation

L'un des critères fondamentaux qui définit les systèmes des communs concerne les coûts élevés liés à l'exclusion, indépendamment de l'appropriation formelle (Ostrom, 2005 ; 2010 ; Poteete, Janssen, Ostrom, 2010). C'est la capacité de la communauté à exclure du territoire certaines catégories d'utilisateurs qui détermine la réelle appropriation territoriale. Dans les cas de ressources communes, la capacité d'exclusion permet de faire la distinction entre l'accès libre et la propriété commune (Poteete, Janssen, Ostrom, 2010). En dépit de l'octroi d'une propriété collective et d'un statut socio-politique spécifique, le contrôle de ses frontières et sa capacité d'exclusion constituent justement l'un des plus importants défis du système socio-territorial de Jarauacá.

Le premier élément expliquant ces difficultés est celui de la dimension du territoire à contrôler. Jarauacá appartient à un territoire extrêmement vaste, combiné à une très grande dispersion des communautés et à une densité particulièrement faible. Un autre facteur concerne la stigmatisation des *quilombolas*, autrement dit des populations conjuguant ruralité profonde et afro-brésilianité. Les *quilombolas* appartiennent ainsi à un groupe socio-économique particulièrement fragile et vulnérable, dominé aussi bien en termes de pouvoir que de capital (économique ou politique). Cette position traduit les vestiges d'une structure socio-économique persistante, fréquente en Amazonie et que Christian Geffray (1995, 121) définit comme une « forme paternaliste d'exploitation ». À la fois distinct et dépendant de l'exploitation capitaliste, le paternalisme amazonien est caractérisé par l'absence de fiction égalitaire :

Selon cette perception collective, les individus exploités (A) deviennent constamment redevables de leur propre force de travail. Ils sont soumis à l'autorité personnelle d'un exploitateur (B) perçu au pôle d'une relation fondamentalement inégale, qui semble les obliger en même temps qu'il les extorque : $A < B$ (*ibid.*, 134).

Conséquences de ce coût élevé d'exclusion, les occupations illégales et les pressions sur le territoire *quilombola*, convoité en raison de l'abondance de ses ressources naturelles, se multiplient. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'expansion illégale des pâturages, la pêche intensive (surtout du *tucunaré*, *Cichla spp.*), l'exploitation forestière à grande échelle ou l'extraction de minerais, produits qui ont actuellement les valeurs les plus importantes sur le marché local et national, voire international. Ces pressions mettent en exergue une grande diversité de formes de désappropriation, des plus directes aux plus subtiles. Les plus directes, tout d'abord, prennent les traits d'occupations illégales du territoire et donc d'évidentes violations de la propriété et des droits d'usage *quilombolas*. Dans la Terre *quilombola* du Trombetas, elles concernent essentiellement la progression des pâturages illégaux dans la partie sud-ouest du territoire (zone de Mussura) et les activités de pêche à l'aide de bateaux de grande taille bien équipés (appelés *geleiras* du fait de leur capacité de stockage ¹⁶) officiant le long de l'Acapu.

Toutefois, il existe également des formes indirectes de désappropriation. Elles opèrent toutes sur le même modèle : des contrats de concession faisant montre d'un déséquilibre entre les bénéfices reçus et les responsabilités consenties par chaque partie prenante. Ces contrats mettent en lumière la disparité de capital, aussi bien financier que technique, entre la population *quilombola* et ses partenaires. Pour l'élevage bovin, ce phénomène apparaît à travers la dissémination de l'élevage à part de fruit (*gado de sociedade*). Il s'agit d'un type traditionnel de contrat où les capitaux sont partagés : l'un (les paysans *quilombolas*) apporte le capital foncier et la force de travail (en l'occurrence l'entretien des pâturages), l'autre fournit le capital matériel, le bétail. Ce système, courant dans le monde rural, ne donne pas nécessairement lieu à des inégalités. En revanche, la question se pose lorsque les deux signataires du contrat entretiennent des relations socialement hiérarchisées. Or, le plus grand fournisseur de bétail de la région n'est autre que le maire de la ville d'Oriximiná, membre éminent de l'élite locale, qui utilise l'élevage à part de fruit dans un double but : (1) compenser la pénurie de nouvelles terres disponibles et déployer son bétail sur l'ensemble du territoire municipal, (2) mettre en place une stratégie électorale en s'assurant une réserve d'électeurs. D'autres contrats du même type existent pour diverses autres activités, à l'instar de la pêche. Dans ce cas, les *quilombolas* apportent le capital foncier (droits d'accès) et la force de travail (la pêche en elle-même), les autres, appartenant à l'oligarchie régionale, fournissent le capital technique (du matériel, notamment des filets et des glacières). Concernant l'exploitation forestière, les

16. Comme leur nom l'indique, ces bateaux sont pourvus de glacières, nécessaires pour la bonne conservation des poissons pêchés

contrats s'opèrent à une autre échelle, impliquant l'association de la Terre *quilombola* du Trombetas en tant que propriétaire légale d'une part, et des compagnies forestières d'autre part. Un tel contrat est en cours de négociation depuis 2011 à Jarauacá. Lúcia Andrade (2011) estime que ce type d'accord présente certains risques pour l'intégrité des territoires *quilombolas* en raison de la pleine responsabilité de l'association locale auprès des autorités environnementales en cas de surexploitation, de leur manque de ressources pour contrôler de façon adéquate les activités de la compagnie forestière, et des fréquentes irrégularités de ces plans de gestion forestière (Adeodato *et al.*, 2011 ; Monteiro *et al.*, 2010). Enfin, la région du Trombetas est riche en ressources minières, spécialement la bauxite, le phosphore et l'or. L'installation de la MRN en 1979 n'a fait que marquer le début de l'exploitation de la région. Confrontée à l'épuisement prochain des mines actuelles (estimé pour 2023), l'entreprise s'est lancée, avec l'autorisation de l'IBAMA, dans l'exploration de nouveaux gisements de bauxite dans la région, et notamment dans les territoires *quilombolas* (CPI-SP, 2016). Cette énumération se révèle ainsi symptomatique d'une tendance : la remise en cause de la propriété *quilombola* par le poids du pouvoir des acteurs économiques et/ou de l'oligarchie locale.

Position des forces politiques et institutionnelles environnantes

Ces pressions territoriales basées sur des relations de pouvoir déséquilibrées mettent en lumière la vulnérabilité des espaces *quilombolas*. Les pâturages comme la pêche commerciale, l'exploitation forestière comme minière sont soumis à une législation environnementale supposée réguler ses usages et mésusages. À Jarauacá, les institutions concernées sont l'IBAMA et les secrétariats à l'environnement (SEMA) de la municipalité d'Oriximiná et de l'État du Pará. Mais, localement, leur manque d'appui est régulièrement critiqué aussi bien par la population *quilombola* que par les ONG, avec les conséquences que nous observions précédemment. Ces réalités semblent souligner le rôle ambigu des institutions gouvernementales responsables du contrôle de ces activités problématiques. Dans un contexte et une région où d'une part, les pressions économiques sont accrues et d'autre part, l'oligarchie locale traditionnelle se maintient, autrement dit entre les dérives de la conservation libérale (Vaccaro *et al.*, 2013) et les effets pervers d'une corruption coutumière, les menaces sur la souveraineté territoriale *quilombola* s'intensifient, sans que les institutions gouvernementales interviennent de façon franche.

Lúcia Andrade, dans diverses études (2011 ; 2012) insiste sur « le besoin de politiques publiques ayant pour but de soutenir les populations *quilombolas* en vue de la protection et de la gestion de leurs terres » (Andrade, 2011, 8). Elle met aussi en évidence le fait que les politiques publiques brésiliennes ne se

concentrent pas suffisamment et spécifiquement sur les difficultés propres aux communautés *quilombolas* et considère que les actions du gouvernement sont ponctuelles, disparates et insuffisantes pour garantir le soutien nécessaire. Les actions de l'IBAMA et des SEMA, inefficaces pour soutenir l'autonomie territoriale des espaces *quilombolas*, sont un bon exemple de ce fait. Finalement, la titularisation foncière est certes une condition fondamentale et nécessaire pour permettre aux populations *quilombolas* l'accès aux ressources naturelles ainsi que leur gestion, mais elle n'est pas suffisante. L'autonomie territoriale des communautés *quilombolas*, telles que Jarauacá, est mise en péril par divers types de pressions et de menaces. C'est pourquoi les politiques publiques ne peuvent se contenter d'apporter un simple soutien, elles doivent assurer une protection, permettant aux systèmes de gestion commune des ressources de pleinement assumer les prérogatives octroyées par la reconnaissance *quilombola* légale et la propriété collective des terres.

Conclusion

La trajectoire de la communauté *quilombola* de Jarauacá semble exprimer une contradiction entre un certain immobilisme administratif et des dynamiques socio-territoriales *quilombolas*. Nous avons pu voir les limites de leurs relations passées et présentes. Nous avons également questionné les défis de leurs interactions futures. Dans un contexte de pressions foncières, conséquences de la poussée d'une intégration économique amazonienne géophage (Droulers, 2001), ces interactions semblent d'autant plus cruciales. Tanya Hayes l'exprime en ces termes :

L'environnement institutionnel dans lequel sont inclus les systèmes de propriété commune, et les interactions spécifiques entre les utilisateurs des ressources locales et les acteurs externes peuvent s'avérer décisives pour la conception de systèmes traditionnels de gouvernance robustes (Hayes, 2008, 128).

Si nous considérons la reconnaissance comme l'octroi d'une souveraineté territoriale communautaire, la reconnaissance légale de Jarauacá demeure insuffisante. C'est ce que souligne l'incapacité de ces mécanismes de reconnaissance à pleinement assurer la souveraineté territoriale. En effet, la reconnaissance semble devoir se comprendre comme un processus géohistorique, plutôt que comme une action ponctuelle. Après l'acte de reconnaissance, incarnée par l'octroi des droits de propriété collective, la reconnaissance doit s'accomplir par un effort renouvelé, notamment grâce au renforcement des capacités à exercer localement et quotidiennement cette souveraineté territoriale. Pour ne pas demeurer symbolique et rimer avec redistribution (Fraser, 1998), la reconnaissance doit se confronter davantage au réel, et s'emparer pleinement des déséquilibres économiques sous-jacents

aux inégalités socio-culturelles. En ce sens, la reconnaissance n'est pas synonyme d'une absolue autonomie des systèmes de gestion des ressources vis-à-vis de l'État, ni d'une absence de l'État vis-à-vis de ce même système. Cela signifie bien davantage le déploiement d'interactions et d'adaptations des deux côtés, en vue d'une flexibilité qui ne serait pas le seul apanage des petits paysans des communautés, mais qui serait partagée. Plutôt qu'une autonomie, souvent assimilée à un isolement et à des menaces dans un contexte d'intégration politique, économique et territoriale rapide, il s'agit de s'intéresser à développer une autonomie intégrée au sein du tissu national.

Bibliographie

- ACEVEDO Rosa, CASTRO Edna, 1998, *Negros do Trombetas. Guardiões de Matas e Rios*, Belém, UFPA/NAEA.
- ADAMS Cristina, MURRIETA Rui, NEVES Walter, 2009, "Introduction", in C. Adams et al. (dir.), *Amazon Peasant Societies in a Changing Environment. Political Ecology, Invisibility and Modernity in the Rainforest*, s.l., Springer, 1-18.
- ADEODATO Sérgio et al., 2011, *Madeira de ponta a ponta: o caminho desde a floresta até o consumo*. São Paulo, FGV/RAE.
- ANDRADE Lúcia M., 2011, *Terras quilombolas em Oriximiná : pressões e ameaças*, São Paulo, CPI-SP.
- ANDRADE Lúcia M., 2012, "Los desafíos para la protección y gestión autónoma de los territorios quilombolas : el caso de Oriximiná (Brasil)", in J. G. Ferro, G. Tobón (dir.), *Autonomías territoriales : experiencias y desafíos*, Bogotá, Pontificia Universidad Javeriana, 121-132.
- ARNAULD DE SARTRE Xavier, 2006, *Les fronts pionniers d'Amazonie. Les dynamiques paysannes au Brésil*, Paris, CNRS Éditions.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », in B. Contamin, H. Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Khartala-Orstom, 325-360.
- CENTER FOR THE STUDY OF INSTITUTIONS, POPULATION AND ENVIRONMENTAL CHANGE (=CIPEC), 2004, *International Forestry Resources and Institutions Research Program Field Manual*, Bloomington, CIPEC.
- COMISSÃO PRÓ-ÍNDIO DE SÃO PAULO (=CPI-SP), 2016, *cpisp.org.br*, São Paulo, CPI-SP, [En ligne : <http://www.cpisp.org.br/comunidades/>].

- DROULERS Martine, 2001, *Brésil, une géohistoire*, Paris, PUF.
- ELOY Ludivine, LASMAR Cristiane, 2012, "Urbanisation and transformation of indigenous resource management: the case of Upper Rio Negro (Brazil)", *International Journal of Sustainable Society*, vol. 4, n° 4, 372-388.
- FRASER Nancy, 1998, « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et sociétés*, vol. 17, n° 3, 9-36.
- GEFFRAY Christian, 1995, *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne : essai sur l'exploitation paternaliste*, Paris, Karthala.
- GREISSING Anna, KOHLER Florent, LE TOURNEAU François-Michel, ALVES PICANÇO José Reinaldo, 2014, « Iratapuru et la noix du Brésil : une expérience de durabilité en Amazonie brésilienne ». *CyberGéo : European Journal of Geography*, document 432, « Environnement, nature, paysage ».
- HARRIS Mark, 2009, "'Sempre ajustando' (Always Adjusting): An Amazonian Way on Being in Time", in C. Adams et al. (dir.), *Amazon Peasant Societies in a Changing Environment. Political Ecology, Invisibility and Modernity in the Rainforest, s.l.*, Springer, 69-91.
- HAYES Tanya M., 2008, "The Robustness of Indigenous Common-Property Systems to Frontier Expansion: Institutional Interplay in the Mosquitia Forest Corridor", *Conservation and Society*, vol. 6, n° 2, 117-129.
- LEITE Ilka Boaventura, 2000, "Os quilombos no Brasil: questões conceituais e normativas", *Etnográfica*, vol. IV, n° 2, 333-354.
- MCGINNIS Michael D., 2011, "An Introduction to IAD and the Language of the Ostrom Workshop: A Simple Guide to a Complex Framework", *Policy Studies Journal*, vol. 39, n° 1, 169-183.
- MARCHAND Guillaume, 2009, « La "connexion hamburger" appliquée à l'Amazonie brésilienne. Décryptage de l'"effet papillon" entre consumérisme carné et déboisement », *Confins*, n° 5.
- MONTEIRO A. et al., 2010, *Transparência Manejo Florestal do Estado do Pará (2008 e 2009)*, Belém, Imazon.
- NASUTI Stéphanie, ELOY Ludivine, RAIMBERT Céline, LE TOURNEAU François-Michel, 2015, "Can Rural-Urban Household Mobility Indicate Differences in Resource Management within Amazonian Communities?", *Bulletin of Latin American Research*, vol. 34, n° 1, 35-52.
- NUNES COELHO Maria Célia, CUNHA Luís Henrique, MONTEIRO Maurílio de Abreu, 2005, "Políticas territoriais e o futuro dos assentados e das populações quilombolas da Amazônia oriental em áreas de mineração" in *Anais da VI Reunião da ANPEG*, Fortaleza, ANPEG.
- OSTROM Elinor, 2005, *Understanding Institutional Diversity*, Princeton, Princeton University Press.

- OSTROM Elinor, 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.
- PADOCH Christine, BRONDIZIO Eduardo, COSTA Sandra, PINEDO-VASQUEZ Miguel, SEARS Robin R., SIQUEIRA Andrea, 2008, "Urban Forest and Rural Cities: Multi-sited Households, Consumption Patterns, and Forest Resources in Amazonia", *Ecology & Society*, vol. 13, n° 2.
- POTEETE Amy R., JANSSEN Marco A., OSTROM Elinor, 2010, *Working together. Collective Action, the Commons, and Multiple Methods in Practice*, Princeton, Princeton University Press.
- SAUMA Julia, 2009, "Ser Coletivo, Escolher Individual: Território, medo e família nos Rios Erepecuru e Cuminá", *33° Encontro Annual da ANPOCS*.
- SCHLAGER Edella, OSTROM Elinor, 1992, "Property-rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis", *Land Economics*, vol. 68, n° 3, 249-262.
- SOUCHAUD Sylvain, 2009, « Les périodes migratoires du peuplement au Brésil, de la fin du XIX^e siècle à nos jours », *Hommes & migrations*, n° 1281, 30-39.
- VACCARO Ismael, BELTRAN Oriol, PAQUET Pierre Alexandre, 2013, "Political ecology and conservation policies: some theoretical genealogies". *Journal of Political Ecology*, n° 20, 255-272.
- VÉRAN Jean-François, 2003, *L'esclavage en héritage (Brésil). Le droit à la terre des descendants de marrons*, Paris, Karthala.
- WANDERLEY Luiz Jardim, 2006, "*Território Invadido*": *As lutas e os conflitos nas terras dos negros do Trombetas-PA*, Rio de Janeiro, Universidade Federal do Rio de Janeiro.

Aux origines d'une petite agriculture familiale à Haffouz : les coopératives et leurs héritages en Tunisie Centrale

Anne-Laure COLLARD

Jeanne RIAUX

Mohamed ELLOUMI

En Tunisie, la succession des politiques agricoles et le discours dominant sur la petite agriculture ont participé à construire un fort dualisme agraire entre une agriculture « performante » et une petite agriculture « en retard ». Historiquement, la petite paysannerie tunisienne a été malmenée par les pouvoirs publics, demeurant la plupart du temps, à l'écart et/ou en marge des projets de modernisation agricole. Les paysans ont été déplacés et dépossédés de leurs terres à l'époque du Protectorat (Poncet, 1962), puis poussés à adhérer au projet politique de modernisation de « leur » agriculture après l'indépendance du pays. En 1961, la mise en œuvre de l'expérience collectiviste avait pour objectif la participation à cette dynamique d'appui au développement de la petite agriculture en promouvant son intensification (Cherel, 1964 ; Jouili, 2008). Mais l'expérience des coopératives n'a duré que peu de temps. Dès la fin de 1969, les politiques publiques se sont détournées du collectivisme pour adopter une orientation plus libérale dans une logique de privatisation du foncier et de soutien à l'initiative privée. À partir de 1986, la Tunisie a renforcé cette tendance sous la pression internationale dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel. Fondée sur une exploitation minière des ressources foncières et hydrauliques (Elloumi, 2013 ; Jouili *et al.*, 2014), l'agriculture « moderne », capable d'adopter le modèle d'intensification de la révolution verte et de répondre aux signaux du marché, a alors été valorisée. Les petits agriculteurs ont été les premiers à en pâtir. En effet, les politiques d'aide agricole, de subventions et de crédits, ont été conditionnées par l'existence d'un titre foncier, d'un compte bancaire et de la solvabilité de l'agriculteur (Jouili, 2009). Or, c'est loin d'être le cas de tous encore aujourd'hui (Belhedi, 2014). Si l'intégration au marché de la majorité des exploitations et les efforts de développement rural et agricole ont réduit le poids du dualisme foncier observé dans les années 1960, le début des années 2000 marque un retour du dualisme agraire sous forme d'accès différencié aux ressources naturelles et financières (Elloumi, 2007 ; Guillaume, 2009).

De manière contrastée, la place et le rôle de la petite agriculture sont aujourd'hui valorisés dans le monde ¹, et particulièrement en Tunisie, aux lendemains de la Révolution (Gana, 2013). La valorisation de cette forme d'agriculture repose sur la capacité supposée de l'agriculture familiale à assurer les objectifs de souveraineté alimentaire, de réduction de la pauvreté et de réajustement des déséquilibres régionaux. On assiste donc à un retournement des discours et des points de vue sur la petite agriculture. Néanmoins, si cette agriculture est rendue visible, elle demeure encore perçue comme « gênante » car, plus qu'une source d'alternative et un enjeu social, elle représente un problème épineux de réorientation des politiques publiques et des administrations en charge des territoires ruraux. Or, la réalité contemporaine des campagnes demeure mal connue et peu documentée. Cela s'explique par la raréfaction des recherches approfondies sur le terrain telles que pouvaient en produire la géographie rurale, les agroéconomistes ou les historiens et par la quasi-disparition de la sociologie et de l'anthropologie en Tunisie (Melliti, Mahfoudh-Draoui, 2009). Il semble dès lors nécessaire de prolonger l'analyse de l'agriculture tunisienne en accordant de l'importance à cette petite agriculture. Quelles en sont les trajectoires et les origines ? Quel est le poids de l'histoire et de la succession des politiques agricoles sur les formes actuelles de la petite agriculture familiale ?

Dans ce texte, nous donnons la parole aux *fellahs* ². Nous revisitons, à travers les souvenirs qu'ils en ont, la période et les héritages de l'expérience des deux anciennes coopératives agricoles. La littérature des années 1960-1970 délivre un constat très critique et circonstancié de cette expérience (Frémont, 1969 ; Gagnon, 1974). Seuls quelques auteurs nous invitent à prendre du recul sur cette période controversée en proposant une réflexion sur les dynamiques sociopolitiques locales induites par la création des coopératives (Kilani, 1986 ; Lahmar, 1994). À la suite de ces auteurs, nous proposons de revenir sur l'expérience de deux coopératives agricoles situées à proximité de Haffouz en Tunisie Centrale. L'originalité de notre approche est de fonder l'analyse sur les récits de ceux qui ont vécu cette époque et continuent de vivre avec ses conséquences. Nous reviendrons d'abord sur les politiques agricoles et sociales qui ont sous-tendu la création des coopératives agricoles en Tunisie et sur l'histoire particulière de celles de Haffouz afin de comprendre les multiples réalités que recèle l'usage du terme « coopérative » par les paysans et dans la littérature. Ensuite, nous caractériserons les formes de collectif et les enjeux fonciers qui y sont associés en insistant sur les marges de manœuvre des

1. Comme l'illustre la déclaration de l'année 2014 : année internationale de l'agriculture familiale par la FAO (<http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>).

2. Le terme *fellah* est utilisé en arabe pour désigner les paysans. À l'origine il s'agit de distinguer les bédouins (éleveurs) des autres populations (Lahmar, 1994).

paysans au sein de ces structures imposées. Cela nous permet de contribuer aux réflexions actuelles sur la gouvernance d'autres formes de collectifs, ainsi que sur le maintien et le rôle de la petite agriculture familiale en Tunisie.

Modernisation de l'agriculture et coopératives agricoles en Tunisie

Une diversité de types de coopératives est mentionnée dans la littérature sans que leur statut ne soit toujours bien défini (Frémont, 1969 ; Kassab, 1981 ; Kilani, 1986 ; Lahmar, 1994). Pour cause, l'histoire locale et ses acteurs, la succession des programmes publics d'appui au développement agricole et enfin l'ambiguïté des procédures de redistribution des terres en font des structures spécifiques selon les cas. Dans la partie suivante, nous revenons sur les programmes qui concernent directement le territoire de Haffouz : la création des Cellules de mise en valeur (1957-1961) et celle des Unités coopératives de production agricole – UCP³ (1962-1969).

Développer l'agriculture du Centre tunisien : les Cellules de Mise en Valeur (1957-1961)

Le décret du 20 juin 1957 instaure la constitution des Cellules de mise en valeur comme un instrument de développement de l'agriculture du Centre et du Sud tunisien. La formation de ces Cellules répond à la volonté des pouvoirs publics de l'époque de développer en priorité ces régions. L'irrigation était présentée comme la solution pour ces régions arides : une Cellule correspondait donc à un périmètre irrigable au sein duquel l'État se réservait le droit d'intervenir durant cinq années pour la préparation du sol, les travaux hydrauliques, les plantations ainsi que la construction d'habitations et d'infrastructures collectives. Le développement souhaité reposait sur la complémentarité des activités agricoles : cultures en sec et en irrigué et élevage, même si dans certains cas, les membres de ces cellules préféraient concentrer leurs efforts sur la partie irriguée de leur lot (Zghal, 1967). L'organisation foncière des Cellules reposait sur l'association soit de petits propriétaires (paysans, citadins, bourgeoisie rurale), soit de terres privées et d'anciennes terres *habous*⁴ domaniales, soit de fermes domaniales issues de la

3. Il existe un second type de coopérative dont nous ne parlons pas ici, à savoir la coopérative de services qui devait « permettre à ses membres de transporter, transformer, conserver et commercialiser leur production, d'acheter des engrais et des machines ou de louer des tracteurs pour leurs exploitations collectives » (Lahmar, 1994, 153).

4 Les terres *habous* sont des terres rendues inaliénables selon les règles de la loi islamique. Elles ne peuvent être vendues ou achetées. Selon le type de *habous*, l'usufruit de la terre revient soit au constituant (*habous* privés), soit à une œuvre pieuse (public), soit il est partagé (mixte) (Bleuchot, 1999).

récupération des terres de la colonisation. L'exploitation et la gestion de la cellule reposaient sur un « groupement coopératif obligatoire » inspiré de la structure des anciennes Associations d'intérêts collectifs ⁵ (AIC). Mais à la différence de ces dernières, la création des Cellules prévoyait la construction d'un village moderne afin de « modifier les structures sociales et surtout mentales » de la paysannerie, donc de rompre avec des pratiques agricoles organisées sur une structure de parenté traditionnelle jugée archaïque par le Gouvernement (Zghal, 1967). À l'issue des cinq années d'intervention étatique, le transfert de la propriété aux paysans était prévu sans pour autant que les modalités n'en aient été définies (article 3 décret 1957).

Une politique socialiste : les Unités coopératives de production agricole (1962-1969)

En 1962, les Unités coopératives de production (UCP) sont définies dans le cadre d'une politique de socialisme destourien portée par Ahmed Ben Salah, ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) devenu ministre du Plan « Perspectives décennales » (1962-1971). Dans ce contexte, les Cellules de mise en valeur ont été transformées en UCP. L'objectif était de transformer la société rurale tunisienne en modernisant la petite agriculture : « l'idée directrice était, avant tout, d'accroître la production, et pour cela, de s'attaquer d'abord au domaine essentiellement retardataire, au "secteur traditionnel" » (Cherel, 1964). L'action volontariste de l'État tunisien reposait sur plusieurs aspects. Il s'agissait d'abord de fournir suffisamment de terres à des paysans dépossédés des leurs par la colonisation agricole, et de collectiviser les moyens de production. Dans l'idée d'insuffler aux *fellahs* une mentalité de petits « entrepreneurs », la gestion des coopératives se voulait démocratique et le pouvoir de décision devait revenir aux coopérateurs (Gagnon, 1974 ; Jouili, 2008).

L'apport du capital foncier sur lequel reposait une UCP variait selon trois procédés. Dans le premier, les terres provenaient des anciennes fermes coloniales domaniales au profit des anciens ouvriers qui y travaillaient. Cette forme d'attribution n'impliquait donc pas une modification de la structure agraire des grands domaines. Dans le cas où les terres n'avaient été ni défrichées, ni plantées par le colon, les ouvriers des chantiers de travaux publics étaient en charge de les travailler avant qu'elles ne soient mises en culture dans le cadre d'une coopérative. Le second procédé consistait à rassembler les exploitations de petits propriétaires autour d'un « noyau » provenant des fermes domaniales. Dans ces deux procédés les coopérateurs devaient accéder à la

5. Les AIC sont un cadre d'action collective imposé par le pouvoir central en 1936 pour la gestion des périmètres publics d'irrigation.

propriété collectivement au bout de cinq ans. Le troisième était le regroupement des propriétaires au sein d'une coopérative sans apport foncier étatique (Lahmar, 1994).

Une des finalités de la mise en place des UCP était de rompre le dualisme des structures agraires. La promesse faite aux coopérateurs de leur vendre des terres domaniales après une période de cinq ans en constituait le premier volet. En théorie, l'apport de terre donnait droit à des parts sociales dans la coopérative, ce qui permettait d'effacer les anciennes limites de la propriété (Elloumi, 2013). Le second volet consistait à « s'attaquer » à la bourgeoisie agraire (Gagnon, 1974 ; Jouili, 2008) – qui s'était accaparée entre 100 000 et 150 000 ha des terres coloniales – en transférant la mise en valeur de ces terres aux paysans (Elloumi, 2013). C'est ainsi que vers la fin des années 1960 le système coopératif, alors limité aux exploitations de moins de 40 ha, a été généralisé à l'ensemble des exploitations, même dans les régions de tradition paysanne comme celles du Sahel de Sousse et de Sfax. C'est ce qui a provoqué l'opposition farouche de la bourgeoisie agraire, menant à la fin du système coopératif, auquel le coup d'arrêt a été donné par les institutions financières internationales qui ont refusé d'accorder les prêts nécessaires pour le financement d'un tel projet (Gagnon, 1974 ; Jouili, 2008).

L'objectif de gommer les dualités foncières n'a pas été atteint par cette réforme agraire. C'est là une des principales critiques formulées dans la littérature à l'encontre de l'expérience des coopératives agricoles tunisiennes. Les autres critiques portent sur le caractère autoritaire et technocratique de leur gestion et sur la violence de leur constitution qui a engendré la dépossession des petits propriétaires (Zghal, 1967 ; Frémont, 1969 ; Gagnon, 1974). L'ambition de ce texte n'est pas de proposer un bilan critique des Cellules de mise en valeur et des UCP à Haffouz, mais de dépasser une approche dichotomique afin d'étudier les changements occasionnés par ces dispositifs sur les configurations sociopolitiques et les pratiques de l'agriculture.

L'apport du terrain : de l'eau aux coopératives

Les données empiriques utilisées dans ce texte ont été recueillies lors d'un travail d'enquête ethnographique de trois mois à Haffouz (mars à mai 2014)⁶. L'échantillon est composé d'une cinquantaine d'agricultrices et d'agriculteurs rencontrés en fonction de leur localisation géographique par rapport à l'oued, de leur appartenance à l'une ou l'autre des coopératives et de la place qu'ils occupaient au sein de la coopérative. Par son caractère inductif et itératif, notre

6. Ce travail a été mené en partenariat avec l'IRD et l'IRMC dans le cadre d'un travail post-doctoral. Cf. lettre de l'IRMC n°13.

démarche relève de la *Grounded Theory* (Glaser, Strauss, 1967). À l'origine, en effet, cette recherche était centrée sur l'analyse de l'évolution des rapports de pouvoir entre notables locaux, paysans et agents des administrations publiques, à travers l'histoire de l'accès à l'eau. Dans cet objectif, les entretiens, très ouverts, invitaient nos interlocuteurs à raconter l'histoire de leurs familles à travers celles de leurs infrastructures hydrauliques. Notre intérêt pour les coopératives est né de l'importance que nos interlocuteurs donnaient à cette période de leur histoire, sorte de passage obligé lors de chaque entretien pour parler de la situation actuelle de l'accès aux eaux.

Les premiers entretiens ont révélé un décalage entre les témoignages de ceux qui avaient vécu les coopératives et le bilan proposé dans la littérature à ce sujet. Ce constat nous a amenés à formuler l'hypothèse selon laquelle les paysans ont façonné des « marges de manœuvre » au sein de structures standardisées et imposées par l'Administration afin de pratiquer une forme d'agriculture mêlant leurs pratiques et celles édictées par des technocrates. En accord avec la théorie de l'*agency* développée par Anthony Giddens (1984), nous considérons les *fellahs* comme des acteurs dotés de capacités d'action et d'une réflexivité qui leur permettent d'agir selon leur propre expérience au sein d'une structure, tout en étant induits par celle-ci. Ces comportements sont retracés à partir de la mémoire des anciens coopérateurs, des dires de leurs héritiers et de la littérature sur le sujet.

Trajectoire d'une petite agriculture familiale à Haffouz

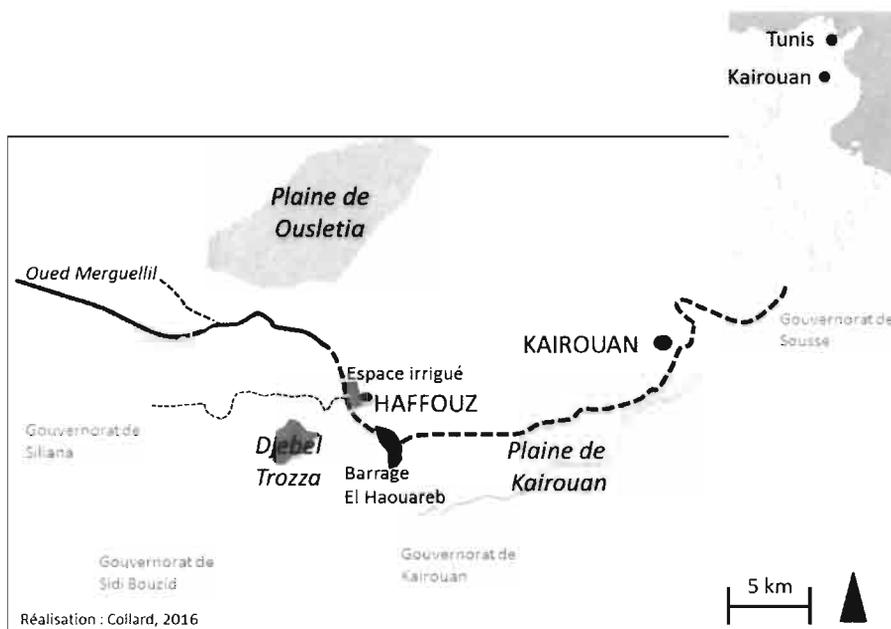
L'espace irrigué de Haffouz s'étend sur environ 500 hectares. Il se situe à proximité de la ville éponyme, dans la région de Kairouan, en rive gauche de l'oued Merguellil, juste en amont du barrage El Haouareb construit en 1989 (figure. 1). Une succession de politiques agricoles a participé à dessiner les contours de cet espace.

Lenteur et succession des politiques agricoles sur le territoire de Haffouz

L'espace de Haffouz est composé de deux anciennes UCP : Haffouz et Paradis. La mise en place d'UCP dans cette région est ancienne. En effet, dès 1957, des Cellules de mise en valeur sont constituées dans la Plaine de Kairouan en aval du barrage (Zghal, 1967) dont certaines seront ensuite transformées en coopératives agricoles (Riaux, Giraldi, Nouri, 2015). Des UCP voient également le jour dans la région d'Ousletia en amont de Haffouz (Frémont, 1969) ⁷.

7. Abdelkader Zghal (1969) a étudié quatre Cellules de mise en valeur dans la région de Kairouan avec pour objectif de proposer au ministère de l'Agriculture une « formule de gestion ». Il pointe l'absence de gestion démocratique et l'opposition de certains propriétaires face à l'interventionnisme étatique. Les articles

Figure 1. Localisation du cas d'étude en Tunisie Centrale et de l'espace irrigué de Haffouz



Légende : Le Gouvernorat de Kairouan est localisé par rapport à la capitale Tunis (encadré).
La figure illustre la spécificité de l'Oued Merguellil au niveau du cas d'étude : celui-ci devient non pérenne (en pointillé) à partir d'une zone située en amont d'Haffouz.

Sources : NASA Shuttle Radar Topography Mission, 2009 ; observations de terrain, 2014.

Aujourd'hui, l'espace irrigué de Haffouz est constitué de deux territoires issus de l'histoire foncière et agricole, respectivement nommés par les habitants « coopérative Haffouz » et « coopérative Paradis ». D'après nos interlocuteurs, ces coopératives auraient été créées entre 1958 et 1966 et démantelées entre 1974 et 1976. Ces dates ne correspondent pas à proprement parler à celles de mise en œuvre des coopératives agricoles (1962-1969). Elles font écho à d'autres repères chronologiques : constitution des Cellules de mise en valeur en 1957, début de la récupération des terres de la colonisation en

d'Armand Frémont (1964) et de Jeanne Riaux, Marie Giraldi et Habiba Nouri (2015) ne traitent pas spécifiquement des coopératives agricoles dans la région. Néanmoins, ces auteurs soulignent leur échec : manque d'entretien des cultures héritées du colon, encadrements technique et de gestion insatisfaisants, dégradation des conditions matérielles.

1958⁸ et début de la privatisation de certaines terres domaniales en 1974. Ces dates témoignent de la lenteur du processus de succession des programmes d'appui au développement et de la transition à la fin de l'expérience collectiviste (Gagnon, 1974). L'usage indifférencié du terme « coopérative » par nos interlocuteurs pour évoquer la période qui s'étend du départ des colons jusqu'en 1974/1976 traduit une ambiguïté latente du statut des territoires de Haffouz et de leur organisation.

La « coopérative Haffouz » – telle qu'elle est dénommée par nos interlocuteurs – s'étend sur environ 400 ha⁹. Dans un premier temps, une Cellule de mise en valeur a été créée. Elle s'étendait sur les terres de l'ancienne ferme du colon Dumontville, domaniaalisée à l'indépendance. L'État a donc apporté l'ensemble du capital foncier. À cette époque, vingt-huit paysans travaillaient la terre « ensemble » comme nous l'explique un des anciens : « on vendait les récoltes ensemble et on se partageait le produit. L'Etat ne fournissait pas de salaire »¹⁰. La terre était donc mise en valeur collectivement. Cette Cellule est devenue plus tard une UCP. Les coopérateurs étaient d'anciens ouvriers de la ferme et des familles venues de l'amont. Dans les années 1970, la moitié de la terre de la coopérative a été divisée en trente-neuf lots attribués aux anciens coopérateurs. La seconde moitié a été attribuée à un notable local, connu sous le nom de Dhissi (figure. 2).

L'histoire de la « coopérative Paradis » est sensiblement différente de celle de Haffouz et plus complexe à retracer à partir des souvenirs de nos interlocuteurs. Constituée à partir des anciennes terres du colon « Paradis » (environ 90 ha), l'État y a apporté la totalité du capital foncier de la même manière que dans le cas de l'UCP Haffouz. D'après les témoignages, cette terre, une fois domaniaalisée, n'a pas été attribuée. Trois puits publics ont servi d'outil de formation (construction d'ouvrage hydraulique, soudure, cultures maraîchères) pour les jeunes issus d'un orphelinat construit dans le cadre d'un programme de scolarisation. Par la suite, entre 1962 et 1966, l'ancienne ferme Paradis a été intégrée à un territoire plus vaste d'environ 400 ha, appelé par les habitants « Union¹¹ Cherichera » qui rassemblait cinq autres anciennes fermes. Les témoignages des anciens coopérateurs convergent sur le fait qu'au moment de « l'Union », ils travaillaient sur l'ensemble de ces terres. Leur tâche

8. Déjà avant 1964, les colons avaient commencé à vendre, louer ou rendre les terres à des Tunisiens. Plusieurs protocoles d'accord (1957, 1960, 1963) furent passés entre la France et la Tunisie pour faciliter le transfert d'environ 300 000 ha de terres (Elloumi, 2013).

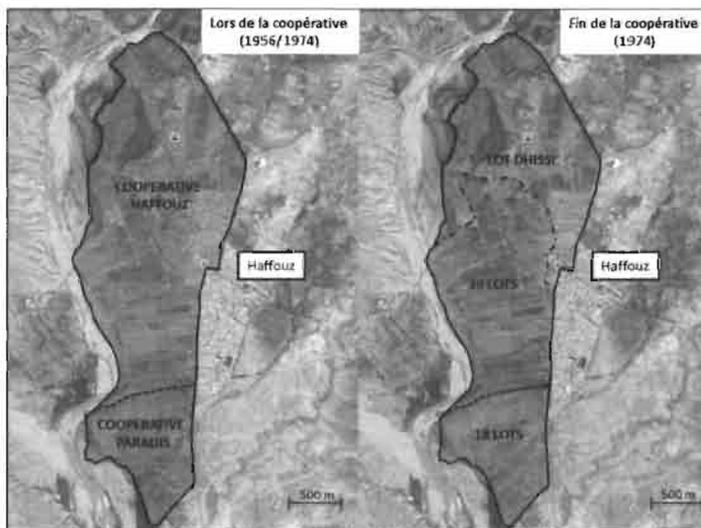
9. Données de terrain.

10. Les entretiens ont été menés en langue arabe à l'aide d'un traducteur, puis retranscrits en français. Les dires d'acteurs cités dans ce texte souffrent donc de ce double écueil. Merci à Marwa Raïssa qui a réalisé avec nous les entretiens dans le cadre de ce travail, et les a traduits.

11. Le terme « Union » ne se retrouve pas dans la littérature. Il provient peut-être d'un biais dans la traduction. Selon notre interprétation des dires d'acteurs, nous l'assimilons à une UCP.

consistait à défricher la terre pour la mettre en culture, comme le relate un des anciens coopérateurs : « À l'époque de l'Union, il y avait environ 70 travailleurs. On gagnait environ 100 millimes ¹² par jour. On était payé en nourriture, en farine [...] L'« Union » s'étendait sur toutes les terres de ces colons. Les ouvriers travaillaient sur toutes ces terres, mais peu sur celle de Paradis ». Certains de nos interlocuteurs précisent que l'« Union Cherichera » était une « Union productive » selon « le même principe que celle de Bonfil [autre nom donné à Dumontville]. Mais là, c'était une forêt qui faisait peur quand on passait à côté ». Par l'emploi du terme « Union », nos interlocuteurs semblent donc désigner une UCP, constituée des terres de cinq fermes coloniales domanialisées. Le travail de défrichement évoqué par nos interlocuteurs fait écho à une situation décrite dans la littérature : « les terres des fermes étatiques non défrichées et non plantées étaient [avant d'être constituées en coopératives] travaillées par des ouvriers de chantiers de travaux publics » (Lahmar, 1994, 153).

Figure 2. Schéma des territoires des deux UCP à Haffouz pendant et après la période de coopérative



Légende : Sur le schéma de gauche : les territoires des anciennes coopératives de Haffouz et de Paradis.

Sur le schéma de droite : le territoire de Paradis est divisé en 18 lots individuels ; le territoire de l'UCP Haffouz est divisé en deux : une moitié est répartie en 39 lots individuels, l'autre revient au notable Dhissi.

Sources : *Google Earth*. Image 2014 CNES/Astrium. Enquêtes de terrain 2014.

12. 1 Dinar tunisien équivaut à 1000 millimes.

Certaines personnes marquent une différence entre l'« Union Cherichera » et l'« Union Paradis ». Une de nos interlocutrices mentionne, au moment de l'Union Paradis, une mise en commun de leurs moyens de production : « si on avait une vache, un mouton... on devait le partager ». Le territoire de cette UCP correspondait à celui de l'ancienne ferme Paradis qui, à la fin de l'expérience coopérativiste, a été répartie en dix-huit lots entre les anciens coopérateurs. Ces derniers ont alors commencé à développer une petite agriculture irriguée à partir des trois anciens puits publics et de la dérivation des eaux de l'oued, mettant à profit l'expérience de gestion en commun acquise lors de la période des coopératives.

L'intervention de l'État dans le domaine hydraulique

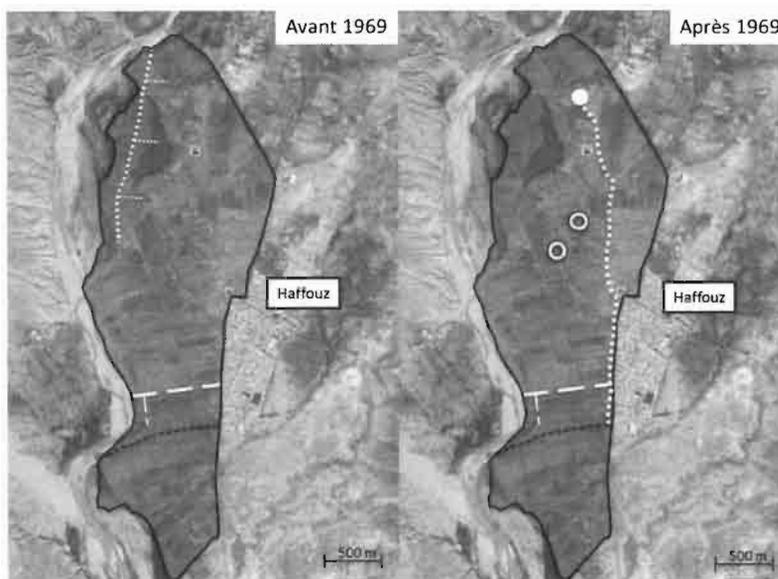
L'objectif de la constitution des Cellules de mise en valeur était la reconversion des systèmes de production à travers le développement de l'irrigation (Zghal, 1967). Selon nos interlocuteurs la production agricole de la coopérative de Haffouz était organisée autour d'activités complémentaires. Les ouvriers avaient pérennisé certaines cultures du colon Dumontville comme les céréales qui occupaient près du tiers des 400 ha collectifs et les plantations d'orangers irriguées à partir de l'eau des sources présentes sur le territoire. En parallèle, de nouvelles cultures arboricoles (abricotier) et maraîchères assuraient une production vivrière. Jusqu'en 1969¹³, une partie de la terre était irriguée uniquement par l'eau de l'oued Merguellil. Deux systèmes de dérivation permettaient de transporter l'eau de l'oued jusqu'à l'espace irrigué. Puis l'eau était distribuée jusqu'aux parcelles grâce à un système de *seguias*¹⁴ renforcé par des pompes achetées collectivement par les coopérateurs grâce à des prêts octroyés par l'État (figure 3).

La gestion de l'eau reposait donc sur une organisation collective, à la fois pour l'achat du matériel et pour l'entretien des *seguias*. Après 1969, un seul système de dérivation des eaux de l'oued a persisté et un forage profond financé par l'État a été installé afin d'irriguer les cultures à partir des eaux souterraines. Deux puits artésiens ont également été construits à l'emplacement des sources taries. Ils étaient utilisés collectivement. Une partie de la terre était cultivée en pluvial, essentiellement de l'olivier. La petite agriculture de Haffouz reposait donc sur des activités en sec et en irrigué, associant cultures d'hiver et cultures d'été.

13 Date de référence de la crue millénaire qui emporta les ouvrages de captage des eaux de l'oued.

14 Canal à ciel ouvert qui transporte l'eau dérivée de l'oued jusqu'à la parcelle

Fig 3. Évolution des techniques d'exhaure dans l'ancienne coopérative de Haffouz avant 1969 (gauche) et après 1969 (droite)



Légende : À gauche : au nord, une *seguia* qui distribuait l'eau de l'oued. Deux versions coexistent concernant le second point de dérivation de l'eau plus au sud : soit l'eau était amenée par tuyau à l'aide d'un moteur jusqu'à extrémité droite de l'UCP, soit l'eau s'écoulait par *seguia*. À droite : un forage profond public (point blanc) alimentait une nouvelle *seguia* (pointillés), au sud, l'ancien système de distribution d'eau, deux puits artésiens (cercles blancs).

Sources : *Google Earth*. Image 2014 CNES/Astrium Enquêtes de terrain.

L'intervention publique dans le domaine hydraulique a eu pour conséquence d'étendre considérablement les espaces irrigués. C'est là une des principales différences avec l'histoire de la coopérative Paradis où l'État n'est pas intervenu pour appuyer le développement de l'agriculture, mais pour absorber les *fellahs* « sans terre » au sein des chantiers de travail.

L'attribution des lots de terre : fin de la coopérativisation

Le processus de distribution de la terre marque une autre différence entre les deux coopératives. Selon nos interlocuteurs, les lots de terre ne leur ont été attribués qu'au moment du démantèlement des coopératives. À Haffouz, la distribution des lots a fait l'objet d'un conflit entre les coopérateurs et le notable Dhissi, lui-même ancien coopérateur. Selon nos interlocuteurs, ce dernier aurait bénéficié de faveurs pour acquérir près de la moitié de la terre mise en commun.

Bien que nos interlocuteurs ne nous aient pas fourni de détails plus précis sur cet épisode, il imprègne la mémoire collective : « le partage était injuste, car ils ont triché. [...] Chacun a reçu 4-5 ha au lieu de 10 ha si les terres n'avaient pas été accaparées par Dhissi ». Dans le cas de la coopérative Paradis, nos interlocuteurs racontent que la distribution des lots s'est déroulée sans heurts. Dans les deux cas, à l'origine, les superficies des lots individuels variaient entre 5 et 13 ha, selon l'accès à l'eau – présence de puits et conditions d'accès à l'oued –, et le nombre de pieds d'oliviers présents sur la parcelle.

Les différences entre les deux anciennes coopératives – organisation du foncier et projet agricole – illustrent que l'usage du terme « coopérative » par les paysans renvoie à des réalités sensiblement différentes. Néanmoins, ce terme traduit une organisation du travail en commun sur une terre domaniale, qui sera ensuite divisée et répartie individuellement. Dans la suite du texte, le terme « coopérative » est utilisé, comme le font les acteurs, pour désigner un cadre d'action pour la gestion de la terre et des instruments de production qui a duré de l'indépendance jusqu'à la distribution des terres. A l'instar de nos interlocuteurs, les différentes structures – Cellule, UCP et autres – ne sont pas différenciées, même si les réalités sont diverses comme nous venons de le montrer.

Aujourd'hui, une agriculture « familiale marchande »

Malgré une histoire différente, les *fellahs* des deux anciennes coopératives pratiquent aujourd'hui une même forme d'agriculture centrée sur les cultures arboricoles irriguées (oliviers et abricotiers). Les anciens coopérateurs pratiquaient peu l'élevage, de même que leurs héritiers. D'ailleurs, l'État ne favorisait pas l'élevage qui rappelait trop « les activités traditionnelles des populations semi-nomades » (Zghal, 1967). Les cultures maraîchères irriguées étaient produites pour la consommation familiale. Actuellement, l'oued Merguellil qui longe l'espace cultivé de Haffouz n'est plus pérenne. L'eau de surface est donc devenue rare et couvre très peu les besoins des cultures. Depuis les années 1970, les paysans exploitent l'eau des nappes plus ou moins profondes *via* des puits et des forages. Aujourd'hui, nos observations ont permis de dénombrer plus de cents cinquante puits sur l'ensemble du territoire irrigué de Haffouz.

De nos jours, l'agriculture de Haffouz associe une arboriculture rentable irriguée grâce au développement de ces puits et du goutte à goutte. Si quelques arbres fruitiers et cultures maraîchères assurent la consommation familiale, le reste de la production est destiné à la vente. Ainsi, l'agriculture de la zone repose sur une main d'œuvre familiale et la part de la production « autoconsommée » est marginale. Elle s'apparente de fait à une « agriculture familiale marchande » (Bélières *et al.*, 2014). Malgré les espoirs des jeunes

agriculteurs d'intensifier leur agriculture, ces derniers sont confrontés à plusieurs freins tels que le morcellement des terres suite aux héritages, l'incertitude qui pèse sur l'évolution des ressources en eau souterraine et les difficultés d'accès aux aides publiques en l'absence de titres fonciers clairs. Néanmoins, les trajectoires de l'agriculture de Haffouz témoignent d'un réel dynamisme. Malgré une histoire faite d'interventions autoritaires, puis de mises à l'écart par les politiques de développement agricole, les jeunes paysans n'adoptent pas une position attentiste face à un État vu comme peu présent. Les jeunes démontrent une réelle capacité d'adaptation aux évolutions du contexte politique qui leurs sont imposées (Collard *et al.*, 2015).

La situation de Haffouz vient donc interroger le bilan d'échec de l'expérience des coopératives dont fait état la littérature. À partir de cet exemple, ne peut-on faire l'hypothèse que, dans ce cas particulier, l'instauration des coopératives a créé les conditions de l'émergence d'une petite agriculture relativement autonome et productive à travers l'apprentissage de la gestion commune de certaines ressources ? Pour poursuivre notre analyse, nous allons maintenant focaliser notre attention sur deux points particulièrement présents dans la littérature traitant des coopératives : la question du collectif et celle du foncier.

Des marges de manœuvre au sein d'un collectif imposé

L'implantation des coopératives va de concert avec l'établissement d'un cadre d'action organisé par l'Administration, et ce, indépendamment des populations et des activités concernées. Cette solution universelle voit ses contours façonnés une fois amenée sur le terrain.

Hétérogénéité des coopérateurs : origines et pratiques diversifiées

Dans les deux coopératives de Haffouz, le groupe des coopérateurs était composé de personnes d'origines diverses, comme nous l'explique l'un des anciens de Haffouz « il y avait 40 familles [paysans] qui ont travaillé sur la coopérative. Les 28 familles [les premières à avoir travaillé ensemble] ne travaillaient pas toutes pour Dumontville, mais elles travaillaient sur la terre d'autres colons à côté de Haffouz. Les 12 autres familles d'agriculteurs venaient de la montagne, elles n'étaient pas de Haffouz ». Selon un autre ancien coopérateur, « l'idée de Ben Salah était de ramener des gens de la montagne pour les fixer sur la terre et qu'ils commencent à la travailler ». L'arrivée de nouvelles familles sur la coopérative pourrait s'expliquer par la transformation de la Cellule de mise en valeur en UCP d'où l'évocation de Ahmed Ben Salah par notre interlocuteur. Les familles arrivées au début de la coopérative venaient de régions situées en aval du barrage El Haouareb – Cherichera, Chebika – ou un peu en amont de Haffouz, comme Khit El Oued (fig. 4).

Figure 4. Localisation des douars d'origines des anciens coopérateurs



Légende : Les coopératives regroupaient des familles venues de la région proche.

Sources : Carte réalisée à partir de l'image NASA Shuttle Radar Topography Mission, 2009 ; observations de terrain, 2014.

Les « gens de la montagne » comme ils sont appelés par les paysans « d'ici » venaient principalement de la région d'Ousletia, où ils ont été repoussés des vastes terres fertiles par les colons au moment du protectorat (Frémont, 1969 ; Riaux, 2014). Les autres familles présentes à cette époque sur le territoire de Haffouz sont originaires de territoires qui s'étendent aux pieds du Jbel Trozza, essentiellement d'El Alaa. D'après la mémoire locale, seule une famille, les Gharsalaoui, était anciennement installée sur les rives de l'oued Merguellil. Cette famille aurait été dépossédée d'une partie de ses terres, en rive gauche de l'oued, par le colon Dumontville, comme nous le raconte un descendant des Gharsalaoui :

« les gens ont pris leur tente pour fuir de l'autre côté de l'oued à l'arrivée des français. Ils avaient peur ». Ceux qui n'ont pas fui, sont devenus ouvriers, puis coopérateurs. Aujourd'hui, on retrouve des Gharsalaoui de part et d'autre de l'oued Merguellil.

Du fait de leurs origines diverses, les coopérateurs avaient des pratiques agricoles extrêmement variées : si les anciens ouvriers du colon étaient déjà devenus des paysans-irrigants au moment de la coopérative, les éleveurs de la Plaine de Kairouan comme ceux d'Ousletia étaient des agropasteurs dont les activités articulaient l'élevage et la céréaliculture pluviale. Cette différenciation

représentait un véritable défi dans l'organisation des activités collectives, comme le mentionne un ancien coopérateur : « les gens de la montagne ne connaissaient rien à l'agriculture, ils étaient particulièrement bornés et ils ne voulaient pas qu'on leur dise quoi faire »¹⁵. Ce problème ne se retrouvait pas dans le cas de la coopérative Paradis, car l'agriculture n'y était pas encore pratiquée à l'époque.

Ainsi, les projets agricoles au sein des coopératives reposaient sur un travail collectif mené par des personnes qui, d'une part devenaient coopérateurs par contrainte et non par choix, et, d'autre part ne possédaient pas les mêmes habitudes en matière d'agriculture. Cette situation se rapproche donc d'une forme de « coopérativisation forcée » (Gachet, 1987 ; Elloumi, 2013) que les témoignages des agents actuels du CRDA (Commissariat régional au développement agricole) de Kairouan confirment. Ces derniers ont en mémoire un processus impulsé par le haut, essentiellement politique, qui leur a été imposé sans consultation : « on devait mettre en place ces coopératives ». Un ancien agent du ministère de l'Agriculture se souvient de cette époque comme celle d'une « marche forcée, pendant laquelle il fallait faire des forages partout pour créer ces collectifs très rapidement ». Malgré tout, un des héritiers de l'époque des coopératives rapporte que son grand-père – ancien coopérateur et ancien ouvrier dans une ferme coloniale – « était content de la coopérative car avant, il n'avait pas de terre, donc il était déjà content d'avoir un peu de quoi vivre ». Ainsi, dans le récit transmis aux héritiers, l'expérience des coopératives, est parfois présentée par les anciens comme une réelle opportunité d'accéder à une terre à travailler.

Architecture sociopolitique des coopératives

L'organisation des coopératives reposait sur une architecture définie par le ministère de l'Agriculture, qu'un des anciens coopérateurs nous décrit : « il y avait quatre administratifs : le président, un secrétaire général, un trésorier et un directeur des travaux. Et puis, il y avait trois chefs d'équipe pour réaliser les travaux. Les équipes étaient formées en fonction des besoins. Tous travaillaient la terre comme les autres ». Le directeur technique était désigné par les représentants du Néo-Destour¹⁶ et du pouvoir central : le délégué et le gouverneur. Le président était élu par les coopérateurs. Il était leur représentant. L'organisation sociopolitique des coopératives correspondait donc à un modèle

15 Les différences dans les pratiques s'accompagnaient probablement aussi d'oppositions identitaires, comme c'est souvent le cas entre fellahs et bédouins (Kilani, 1987).

16. Le Néo-Destour est un parti créé en 1934 à la suite d'une scission du Destour. Ses membres ont pour ambition commune de libérer la Tunisie du protectorat. Au moment de l'indépendance, l'Assemblée Constituante donne tous les sièges au Parti qui gouverne sous la présidence de H. Bourguiba.

standard. L'application de ce modèle se retrouve en partie dans le cas des deux coopératives. À Haffouz, le président n'était ni paysan, ni éleveur, ni « du coin ». Selon un de nos interlocuteurs, les coopérateurs l'auraient élu car aucun d'eux ne souhaitait endosser la responsabilité de cette tâche. Mais aussi, aucun d'eux ne savait lire et compter. Le premier président était donc un commerçant éduqué. Lors de son départ, son successeur raconte qu'« il s'est présenté pour être président ». Il a appris à lire et à écrire, conditions *sine qua non* pour remplir les tâches administratives de la coopérative, et représenter les coopérateurs. Les directeurs étaient quant à eux nommés par l'Administration. Selon plusieurs de nos interlocuteurs, ces derniers ne connaissaient pas l'agriculture et comptaient sur un coopérateur de confiance pour les aider à diriger une équipe et à développer l'activité agricole. Dans le cas de la coopérative de Haffouz, cette personne de confiance avait auparavant travaillé comme ouvrier agricole dans la ferme coloniale. Pour le cas de Paradis, l'ancien gérant de la ferme raconte : « le directeur de la coopérative me consultait pour tout faire. Il savait lire et écrire mais il dépendait de moi car il ne connaissait rien à l'agriculture ». Dans les deux cas, les directeurs nommés s'appuyaient sur des agriculteurs qui savaient organiser le travail collectif.

De fait, le processus de nomination des présidents et des directeurs des coopératives illustre une intervention forte du Parti dans l'architecture sociopolitique des coopératives. L'intervention est claire dans le cas du directeur : celui-ci est nommé. Dans le cas du président, l'intervention prend la forme d'outils bureaucratiques imposés qui nécessitent des compétences particulières, ce qui facilitait l'accès à cette tâche pour des notables locaux. Le choix de technocrates est en décalage avec les objectifs de développement agricole. Mais à l'époque, cette configuration correspondait à la volonté du Président Bourguiba de soutenir une élite moderne – force vive de l'UGTT – notamment en plaçant ses membres à la tête de la gestion des UCP pour en faire des relais du Parti-État à l'échelle locale (Micaud, 1969). Néanmoins, malgré cette approche ascendante de l'organisation sociopolitique des coopératives, les coopérateurs ont su se dégager des marges de manœuvre. Par exemple, en apprenant à lire et à compter, en adoptant les conditions exigées par l'Administration, un des coopérateurs a pu se présenter pour le poste de président. Nous verrons plus loin comment cela lui a permis d'influencer des choix culturels imposés par le pouvoir central.

Une eau collective pour alimenter un système culturel négocié

Au sein des coopératives, le collectif avait pour tâche de réguler l'accès à l'eau et son usage, et de gérer la mise en culture de la terre. Là encore, les récits des anciens coopérateurs témoignent de l'existence de marges de manœuvre en termes de prise de décision et de contournement des choix imposés par

l'Administration. Dans la coopérative de Haffouz, l'État était fortement intervenu pour transformer le territoire en espace irrigué en améliorant l'accès à l'eau des sources et des nappes. Deux puits servaient à irriguer un espace délimité correspondant respectivement à 7 et 8 lots ¹⁷ de terre. L'un de ces puits est encore nommé *Bir Cherka*, le « puits collectif ». Pour exploiter le puits *Cherka*, les coopérateurs utilisaient une motopompe fournie par l'État. Sa gestion était assurée par tous les usagers : « tous contribuaient au coût d'entretien du puits et du moteur. L'un des usagers passait voir les autres pour les informer de la réparation à effectuer ». La gestion de l'eau dépendait donc d'une coordination collective.

En cas de tension, les usagers pouvaient en référer à une autorité qu'ils considéraient comme légitime : « Du temps de la coopérative, il y avait un acte officiel qui stipulait les familles qui avaient le droit d'utiliser les puits. C'est l'Administration qui s'occupait de la topographie, des terres, qui faisait cet acte, elle s'occupait aussi des puits. Il n'existe qu'une seule copie de l'acte, mais s'il y avait un problème tu pouvais aller à l'Administration pour demander le temps d'irrigation auquel tu avais droit. Chacun irriguait 4h le matin et 4h l'après-midi pendant un jour, puis il attendait que les 7 autres irriguent et c'était de nouveau à son tour ». La gestion de chaque puits reposait donc sur un périmètre bien délimité, des ayants droits identifiés, un ensemble de règles collectivement admises et une autorité légitime pour réguler l'organisation. Cette organisation, proche de celle qu'Elinor Ostrom (1992) qualifie de *self-governing irrigation systems*, dépendait néanmoins d'un contrôle de l'Administration avec lequel les coopérateurs composaient. Mais les marges de manœuvre ont fait que « l'eau de l'Administration » (Zghal, 1967, 15) est aussi devenue dans une certaine mesure celle des *fellahs*. En ce sens, l'expérience de la coopérative a permis un apprentissage collectif de la gestion locale de l'eau en commun. Bien que ce type de gestion tende à disparaître avec l'émergence de puits individuels, elle perdure encore autour du puits *Cherka*.

En contrepartie de l'amélioration de l'accès à l'eau, l'Administration attendait des coopérateurs qu'ils acceptent ses choix cultureux (Zghal, 1967). L'imposition de ces choix s'accompagnait d'une mise à disposition de moyens pour les mettre en place : l'eau, comme on l'a vu, mais aussi un tracteur et des semences. Selon nos interlocuteurs, il était interdit aux coopérateurs de cultiver des produits qui n'étaient pas choisis au préalable par l'Administration centrale. Le rapport de certains gestionnaires, anciens ouvriers agricoles, avec les techniciens chargés de les accompagner était souvent conflictuel. Ces derniers

17 La mention de lots de terre au moment de la coopérative peut s'expliquer par la succession rapide de la Cellule en UCP puisque, en règle générale, dans les Cellules de Mise en Valeur, les lots étaient individuels, alors que dans l'UCP, l'exploitation était collective.

étaient considérés comme incompetents dans le domaine agricole et nos interlocuteurs racontent que leurs conseils n'étaient pas suivis. Selon l'ancien président de la coopérative Haffouz, les choix cultureux lui revenaient, il en décidait pour l'ensemble des autres coopérateurs. Une certaine flexibilité existait donc en matière de choix cultureux entre ceux édictés par l'Administration, ceux suivis par les gestionnaires de la coopérative et ceux refusés par les gestionnaires aux autres coopérateurs. L'imposition des choix cultureux ne favorisait pas le développement d'une gestion par les coopérateurs, alors que c'était l'un des objectifs de la mise en place des coopératives. Néanmoins, les coopérateurs mobilisaient plusieurs registres d'action pour s'approprier la structure imposée par l'Administration. C'est là une autre marge de manœuvre des coopérateurs au sein du collectif imposé.

Les dysfonctionnements du collectif

Malgré les capacités de contournement de la structure imposée par les coopérateurs, quelques témoignages de nos interlocuteurs illustrent que les coopératives ne « fonctionnaient » pas en termes de productivité : « Ahmed Ben Salah nous a imposé l'idée de coopérative. Si on avait une vache, un mouton... on devait la partager. On ne gagnait que 150 millimes par jour. L'agriculteur travaillait du lundi au vendredi. Il prenait 150 millimes par jour. Normalement, il devait recevoir 2 dinars mais en réalité, il récupérait la différence en farine ». Les paroles d'un ancien coopérateur renforcent cette idée : « nous étions tellement pauvres, on n'avait pas de quoi manger, alors quand l'État a proposé de diviser les terres, on n'a pas refusé, surtout que l'État avait dit que la terre nous appartiendrait après 30 ans ». Mais malgré ces dysfonctionnements, les témoignages négatifs ou de mécontentement restent ponctuels. En effet, dans la mémoire collective, si l'expérience des coopératives est empreinte de difficultés, les anciens s'attardent à en décrire les aspects positifs. Ils insistent d'une part sur leurs capacités d'action au sein de ces structures communément dépeintes comme rigides dans la littérature, et d'autre part, sur le dynamisme de l'agriculture à cette époque-là. Par contre, lorsqu'ils parlent des héritages de cette époque, les anciens coopérateurs et leurs descendants insistent sur les difficultés foncières qu'ils rencontrent jusqu'à aujourd'hui.

La complexité foncière, un héritage prégnant des coopératives

Pour nos interlocuteurs, l'attribution individuelle de la terre marque la fin des coopératives. Aujourd'hui, ils portent leur attention sur la reconnaissance de leurs droits et se confrontent aux procédures administratives afférentes au statut d'une terre autrefois collective.

L'attribution des lots : enjeu de rapports locaux

Selon les récits recueillis, la distribution des lots était organisée par les représentants du Parti, gouverneur et délégué, qui imposaient la procédure de partage. Elle restait néanmoins flexible. Par exemple, les coopérateurs de Paradis pouvaient échanger le lot reçu s'ils le souhaitaient. Beaucoup ont cherché à obtenir un lot de terre voisin de celui d'un membre de leur famille élargie. Dans le cas de Haffouz, la nature des rapports de l'époque entre coopérateurs et entre coopérateurs et Administration semble avoir sensiblement influencé la distribution. Sans parler de l'accaparement de la moitié de la terre par le notable Dhissi, nos interlocuteurs signalent des irrégularités : le partage aurait eu lieu en l'absence de certaines personnes. Ainsi nous l'explique un agriculteur de Haffouz « [mon père] était en mission à Tunis. Le président de la coopérative a attendu que mon père ne soit pas là pour faire le partage des terres ». Un autre agriculteur explique de son côté que : « si mon grand-père avait été présent, il n'aurait jamais accepté que le partage se déroule ainsi, surtout que c'était quelqu'un qui avait du pouvoir vu qu'il travaillait dans la coopérative et vu qu'il était l'un des plus vieux de Haffouz et qu'on le respectait. Il y avait uniquement le grand père de [ancien gérant de la ferme coloniale] et un autre qui avaient demandé d'attendre à ce que mon père revienne pour effectuer le partage des terres. Mais les autres avaient tellement hâte de recevoir leur lot, qu'ils n'ont pas voulu attendre ». Ces témoignages reflètent la complexité des rapports entre les gestionnaires de la coopérative et les représentants de l'administration d'une part, et d'autre part, entre ces deux groupes d'acteurs et des leaders du temps du Protectorat tel que l'ancien gérant de la ferme de Dumontville. On y voit se mêler des rapports de pouvoir entre puissants de la coopérative et puissants du temps de l'époque précédente, qui se traduisent encore aujourd'hui par des inégalités d'accès à la terre.

Un « titre bleu » difficilement accessible

Pour les héritiers du temps des coopératives, l'attribution des lots est assimilée au début des difficultés administratives d'accès au titre foncier officiel : le fameux « titre bleu » délivré par l'Agence de conservation foncière. Les anciens racontent qu'au moment de la répartition de la terre, un titre de propriété individuelle leur avait été promis. En versant une somme à l'État, les anciens coopérateurs pensaient obtenir leur titre de propriété privée et individuelle. En théorie, à partir de 1969 la procédure de vente des terres domaniales aux anciens coopérateurs repose sur un paiement échelonné qui, à son terme, devait se traduire par l'obtention d'un titre de propriété. En 1995, la loi interdisant la vente des terres domaniales a gelé la situation. Les anciens coopérateurs qui n'avaient pas procédé au paiement de la totalité des échéances

ont été considérés comme déchus de leur droit. Ils ne pouvaient alors obtenir qu'un certificat d'exploitation (Elloumi, 2013). Actuellement, aucun des paysans rencontrés ne possède de « titre bleu », alors que ce dernier est nécessaire pour accéder aux subventions et aux crédits. Selon les cas, parfois plus de dix ans se sont écoulés entre le partage de la terre et l'acquisition de « papiers officiels » ou de « contrats des terres ». Pour le moment, le statut de la terre est celui de « terre étatique agricole ». Les paroles des paysans témoignent d'une forme d'incompréhension et/ou d'une méconnaissance des procédures administratives prévues pour le transfert des terres domaniales aux anciens coopérateurs.

Actuellement, les héritiers des coopérateurs multiplient les démarches administratives pour acquérir un titre foncier auquel ils estiment avoir droit. La description de ces démarches par l'un de nos interlocuteurs illustre l'ambiguïté qui pèse encore aujourd'hui sur le statut de ces terres : « pour entamer une démarche administrative, les propriétaires doivent se procurer l'ensemble des attestations des 16 familles de la coopérative, car aux yeux de l'administration, on partage encore tous la même terre. Pour obtenir le titre bleu, il faut se procurer plusieurs attestations : le "contrat de vente" effectif à partir de 1987¹⁸, mais reçu en 1992, puis "l'attestation du partage de la propriété" reçue en 1998, puis l'attestation disant que "l'État a levé la main sur la terre", et enfin le papier qui montre "la condition de perte de droit de l'État" ». L'époque de la coopérative a clairement participé à l'actuel imbroglio administratif autour du foncier que les récents événements pérennisent, même si après la révolution (janvier 2011), des opportunités ont eu lieu pour l'obtention des titres fonciers. L'effet de ces diverses étapes de l'histoire des procédures se retrouve dans les témoignages des héritiers : « Bourguiba a permis à certains de payer leur terre [avec un paiement] échelonné sur 20 ans pour ensuite recevoir le titre bleu. 12 personnes ont commencé à payer. À l'arrivée de Ben Ali, il a été interdit pour les personnes de l'Union [Paradis] de recevoir le titre bleu, car il a été considéré que la terre était à l'État. Personne n'a rien eu, c'était fermé. Après la révolution, certains sont allés réclamer pour obtenir le titre bleu et certains ont réussi ». Ce témoignage reflète la fin de la possibilité d'achat des terres par les anciens coopérateurs à la suite de la loi de janvier 1995 interdisant à l'État de vendre des terres domaniales. Cela a débouché sur une situation complexe en termes de statut foncier de ces terres. Depuis la révolution, les circulaires ministérielles montrent que le Gouvernement cherche à clarifier la situation pour que la loi de 1995 n'ait plus l'effet rétroactif qu'on lui avait conféré à l'époque.

18. Ces dates correspondent à celles indiquées sur les documents officiels de notre interlocuteur.

L'absence de titre foncier est vécue comme une injustice pour certaines familles, particulièrement pour les membres de la famille Gharsaloui qui se sont vus confisquer leurs terres au moment du Protectorat, mais aussi pour ceux qui ont le sentiment de devoir payer une terre que leurs ancêtres ont gagnée en la travaillant : « j'ai hérité de la terre de mon père, mais on ne peut pas dire que ce soit vraiment un héritage, c'est comme si je devais l'acheter à l'État ». Ainsi, l'agriculture familiale de Haffouz est portée par des paysans qui ont parfois le sentiment de cultiver des terres qui ne leur appartiennent pas.

Conclusion. Récits mitigés des coopératives : interroger les cadres d'action collectifs contemporains

Le cas de Haffouz illustre parfaitement l'analyse selon laquelle les difficultés sur le foncier sont : « le produit d'un processus d'appropriation par les autorités coloniales puis par les pouvoirs publics nationaux » (Elloumi, 2013). Néanmoins, la marque des coopératives est plurielle. Elle concerne clairement le paysage foncier que ce soit en termes de redistribution des terres, d'opportunités pour des *fellahs* dont les ancêtres ont été dépossédés de leurs terres ou encore de complexité administrative pour des héritiers qui considèrent injuste leur situation foncière au vu de l'interprétation qu'ils font de l'histoire. La mise en place des coopératives a également été une étape du façonnement des rapports entre paysans, Administration et relais locaux du Parti.

À Haffouz, l'analyse des témoignages des anciens permet de tempérer l'image négative souvent donnée de l'expérience des coopératives, qui, sans atteindre l'ensemble de ses objectifs, présente néanmoins des innovations intéressantes et des opportunités aux yeux des paysans. D'un côté, l'intervention étatique à cette époque semble avoir jeté les bases du développement d'une agriculture familiale marchande : apprentissage de pratiques culturelles et de la gestion collective de l'eau d'irrigation. D'un autre côté, si la mise en place autoritaire des coopératives ne permet théoriquement pas la prise d'autonomie des paysans, ces derniers semblent avoir trouvé des marges de manœuvre pour instaurer des espaces d'auto-organisation au sein d'une architecture sociopolitique verticale. Ils ont ainsi appris à se positionner dans les jeux politiques initiés entre autres par les relais locaux du parti et les anciens leaders de la période coloniale.

Bien sûr, après plus d'un demi-siècle, ce travail sur la mémoire, ne permet pas de retracer complètement le fonctionnement des coopératives de Haffouz. Comment la fierté des *fellahs* joue-t-elle dans leurs discours ? Comment cherchent-ils à inscrire l'origine de leur agriculture actuelle dans leurs actions passées ? C'est là une limite de cette réflexion. Une autre limite est de ne pas avoir eu recours aux archives, ce qui aurait pu nous éclairer sur les statuts et

les usages du foncier à l'époque. Toutefois, les souvenirs des coopérateurs et ceux qu'ils ont transmis à leurs héritiers permettent de qualifier certains aspects de ces collectifs, certains de leurs atouts et de leurs défaillances. Ils ont également permis de mettre en exergue la manière dont l'implantation d'un dispositif de développement sous-tendu par une volonté politique de remodelage des rapports de pouvoir locaux a induit des dynamiques organisationnelles autour de l'accès à l'eau et à la terre. La reconnaissance de la dimension stratégique du comportement des coopérateurs – inspirée par Anthony Giddens (1984) – au sein des coopératives n'implique pas dans notre analyse une hiérarchisation entre les effets des contraintes structurelles et ceux de l'individu. Ainsi, nous avons montré que la nature des rapports entre administrations, membres du Parti et paysans organise à la fois la structure et les marges de manœuvre au sein des coopératives.

Il semble important de se référer à cette expérience, dans un contexte où l'on s'interroge beaucoup sur les dynamiques sociopolitiques d'autres formes de collectifs comme les Groupements de développement agricole, ou GDA (Canesse, 2009 ; Gana, 2011 ; Ben Mustapha *et al.*, 2016). Dans cette perspective, une analyse fine et diachronique des rapports entre paysans, notables locaux, agents des administrations, viendrait nourrir l'analyse des enjeux de réorganisation des politiques publiques dans un contexte d'inégalités d'accès aux ressources.

Bibliographie

- BELHEDI Amor, 2014, *Le monde rural : de la marginalisation à la récupération et la modernisation*, [En ligne : <http://amor-belhedi.voila.net/actrurale.htm>].
- BÉLIÈRES Jean-François, BONNAL Philippe, BOSCH Pierre-Marie, LOSCH Bruno, MARZIN Jacques, SOURISSEAU Jean-Michel, THIRION Marie-Cécile (éds.), 2014, *Les agricultures familiales du monde : définitions, contributions et politiques publiques*, Paris, CIRAD, AFD.
- BEN MUSTAPHA Azza, FAYSSE Nicolas, MARLET Serge, JAMIN Jean-Yves, 2016, « Une action collective analysée par ses acteurs : une association d'irrigants en Tunisie », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, n° 4, 356-366.
- BLEUCHOT Hervé, 1999, « Habous », *Encyclopédie Berbère*, t. XXI, Aix-en-Provence, Edisud, 3265-3272, [En ligne : <https://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1840>].

- CANESSE Aude-Annabelle, 2009, « Gestion des ressources naturelles et système institutionnel de gouvernance en Tunisie », *Maghreb-Machrek*, vol. 4, n° 202, 49-64.
- CHEREL Jacques, 1964, « Les unités coopératives de production du Nord tunisien », *Revue Tiers Monde*, vol. 8, n° 31, 235-254.
- COLLARD Anne-Laure, RIAUX Jeanne, MASSUEL Sylvain, RAÏSSI Marwa, BURTE Julien, 2015, « Et si on faisait comme ceux de la plaine ? Aspirations et limites d'une petite agriculture dynamique en Tunisie Centrale », *Cahiers Agricultures*, n° 24, 335-341.
- ELLOUMI Mohamed, 2007, « Agriculture et monde rural tunisiens dans le contexte de la mondialisation », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 134, Tunis, Publication du C.E.R.E.S., 117-163.
- ELLOUMI Mohamed, 2013, « Les terres domaniales en Tunisie : l'histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics », *Etudes rurales*, vol. 192, n° 2, 43-60.
- FRÉMONT Armand, 1969, « Dans la région du Djebel Serdj (Dorsale Tunisienne) », *Méditerranée*, vol. 10, n° 1, 3-46.
- GAGNON Gabriel, 1974, « Coopératives, politique et développement », *Sociologie et sociétés*, vol. 6, n° 2, 87-100.
- GANNA Alia, 2011, *Agriculteurs et paysans, nouveaux acteurs de la société civile et de la transition démocratique en Tunisie*, Tunis, Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, Diwan.
- GANNA Alia, 2013, « Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, vol. 1, n° 215, 57-80.
- GIDDENS Anthony, 1984, *The constitution of society: Outline of the theory of structuration*. Berkeley, University of California Press.
- GLASER Barney, STRAUSS Anselm, 1967, *Discovery of grounded theory for qualitative research*, Chicago, Aldine.
- GUILLAUME Henri, 2009, « Mutations agropastorales, ruralité et développement dans le Sud-Est tunisien », in P. Bonte, M. Elloumi, H. Guillaume, M. Mahdi (dir.), *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés oriental marocain et Sud-Est tunisien*, Tunis, Cérès Éditions, 19-43.
- JOULI Mustapha, 2008, *Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie*, thèse de doctorat en économie, Montpellier, Université Montpellier I.
- JOULI Mustapha, 2009, « Problématique de financement de l'investissement agricole en Tunisie », *New Medit.*, n° 4.
- JOULI Mustapha, KAHOULI Ismahen, ELLOUMI Mohamed, 2014, « Appropriation des ressources hydrauliques et processus d'exclusion dans

- la région de sidi Bouzid (Tunisie Centrale) », *Etudes rurales*, vol. 2, n° 192, 117-134.
- KASSAB Ahmed, 1981, « L'agriculture tunisienne sur la voie de l'intensification », *Annales de géographie*, vol. 90, n° 497, 55-86.
- KILANI Mondher, 1986, « L'influence de l'État dans la transformation du système hydraulique du groupe d'oasis de Gafsa (Tunisie) », *Genève-Afrique*, vol. 24, n° 2, 7.
- LAHMAR Mouldi, 1994, *Du mouton à l'olivier. Essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*, Tunis, Cérès Éditions.
- MELLITI Imed, MAHFOUDH-DRAOUI Dorra, 2009, « Les sciences sociales en Tunisie. Histoire et enjeux actuels », *Sociologies Pratiques*, n° 19, 125-140.
- MICAUD Charles, 1969, "Leadership and Development: The Case of Tunisia", *Comparative Politics*, vol. 1, n° 4, 468-484.
- OSTROM Elinor, 1992, *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, s.l., ICS Press.
- PONCET Jean, 1962, *La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881 : étude de géographie historique et économique*, Paris-La Haye, Mouton.
- RIAUX Jeanne, GIRALDI Marie, NOURI Habiba, 2015, « Quand l'histoire orale s'invite dans la gestion de l'eau : l'espace irrigué de Kerma (Tunisie) », *Espaces et Sociétés*, vol. 1, n° 160-161, 155-172.
- ZGHAL Abdelkader, 1967, *Modernisation de l'agriculture et populations semi-nomades*, Paris-La Haye, Mouton.

Reconfigurations contemporaines des territoires agricoles et rôle des organisations paysannes

Les cas de Cotopaxi et de Cayambe dans les Andes équatoriennes

Luciano MARTÍNEZ VALLE

Diego MARTÍNEZ GODOY

Certaines analyses portant sur les agricultures familiales andines équatoriennes s'appuient sur une vision idyllique (Houtart, 2011), envisagent les communautés paysannes comme des groupes homogènes en se limitant trop souvent à l'étude des systèmes agraires (Gasselin, 2000 ; Vaillant, 2013) ¹. Nous proposons de réfuter cette idée de l'homogénéité des agricultures paysannes andines en Équateur tout en reconnaissant que certaines caractéristiques communes à ces agricultures peuvent donner l'impression qu'elles correspondent à un territoire homogène d'un point de vue socio-productif. En effet, en fonction des trajectoires historiques de développement ou des formes que revêt le capitalisme dans chaque territoire, il est possible d'identifier des différences dans les caractéristiques économiques des territoires ainsi que dans l'organisation des systèmes d'acteurs ; et ce même si ces territoires subissent les effets du même processus de globalisation et impliquent des acteurs de prime abord similaires.

L'analyse qui suit a été développée à partir de recherches effectuées en 2011 et 2012 dans deux zones différentes des Andes équatoriennes : Cayambe ² au nord de Quito, caractérisée comme une zone de production laitière orientée vers le marché intérieur et la province du Cotopaxi ³ au sud de Quito, où prédomine la production de fleurs et de brocoli orientée vers le marché extérieur. À partir d'une analyse des relations qui lient les agricultures familiales et l'agro-industrie, nous cherchons à mettre au jour, les spécificités de chacun des territoires étudiés, du point de vue de leurs trajectoires historiques, des pratiques d'insertion au marché déployées par les agriculteurs familiaux, ainsi que des stratégies mises en œuvre par les entreprises capitalistes.

1. Comme le rappelle Nasser Rebaï (2012), le système agraire, est un concept trop limité car l'analyse des dynamiques rurales passe nécessairement par la prise en compte de facteurs qui dépassent la seule question agricole.

2. Enquêtes qualitatives réalisées auprès de familles insérées dans le système de production laitière.

3. Enquêtes réalisées auprès de familles des salariés des industries de fleurs (94 enquêtes) et de Brocoli (88 enquêtes).

Le choix de comparer les deux zones d'étude est dicté par le souci d'élaborer une vision plus large de l'agriculture familiale. Il permet de prendre en compte la dimension territoriale de cette forme de production (Bélières *et al.*, 2013 ; RIMISP-FIDA, 2014), et d'intégrer la spécificité des situations observées en Équateur dans l'élaboration d'une typologie qualitative de ces formes d'agriculture. Une attention particulière est accordée au système social spécifique (organisation sociale paysanne) qui permet aux agriculteurs familiaux d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de réponse à l'emprise croissante de l'entreprise capitaliste en milieu rural. Il est particulièrement important d'analyser le rôle de l'organisation sociale paysanne dans un contexte de changements de type structurel dans le milieu rural équatorien. Nous verrons en effet que face aux stratégies entrepreneuriales mises en marche par l'agro-industrie, il existe en ce moment différentes stratégies déployées par les agricultures familiales en fonction des modalités d'organisation dont disposent les paysans et les communautés paysannes.

Cet article propose d'analyser deux dynamiques d'insertion des économies familiales paysannes dans le marché mais aussi deux formes de réponse aux actions exercées par les entreprises capitalistes et aux effets que celles-ci provoquent dans la transformation de leurs territoires. L'idée de l'importance de l'organisation sociale paysanne inscrite dans un contexte de mutation du territoire andin nous a donné aussi des éléments pour analyser différents types de stratégies qui s'affrontent dans un même territoire ou dans un champ social (Bourdieu, 2013), en ayant pour objectif la modification de leurs positions, ainsi que de leurs rapports sociaux.

Après une brève description géographique et productive des deux zones andines étudiées, qui nous amène à décrire les diverses voies de développement adoptées dans ces deux territoires, nous caractérisons et analysons les différentes formes d'agricultures familiales existantes et finalement montrons à partir des stratégies choisies par les agriculteurs familiaux le rôle de l'organisation sociale paysanne face aux changements d'ordre structurel.

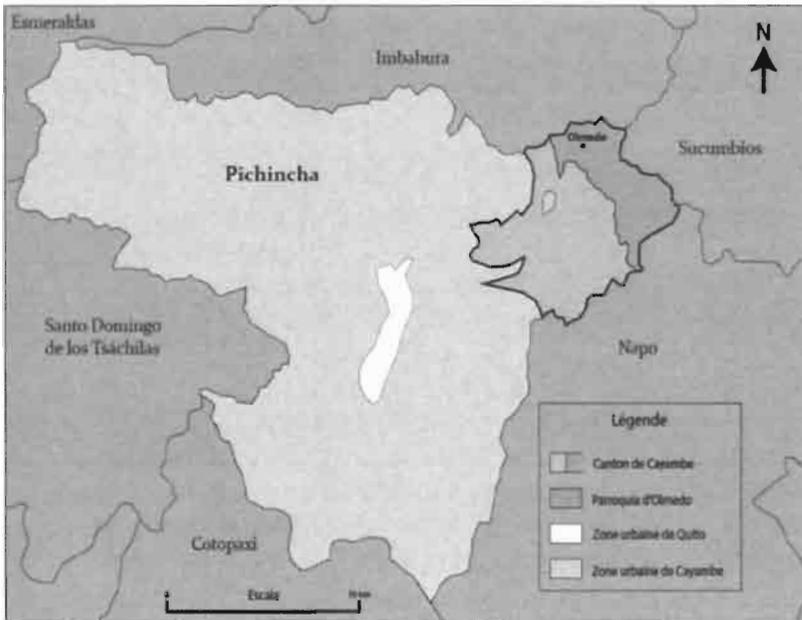
Pichincha et Cotopaxi, deux territoires en cours de reconfiguration

La spécialisation laitière à Cayambe (Pichincha)

Au nord-est de la province de Pichincha se localise le territoire de Cayambe (cf. carte 1), situé à seulement 70 km de Quito (capitale de l'Équateur). Il s'agit d'une zone constituant un bassin de production agro-industrielle très important, avec des activités centrées sur la production floricole et laitière. Certaines données nous montrent que pendant les deux dernières décennies l'emploi

agricole aurait augmenté de 93 %, en raison notamment de l'augmentation de la participation des paysans dans le développement de la chaîne productive laitière mais aussi de l'expansion de l'activité floricole (Chiriboga, 2008, 168).

Carte 1. Cayambe (Pichincha)



Source : Diego Martinez, 2016.

À propos de l'activité laitière, actuellement on peut comptabiliser plus de 6000 fermes avec une taille moyenne de 5 hectares (Chiriboga, 2008), appartenant aux petits producteurs, qui sont eux-mêmes regroupés dans des associations afin de pouvoir accéder au marché à travers la signature de contrats avec des puissantes agro industries locales et nationales. Depuis 8 ans, des programmes spécifiques, créés par le gouvernement central, favorisent l'articulation entre petits producteurs et entreprises agro-industrielles (AGSO, Nestlé, Floralp, Rey Leche). Il s'agit d'une forme de contractualisation de l'agriculture présentée sous l'expression de *Negocios Inclusivos* : il s'agirait de « commerce juste et solidaire », ce qui a aussi signifié l'augmentation du prix du lait au bénéfice des petits producteurs laitiers⁴.

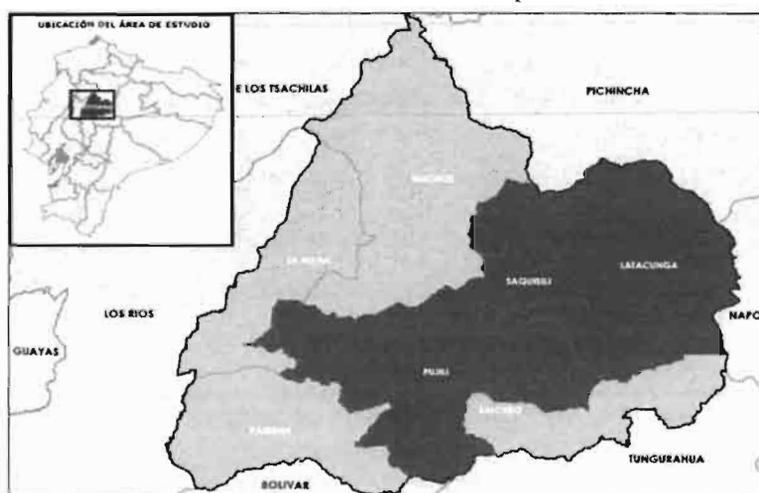
4. Entre 2007 et 2016 le prix du lait est passé de 0.33 cts de Dollar à 0,42 cts de Dollar.

Cette zone constitue l'exemple d'un processus par lequel la grande importance accordée aux productions rémunératrices a induit ce qu'on appelle une « spécialisation régionale » (Losch, 2014, 27), au détriment des systèmes agricoles polyvalents qui existaient auparavant, menés par des agriculteurs familiaux bénéficiaires du processus de réforme agraire entre les années 1960 et 1980. En effet, l'explosion des industries agroalimentaires, plus spécifiquement laitières vers la fin des années 1990, a généré de façon progressive dans ce territoire, une transformation chez des « paysans polyvalents » qui sont devenus actuellement des petits producteurs laitiers, utiles au développement de la chaîne de valeur agro-industrielle.

Le territoire des fleurs et du brocoli (Cotopaxi)

La province du Cotopaxi, située au sud de la province de Pichincha (cf. carte 2), s'est caractérisée historiquement comme une zone d'*haciendas* laitières. Actuellement il y a une forte présence de l'agrobusiness, avec des productions orientées spécifiquement à l'exportation. Au contraire de la zone de Cayambe, cette zone n'a pas connu des changements profonds au niveau de sa structure agraire, toujours dominée par le système d'*hacienda*. À partir des années 1990, la province du Cotopaxi est devenu un centre agro-industriel très important. La production de fleurs et de brocoli a connu un processus d'expansion à la faveur de l'augmentation des échanges internationaux dans un contexte de libéralisation des marchés. Il s'agit d'activités agricoles à haute rentabilité, orientées exclusivement à l'exportation, avec des normes de qualité élevées.

Carte 2. Province du Cotopaxi



Source : FLACSO, Équateur, 2014.

Dans le cas des fleurs, l'Équateur est devenu le troisième exportateur mondial avec 8,58 % du total des exportations floricoles dans le monde. Jusqu'en 2010, il existait 82 entreprises floricoles dans la province du Cotopaxi (22 % du total national), occupant 647,5 ha, ce qui représente à peu près 18,5 % du total de la superficie nationale dédiée à cette activité (Martínez Valle, 2015). Dans le cas du brocoli, cette production a connu une explosion vers la fin des années 1990, en fonction d'une augmentation de la demande au niveau mondial (venant notamment d'Europe et des États-Unis). Les entreprises productrices de brocoli se sont installées dans des territoires paysans où la disponibilité de terre et de main d'œuvre leur était favorable.

Une construction territoriale différenciée

Malgré des similitudes culturelles ⁵ et des points communs quant à la situation géographique des deux zones étudiées dans la *sierra* équatorienne, celles-ci ont subi des évolutions territoriales différentes. En effet, l'avancée du capitalisme en milieu rural a pris des formes distinctes. Dans la zone de Cayambe ⁶, le modèle de l'*hacienda* a fonctionné jusqu'au début des années 1960. Ensuite, à partir des diverses mobilisations paysannes qui ont accéléré la mise en marche du processus de réforme agraire de la part de l'État, les communautés indiennes ont pu mener une stratégie de pression sur la terre afin de s'approprier totalement l'espace des *haciendas*, contrôlées par le IERAC ⁷ vers la fin des années 1980. On peut dire qu'il s'agit d'une stratégie endogène pour le contrôle de la terre, qui pourrait même être qualifiée de « voie paysanne », dans la mesure où ce sont les familles qui ont accédé individuellement ou collectivement à la terre et à d'autres ressources (eau et pâturages) provenant de l'ancienne *hacienda*. Au cours de ce processus, les activités paysannes se sont inscrites dans divers rapports de production qui ont finalement abouti à la disparition du système d'*hacienda*. Les paysans ont d'abord été « *huasipungueros* » ⁸, ensuite « *cooperados* » et finalement producteurs familiaux. Cependant le maintien du lien organisationnel et social a toujours été assumé par la figure de la *comunidad* ou communauté indienne, laquelle est un acteur important dans la zone mais a aussi subi des changements importants eu égard au poids qu'elle a eu dans l'organisation de la vie collective tout au long de l'histoire.

5. Les deux zones de recherche font partie du monde paysan andin, lequel se caractérise par des pratiques culturelles et de travail spécifiques

6. Correspondant à la zone de recherche dans la paroisse d'Olmedo.

7. Institut de réforme agraire et colonisation (IERAC).

8. Il s'agit des paysans appartenant à l'*hacienda* (grande propriété foncière), pour laquelle ils sont obligés de travailler gratuitement plusieurs jours par semaine en échange de l'accès à un lopin de terre (Guerrero, 1991).

Les deux dernières décennies (depuis la fin des années 1980) se caractérisent par l'insertion croissante d'acteurs extérieurs au territoire qui ont mené les communautés paysannes sur la voie de la spécialisation laitière. Plusieurs entreprises agro-industrielles se sont installées sur le territoire pour accéder à des produits agricoles issus de terres d'excellente qualité. Actuellement la conformation d'associations de petits producteurs et la sélection des meilleures terres pour installer les pâturages constituent des conditions nécessaires pour établir une relation contractuelle avec une entreprise.

Le cas de la province du Cotopaxi constitue l'exemple d'un modèle opposé à celui de Cayambe, surtout dans certaines paroisses comme Latacunga, Saquisilí, Pujilí y Salcedo, où la floriculture et la production de brocoli se sont développées vers la fin des années 1990. En effet, ici les *haciendas* n'ont pas été l'objet d'une intervention directe de la réforme agraire. Cependant les paysans ont réussi à conserver les terres qu'ils cultivaient auparavant comme *huasipungos*. Des auteurs ont caractérisé cette situation comme un modèle *junker*⁹ en s'inspirant du modèle établi par Karl Kautsky et Heinrich Weber dans le cas de l'Allemagne de l'Est (voir par exemple Murmis, 1980). La modernisation de l'*hacienda* a signifié aussi la transformation de son système productif, qui est passé d'une base céréalière à un système d'élevage bovin extensif – ce qui a provoqué une diminution progressive mais importante des besoins en main-d'œuvre. À l'extérieur des *haciendas*, les paysans (anciens *huasipungueros*) ont reconstitué des espaces de production selon la logique du « *minifundio* », en compensant la fin de leur accès aux ressources des haciendas (eau, pâturage, etc..) par la vente de leur force de travail en dehors du territoire, cherchant dans les villes les plus proches des emplois dans la maçonnerie, le travail domestique, et les services.

Mais à partir des années 1990, l'agrobusiness (fleurs et brocoli) s'est développé en partie avec la transformation du système productif des *haciendas*, en partie de façon indirecte à travers la location de terres et l'injection de capital externe au territoire. Cette nouvelle dynamique est capable actuellement d'absorber l'excédent de main-d'œuvre des familles paysannes sans ou avec très peu de terre, dans la mesure où la demande de travail salarié dans ce secteur est croissante.

La présence d'entreprises capitalistes en milieu rural s'accroît dans un contexte de libéralisation des marchés, suite au processus de dollarisation mis en marche dans le pays. Cette présence se manifeste de diverses façons selon les

9. Il s'agit d'un modèle caractérisé par la concentration de terres aux mains des grands propriétaires terriens qui essayent de forcer un processus de modernisation de l'agriculture et un fort contrôle et exploitation de la main d'œuvre.

contextes territoriaux. Cependant, l'analyse de ces deux cas nous montre qu'il existe toujours un processus de subordination de l'économie paysanne au capital, selon différentes modalités consolidées à partir d'initiatives externes au territoire. Dans le premier cas il s'agit d'une relation contractuelle, dans le deuxième d'une relation salariale. Ceci provoque diverses dynamiques productives et organisationnelles qui vont dépendre également des acteurs paysans.

Pour une analyse territoriale des agricultures familiales

La réflexion institutionnelle en cours sur les agricultures familiales

En Équateur, les agricultures familiales sont devenues récemment le centre du débat en ce qui concerne l'élaboration des politiques agricoles nationales, après une période de politiques centrées sur l'agro-industrie. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs indispensables à une construction participative des politiques publiques. En effet, 75 % des unités d'exploitations du pays, correspondent à des exploitations paysannes familiales, et 61 % du total des ménages ruraux se caractérisent comme des agriculteurs familiaux (SENPLADES, 2012).

Malheureusement une mauvaise définition des agricultures familiales, ainsi qu'une exclusion du critère territorial dans leur analyse, pourraient mener les efforts effectués en faveur des agriculteurs familiaux à une voie sans issue, tout en laissant de côté une multitude de cas de familles paysannes qui resteraient exclues des dynamiques économiques du pays.

Actuellement diverses propositions de définition des agricultures familiales sont en discussion. Par exemple, le ministère de l'Agriculture a élaboré une définition propre dans un contexte institutionnel qui considère comme impérative la promotion de l'expression militante du *Sumak Kawsay*. Dans ce sens cette institution nous parle d'agriculture familiale paysanne en faisant référence aux différentes formes d'organisation des activités de travail, productives et interculturelles des groupes familiaux (MAGAP, 2014). La définition prend en compte toutes les activités agraires développées dans une unité productive et intègre aussi les activités non agricoles telles que l'artisanat et le tourisme rural développé au sein des familles et de la communauté.

La Communauté andine des nations (CAN, 2011), quant à elle, considère que les agricultures familiales paysannes sont les unités de production qui utilisent essentiellement de la main-d'œuvre familiale, dont elles sont la principale source de revenu. Il s'agit d'exploitations de petite taille et hautement diversifiées car l'accès aux ressources en terre et capital est limité. La production est orientée vers l'autoconsommation et le marché. Cette agriculture participe aux dynamiques de la communauté et de la région.

Cependant, l'Équateur se caractérise par un milieu rural très hétérogène dû, d'abord, à l'existence de trois « régions naturelles », mais aussi aux voies de développement qui ont transformé les territoires de manière diverse, même au sein d'une même région comme la *sierra* (région andine), comme on l'a déjà signalé auparavant¹⁰. Il est nécessaire de prendre en compte une définition capable d'intégrer cette diversité de situations tout en dépassant les discours politiques autour des démarches fondamentalistes visant à créer une certaine « visibilité » des acteurs paysans. Des auteurs soulignent l'intérêt de dépasser certains discours politiques et militants qui polarisent et généralisent la problématique agricole. Ces discours distinguent d'une manière très schématique, d'un côté les agricultures familiales et de l'autre côté les agricultures d'entreprise, sans concevoir l'existence d'un « gradient de situations » entre ces « deux pôles principaux d'organisation de l'agriculture » (Bosc *et al.*, 2014, 49).

Conscients que nous sommes face à un contexte de « profonde insertion marchande des agricultures » (Van der Ploeg, 2008, cité *in* Bosc *et al.*, 2014, 60), nous considérons que la définition adoptée ne doit pas mettre l'accent sur la fonction productive, ce qui provoquerait des effets pervers de « course à la spécialisation et à la productivité » des agricultures. La définition utilisée se présente comme une grille de lecture et propose l'analyse « des grandes formes d'agricultures familiales », tout en permettant une adaptation des différents critères aux diverses situations locales « en fonction des problématiques spécifiques aux exploitations familiales » (*ibid.*, 54). Dans ce sens on comprend les agricultures familiales comme :

les formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par la mobilisation et l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, intermédiaires, investissements et accumulation (Bélières *et al.*, 2013 cité *in* Bosc *et al.*, 2014, 51).

La définition des agriculteurs familiaux selon les contextes territoriaux

Grâce à cette définition et aux critères proposés par ses auteurs pour caractériser les types d'agricultures familiales, nous pouvons reprendre

10. Dans la province de Tungurahua, par exemple, la faible présence du système d'hacienda et le dynamisme du marché ont permis le développement de la pluriactivité rurale (Martínez Valle, 1994). Dans ce cas là, prédomine la voie paysanne, alors que dans la province voisine de Chimborazo, le poids économique et politique de l'hacienda traditionnelle a été un facteur déterminant de la pauvreté de la population indigène. De la même façon, plus au sud (Province d'Azua), d'autres situations montrant une grande importance de la pluriactivité peuvent illustrer cette diversité (Rebai, 2014)

l'analyse des cas de Cayambe et du Cotopaxi et montrer l'existence de deux types d'agricultures familiales, possédant des caractéristiques et des dynamiques propres (cf. tableau 1).

Tableau 1. Typologie qualitative des agricultures familiales :
Le cas des Andes équatoriennes

Type d'agriculture familiale	Localisation Géographique	Présence d'acteurs extra-territoriaux (Agro-business - Agro-industrie locale)	Conservation de la main-d'œuvre (Fils) dans l'UPF	Degré d'articulation au marché (Production de denrées agricoles)	Disponibilité de terre	Auto consommation	Niveau de capital social
AF : Marchande (Lait)	Cayambe (Pichincha)	OUI	NON	ÉLEVÉ	FAIBLE - MOYEN	TRES FAIBLE	MOYEN
AF : Semi prolétarisée	Cotopaxi	OUI	NON	FAIBLE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE	FAIBLE

Source . Élaboré à partir de Martínez Valle (2014, 71).

En effet, les petits producteurs paysans ont un rôle productif qui dépend des différents contextes territoriaux, en lien avec la disponibilité des ressources dont ils disposent, avec leurs niveaux d'organisation sociale et surtout en lien avec les stratégies des autres acteurs, en particulier extérieurs au territoire paysan (agrobusiness et agro-industrie locale).

Des familles articulées à la chaîne de production agroindustrielle : le cas de l'agriculture familiale marchande (Cayambe)

Dans le cas de Cayambe, les paysans qui ont réussi à contrôler la ressource en terre, se laissant guider par divers acteurs extraterritoriaux (ONG religieuses et programmes de coopération internationale), ont développé une dynamique productive spécialisée dans l'élevage bovin laitier orienté vers le marché intérieur. C'est sur cette base productive que le modèle contractuel s'est construit, à la fin des années 1990, en articulant dans la chaîne de valeur les grands groupes agro-industriels laitiers aux petits producteurs de Cayambe.

En effet, dans cette zone les familles paysannes possèdent un contrôle total de la ressource terre. Suite au processus de réforme agraire, chaque famille a reçu en moyenne 5 ha de terre de très bonne qualité et l'accès à l'eau et aux

pâturages communautaires (fonctionnant dans une logique de coopérative). Elles consacrent leur force de travail uniquement au travail agricole de leurs parcelles.

La principale stratégie de ces agriculteurs familiaux consiste à prioriser les pâturages sous la forme d'une monoculture, utile au développement de l'élevage bovin laitier, au détriment de cultures qui existaient auparavant (céréales, oignons, pommes de terre). La disparition progressive des espaces consacrés aux productions destinées à l'autoconsommation est la preuve de la montée de cette première stratégie familiale. Dans le cas d'une communauté de petits producteurs comprenant 360 familles, uniquement 20 familles conservent des petits espaces pour l'autoconsommation, ce qui représente une perte pour l'agro-biodiversité et une menace pour la souveraineté alimentaire ¹¹ (Martinez Godoy, 2013, 128). Ici la production laitière destinée au marché constitue l'axe déterminant qui oriente les activités économiques des familles paysannes.

La possession de la ressource en terre est notamment un élément important de la configuration productive du territoire. Ici les paysans familiaux ont vu l'intérêt d'adopter des nouvelles formes organisatrices pour accéder au marché, tandis que les entreprises capitalistes ont dû négocier face à un groupe d'agriculteurs « organisés », ayant en main le contrôle des ressources territoriales ¹². Certaines directives relatives aux normes de qualité et de quantité ne favorisent toujours pas les petits producteurs laitiers, cependant ces derniers pourraient inverser la situation en améliorant leur capacité de négociation à travers la mobilisation de leurs ressources en capital social.

Des agriculteurs familiaux salariés de l'agro-industrie : le cas de l'agriculture familiale semi prolétarisée (Cotopaxi)

À l'opposé du cas de Cayambe, le cas de la province du Cotopaxi se caractérise par des familles paysannes ne possédant que très peu de terre, qui ont été obligées de vendre leur force de travail aux entreprises de production de fleurs et de brocoli pour survivre. Leurs petits lopins permettent aux travailleurs de se loger près de leurs postes de travail, ce qui est un avantage pour les agro-industries, qui diminuent ainsi les coûts d'embauche de la main-d'œuvre.

Les unités familiales disposant de terre, minoritaires, se consacrent à la production de pommes de terre et de maïs, destinée majoritairement à

11. La souveraineté alimentaire est considérée selon la FAO (1996) comme « le droit des pays à définir leur propre politique alimentaire » afin de « protéger leur production » dans un « objectif de développement durable et d'autonomie alimentaire ».

12. Cela peut s'expliquer par le maintien de la figure de la communauté paysanne, laquelle existe encore actuellement et a joué un rôle fondamental dans la construction territoriale.

l'autoconsommation, à l'exception des petites unités ayant accès à l'irrigation qui développent un élevage bovin laitier à petite échelle, destiné à la commercialisation locale.

Avec peu de ressources foncières, les familles ne peuvent tirer toute leur subsistance de l'agriculture. C'est ainsi qu'une « division générationnelle » du travail se crée : les jeunes sont salariés dans l'agro-industrie pendant que la gestion du lopin reste à la charge des femmes et des anciens, qui constituent une « force de travail marginale », (Tepitch, 1973).

Dans ce sens, pour leur reproduction, la stratégie centrale des familles consiste à augmenter le nombre de membres de la famille pouvant aller travailler dans les entreprises de fleurs et de brocoli comme main-d'œuvre salariée. Les activités agricoles destinées à l'autoconsommation favorisent la viabilité de cette stratégie en assurant la reproduction de la main-d'œuvre salariée. Sous cet angle, il serait intéressant de signaler que les conditions de conformation du territoire permettent une complémentarité « perverse » entre agriculture familiale et entreprise capitaliste.

Avec peu de terre et une force de travail absorbée par le capitalisme, il n'est pas facile d'envisager une économie paysanne viable construite uniquement à partir d'une logique endogène grâce aux acteurs locaux (Long, 1994 ; Van der Ploeg, 2010). Ici, la présence des entreprises d'agrobusiness (fleurs et brocoli) a simplement déstructuré le territoire antérieurement construit à partir d'une logique issue du modèle de l'*hacienda*.

On peut conclure que la possession ou non de terre marque une vraie différence qui permet aux paysans familiaux d'envisager différentes voies d'interaction avec les entreprises capitalistes qui dominent de plus en plus les dynamiques du milieu rural. Les stratégies des familles, dans les deux cas, ne constituent que des actions au bénéfice des agro industries. En ce sens, la possession d'un capital social (Bourdieu, 1980) pourrait jouer un rôle important, leur permettant de quitter une situation de subordination au capital économique et de mieux s'insérer dans un contexte économique contraignant, à travers des changements structurels.

Dynamiques du champ social, organisation sociale et changements structurels du territoire

Dynamiques organisationnelles a l'intérieur du champ social

On utilise ici le concept de « champ social » de Pierre Bourdieu dans un sens proche de celui d'espace social, où des agents sociaux occupent une situation ou une position déterminée par l'accès à divers types de capital (économique,

culturel, social) et développent plusieurs stratégies pour changer leur position par rapport aux autres agents qui occupent des positions de domination en raison de la concentration des capitaux entre leurs mains. On trouve dans toute cette dynamique sociale un vrai « champ de forces » (Bourdieu, 2013).

Étant donné les conditions actuelles de manque de terre, la famille paysanne a peu de chances de pouvoir déployer des stratégies de production axées sur l'agriculture. La seule exception concerne le petit élevage bovin laitier chez les familles qui possèdent suffisamment de terre. Il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie chez les petits paysans de la sierra équatorienne. Pour les travailleurs des fleurs et des brocolis cela constitue quand même une source complémentaire de revenus. Cela nous montre que certaines définitions de l'agriculture familiale, comme celles de Jan Douwe Van der Ploeg (2013) pour lequel « non seulement la force de travail, mais presque toutes les ressources pertinentes sont non marchandisées et donc sont régulées à travers des mécanismes et des circuits non marchands » (Van der Ploeg, 1998, 43) ne sont pas très utiles pour expliquer la dynamique des territoires où l'agro-industrie agit agressivement.

En effet, les éléments analysés nous montrent qu'il n'y a pas des territoires complètement paysans, puisque d'autres agents sociaux sont aussi présents. Dans les cas analysés, le champ social est façonné par des agents qui occupent des situations différentes, selon la disponibilité des capitaux. Autant dans la province du Cotopaxi qu'à Cayambe, l'entreprise capitaliste est située en position dominante. Si les familles des producteurs laitiers à Cayambe occupent une position subordonnée, ils possèdent quand même un certain capital économique (parcelles, troupeau de bétail, ressources communautaires, etc.) ce qui nous laisse penser qu'ils pourraient changer de position face aux entreprises laitières. Ils possèdent aussi du capital social, car ils sont rassemblés dans des communautés « indiennes » et des associations. Leur capital culturel néanmoins est encore faible, bien qu'il existe des progrès au niveau éducatif. Selon l'analyse de Pierre Bourdieu sur le champ social (2013), des conditions peuvent se créer, afin que le capital social soit utile au développement du capital économique possédé par ces producteurs qui pourront ensuite occuper une position similaire à celle de l'agro-industrie. Concrètement, ceci n'est pas réalisable puisque le capital social des producteurs laitiers n'est pas suffisant pour modifier le champ des forces, dominé par l'agro-industrie laitière.

De leur côté, les entreprises, en utilisant leur capital économique, social et culturel, ont été capables de tisser des liens solides avec l'État, ce qui a généré la conformation d'un capital politique solide, inaccessible aux agriculteurs familiaux. En revanche, les paysans n'ont pas un niveau de cohésion sociale suffisant et utile au renforcement des formes associatives existantes dans la

sphère productive, susceptible de donner une issue favorable à leurs intérêts dans le champ social. Actuellement, si les agriculteurs familiaux ne cherchent pas à élargir leur capital social et politique notamment en relation avec l'État, le changement des positions entre les principaux acteurs dans ce champ social deviendra une tâche difficile.

Étant donné que la liaison avec le marché se fait directement par le biais de l'agro-industrie, les agents sociaux se trouvant à un niveau intermédiaire (Église, ONG *Casa Campesina*, intermédiaires du lait, etc.) ont été exclus de cette confrontation. Dans ce sens, le champ social est devenu plus complexe, et en même temps les agents subordonnés doivent déployer de nouvelles stratégies pour se positionner dans une situation plus favorable du point de vue économique, social et politique.

Dans le cas de la province de Cotopaxi, les faibles niveaux d'organisation, tant au niveau de la sphère du travail, qu'au niveau communautaire, montrent que les producteurs familiaux ne disposent pas d'un capital social suffisant pour promouvoir des stratégies appropriées dans le champ social. En effet, les familles des salariés de la floriculture ne se sentent plus représentés par les communautés, qui actuellement sont devenus des « *barrios* » (quartiers), c'est-à-dire une forme d'organisation plus urbaine que rurale. Dans la sphère du travail, les syndicats n'existent pas, ce qui a permis au patronat de créer des « comités d'entreprise » actuellement chargés de limiter l'organisation autonome de travailleurs.

Dans ce cas, la dynamique du champ social reste dominée par l'agro-industrie qui développe des stratégies pour conserver sans modification le champ des forces. C'est pourquoi les entreprises développent les services sociaux (santé, restauration, transport, etc.), respectent la législation du travail et encouragent des formes d'organisation comme celles des comités d'entreprise.

Compte tenu des conditions d'émergence de la forme "minifundio" impliquant une restriction de l'accès à la terre et aux ressources, les stratégies des paysans, qui reposent sur la recherche d'un emploi dans les entreprises des fleurs et brocoli, se réfèrent plus à l'échelle familiale que communautaire. Dans ce cas, la « collectivité » construite autour des « liens forts » (Granovetter 2000) a été fissurée. Pour le moment, l'émergence de stratégies collectives visant à changer la situation actuelle des agents dans le champ social n'est pas envisageable.

Le rôle des organisations pour éviter la déterritorialisation

Quelques éléments présents dans nos analyses nous permettent de noter que l'insertion croissante d'acteurs extraterritoriaux serait en train de générer, d'une certaine façon, le début d'un processus de déterritorialisation. Il existe différentes manières d'interpréter et de concevoir la notion de « déterritoria-

lisation ». Pour notre analyse, nous retiendrons la définition proposée par Francisco Entrena Durán (1998 ; 2010) et par Laurent Rieutort (2009). Il s'agit d'un processus qui se développe comme une conséquence directe de la mondialisation, de l'internationalisation des marchés et du développement du modèle agricole productiviste, par lequel les stratégies d'action collective et les relations entre individus dépendent de moins en moins de la volonté des acteurs sociaux du territoire et de plus en plus des décisions adoptées en dehors du territoire (Entrena Durán, 1998, 3). Ce processus se manifeste de plusieurs manières :

- Sur le plan agricole, la déterritorialisation sous-entend une « rupture entre agriculture et territoire » laquelle est caractérisée par l'éloignement des activités agricoles vis-à-vis des problématiques territoriales (Torre, Fillippi, 2005). Ce processus se manifeste tout d'abord par une modification des logiques productives au détriment d'une agriculture locale diversifiée. Cela provoque aussi une transformation du modèle alimentaire traditionnel ainsi qu'une réelle modification des paysages ruraux et des campagnes paysannes qui deviennent alors des véritables « bassins de production » avec des « combinaisons agricoles en fonction des produits plus rémunérateurs » (Rieutort, 2009, 37).

- Sur le plan socio-organisationnel, on parle de « déterritorialisation » des relations sociales, ce qui suggère une disparition des références symboliques et culturelles de l'identité collective quotidienne et qui provoquerait des sentiments d'éloignement avec le contexte local et de rapprochement avec « l'étrange » et le « lointain » (Entrena Durán, 2010, 712). En effet, les facteurs d'enracinement des acteurs dans les territoires s'affaiblissent (Rieutort, 2009, 38).

Presque deux décennies après l'installation d'entreprises agro-industrielles (fleurs, brocoli, lait) en milieu rural, placées en position dominante dans le « champ social », nous considérons, à partir d'une démarche qualitative d'observation dans les deux zones analysées, qu'actuellement le processus de déterritorialisation ne se manifeste pas encore dans sa totalité. Cependant nous pouvons repérer certains éléments caractéristiques d'un début de processus, surtout en qui concerne : a) la « rupture entre agriculture et alimentation » (Entrena Durán, 1998, 4), et b) la faible capacité des agricultures familiales à retenir leur force de travail pour leurs activités agricoles et la recherche d'emploi en dehors de la parcelle ou du territoire.

Autant dans le cas de Cayambe que dans celui de la province du Cotopaxi, le premier aspect repéré est présent. En effet comme nous l'avons analysé précédemment, à Cayambe l'agriculture ne remplit plus sa fonction principale liée à l'alimentation du groupe familial, dans la mesure où les pâturages occupent la quasi totalité de la superficie agricole utile. Dans la province du

Cotopaxi il n'y a que très peu de familles disposant des parcelles pour l'autoconsommation et l'alimentation des familles est plutôt assurée à travers les achats faits au supermarché.

Cela modifie également les paysages ruraux, en raison de la préférence donnée aux cultures marchandes et rémunératrices sur les systèmes agricoles paysans. Ce processus est évident dans les deux cas : à Cayambe le paysage rural dominant est devenu celui des parcelles laitières, (cf. photographie 1), ce qui laisse peu de place à la valorisation visuelle des « *páramos* ¹³ » et aux végétations spécifiques des vallées situées au pied du volcan ; Dans la province du Cotopaxi les cultures de fleurs sous serre ont reconfiguré le paysage, aujourd'hui caractérisé par les serres en plastique (cf. photographie 2).

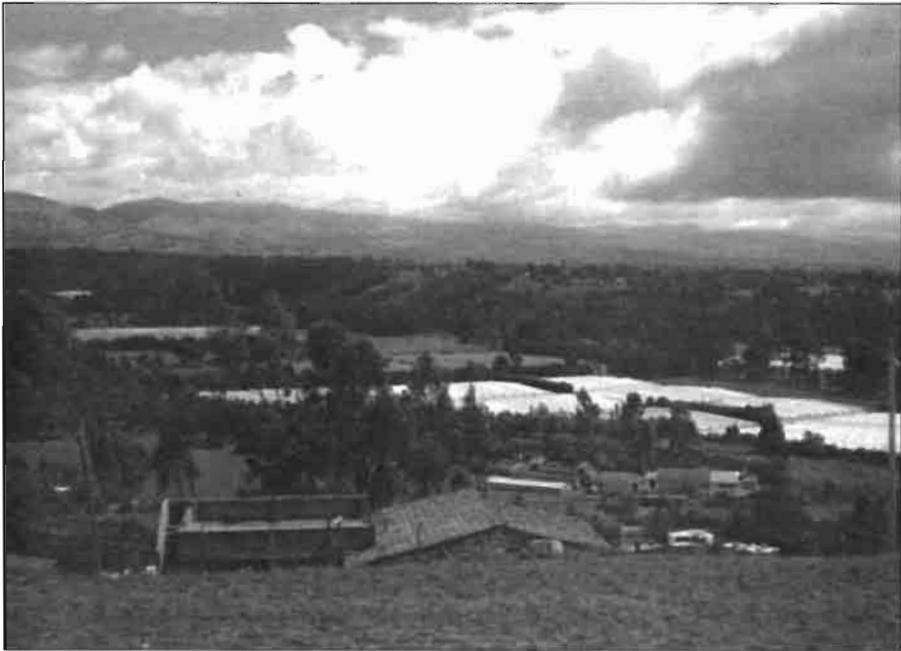
Image 1. Paysage rural à Cayambe (Parcelles laitières)



Auteur : Diego Martínez, 2014.

13. Écosystème andin : végétation arbustive herbacée d'altitude (supérieure à 3600 mètres) typique de la cordillère des Andes du nord.

Image 2. Paysage rural dans le Cotopaxi
(entreprises de production de fleurs)



Auteur : Luciano Martínez, 2012.

Le deuxième aspect repéré est également présent à Cayambe et dans la province du Cotopaxi : les enfants des agriculteurs sont devenus des travailleurs salariés dans les entreprises de production de fleurs (Cayambe et Cotopaxi) et de brocoli (Cotopaxi). La seule différence est que dans le cas de la province du Cotopaxi, où les entreprises d'agrobusiness sont situées à proximité des parcelles familiales, les emplois sont localisés en dehors de l'unité de production familiale mais dans le même territoire. Cet aspect est relié fortement à l'abandon de pratiques culturelles et de consommation paysanne d'aliments, qui sont remplacées par de nouvelles pratiques de consommation, proches du modèle urbain, ce qui provoque chez les jeunes une valorisation de « référents symboliques au sein d'une culture globale » (Entrena Duran, 2010).

Dans ces conditions, nous considérons nécessaire de renforcer les niveaux d'organisation au sein des communautés paysannes, c'est-à-dire de mobiliser le capital social encore existant sous diverses formes et à différents niveaux dans les différents territoires.

Tableau 2.

	Éléments considérés pour l'analyse d'un début de processus de déterritorialisation	
	CAYAMBE	COTOPAXI
a) Rupture entre agriculture et territoire / entre agriculture et alimentation	b) Abandon progressive des pratiques d'autoconsommation. c) Paysages ruraux : structurés en fonction des parcelles laitières	d) Pratiques d'autoconsommation marginales e) Paysages ruraux homogènes (serres en plastique et brocoli)
f) Faible capacité des agricultures familiales pour retenir leur force de travail	g) Enfants salariés dans les entreprises de production de fleurs, en dehors du territoire	h) Enfants salariés dans les entreprises de production de fleurs et de brocoli, en dehors de l'unité de production familiale, mais dans le même territoire

Élaboration : Martínez et Martínez, à partir de recherches de terrain menées en 2011 et 2012.

De nouvelles organisations pour affronter cette mutation ?

D'un côté, dans le cas de Cayambe il est important de renforcer les niveaux d'organisation communautaire encore présents dans le territoire. Cela implique une récupération et une réactivation des pratiques de réciprocité et de solidarité considérées comme caractéristiques des communautés andines pour les orienter vers des objectifs plus larges. Dans ce sens, une initiative suscitée par le gouvernement local actuellement évoque la création de « gouvernements communautaires » : une sorte d'organisation de deuxième degré capable de rassembler les différentes organisations existantes dans chaque communauté (Associations, communes, coopératives de crédit, associations des irrigants, etc.). Cependant, bien que quelques producteurs soient conscients de la nécessité de développer un autre modèle organisationnel pour affronter le marché et s'y insérer dans de meilleures conditions, la plupart des producteurs laitiers se contentent de leurs revenus économiques actuels et ne voient pas l'intérêt d'une meilleure organisation coopérative, capable de créer non seulement une intégration économique mais aussi une intégration sociale (Martinez Godoy, 2013, 122).

De l'autre côté, dans le cas de Cotopaxi, le manque d'organisation est évident, surtout dans la sphère du travail dans les entreprises agro-industrielles. En effet, il n'existe par exemple pas des syndicats capables de porter les luttes et les revendications des travailleurs salariés. Ce manque d'organisation a favorisé le déploiement de stratégies de la part des entreprises capitalistes qui réussissent à contrôler totalement les travailleurs grâce à la création de « comités d'entreprise ». Dans ce cas, les voies d'organisation possibles passent nécessairement par des formes syndicales modernes, permettant aux travailleurs salariés d'améliorer leurs conditions de travail.

Conclusion

Au terme de cette analyse comparative, nous avons montré l'importance des agricultures familiales dans un contexte territorial spécifique, configuré historiquement à travers les diverses voies de développement du capitalisme. Dans la cordillère andine équatorienne, même s'il s'agit d'un espace très petit, nous constatons la présence d'au moins deux voies de développement du capitalisme : une voie très similaire à la voie prussienne, dans laquelle subsiste la grande propriété, et une voie paysanne, dans laquelle l'*hacienda* a disparu et où prédomine l'agriculture familiale dans de petites exploitations. Dans un cas, les paysans ont eu accès à la terre à partir du processus de réforme agraire (Cayambe), dans l'autre, la grande propriété (*hacienda*), a conservé le monopole de la terre (Cotopaxi).

Bien que la mondialisation concerne les deux études de cas, il n'y a pas d'homogénéisation des situations, puisqu'on a vu que les agricultures familiales développent différentes stratégies selon les différents contextes territoriaux, autant économiques que sociaux et en fonction de leurs disponibilités en capitaux (économique, social, culturel), pour faire face aux différentes stratégies des entreprises agroindustrielles.

Les effets générés par les actions des agro-industries dans les deux territoires se présentent également de façon différente : à Cotopaxi, il s'agit d'un processus de prolétarianisation avancée, et de perte d'importance de l'agriculture familiale, alors qu'à Cayambe, il y a plutôt une dynamisation de l'agriculture familiale à travers la production laitière et l'abandon progressif de la production de denrées alimentaires.

Face à ces situations, nous considérons que le capital social encore disponible à différents niveaux dans les communautés paysannes peut encore jouer un rôle fondamental non seulement pour améliorer leur position dans l'espace social, mais aussi pour affronter un processus croissant de déterritorialisation. Il s'agit de récupérer des dynamiques organisationnelles encore présentes au sein des territoires paysans et de les adapter aux défis actuels d'une économie en mutation.

Bibliographie

- BOSC Pierre-Marie *et al.*, 2014, « Définir, caractériser et mesurer les agricultures familiales », in J. M. Sourisseau (éd.), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Paris, Éditions Quæ,
- BOURDIEU Pierre, WACQUANT Loïc, 2005, *Una invitación a la sociología reflexiva*, Buenos Aires, Siglo XXI Editores.
- BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, 2-3.
- BOURDIEU Pierre, 2008, *Esquisses Algériennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 2012, *Sur l'État. Cours au Collège de France : 1989-1992*, Paris, Raison d'Agir-Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 2013, « De la méthode structurale au concept du champ », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 200, 12-37.
- CAN (=COMMUNAUTÉ ANDINE NATIONALE), 2011, *Agricultura Familiar Agroecológica Campesina en la Comunidad Andina. Una opción para mejorar la seguridad alimentaria y conservar la biodiversidad*, Lima, CAN, [En ligne : <http://www.comunidadandina.org>].
- CHIRIBOGA Manuel, 2008, « El papel de las instituciones en territorios rurales sujetos a acciones de reforma agraria », in L. Martínez (éd.), *Territorios en mutación: repensando el desarrollo desde lo local*, Quito, FLACSO-Ministerio de Cultura.
- COCHET Hubert, AUBRON Claire, JOBBE-DUVAL Margot, 2009, « Quelles sont les conditions pour une intégration marchande porteuse de développement durable pour les paysanneries andines ? » *Les cahiers d'outre-mer*, n° 247, 395-417.
- ENTRENA DURAN Francisco, 1998, *Cambios en la construcción social de lo rural. De la autarquía a la globalización*, Madrid, Tecnos.
- ENTRENA DURAN Francisco, 2010, « Dinámicas de los territorios locales en las presentes circunstancias de la globalización », *Estudios Sociológicos*, n° 84, 691-728.
- GASSELIN Pierre, 2000, *Le temps des roses, La floriculture et les dynamiques agraires de la région agropolitaine de Quito*, thèse de doctorat, Paris, Institut national agronomique.
- GRANOVETTER Mark, 2000, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GUERRERO Andrés, 1991, *La semántica de la dominación*, Quito, Libri Mundi.
- HOUTART François, 2011, « El concepto del Sumak Kawsay (Buen Vivir) y su correspondencia con el bien común de la humanidad », *Ecuador Debate*, n° 84, 57-76.

- LÉNINE Vladimir Ilitch, 1974, *El Desarrollo del capitalismo en Rusia*, Medellín, La Oveja Negra.
- LONG Norman, 1994, « Du paradigme perdu au paradigme... retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs », *Bulletin de l'APAD*, n° 7, 2-23, [En ligne : <http://apad.revues.org/2183>].
- LOSCH Bruno, 2014, « Les agricultures familiales : au cœur de l'histoire des agricultures du monde », in J.-M. Sourisseau (éd.), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Paris, Éditions Quæ.
- MAGAP (=MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU BÉTAIL), 2014, *Taller Nacional de definición participativa de agricultura familiar en Ecuador*, Quito, MAGAP, [En ligne : <http://www.agricultura.gob.ec>].
- MARTÍNEZ GODOY Diego, 2013, « La asociación lechera, ¿Desarrollo local o subordinación productiva? El caso de la comunidad La Chimba, Cayambe », *Ecuador Debate*, n° 89, 119-133.
- MARTÍNEZ VALLE Luciano, 1994, *Los campesinos-artesanos en la Sierra central : el caso Tungurahua*, Quito, CAAP.
- MARTÍNEZ VALLE Luciano, 2014, « La heterogeneidad de las agriculturas familiares en el Ecuador », in C. Craviotti (éd.), *Agricultura familiar en Latinoamérica*, Buenos Aires, CICCUS.
- MARTÍNEZ VALLE Luciano, 2015, *Asalariados rurales en territorios del agronegocio : flores y brócoli en Cotopaxi*, Quito, FLACSO.
- MARX Karl, 1977, *El Capital, Tomo I/ Vol.1. Libro primero. El proceso de producción del capital*, México, Siglo XXI.
- MURMIS Miguel, 1980, « El agro serrano y la vía prusiana de desarrollo capitalista », Introduction al volumen FLACSO-CEPLAES, Quito, FLACSO.
- REBAÏ Nasser, 2012, *À chacun son chemin, Une analyse de la redéfinition des stratégies paysannes et des dynamiques territoriales dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- REBAÏ Nasser, 2014, « Mutaciones de la agricultura familiar y retos para el desarrollo territorial en los Andes del Ecuador », *Ecuador Debate*, n° 93, 123-140.
- RIEUTORT Laurent, 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'information géographique*, vol. 73, 30-48.
- RIMISP (=CENTRO LATINOAMERICANO PARA EL DESARROLLO RURAL)-FIDA (=FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL), 2014, *La agricultura familiar en América Latina. Un nuevo análisis comparativo*, Roma, FIDA.

- SANCHEZ-PARGA José, 2014, *Alternativas virtuales vs cambios reales. Derechos de la Naturaleza, Buen Vivir, Economía Solidaria*, Quito, CAAP.
- SENPLADES (=SECRÉTARIAT NATIONAL DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT), 2012, *Estrategia Nacional del Buen Vivir Rural*, Quito, SENPLADES, [documento de borrador no publicado].
- SOURISSEAU Jean-Michel, 2014, *Agricultures familiales et mondes a venir*, Paris, Éditions Quæ.
- TEPICHT Jerzy, 1973, *Marxisme et agriculture : Le paysan polonais*, Paris, Armand Colin.
- TORRE André, FILIPPI Maryline, 2005, *Proximités et changements sociaux économiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA.
- VAILLANT Michel, 2013, *L'araire ou la barque, Migrations, mondialisation et transformations agraires en haute vallée du Cañar*, thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech.
- VAN DER PLOEG Jan Douwe, 2010, *Nuevos campesinos. Campesinos e imperios alimentarios*, Barcelona, Icaria.
- VAN DER PLOEG Jan Douwe, 1988, « Campesinos y poder », in R. Boelens, G. Dávila (dir.), *Buscando la equidad*, Países Bajos, Van Gorcum.

L'agriculture paysanne en Colombie : un champ de bataille pour un développement alternatif

Mathilde ALLAIN

En juin 2014, le gouvernement colombien lance un programme d'appui à l'agriculture familiale¹ renforçant l'investissement public, social et productif, dans les campagnes. Ce projet ambitieux coïncide avec l'année de l'agriculture familiale décrétée par les Nations Unies mais, surtout, intervient alors que ce sujet est de nouveau au cœur de l'actualité colombienne. La politique de développement agraire constitue en effet le premier point de l'agenda des négociations de paix entre le gouvernement colombien et le principal groupe de guérilleros du pays, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), réunis à la Havane entre 2012 et 2016. La question agricole fait également la une lorsqu'en 2013 les agriculteurs manifestent dans toutes les grandes villes du pays pour rendre visibles les difficultés des campagnes. Deux points de vue s'affrontent alors concernant la politique agraire du pays. D'un côté, le gouvernement a clairement indiqué lors de l'ouverture des dialogues de paix que « le modèle économique du pays n'est pas à discuter », ce qui suggère que les adaptations de la politique agricole n'induisent pas une inflexion du modèle néolibéral. Cela a d'ailleurs été confirmé par le gouvernement de Juan Manuel Santos, dont le plan de développement national 2010-2014 repose sur trois « locomotives » : le secteur minier-énergétique, l'agrobusiness et les investissements étrangers. De l'autre côté, le mouvement de grève (*paro agrario*) de 2013 a montré que l'agriculture colombienne a besoin de réformes profondes, tant au niveau économique, pour permettre l'inclusion des exploitations familiales, qu'au niveau politique, pour réinsérer les paysans dans la vie démocratique du pays, comme des acteurs à part entière. Lors de ces mobilisations de grande ampleur, les agriculteurs familiaux ont mis en avant le poids de leur activité dans l'économie nationale² mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent.

1. La résolution 267 de 2014 crée le Programme agriculture familiale considérant que celle-ci concerne les familles dont 75 % des revenus proviennent des activités agricoles et dont la main-d'œuvre est presque exclusivement familiale.

2. L'agriculture familiale représente presque 80 % des exploitations agricoles en Colombie selon la FAO et 57 % des emplois dans ce secteur. Cependant, sa participation dans la production agricole du pays est seulement de 41 % ce qui dénote de réelles difficultés dans la production et l'acheminement des produits (Salcedo, Guzman, 2014).

En Colombie, la question agraire est un champ de bataille historique en raison de l'importance de la dimension foncière du conflit armé, et reste centrale pour le développement puisque les zones rurales restent les plus marginalisées³ malgré la croissance économique rapide du pays⁴. L'agriculture familiale ravive donc les tensions territoriales dans un pays où la notion de paysannat (*el campesinado*) fait référence à un corps constitué qui articule les dimensions sociologiques (Fals Borda, 1961), politiques et culturelles, où la terre représente bien plus qu'un bien économique. Défendre le territoire n'est pas seulement défendre l'accès à la terre, c'est aussi protéger la culture du paysannat, l'environnement et le lien avec la nature, la souveraineté alimentaire ainsi que le maintien d'espaces de socialisation et de participation politique. Ces revendications ne sont pas propres à la Colombie et ont été portées par d'autres mouvements d'agriculteurs en Amérique latine durant la dernière décennie (Escobar, Alvarez, Dagnino, 2001 ; Borras, Edelman, Cristobal, 2008 ; Barozet, 2011). Dans le contexte d'un nouvel intérêt pour les ressources des sols colombiens, suscité par la politique économique du gouvernement et par la signature des accords de paix, les agriculteurs familiaux colombiens tentent de concilier un criant besoin de développement social et économique avec des revendications plus politiques, portant sur la place du paysannat au niveau national. Plus qu'une pratique agricole, l'agriculture familiale permet *in fine* de faire un choix de modèle de développement. Alors que le gouvernement colombien parle d'agriculture « familiale », les agriculteurs préfèrent parler d'agriculture « paysanne » pour réaffirmer le lien étroit qui unit le paysan à son territoire. Nous adopterons ce terme dans la suite de ce texte.

Nous montrerons comment les paysans articulent projets de développement locaux et revendications politiques nationales, ce qui souligne également l'intérêt de conjuguer une sociologie du développement rural avec la sociologie des mobilisations. Il nous semble ainsi pertinent d'étudier dans le même temps les projets de développement mis en place dans les campagnes colombiennes et les mobilisations collectives des paysans. Dans la pratique, ces derniers ne font pas la différence entre ces deux questions puisqu'il s'agit pour eux de défendre une vision globale du territoire qu'ils habitent et dans lequel ils projettent leur futur.

3 Selon le Département administratif national de statistiques (DANE), plus de 48 % des ruraux colombiens vivent en situation de pauvreté en 2012. Presque 80 % de l'agriculture familiale est une agriculture de subsistance (Salcedo, Guzman, 2014)

4 Le taux de croissance du PIB de la Colombie était de 3,1 % en 2015. (Direction générale du trésor, ministère français de l'Économie et des Finances).

Notre étude porte sur deux organisations paysannes colombiennes : l'Association paysanne de la vallée du fleuve Cimitarra (*Asociación Campesina del Valle del rio Cimitarra* - ACVC) dans la région du Magdalena Medio et les communautés afro-descendantes des bassins de Jiguamiandó et de Curvaradó dans le département ⁵ du Chocó (cf. figure 1). L'ACVC, qui naît à la fin des années 1990 ⁶ représente 120 conseils municipaux répartis sur trois départements d'une superficie totale de 504 259 hectares. Elle impulse aujourd'hui le mouvement paysan colombien au niveau national. À travers la promotion des Zones de réserve paysanne (*Zonas de Reserva Campesina* - ZRC), une figure d'aménagement territorial qui vise à protéger les agricultures paysannes, elle défend un développement alternatif des campagnes face aux accaparements de terres du secteur minier-énergétique, de l'élevage intensif et de l'agrobusiness. Les communautés ⁷ afro-descendantes de Jiguamiandó et Curvaradó sont présentes sur 100 000 hectares réunis en territoires collectifs (Hoffman, 2004) constitués au nom de la défense du multiculturalisme depuis la reconnaissance officielle de celui-ci par la Constitution de 1991. Les habitants de ces territoires ont été en grand nombre victimes de déplacements forcés en 1996 et 1997, à la suite d'opérations militaires et d'incursions paramilitaires. Ainsi, 70 % de la population (soit environ 3000 personnes) a fui la région selon l'ONG *Peace Brigades International* (PBI, 2011) à cette période. Au début des années 2000, les communautés ont entamé un long et périlleux processus de retour sur leurs terres, qui sont aujourd'hui occupées, sans titre légal de propriété, par des entreprises productrices de palme africaine, de banane et de banane plantain, ainsi que par des exploitations d'élevage intensif de bétail. Une partie des communautés de Jiguamiandó et de

5. La Colombie compte 32 départements et un district capital (Bogotá), ces derniers reçoivent directement leurs ressources du pouvoir central puis les redistribuent aux municipes. Les départements ont une étendue et un poids économique importants

6. Cette association est créée à la suite d'une grande marche à Barrancabermeja en 1996 qui a rassemblé entre 5000 et 6000 paysans. Les paysans de différentes municipalités de la région cherchaient à alerter les pouvoirs publics sur l'abandon de l'État dans ces campagnes (éducation, santé, infrastructures) et sur les fumigations constantes de leurs cultures par l'armée colombienne au nom de la lutte contre le narcotrafic. De plus, les paysans voulaient rendre visibles les menaces, les violences et les massacres commis suite à l'arrivée des paramilitaires dans la région à la fin des années 1990

7. Le terme de « communauté » est un terme utilisé par les personnes interrogées lors de l'enquête pour désigner leur collectif. La communauté est à la fois une organisation collective formelle et constituée administrativement mais fait aussi écho à une organisation collective de ces groupes qui partagent un lieu de vie. Par exemple, la « communauté paysanne de l'ACVC » fait référence aux différents villages réunis au sein d'une plus grande communauté idéale qu'est l'association paysanne. Les communautés de Jiguamiandó et de Curvaradó ne se sont pas constituées en association formelle. La « communauté afro-descendante » est un peu plus particulière, puisqu'aux formes traditionnelles d'organisation s'est jointe une reconnaissance juridique

Curvaradó ⁸ se sont réunies et auto-organisées en ce qu'elles ont appelé des « zones humanitaires », pour faire face au contexte d'insécurité et elles ont construit des « zones de biodiversité », des initiatives communautaires ⁹ pour protéger leurs champs. Pour l'ACVC et les communautés afro-descendantes, la pratique de l'agriculture est une question de survie et est défendue au nom du « droit à la vie », mais représente également une forme de résistance, au nom du « droit au territoire ».

Figure 1. Carte de la Colombie et localisation des zones étudiées



Source : <http://www.colombia-sa.com/mapa/mapa-fr.html>

○ Terrains de recherche

8. En 2003, suite à plusieurs violations des droits de l'Homme dans cette région (assassinats de leaders et menaces des paramilitaires), la Cour interaméricaine des droits de l'Homme oblige l'État colombien à prendre des mesures provisoires de protection pour ces communautés (CIDH, 2003). En 2010, la Cour constitutionnelle colombienne émet plusieurs arrêts instaurant un processus exceptionnel de restitution des terres dans ces deux bassins. L'ensemble des habitants des communautés qui sont retournés sur leurs terres représente aujourd'hui 2125 personnes soit 515 familles (PBI, 2011). Cf. http://colombialand.org/wp-content/uploads/2013/06/Justicia_Evasiva.pdf.

9. Les zones humanitaires et les zones de biodiversité ne sont pas des figures administratives légales, ce sont des espaces auto-construits et autogérés par les communautés afro-descendantes afin d'assurer leur protection et leur subsistance. Ces « zones » sont physiquement délimitées par des barrières, des fils barbelés ainsi que des banderoles. En faisant référence au droit international humanitaire, et en rappelant que les communautés ne prennent pas part au conflit elles espèrent être protégées.

Notre corpus empirique, constitué de 70 entretiens semi-directifs et de nombreuses observations participantes, réalisés entre 2012 et 2014, permet d'adopter plusieurs niveaux d'analyse. Au niveau national, nous avons suivi des mobilisations de différents secteurs du paysannat colombien. Au niveau organisationnel, nous avons accompagné l'ACVC et les communautés afro-descendantes dans leurs activités quotidiennes, dans les réunions locales, mais aussi dans les actions collectives et dans les rencontres avec leurs partenaires de la coopération internationale. Enfin, au niveau local nous avons suivi et participé à divers projets mis en place par ces deux organisations paysannes. Cette démarche nous a mené à montrer que les paysans colombiens font des choix de production qui s'inscrivent dans des luttes locales précises, qu'ils portent ensuite au niveau national pour revendiquer un modèle alternatif au développement néolibéral. Ces positionnements ne sont pas anodins et sont en partie permis par le capital militant des mobilisés (Matonti, Poupeau, 2004). Les deux organisations paysannes se sont en effet nourries des luttes historiques de leurs régions et de divers soutiens nationaux et internationaux à leur cause. Cette approche multi-scalaire des mouvements sociaux, conceptualisée entre autres par Sidney Tarrow et Doug McAdam (2005) et par Johanna Siméant (2015) nous semble essentielle pour rendre compte de la manière dont ces acteurs appréhendent l'agriculture familiale au quotidien puis interagissent avec d'autres échelles de revendication pour défendre leur territoire.

Nous analyserons dans une première partie comment le concept d'agriculture familiale oppose deux modèles antagoniques en Colombie. Puis, nous montrerons comment les paysans de l'ACVC et les populations afro-descendantes militent pour la réappropriation de leur territoire à partir de différentes expériences militantes. Enfin, nous montrerons que ces organisations mettent en place des projets concrets au niveau local pour développer leurs territoires.

Deux modèles antagonistes : les paysans colombiens contre les réformes néolibérales

Dans le contexte actuel, marqué par une mobilisation importante des populations paysannes en 2013 et l'accord de paix historique en 2016, l'agriculture familiale est plus que jamais un champ de bataille au niveau national : elle cristallise un conflit entre deux modèles de développement. Pour le gouvernement colombien, les réformes du monde rural doivent permettre de moderniser les campagnes et d'offrir de nouveaux débouchés à une agriculture familiale jugée improductive. Pour les paysans colombiens, l'agriculture familiale est une manière de défendre leur territoire et leur culture.

Dans les années 1990 et 2000 les politiques de développement du secteur rural en Colombie, à travers les plans DRI (Programa de desarrollo rural integrado - Programme de développement rural intégré) et PNR (Plan nacional de rehabilitación - Plan national de réhabilitation), ont abordé la question agraire sous l'angle de l'assistanat à un secteur pauvre et peu développé. Nous retrouvons ces visions productivistes dans de nombreux pays latino-américains ayant subi des processus d'ajustement structurel (Sabourin *et al.*, 2014). En Colombie les campagnes sont alors assimilées à « des zones lointaines de violence »¹⁰. Les conditions politiques de l'isolement des campagnes (et notamment la situation de conflit armé) ne sont pas abordées et la pauvreté est analysée comme une conséquence de l'incapacité des paysans à articuler leur activité au marché. Il en résulte, selon Carlos Salgado que :

Les plans ne discutent en aucun cas les conditions politiques qui créent ces limites. Pour cela, les erreurs finissent par être attribuées à l'individu et non à son environnement social, au paysan et non aux relations de pouvoir créées pour contrôler la vie politique locale, la propriété de la terre et la présence de l'État. [...] L'imaginaire créé à propos du paysan dans les plans [de développement] permet alors de formuler des politiques qui exercent un pouvoir énorme *via* la non reconnaissance du sujet social, des politiques qui ont des implications sur la manière dont ont été traitées, par exemple, les protestations et les réclamations de ses droits par le paysannat¹¹ (Salgado, 2010,16).

La politique agricole du pays a souvent été dépendante du modèle industriel, une orientation confirmée par le plan national de développement 2010-2014, dans lequel l'industrie minière et pétrolière occupe une place de premier plan tandis que la politique agricole se concentre sur les subventions¹² aux cultures destinées aux agro-carburants et à l'élevage intensif ; souvent au détriment d'une aide aux productions vivrières et à leur commercialisation. Pour rendre plus productive l'agriculture familiale, le gouvernement propose aux petits exploitants des alliances stratégiques avec des entreprises, afin de leur permettre d'accéder aux marchés nationaux et internationaux (dans le cadre de Zones d'intérêts de développement rural, économique et social (*Zonas de*

10. On retrouve cette expression dans le plan de développement des présidents Belisario Betancur (1982-1986) et Virgilio Barco (1986-1990) Dans le plan du président Ernesto Samper (1994-1998) les références au paysannat se réduisent à la pauvreté et à son lien à la violence tandis que le plan du président César Gaviria (1990-1994) n'évoque même pas le conflit armé qui touche les campagnes Le gouvernement d'Andrés Pastrana (1998-2002) va plus loin en postulant que le paysannat colombien est peu organisé, et que la participation du secteur privé est d'importance vitale pour la construction d'alliances stratégiques (Salgado, 2002)

11. Traduction par l'auteur.

12 Les cultures destinées à la production d'éthanol (palme africaine et canne à sucre) sont subventionnées par l'État à travers des programmes comme *Agro Ingreso Seguro* Ce programme, conçu par l'ex-ministre de l'Agriculture Andrés Felipe Arias durant le gouvernement d'Alvaro Uribe Vélez a été impliqué dans de nombreux scandales de corruption et d'attribution de ressources à des grands propriétaires et à des figures publiques. L'ex-ministre a lui même été condamné à 17 ans de prison en 2014 pour détournement de fonds publics.

interes de desarrollo rural, economico y social - ZIDRES). Cependant, ces projets d'alliances entre paysans et entreprises mettent à mal le principe de base des Unités agricoles familiales (UAF)¹³, qui garantissent aux exploitants l'accès à un espace de production suffisant pour la subsistance d'une famille. Les UAF permettent en principe de limiter la concentration des terres, or en s'alliant aux paysans, certaines entreprises pourraient avoir accès à davantage de parcelles exploitables.

On observe ainsi un nouveau phénomène d'accaparement des terres : sous couvert de garantir le développement des campagnes colombiennes, de grandes familles nationales et étrangères concentrent de grandes portions du territoire¹⁴. Ces dispositions sont pourtant contraires aux points accordés à la Havane dans le cadre des négociations sur la question agraire (Allain, 2014). Le « latifundisme » classique, où de grands propriétaires terriens occupaient des terres qu'ils laissaient improductives, est progressivement remplacé par un « latifundisme » plus agressif, où l'accumulation de terres est destinée à la production intensive. En proposant d'associer les paysans expropriés pendant le conflit à ces grands projets agricoles, les alliances stratégiques transforment progressivement les familles paysannes en familles d'ouvriers agricoles, et les cultures vivrières en agrobusiness. Dans ce contexte, le débat est plus que jamais d'actualité sur le choix à faire entre une agriculture intensive subventionnée dont les produits sont destinés à l'exportation, et une agriculture basée sur le commerce entre petits producteurs et consommateurs nationaux, garant d'une souveraineté alimentaire nationale. Les organisations paysannes soulignent cette dichotomie et s'approprient le discours international sur les bienfaits de l'agriculture familiale pour défendre le territoire et un modèle de développement alternatif.

13. La loi 160 de 1994 définit l'Unité agricole familiale (Unidad agrícola familiar) comme « une entreprise basique de production agricole, d'élevage, de pisciculture ou de production forestière dont l'extension est conforme aux conditions agro-écologiques de la zone et dont la technologie est appropriée pour permettre à la famille de rémunérer son travail et de disposer d'un excédent qui participe à la conformation de son patrimoine » (art 38, traduction de l'auteur.) La résolution 41 de 1996 de l'Institut colombien de la réforme agraire (aujourd'hui Incoder : Institut colombien du développement rural) définit la taille des UAF selon les caractéristiques de la zone et l'usage traditionnel des sols. La législation nationale régule les UAF et limite leur accumulation, notamment pour les investisseurs étrangers. Cependant, cette législation est souvent détournée par les entreprises car il leur est possible d'acquérir ces terres à travers des filiales.

14. De nombreuses grandes familles colombiennes ont ainsi pu bénéficier de subventions publiques pour l'achat de terres dans les grandes plaines du département du Méta (le Groupe Sarmiento Angulo, le Groupe économique Valorem et le Groupe Manuelita entres autres) , parvenant ainsi à cumuler 70 000 hectares. Cet accaparement est également le fait d'entreprises étrangères, comme la multinationale Cargill, bénéficiaire des subventions de l'État, qui a acquis 13 000 hectares de terres pour cultiver du maïs et du soja dans ce même département. Cf. <https://detenerelacaparamientodetierras.wordpress.com/category/documentos>

La décennie 2000 marque un tournant dans les mobilisations paysannes (Salgado, Prada, 2000 ; Prada, 2002) car les paysans colombiens ne se mobilisent plus seulement pour obtenir des titres de propriété, ils pointent le manque d'accès aux infrastructures, aux crédits et aux intrants. À partir de 2010, ces revendications évoluent encore et vont au-delà des exigences économiques puisque les paysans demandent à être reconnus en tant que sujets politiques. Ils demandent à être considérés comme des acteurs politiques qui œuvrent pour le développement de leurs territoires et non comme des agriculteurs pauvres et improductifs. La reconnaissance politique du paysannat devient alors pour eux une condition *sine qua non* du développement des campagnes ¹⁵.

En 2013, les paysans se sont massivement mobilisés pendant plusieurs mois. Ils ont immobilisé le pays, se sont rassemblés dans les principales villes et ont réussi à rallier à leur cause d'autres secteurs de la société civile colombienne (les étudiants, les professionnels de la santé, les syndicats ouvriers et de mineurs artisanaux, les mouvements écologiques, etc.). La grève nationale agraire a éclaté suite à de nombreux conflits : la crise de certains secteurs agricoles, la non reconnaissance de la zone de réserve paysanne du Catatumbo (département de Santander au Nord-Est du pays) et enfin l'interdiction de semer les graines issues des récoltes à moins de passer par un coûteux processus de certification ¹⁶. Les paysans ont dénoncé les politiques néolibérales du gouvernement colombien, et en particulier la signature des traités de libre échange avec les États-Unis et l'Union européenne, qui les mettent en concurrence avec des agricultures à la fois plus technicisées et subventionnées (Garay Salamanca, Barberi Gómez, Cardona Landínez, 2010).

15 C'est une question maintes fois soulevée par la coopération internationale, comme en témoigne le rapport du PNUD de 2011 qui a intitulé une de ses études « Le paysannat : la reconnaissance pour construire un pays ». Ce rapport est sans appel : le développement rural en Colombie a été calqué sur le développement des pays capitalistes et pendant plus de 80 ans le paysannat a été considérablement dévalorisé en Colombie. De plus, les changements techniques mis en place ces quarante dernières années se sont réalisés dans un contexte de conflit armé, il est donc nécessaire de repenser toute la politique agricole, en commençant par la reconnaissance des paysans comme des citoyens à part entière.

16 La résolution 970 de 2010 oblige la certification des semences paysannes par l'ICA (Instituto colombiano agropecuario - Institut colombien agricole). Sous couvert de raisons sanitaires, les semences issues des cultures paysannes (qui sont échangées, vendues et réutilisées dans de nombreuses zones rurales en Colombie) sont donc déclarées illégales si elles n'ont pas été certifiées par l'ICA, obligeant les paysans à acheter les semences des multinationales. Cette résolution a été mise en œuvre par l'ICA comme un des prérequis pour la signature du traité de libre échange avec les États-Unis. Cette mesure a notamment été rendue publique par le documentaire de Victoria Solano, « 970 » (2013) qui montre la destruction de soixante-deux tonnes de riz non certifié par la police anti-émeute colombienne. Cette résolution a été suspendue suite à la grève agraire mais la question de la législation sur les semences reste en suspens.

C'est le paysannat colombien dans toute sa diversité (Salcedo, Pinzon, Duarte, 2013) et différents types d'agriculteurs familiaux ¹⁷ qui se sont mobilisés (Baquero, Fazzone, Falconi, 2007, 10). L'« agriculture familiale de subsistance » composée de paysans ayant peu accès à la terre et aux moyens de production, et avant tout destinée à l'autoconsommation, s'est rassemblée au sein d'une plateforme appelée MIA (Mesa nacional agropecuaria de interlocución y acuerdo - Table ronde nationale agricole d'interlocution et d'accords). Elle réunit différentes organisations et associations paysannes d'envergure nationale et locale comme les paysans de l'ACVC de la région de la vallée du fleuve Cimitarra. Pour ces organisations, la question de l'aménagement social et productif du territoire est essentielle puisqu'elle permettra de formaliser leur accès à la terre et de les faire reconnaître en tant que paysans.

« L'agriculture familiale de transition », dépendante de l'autoconsommation mais propriétaire des terres, n'a pas toujours les capacités économiques pour intégrer les marchés régionaux et nationaux. C'est ce qu'elle a tenté de faire entendre en se rassemblant autour du CNA (Coordinador nacional agrario - Coordinateur national agraire), composé d'organisations locales et régionales de petits producteurs, de mineurs artisanaux, de petits propriétaires de bétail, ainsi que de petits producteurs de café. C'est un processus qui provient des luttes des paysans producteurs de café du département de Tolima et des régions caféières, qui se sont mobilisés contre la libéralisation du secteur dans les années 1990 et 2000 ¹⁸. Pour sa part l'« agriculture familiale consolidée », qui comprend des producteurs qui ont un accès aux marchés (technologie, capital et produits) et génèrent des excédents permettant la capitalisation de l'unité productive, s'est également mobilisée. Ces exploitants se sont rassemblés autour d'un mouvement appelé « Dignité agraire », pour demander l'exclusion de leurs produits des traités de libre commerce afin de protéger la production nationale. Ils demandent également des subventions et la baisse du prix des intrants. Suite à la mobilisation de la dignité caféière, d'autres mouvements de « dignité » ont suivi, chacun étant organisé autour d'une filière ¹⁹.

17. Cette typologie est reprise par Leonardo Salcedo, Ricardo Pinzon et Carlos Duarte (2013) pour rendre compte de la diversité des mobilisés.

18. Jusqu'à la fin des années 1980 le secteur du café était relativement protégé et régulé, mais l'ouverture à la concurrence internationale a provoqué une crise structurelle à partir des années 1990 (Ramírez Bacca, 2001). La plupart des accords signés avec le gouvernement durant ces périodes de mobilisation n'ont pas été respectés par les autorités, c'est en partie pour demander le respect de ces accords que les petits producteurs de café sont à l'avant garde de ces mobilisations. Ils ont une expérience d'organisation et de mobilisation plus importante que le reste du mouvement paysan.

19. Ce mouvement est un des plus visibles non seulement parce qu'il concerne l'alimentation des villes, mais aussi parce que les exploitants sont facilement identifiables par secteur de production. Les mobilisations des dignités ont par la suite été désignées comme un acteur privilégié par le gouvernement colombien. Dès

La grève agraire a ainsi rassemblé différents types d'agriculture familiale et plusieurs catégories de paysans qui font des choix de production politiques au niveau local et exigent la protection de leurs territoires et de leurs modes de vie. Les paysans mobilisent ainsi toutes leurs ressources pour se réapproprier leurs territoires, comme nous pouvons le voir au sein des organisations étudiées.

Un mouvement ancré dans l'histoire des luttes locales

Mobilisations collectives et valorisation de l'agriculture familiale vont de pair pour mettre en avant un modèle de développement alternatif. À travers des revendications politiques, comme la demande de reconnaissance du paysannat et l'exigence de justice sociale, le mouvement colombien a montré que l'agriculture familiale constitue bien plus qu'un mode de production. Les paysans que nous avons accompagnés dans le Magdalena Medio et dans le Chocó inscrivent leurs pratiques agricoles dans une lutte historique pour leur territoire. En effet diverses expériences de mobilisation ont laissé des influences politiques, sociales, culturelles et religieuses très diverses dont se nourrissent aujourd'hui les paysans. La constitution des organisations paysannes, ce qu'elles disent et ce qu'elles font, doivent en effet beaucoup aux propriétés sociologiques de ceux qui les constituent (Pudal, 1989 ; Combes, 2011). Le capital militant est « incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir, il recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines « reconversions », selon les termes de Frédérique Matonti et de Franck Poupeau (2004, 8). Le capital militant des deux organisations paysannes étudiées constitue une ressource pour la mobilisation actuelle, et nous observons diverses reconversions des capitaux militants acquis dans l'engagement politique ou religieux dans le mouvement paysan. Etant entendu que l'organisation est à la fois un processus (une structure qui organise l'action) et une entité (une association de personnes aux trajectoires diverses), il convient d'analyser à la fois les legs militants et les adaptations plus récentes des paysans au contexte de la lutte territoriale actuelle. À la fois militants et experts (Ollitrault, 2001 ; Siméant, 2002 ; Mathieu, 2004), les paysans proposent ainsi une alternative au modèle de développement néolibéral proposé par le gouvernement colombien.

le début de la grève, chaque secteur s'est assis à la table des négociations, tout en continuant à protester *via* le blocus des principaux axes routiers du pays, pour faire pression sur le gouvernement. Les producteurs de pommes de terre de la région du Boyacá ont été très visibles notamment parce qu'en bloquant toutes les routes d'accès à Bogotá, ils ont réussi à créer une situation de pénurie dans la capitale pendant quelques jours.

Ce qui se passe c'est que le gouvernement nous met des obstacles, parce que justement c'est la loi qui protège le paysan, et qui va à l'encontre des prétentions néolibérales et de la dépossession de notre territoire par des multinationales. Alors, nous avons ce combat avec l'État. Ce n'est pas nous qui avons créé cette figure de zone de réserve paysanne, et alors, eux-mêmes, mais regarde jusqu'où vont les politiques, eux-mêmes violent la Constitution, eux les pères de la patrie, [...] alors imagine ce que nous avons vécu dans cette lutte, et contre qui on est, le plus important c'est de voir les intérêts qu'il y a, les multinationales, les grands capitalistes d'ici, qui sont les hommes politiques d'ici, alors oui le combat est acharné ²⁰.

Ce témoignage d'un leader paysan de l'ACVC traduit bien un mélange des genres observable au sein de cette association : un militantisme politique et une formation technique qui permettent à l'ACVC d'être reconnue au niveau national. Pour l'association paysanne, l'agriculture familiale est sans conteste une manière de développer son territoire et d'asseoir ses revendications collectives. « S'alimenter est un fait politique » résume un autre paysan lors d'un séminaire consacré à l'agro-écologie dans le Cauca en 2013, organisé par la FAO et l'Institut colombien de développement rural (INCODER). Il montre ainsi qu'au niveau local, les questions alimentaires et agricoles sont indissociables des questions politiques.

La région du Magdalena Medio est une zone de présence historique des partis politiques de gauche (l'Union patriotique ainsi que le Parti communiste colombien), et elle est aussi marquée par un activisme syndical fort. L'ACVC s'est donc nourrie des expériences militantes ²¹ de la région, pour construire une vision critique du développement. De nombreux leaders paysans étaient engagés politiquement dans les années 1980 et 1990 et ils recyclent aujourd'hui certaines de leurs compétences au sein de l'organisation paysanne. Ils mettent ainsi en exergue la résistance de la petite paysannerie face à une conception « bourgeoise » du développement, centrée sur l'industrialisation et l'exploitation des ressources naturelles au détriment du respect des citoyens et de la souveraineté alimentaire. En complément des équipes de terrain, composées de paysans qui représentent l'association et assurent le suivi des projets dans les villages, l'ACVC a constitué une « équipe technique » afin de

20. Entretien avec un leader de l'ACVC, octobre 2013 Traduction de l'auteure.

21 Le Magdalena Medio est au cœur d'une histoire sociale foisonnante marquée par le développement de guérillas libérales dans les années 1950, puis par l'implantation des principales guérillas révolutionnaires dans les années 1970. En effet, suite à l'assassinat du leader libéral Elécer Gaitán à Bogotá en 1948, événement qui marque le début de la période appelée La Violencia (La Violence) jusqu'en 1953, plusieurs mouvements de guérilleros font leur apparition dans les campagnes, notamment pour défendre les villages étiquetés de « libéraux » face aux bandes armées conservatrices. La première guérilla du pays naît à Barrancabermeja, ville principale de la région du Magdalena Medio, et cette zone deviendra un bastion central des guérillas communistes. En parallèle, plusieurs organisations sociales voient le jour au cours du conflit (associations de quartier, associations paysannes, organisations de défense des droits de l'Homme, associations de femmes, etc.) Le premier syndicat du pays, l'Union syndicale ouvrière (*Union sindical obrera*), est également très présent à Barrancabermeja, le principal port pétrolier de cette région.

gérer des projets de développement plus importants. Cette équipe technique symbolise l'évolution du mouvement paysan, qui a intégré de nouvelles compétences au cœur même de sa structure d'organisation. Celle-ci est composée de nombreux militants associatifs attirés par l'activisme de l'ACVC, mais aussi d'universitaires et de professionnels du développement qui ont décidé d'intégrer l'association paysanne à part entière. Ils offrent ainsi un soutien expert (agronomes, vétérinaires, ingénieurs hydraulique, avocats et gestionnaires) à la mise en œuvre des projets d'agriculture familiale dans la région du Cimitarra. Les paysans sont ainsi formés au contact de ces professionnels, en même temps qu'ils transmettent leurs savoirs locaux à ces derniers. De nouvelles synergies sont créées au sein de l'ACVC qui se professionnalise sans pour autant perdre le contact avec sa base paysanne. Ces ressources humaines permettent à l'organisation de défendre le territoire grâce à plusieurs instruments, et l'ACVC est capable de politiser sa situation (en dénonçant les injustices sociales du pays) au niveau national, tout en mettant en place des projets performants et crédibles au niveau local.

Dans le Bas Atrato (département du Chocó), l'agriculture familiale a d'abord été une question de survie. Le contexte est très différent de celui que l'on observe dans le Magdalena Medio puisque les communautés sont très démunies et vivent dans une situation précaire. Avant le déplacement des populations, celles-ci étaient regroupées en communautés ecclésiastiques de base rattachées à un diocèse qui organisait alors les activités collectives. Suite aux violences perpétrées contre les communautés de Jiguamiandó et de Curvaradó, une ONG chrétienne, la Commission inter-ecclésiastique de justice et de paix (CIJP), a joué un rôle clé dans le retour des populations sur leurs territoires. Inspirée de la théologie de la libération, elle accompagne ces communautés dans la dénonciation des violences et des intérêts économiques sur leurs territoires. Elle a en partie aidé les leaders historiques de ces bassins du Bas Atrato à se former rapidement en matière juridique pour s'approprier toute la législation relative à leur territoire : la loi 70 de 1993 qui leur octroie la propriété collective des territoires ainsi que les nombreuses et complexes procédures de restitution des terres. Les leaders ont également porté leur cause au niveau international *via* divers soutiens étrangers et dénoncé les violations répétitives des droits de l'Homme. Ces compétences acquises par quelques leaders emblématiques ainsi que le legs de l'activisme chrétien ont permis de préserver l'existence même des communautés.

Aujourd'hui, une nouvelle génération a pris la relève de la défense du territoire. Ce sont des jeunes qui ont pu accéder à une éducation secondaire et ont décidé de retourner sur leurs terres. Ils adoptent en quelque sorte un registre d'action collective plus pragmatique que leurs aînés, dont la légitimité repose davantage sur un registre ancestral. Alors que les anciens insistaient sur le

« droit à la résistance », les jeunes utilisent le cadre législatif colombien et en particulier les lois qui concernent la protection des peuples autochtones. Le collège rural mis en place par l'ONG CIJP est d'ailleurs une fusion intéressante de ces différents savoirs. D'une part, on demande aux élèves de connaître l'histoire de résistance des « zones humanitaires », pour assurer une certaine transmission des savoirs locaux. D'autre part, ils sont formés à l'usage des nouvelles technologies et à la législation colombienne pour pouvoir continuer à défendre leurs droits.

Dans les deux cas étudiés, les paysans ont dû passer par un processus d'adaptation de leurs revendications et de leurs conceptions de l'action collective. Ils se sont formés pour connaître et défendre leurs droits sur le territoire tout en liant ces connaissances à leurs convictions. Ils mènent ainsi une réflexion plus large sur la place des savoirs experts et locaux, et s'enrichissent des expériences passées tout en mobilisant les ressources humaines dont ils disposent. Observer les militants et leurs trajectoires permet de comprendre que l'action collective pour défendre le territoire se vit au quotidien et est incorporée à l'intérieur même des structures des organisations. Les leaders de ces deux mouvements paysans mettent ainsi en avant l'autonomie des communautés dans leurs choix de développement. Dans la pratique, les paysans mettent en place des projets concrets d'agriculture familiale pour développer leurs territoires et consolider leurs revendications.

L'agriculture familiale au sein des projets de développement au niveau local

Grâce à ces ressources militantes et expertes, les deux organisations paysannes ont construit des alternatives de développement. D'un côté, les « zones de réserve paysanne » sont une proposition dont s'est emparé l'ACVC, et au sein desquelles elle met en place des projets collectifs de production au sein des villages. D'un autre côté, les communautés ont constitué des « zones de biodiversité » pour produire des aliments et valoriser leur territoire.

Les « zones de réserve paysanne » (*Zonas de reserva campesina* - ZRC) ²² sont une proposition d'aménagement territorial contenue dans la loi 160 de 1994 qui, dans son chapitre XIII, les définit comme « un régime spécial de

22. On compte aujourd'hui cinquante ZRC à différentes étapes du processus de constitution et six ZRC constituées. El Pato dans le Caquetá (111 000 hectares, 7 500 habitants) ; Calamar dans le Guaviare (460 000 ha, 38 000 hab.) ; Cabrera dans le Cundinamarca (44 000 ha, 5 300 hab.) ; Arenal et Morales dans le sud du Bolívar (29 000 ha, 3 500 hab.) ; La Perla Amazónica dans le Putumayo (22 000 ha, 4 700 hab.) et la vallée du fleuve Cimitarra en Antioquia (184 000 ha, 35 800 hab.). La superficie que représente l'ACVC va au-delà de la ZRC étant donné qu'une grande portion de ce territoire est déclarée zone de réserve forestière et dépend de la loi 2 de 1959.

propriété ». Cependant, le mouvement paysan et en particulier l'ACVC se sont progressivement emparés de cette loi pour en faire un des piliers de la défense de l'agriculture paysanne en Colombie. Selon la loi, les ZRC poursuivent trois objectifs : limiter la concentration de la terre et notamment l'accaparement des terres domaniales (les *Baldios de la Nación*), octroyer des titres de propriété aux petits et moyens paysans dans les zones de colonisation récente et enfin réguler tout autre type d'investissement. Réglementée en 1996 cette disposition juridique vise également à soutenir la petite propriété paysanne et à amener le paysan vers l'entrepreneuriat à petite échelle, afin qu'il puisse gérer de manière autonome des projets de développement. De plus, le décret réglementaire 1777 de 1996 et l'accord 024 de 1996 élargissent ces objectifs pour faire des ZRC des territoires de développement humain et d'aménagement territorial soutenable, des territoires de paix et de justice sociale ainsi que de réels espaces de participation politique.

L'ACVC a d'abord entrepris de dresser un large diagnostic de la zone de réserve paysanne de la vallée du fleuve Cimitarra en consultant les habitants sur leurs choix de développement, sur les atouts et les faiblesses de leurs territoires et de leurs villages. En se penchant sur le plan de développement de l'ACVC, on observe une liste concrète des manques : électricité, infrastructures, santé, éducation, etc. que les paysans ont définis comme les principaux obstacles au développement local. Ce travail leur a également permis d'identifier des activités à risque, pour l'avenir des familles et pour l'environnement, comme l'exploitation du bois et le travail artisanal dans les mines, des activités souvent complémentaires de l'agriculture et qui représentent une part importante des revenus des paysans. À partir de ce diagnostic, l'ACVC a priorisé les projets à mettre en place pour un « modèle de développement intégral » et « populaire » (Plan de développement ZRC-VRC, 2012, 7 ; 102). L'agriculture paysanne est y est considérée comme viable, à condition qu'elle permette de créer un marché interne entre les petits producteurs pour assurer un revenu supplémentaire digne pour les familles rurales. Le projet de production de buffle (viande de buffle et de produits laitiers), financé par la coopération internationale, est ainsi un des projets phare de l'organisation paysanne. Il est à la fois collectif, puisque plusieurs familles travaillent dans ce projet ²³, et participatif puisqu'il existe un comité ²⁴ qui se

23. Chaque nouvelle famille qui fait partie du « comité de buffles » reçoit huit femelles et un mâle, et s'engage ensuite à redonner le même nombre d'animaux à l'association, qui les redistribuera à une autre famille, et ainsi de suite. De cette manière, à partir d'un projet modeste, l'association a augmenté le nombre de bénéficiaires.

24. Tous les paysans qui font partie du projet sont rattachés à un « comité de buffles » qui organise la répartition du travail et s'occupe du cheptel collectif.

réunit régulièrement pour en évaluer les avancées. Les familles paysannes contrôlent toute la chaîne de production depuis l'élevage jusqu'à la transformation puis la commercialisation de son produit, sans passer par des intermédiaires. Pour l'ACVC, ce projet est une garantie pour la souveraineté alimentaire de nombreux villages, et va aussi dans le sens d'une mise en valeur de la « territorialité paysanne »²⁵.

La dimension territoriale est également présente dans les « zones de biodiversité » des communautés afro-descendantes. Ces zones, constituées sur le modèle des zones humanitaires protectrices des populations, ont été mises en place pour protéger les champs dédiés à la production alimentaire des communautés. Puis, progressivement, les communautés afro-descendantes ont mené une réflexion sur le sens de leurs productions dans ces espaces et elles ont postulé que la défense du territoire passe également par la promotion d'un autre modèle agricole. En effet, plusieurs entreprises de l'agrobusiness et des propriétaires de bétail ont envahi leurs territoires. Alors que ces activités continuent de se développer en toute illégalité sur les terres des communautés, le travail agricole de ces dernières devient un réel champ de bataille politique. Lors de la constitution des zones humanitaires, les communautés afro-descendantes ont d'ailleurs détruit la palme africaine que les entreprises avaient planté sur leurs terres. Dans ces zones, planter du riz pour la consommation est par conséquent une question de survie alimentaire et un affrontement politique avec les entreprises d'exportation²⁶.

En 2014, lors d'une rencontre entre Ariel, un paysan d'une communauté du Curvaradó, et une ONG de défense de l'environnement, nous avons pu apprécier les liens entre la production agricole et la défense du territoire. Rentré dans le Curvaradó depuis une dizaine d'année, Ariel a décidé de constituer une zone de biodiversité autour de ses terres. Cet espace est destiné à plusieurs usages : une partie est consacrée à la production alimentaire pour sa famille, une partie à la conservation des espèces et enfin une partie à la commercialisation. L'ONG l'interroge sur les plantes qu'il a réussi à semer après plusieurs années de culture intensive de palme africaine sur ses sols. Il montre qu'il replante diverses espèces (cacao, maïs, manioc, et des arbres fruitiers) pour subvenir aux besoins de sa famille mais également pour montrer à ses enfants comment étaient ses

25. Expression employée par l'ACVC lors de son discours de réception du prix Ventures le 15 novembre 2014 qui récompense cette initiative. Communiqué de presse de l'ACVC. Cf. Prensaural.org. Traduction de l'auteur.

26. Cet affrontement est parfois physique lorsque les paysans des zones humanitaires sont confrontés aux travailleurs des entreprises installées illégalement sur leurs territoires. Les uns veulent planter du riz ou du manioc pour les communautés tandis que les autres parcellent le territoire et creusent des canaux pour les plantations de bananes destinées à l'exportation. Les conflits d'usage des sols et pour les ressources hydriques des bassins affluents de l'Atrato sont au cœur de cette lutte concrète pour le territoire.

champs avant l'arrivée des entreprises. Pour lui, replanter traduit son sentiment d'appartenance au territoire, et symbolise son retour sur ses terres. Lorsque l'ONG lui pose des questions sur les débouchés commerciaux possibles pour les bananes qu'il cultive, Ariel relate les difficultés qu'il rencontre pour commercialiser ses produits. Il explique que les entreprises encore présentes sur le territoire des communautés bloquent l'accès des paysans aux marchés locaux et les empêchent de vendre dans les villes voisines²⁷. Les habitants de la région sont parfois obligés de cultiver pour ces entreprises, alors même que celles-ci occupent illégalement leurs terres. L'association des bassins (AFLICOC - Association des familles des conseils communautaires de Curvaradó, Jiguamiandó, Pedeguita et Mancilla et Vigía Curvaradó) cherche donc à constituer ses propres réseaux de commercialisation indépendants. Pour Ariel, cette commercialisation alternative, sans le sceau des entreprises, représente un enjeu de cohérence avec le processus politique de résistance territoriale que mènent les communautés.

Dans les deux cas, les projets locaux de production et de commercialisation des produits agricoles sont des activités collectives qui permettent aux paysans de parier sur un autre développement, plus protecteur de leurs territoires. L'agriculture paysanne témoigne des revendications que les organisations portent au niveau national. De même, ces productions traduisent une réflexion des communautés rurales sur le sens du développement mais aussi sur leur autonomie réelle dans ces choix. Articuler projets de développement et revendications politiques n'est pas toujours aisé dans un contexte de pression accrue sur les terres et dans lequel les collectifs paysans ont peu de marges de manœuvre.

Conclusion

Les différents points d'observation, l'étude des mobilisations nationales, des organisations paysannes ainsi que des projets locaux nous ont permis de comprendre les différentes manières de défendre le territoire aujourd'hui en Colombie. Plus qu'une question d'usage des sols, les paysans expriment des revendications au cœur desquelles l'agriculture paysanne est un moyen de se réapproprier le territoire. Cela signifie bien plus que l'obtention d'un titre de propriété, c'est aussi choisir un mode de production, un mode de vie, et repenser la participation des agriculteurs familiaux dans le développement du pays. Penser les acteurs sociaux à travers leur militantisme mais également à travers leurs actions quotidiennes nous permet d'aborder à la fois les questions de développement et celles de mobilisation collective. Les paysans articulent

27. Ces pressions se concrétisent parfois par le refus d'un stand sur ces marchés, par des entraves au transport des produits agricoles, par la destruction de leurs marchandises, ou encore par des menaces.

ainsi différents types de savoirs, expert et militant, pour se mobiliser à différentes échelles. Au niveau national, ils mettent en avant des revendications en termes de dignité, de justice sociale et s'opposent clairement à la politique néolibérale du gouvernement colombien. Ils refusent de céder leur territoire au nom de la supposée improductivité des agricultures familiales, et cherchent, au contraire, à montrer leur importance pour la souveraineté alimentaire du pays. Au niveau local, ils mettent en place des projets à petite échelle pour défendre leur espace de vie, de production et d'expression de leur culture. Les organisations paysannes étudiées font ainsi le lien entre le développement local et des demandes nationales pour la reconnaissance du paysannat.

L'étude des acteurs de ces conflits socio-territoriaux nous permet ainsi d'appréhender les multi-facettes du paysannat colombien qui, dans un contexte de transition post-conflit, a su s'adapter au contexte de la lutte pour le territoire sans renier son identité. De par leur action et de par leur organisation, les paysans ont entamé un réel processus de changement vers un modèle de production alternatif. Il semble donc difficile d'étudier le producteur sans se pencher sur le militant, d'où une nécessaire articulation des savoirs entre l'étude des mobilisations collectives et celle du développement rural : une articulation intéressante dont nos savoirs savants pourrait s'inspirer. Au-delà des querelles disciplinaires, les observateurs des mobilisations doivent pouvoir comprendre ce que produisent leurs acteurs au quotidien et les projets qu'ils mettent en place, tandis que les spécialistes du développement doivent prendre en compte les aspects nationaux et politiques dans lesquels les projets prennent place et ce qu'ils signifient pour les agriculteurs familiaux.

Bibliographie

- ALLAIN Mathilde, 2015, « La paz y el desarrollo en el campo colombiano », *Palabras Al Margen*, n° 53, [En ligne : <http://palabrasalmargen.com/edicion-53/la-paz-y-el-desarrollo-en-el-campo-colombiano-2/>].
- ASOCIACIÓN CAMPESINA DEL VALLE DEL RIO CIMITARRA, 2012, *Plan de Desarrollo de la Zona de Reserva Campesina del Valle del Rio Cimitarra 2012-2022*, Magdalena Medio (Colombia), Asociación Campesina del Valle del rio Cimitarra.
- BAQUERO Fernando Soto, FAZZONE Marcos Rodríguez, FALCONI César (éd.), 2007, *Políticas para la agricultura familiar en América Latina y el Caribe*, Santiago de Chile, Oficina regional de la FAO para América Latina y el Caribe-Banco Interamericano de Desarrollo.

- BAROZET Emmanuelle, 2011, « De la démobilisation au réinvestissement "local". Mouvements sociaux locaux et territoires au Chili », *Cahiers des Amériques latines*, n° 66, 73-89.
- BORRAS Saturnino M., EDELMAN Marc, CRISTÓBAL Kay, 2008, "Transnational Agrarian Movements: Origins and Politics, Campaigns and Impact", *Journal of Agrarian Change*, vol. 8 N° 2-3, avril-juillet, 169-204.
- Colombialand.org, 2013, « Justicia Evasiva : la lucha por la tierra y la vida en Curvaradó y Jiguamiandó », *Colombialand.org*, juin, [En ligne : http://colombialand.org/wp-content/uploads/2013/06/Justicia_Evasiva.pdf].
- COMBES Hélène, 2011, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala-CERI, « Recherches internationales ».
- CORTE INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS (=CIDH), 2003, *Medidas provisionales solicitadas por la Comisión Interamericana de Derechos Humanos Respecto de la Republica de Colombia: Caso de las comunidades del Jiguamiandó y del Curbaradó*, San José, CIDH.
- ESCOBAR Arturo, ALVAREZ Sonia E, DAGNINO Evelina, 2001, « Introducción: Lo cultural y lo político en los movimientos sociales latinoamericanos », in *Política Cultural & Cultura Política, Una Nueva mirada sobre los movimientos sociales latinoamericanos*, Bogotá, TAURUS-ICANH.
- FALS BORDA Orlando, 1961, *Campesinos de los Andes*, Bogotá, Iqueima/Université nationale de Colombie.
- GARAY SALAMANCA Luis Jorge, BARBERI GÓMEZ Fernando, CARDONA LANDÍNEZ Ivan, 2010, *Impactos del TLC con Estados Unidos sobre la economía campesina en Colombia*, Bogotá, ILSA.
- GERDTS Christina, CASTELLANOS Javier, 2011, « Acaparamiento de tierras y territorios: otra amenaza contra la agricultura campesina y la Soberanía Alimentaria de los pueblos », *detenerelacaparamientodetierras.wordpress.com*, 8 novembre, [En ligne : <https://www.detenerelacaparamientodetierras.wordpress.com/category/documentos/>].
- HOFFMAN Odile, 2004, *Communautés noires du Pacifique colombien, innovations et dynamiques ethniques*, Paris, Karthala-IRD.
- KAY Cristobal, BORRAS M. Saturmino, EDELMAN Marc (éd.), 2008, *Transnational Agrarian movements confronting globalization*, Malden, Ed. Wiley Blackwell.
- MATHIEU Lilian, 2005, « Savoirs=pouvoir. Les enjeux de la science et de l'expertise dans les mouvements sociaux », *Ecorev*, n° 18, [En ligne : <http://ecorev.org/spip.php?article328>].
- MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, 2004, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155.

- OLLITRAULT Sylvie, 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 105-131.
- PEACE BRIGADES INTERNATIONAL (=PBI), 2011, « Curvaradó y Jiguamiandó. El reto sigue vigente: la restitucion de las tierras », *Paquete Informativo*, Bogota, PBI.
- PNUD, 2011, « Colombia rural. Razones para la esperanza, Informe nacional de desarrollo humano », in *El campesinado, reconocimiento para construir país: Cuaderno del informe de desarrollo Humano*, in, Bogora, PNUD, 1-128.
- PRADA Esmeralda, 2002, « Luchas campesinas e indigenas », in M. Archila Neira (eid.), *25 años de luchas sociales en Colombia (1975-2000)*, Bogota, Cinep, 121-166.
- PUDAL Bernard, 1989, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- RAMÍREZ BACCA Renzo, 2001, « El movimiento cafetero campesino y su lucha contra los efectos de la apertura económica », in M. Archila, M. Pardo (dir.), *Movimientos sociales, Estado y democracia en Colombia*, vol. 1, Bogota, Université nationale de Colombie-CES/ICANH, 173-204.
- RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE, 2010, *Plan national de développement 2010-2014*, Bogota, Département National de Planification.
- SABOURIN Eric, MARZIN Jacques, LE COQ Jean-François, MASSARDIER Gilles, FREGUIN-GRESH Sandrine, SAMPER Mario, GISCLARD Marie, SOTOMAYOR Octavio., 2014, « Agricultures familiales en Amérique Latine. Émergence, avancées et limites des politiques ciblées », *Revue Tiers Monde*, n° 220, octobre-novembre, 23-41.
- SALCEDO Leonardo, PINZÓN Ricardo, DUARTE Carlos, 2013, *El paro nacional agrario: un analisis de los actores agrarios y los procesos organizativos del campesinado colombiano*, Cali, Área de Investigación Aplicada, Centro de Estudios Interculturales, Universidad Javeriana de Cali.
- SALCEDO Salomon, GUZMAN Lya (éd.), 2014, *Agricultura familiar en América Latina y el Caribe: Recomendaciones de politica*, Santiago de Chile, Oficina regional de la FAO para América Latina y el Caribe.
- SALGADO Carlos, PRADA Esmeralda, 2000, *Campesinado y protesta social en Colombia 1980-1995*, Bogotá, Cinep.
- SALGADO Carlos, 2010, « Los campesinos imaginados », *Cuadernos Tierra y Justicia*, n° 6, Bogotá, ILSA.
- SIMÉANT Johanna, 2002, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », in Ph. Hamman, J.-M. Méon, B. Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan.

- SIMÉANT Johanna (dir.), 2015, *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS éditions.
- SOLANO Victoria, 2013, « 970 », documentaire, [En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=kZWAqS-El_g].
- TARROW Sidney, MCADAM Doug, 2005, "Scale Shift in Transnational Contention", in D. della Porta, S. Tarrow (éd.), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham, Rowman and Littlefield, "People, passion and power".

III.

*Agricultures familiales,
dynamiques productives et
valorisation des territoires*

L'agriculture familiale en Tunisie, de la marginalisation au mal-développement

Éléments d'analyse depuis la région sfaxienne

Hédi REBEI

L'agriculture familiale n'est-elle pas, à tort, le maillon faible du secteur primaire tunisien ? Bien qu'ignorée des politiques contemporaines de développement national, et en dépit du fait que la population rurale ne représente que 31,4 % des habitants de la Tunisie en 2014 (INS, 2015), l'agriculture familiale demeure toutefois un important générateur de revenus, d'emplois et d'autosuffisance alimentaire. Elle est de surcroît un vecteur d'ancrage au territoire et un facteur d'identité socioculturelle.

Il faut rappeler qu'en Tunisie, les politiques de développement rural ont profondément changé depuis le début des années 1990. L'assistance a laissé progressivement la place à l'autonomisation des exploitants et à l'incitation pour l'engagement dans de nouveaux créneaux modernes de production (élevage bovin laitier, cultures maraîchères) censés être plus rémunérateurs. De nouvelles structures de financement et de soutien ont vu le jour, principalement la Banque nationale agricole (BNA) et l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA). L'effort entrepris, louable à plus d'un égard, a néanmoins eu des effets limités. Les nouveaux créneaux de production ont vu leur croissance s'essouffler progressivement, avant de tomber dans une crise plus ou moins profonde et durable. Ainsi, pouvons-nous avancer que face à l'effort des instances qui prônent le développement de la petite agriculture familiale (telles que l'État, l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, les Conseils de Gouvernorat) interviennent d'autres acteurs qui détournent la croissance à leur avantage ? Le présent travail a pour objet d'étudier les formes de soutien à l'agriculture familiale en Tunisie et les facteurs de blocage qui entravent son développement, en partant d'exemples de la région de Sfax.

La place de l'agriculture familiale dans les politiques contemporaines de développement rural et agricole

Une agriculture à trois vitesses

L'agriculture tunisienne repose sur la coexistence de trois secteurs dotés chacun de sa propre logique de fonctionnement, à savoir les fermes de l'État¹, l'agriculture de type capitaliste et l'agriculture familiale, parfois qualifiée également de « paysanne ». Cette trilogie est le produit d'une histoire agraire mouvementée, marquée notamment par la dislocation des structures agraires traditionnelles sous le choc de la colonisation agricole (Poncet, 1962 ; Lahmar, 1994), par la spoliation des terres rurales (Kossantini, 1992 ; Mokni, 1990) et la fixation des nomades, par le renforcement de l'emprise foncière citadine (Sethom, 1992) et, enfin, par les tentatives de restructuration et d'aménagement pas toujours adéquates, menées après l'Indépendance (Fadhel Moussa, 1988 ; Belhédi, 1981). Les formes de synergie entre ces trois secteurs sont sinon absentes, du moins très limitées, comme cela s'observe notamment dans la région sfaxienne (cf. figure 1).

- Le secteur étatique s'est formé dans le contexte de la nationalisation des fermes coloniales. Il domine 11 % de la SAU (Cherif, 1991), avec cependant de fortes disparités entre les régions. Les immenses fermes domaniales demeurent un marqueur essentiel des paysages ruraux sfaxiens : Chaâl au sud, Tourba et Essalama au centre, Bouzouita et Boughrara au nord-ouest.

- L'agriculture d'entreprise de type capitaliste est souvent aux mains de grands propriétaires absentéistes citadins. Dans la région sfaxienne, il s'agit notamment des grandes plantations oléicoles développées dans le contexte de la colonisation agricole (association aux colons, contrats de *mogharasa*²) ou par le rachat de fermes coloniales (tenues par des membres de la vieille communauté juive de Sfax³ ou par des Européens) à l'aube de l'Indépendance⁴. Elles partagent pratiquement le centre de la plaine de Sfax avec les fermes étatiques.

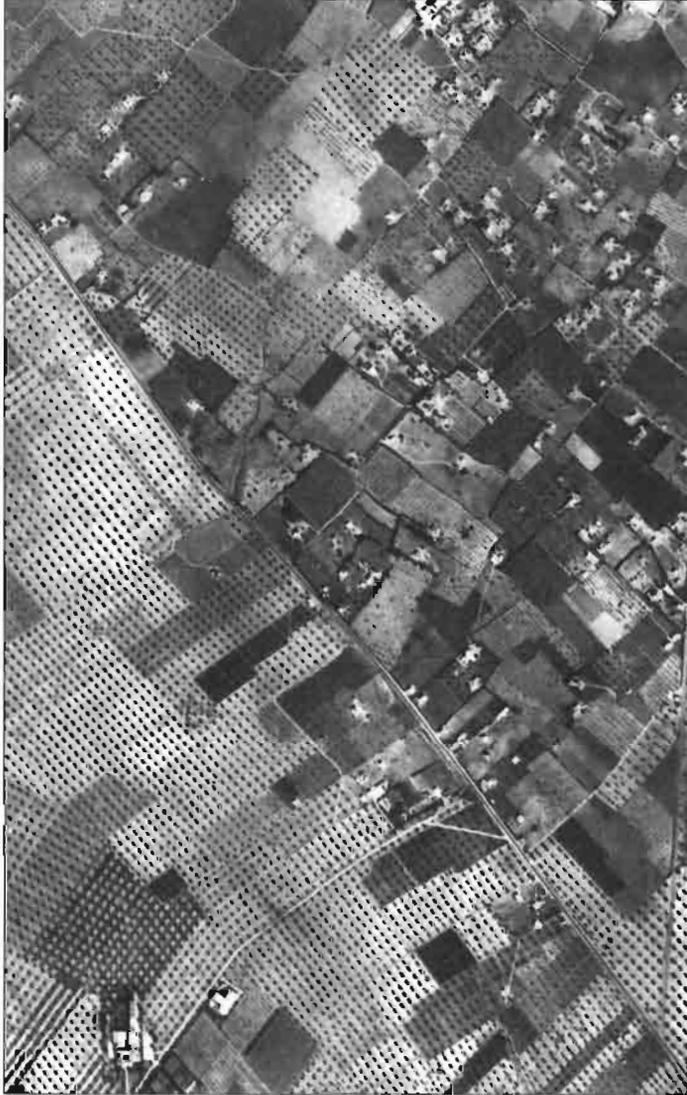
1. Elles sont soit gérées directement par l'Office des terres domaniales (OTD.), soit indirectement sous la forme d'Unités coopératives de production (UCP). Depuis les années 1970 et suite à l'échec du socialisme d'État, de nouvelles formes d'exploitation du domaine public agricole ont vu le jour telles que la location au secteur privé et notamment aux Sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA), la cession de lots aux techniciens du ministère de l'Agriculture qui acceptent de démissionner de leurs fonctions, aux anciens résistants ayant lutté contre la colonisation ou aux jeunes agriculteurs... (Elloumi, 2013)

2. La *mogharasa* est un contrat de vivification de terres nues par plantation d'arbres fruitiers (des oliviers pour l'essentiel dans le cas de la région de Sfax mais aussi des amandiers sur les terres plus pauvres) au terme duquel la parcelle plantée est en principe divisée à moitié entre le *mogharsi* et le propriétaire. En pratique, le *mogharsi* s'endette souvent auprès du propriétaire et ne reçoit en définitive qu'un maigre lopin.

3 La mention « israélite » figure dans les titres bleus en question, datant de l'époque coloniale.

4 L'étude des titres fonciers apporte d'importants éclairages sur cette question. Il y avait eu un important transfert de propriétés européennes au profit des familles sfaxiennes au début des années 1950, le voisinage

Figure 1. Opposition entre le terroir des Zouaïed Gremda fortement humanisé (à droite) et la ferme étatique de Bouhrara quasi-déserte (à gauche) à 35 km au nord-ouest de Sfax



Source : photo aérienne 95 TU 505/250/85, CRDA de Sfax.

dans la ville ayant facilité ce genre de transactions. Exemples : T250498, T250371, T281527 (pour les cessions israélites) et T250341, T249077, T252747, T248453, T281010 (pour les cessions européennes) (Service de la conservation foncière, Sfax).

— Quant à l'agriculture familiale, elle est localement perçue comme l'opposé de l'agriculture d'entreprise des grandes exploitations. Elle est associée à la petite exploitation, à la primauté du rôle de la famille comme unité de production (aides familiaux, capital...) et de consommation (autoconsommation partielle, revenus mis en commun et utilisés pour répondre à des besoins familiaux tels que le financement des travaux de construction, des mariages des enfants, du pèlerinage des parents, etc.). Une étude réalisée par la Banque mondiale donne une définition proche. La Petite agriculture à caractère familial et social (PACFS) est définie par les caractères suivants : 1) disposer d'un revenu net d'exploitation inférieur à 3 500 Dinars tunisiens, 2) avoir l'agriculture comme activité principale (ou à défaut comme revenu principal) et 3) ne pas disposer d'une main-d'œuvre salariée permanente (non familiale). Il y a, en Tunisie, environ 186 000 PACFS. Elles cultivent un million d'hectares avec une taille d'exploitation moyenne de 5,7 ha (Banque mondiale, 2006). L'agriculture familiale caractérise les secteurs de forte densité de population rurale. Elle résulte d'une sédentarisation plus récente des populations semi-nomades (années 1950-1960) et de la mise en valeur de terres aux aptitudes agricoles faibles (steppe, versants, *hamadas*, terrains gypseux, etc.) aux statuts fonciers souvent précaires (domaines maraboutiques, partage de terres collectives, occupation de terres domaniales, etc.). Dans notre cas d'étude, l'agriculture familiale se localise surtout dans les marges nord, sud et ouest de la plaine de Sfax, résultat d'un long processus de refoulement et d'expropriation des tribus et des clans ruraux ⁵. En 2004, aux alentours de 19 800 familles rurales (environ 84 500 personnes) y vivaient entièrement du revenu de leurs exploitations, soit près du tiers des ruraux (ministère de l'Agriculture, 2006).

Le manque de soutien à l'agriculture familiale

En dépit des péripéties parfois contradictoires de la politique de développement de la Tunisie, la marginalisation de l'agriculture et de la paysannerie fut son trait dominant. Les principaux jalons de cette politique peuvent être résumés comme suit :

— La politique collectiviste des années 1960 a permis la reprise des terres coloniales, baptisée « décolonisation agricole » en 1964, la mise en place d'Unités coopératives de production (UCP) et de fermes domaniales (agro-combinats et fermes pilotes) et, enfin, l'organisation de chantiers de lutte contre le chômage afin de garantir aux ruraux un revenu d'appoint (Ruf, 1975 ; Cherif,

⁵ Les tribus se subdivisent en clans qui regroupent chacun quelques dizaines de familles. Les clans forment des lignages de sang qui sont le cadre d'une solidarité effective renforcée par la proximité géographique et l'appartenance à un même territoire

1990 ; Gachet, 1987). La tentative d'étendre les coopératives sur tout le territoire entre 1967 et 1969 favorisa la multiplication des transactions sur les terres et conduisit au renforcement de l'emprise foncière des propriétaires citadins (Sethom, 1992). Paniqués par l'idée d'une domanialisation générale des campagnes, des milliers de ruraux ont cédé leurs lopins ou ont renoncé à mettre sur pied de petites exploitations aux dépens des terres collectives ou étatiques avant de migrer en ville. Cette politique a probablement accéléré les phénomènes migratoires entre campagnes et villes qui ont résulté, par ailleurs, comme dans de nombreux autres pays, d'une augmentation de la population rurale dans un contexte de transition démographique tout juste commencée. Entre 1966 et 1971, aux alentours de 45 900 personnes ont ainsi quitté les campagnes en direction des villes ou vers l'étranger (Belhédi, 1996), entraînant ainsi, en Tunisie, une bidonvilisation importante des centres urbains (Tayachi, 1988 ; Fakhfakh, 1982).

– Le Programme de développement rural (PDR) des années 1970-1980 devait corriger les distorsions spatiales dans le contexte d'une politique libérale (Dlala, 2007) qui concentra davantage de projets et de richesses dans la frange littorale orientale. Le PDR a permis une meilleure offre de services et d'équipements de base destinés aux ruraux et un certain développement de la petite agriculture familiale intensive (maraîchages et cultures sous serre, arboriculture). Il ne reçut néanmoins que 2,5 % de l'ensemble du budget de l'État. L'essentiel des investissements fut alloué à l'équipement (60 %) et à l'assistance (30 %). Le faible taux de remboursement des crédits (10 à 15 %) témoigne quant à lui du caractère essentiellement redistributif du programme et de la grave déresponsabilisation des acteurs, aussi bien des bénéficiaires que des instances de pilotage (Belhédi, 1981 ; 1996).

– Le Programme de développement rural intégré (PDRI) fut adopté entre 1986 et 1992 et patronné notamment par la Banque africaine de développement (BAD). Le PDRI préconisa diverses actions telles que la promotion de la petite agriculture, de l'artisanat et des petits services, le désenclavement des campagnes ou la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base. En 1993, le PDRI fut évalué par une commission de la FAO qui proposa d'engager une deuxième phase du programme. Entre 1994 et 2000, le PDRI a permis une croissance de 196 % des revenus pour les bénéficiaires, la création de 31 214 emplois additionnels, l'adduction d'eau potable pour environ 61 000 ruraux, l'électrification pour 13 000 autres et l'aménagement de 1 015 km de pistes rurales. Il a financé l'aménagement de 4 469 ha de périmètres publics irrigués, la création de 57 forages, de 636 puits de surface, de 555 serres, de 52 ha de tunnels nantais et de 12 centres de collecte de lait (BAD, 2003). Il entraîna ainsi une certaine relance de l'agriculture familiale.

Globalement, ces politiques de développement témoignent d'une faible confiance accordée aux exploitations familiales qui n'ont pas été jugées capables de jouer un rôle sérieux dans le processus de développement et dans la promotion des territoires ruraux. Ces dernières ont été assimilées à l'archaïsme, à la pauvreté, aux faibles moyens de production et d'investissement et au manque d'infrastructures. De fait, les grands constats de la politique rurale sont les suivants :

- l'accent a souvent été mis sur les volets aménagement de l'espace local et de lutte contre la pauvreté, plus que sur la promotion de l'exploitation familiale et sur le renforcement de sa position dans l'économie et vis-à-vis du marché ;

- les interventions ont pris un caractère sporadique, voire même ponctuel. Elles manquèrent de continuité et de cohérence ;

- il s'agit souvent de démarches préventives, pour éviter les éventuelles retombées de l'exode rural et de la pauvreté des campagnes sur les villes, désignées quant à elles comme porteuses de croissance et comme véritables locomotives de la dynamique territoriale ;

- les actions entreprises furent souvent financées par des crédits à taux préférentiels et par des dons internationaux alors que les contributions prises sur le budget de l'État restèrent infimes. Elles représentèrent ainsi une forme de recyclage de « l'aide internationale » ;

- les démarches adoptées sont allées de haut en bas (*top-down*) d'où la notion de « développement administré » (Elloumi, 2006). Outre l'absence de participation paysanne aux choix et à la prise de décision, la transparence fut souvent supplantée par la corruption et les détournements de fonds.

En revanche, cette situation va progressivement changer dans le contexte de la « Politique d'ajustement structurel ». Aux mesures sporadiques et aux interventions ponctuelles a succédé une politique plus ou moins cohérente de soutien aux projets agricoles, qui demeure toutefois en deçà des besoins de l'agriculture familiale et loin de vaincre ses multiples contraintes (foncières, juridiques, financières, etc.). Depuis le milieu des années 1990 en effet, et sans que les programmes spécifiques et les mesures d'appoint de lutte contre la pauvreté rurale ne disparaissent totalement (interventions du Fonds national de solidarité par exemple ⁶), l'accent a été mis sur le développement de l'agriculture intensive, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion des exportations agricoles. (Gana, 2012 ; Boughanmi, 1995 ;

6. Le Fonds national de solidarité, plus connu sous le vocable de « Fonds 26-26 », fut créé en décembre 1992. Sa mission est l'éradication des « zones d'ombre » à travers la lutte contre la pauvreté, l'aménagement et le désenclavement des campagnes, le soutien aux petits projets... Ses ressources proviennent en partie du budget de l'État et pour l'essentiel des dons de particuliers ou d'entreprises (Belhédi, 1996).

Elloumi, 2006 ; Gharbi, 1993). L'agriculture familiale s'est vue impliquée dans la croissance des nouveaux créneaux de production tels que l'élevage bovin laitier et la petite irrigation. Elle a eu un meilleur accès au crédit agricole. Le soutien aux projets est passé aux mains de l'APIA et de la BNA sur la base des principes de solvabilité.

Les créneaux modernes : un faux espoir pour l'agriculture familiale ?

Contexte et objectifs de développement

Les créneaux modernes sont les activités agricoles articulées aux marchés, s'inscrivant dans une logique de profit et de compétitivité et utilisant un ensemble d'équipements et de techniques visant la croissance de la production. Il s'agit notamment de l'élevage bovin laitier, des cultures maraîchères irriguées, des cultures sous serre, de l'aviculture industrielle ou des plantations fruitières spécialisées. Les bénéfices escomptés de leur encouragement sont multiples :

- faire contribuer la petite exploitation familiale au développement de la production agricole et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire ;
- favoriser la diffusion des techniques modernes de production et des nouveaux procédés d'irrigation ;
- faciliter la succession des exploitants âgés et l'installation de jeunes agriculteurs afin de résorber l'exode rural ;
- accroître les revenus des petits *fellahs* afin qu'ils prennent en charge l'amélioration de leurs conditions de vie (habitat, alimentation, scolarisation des enfants, etc.), de leur accès aux équipements et aux infrastructures (électricité, eau potable, moyens de transport) en vue de promouvoir l'espace local (ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, 2011 ; Banque mondiale, 2006 ; Boughanmi, 1995 ; Elloumi, 2006 ; Khamassi, Al Efrif, Hassainya, 2001).

Pour l'observer plus en détail, quatre terroirs sfaxiens ont été choisis pour l'enquête de terrain : Hazeg et El Amra ⁷ pour l'élevage bovin laitier ⁸ et Chaffar et Gargour pour les cultures maraîchères irriguées.

7. Les critères de choix des terroirs étudiés ont été les suivants : tous ces terroirs ont suffisamment été touchés par la diffusion des créneaux modernes retenus. Ils sont aussi relativement proches de l'agglomération sfaxienne (25 à 35 km) et bien situés pour s'articuler au marché urbain. Ces terroirs ne sont ni enclavés (à l'image du rural profond) ni soumis à une forte croissance périurbaine. L'agriculture y demeure une activité dominante et un facteur essentiel de structuration de l'espace rural. Enfin, les deux terroirs à vocation laitière (El Amra et Hazeg) se localisent au nord de Sfax, alors que les deux terroirs maraîchers (Gargour et Chaffar) sont situés au sud.

8. Les enquêtes de terrain ont eu lieu au mois d'octobre 2014. L'absence de recensements actualisés des éleveurs et des paysans maraîchers représente une vraie contrainte pour pratiquer un échantillonnage. Nous avons opté pour un échantillonnage stratifié, au 1/10 touchant les différentes localités des terroirs étudiés.

Le cas des terroirs de la ceinture laitière : Hazeg et El Amra

Les terroirs de Hazeg et d'El Amra sont souvent considérés comme des exemples de réussite du créneau laitier. Depuis le début des années 1990, le cheptel bovin s'y est accru rapidement grâce à l'importation de vaches laitières de race pure dont la revente aux éleveurs s'est faite dans des conditions favorables (subvention, accès facile au crédit). L'ouverture d'une centrale laitière à El Amra, en 1996, puis d'une autre à Mahdia (à une centaine de kilomètres de Sfax), en 1997, accompagna cette expansion du secteur laitier, une expansion qui fit du Gouvernorat de Sfax l'une des premières régions laitières de Tunisie (LACTIMED, 2013). D'après une enquête réalisée en 2000, lors de la phase d'expansion du secteur laitier, la taille moyenne des élevages était de 3,5 têtes bovines dont 1,7 vaches laitières (CRDA de Sfax, 2001). Le développement des cultures fourragères irriguées renforça le processus d'intégration de l'élevage bovin au sein des exploitations. Ainsi, une filière laitière s'installa progressivement avec l'apparition de centres de collecte de lait, d'usines d'aliments concentrés, de revendeurs de produits fourragers, de cabinets vétérinaires et de fournisseurs d'équipements. Les collecteurs de lait jouèrent à cet égard un rôle primordial dans la synergie du système laitier en approvisionnant les éleveurs en produits fourragers, en collectant le lait deux fois par jour, en contrôlant sa qualité et en assurant son transport vers les centrales laitières.

Les éleveurs enquêtés ont déclaré que la phase d'expansion du secteur laitier à Hazeg et à El Amra s'est prolongée jusqu'à 2003-2004, soit vers la date à laquelle la Tunisie devint autosuffisante en lait. Depuis, le créneau laitier a progressivement perdu de dynamisme avant de sombrer dans une profonde crise. Les informations recueillies auprès des éleveurs et des centres de collecte du lait font ressortir que le nombre d'élevages et de vaches laitières a fortement reculé, engendrant une chute de la production laitière allant de 30 et 50 %⁹. Une éleveuse de la famille des Houaïdas, à Hazeg, a habilement résumé la crise du secteur laitier en disant : « nous collectons le lait dans de grands bidons en aluminium, maintenant nous utilisons de simples sceaux car la quantité est devenue faible alors nous avons rangé les bidons ». Un autre éleveur de Hazeg décrit autrement la détresse des éleveurs en disant : « désormais, c'est le *fellah* qui fait vivre la vache et plus l'inverse ! »¹⁰.

9. Depuis les événements de 2011, qui ont conduit à la fuite du président tunisien Ben Ali au pouvoir depuis 1987, les statistiques agricoles sont devenues une monnaie assez rare. Beaucoup d'archives de rapports d'activités ont « disparu » selon les dires de nos interlocuteurs. La situation tendue et instable dans les campagnes entrave toute opération de mise à jour des bases de données et limite la mobilité des techniciens du ministère de l'Agriculture.

10. Propos recueillis lors de notre enquête de terrain en octobre 2014

Figure 2. Carte de localisation



Tableau 1. Origines de la crise du système laitier selon les éleveurs de Hazeg et d'El Amra

	Hazeg		El Amra	
	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs	%
Etables ou équipements inadéquats	4	14.8	4	16.6
Mauvaise organisation de la collecte du lait	2	7.4	1	4.1
Renchérissement des prix de fourrages	27	100	24	100
Prix du lait assez bas	12	44.4	8	33.3
Total	27	100	24	100

Source : enquête de l'auteur.

Selon les déclarations des éleveurs, la crise du secteur laitier découle surtout du renchérissement excessif des prix des produits fourragers. La hausse des prix d'aliments concentrés ¹¹ est souvent imputée à la variation des cours mondiaux de matières premières fourragères (maïs, soja). Elle entraîne à la

11. Paradoxalement, les prix suivent les cours mondiaux dans le contexte d'une hausse de ces derniers, mais jamais dans le cas d'un fléchissement.

hausse ceux des autres produits d'alimentation animale. Entre 2000 et 2014, le prix du sac d'aliments concentrés est passé à Hazeg de 13 à 34 Dinars et celui de la luzerne a également plus que doublé ¹². Les éleveurs pratiquent souvent les cultures fourragères irriguées sur leurs exploitations, mais leur effort se trouve néanmoins découragé par la hausse excessive des coûts de production (semences, labour, intrants chimiques).

L'enquête de terrain nous a permis par ailleurs de définir trois catégories d'éleveurs, développant chacune sa propre stratégie :

- les petits éleveurs (1 à 2 vaches laitières) abandonnent de plus en plus l'activité et se concentrent sur les cultures irriguées ou se reconvertissent carrément dans le travail salarié. Ce mouvement ne suscite paradoxalement aucune réaction de la part des autres segments de la filière laitière (centres de collecte du lait, centrales laitières, etc.), susceptibles d'être affectés à terme par les mêmes évolutions, en l'absence d'une organisation adéquate du secteur laitier ;

- les éleveurs de taille moyenne (10 à 20 vaches laitières) disposent d'importantes potentialités d'investissement et de modernisation des élevages familiaux. Néanmoins, découragés par la hausse générale des coûts de production, ils optent souvent pour la réduction de la taille des élevages et expriment une réelle frustration ;

- Quant aux grands éleveurs, ils gèrent des étables de plusieurs dizaines de vaches laitières. Il s'agit souvent de rares exemples de réussite des élevages familiaux par simple intégration de génisses dans le cheptel. Cette catégorie parvient souvent à se maintenir grâce à une intégration efficace en amont (cultures fourragères irriguées, ouverture d'usines d'aliments concentrés) et en aval (collecte et transport du lait).

Les terroirs maraîchers de Gargour et de Chaffar

À l'origine, les cultures irriguées furent développées à Gargour et à Chaffar vers la fin des années 1970 en intercalaire avec les oliviers, et souvent dans le cadre d'un partenariat entre les *fellahs* locaux et les acteurs urbains ¹³. Un véritable mouvement de diffusion du maraîchage se déclencha au milieu des parcelles oléicoles, favorisé par un processus de concurrence-imitation entre

12. Source : enquête personnelle

13. C'est surtout le terroir de Gargour qui a servi de laboratoire pour ce modèle inédit de cultures maraîchères associées aux oliviers. Dans certains cas, l'entrepreneur urbain réalise les investissements (serres, puits, intrants...) alors que le *fellah* fournit la terre et le travail, et le revenu sera divisé selon une formule prédéfinie. Souvent, l'entrepreneur fait un contrat de bail avec le paysan et jouit d'une autonomie de gestion et de décision.

familles et entre clans ruraux (Soualah, Chmatra ¹⁴). Les principales spéculations furent les primeurs sous serres (tomates, piments, concombre, melon cantaloup, etc.) ainsi que les cultures de saison (piments, tomates, fèves, petits pois, légumes à feuilles, courges). Il s'agit donc d'un processus déclenché sans la moindre intervention des pouvoirs publics ou des programmes de développement rural, ce qui est en soi riche d'enseignements. Toutefois, les terroirs maraîchers de Gargour et de Chaffar ont connu à terme deux dynamiques différentes et ce, en dépit de leur appartenance au même cadre local et de la similarité de leurs contextes de développement :

- les maraîchages familiaux de Gargour traversent actuellement une profonde crise. Selon les exploitants enquêtés, leur superficie a reculé de 30 à 40 % durant la dernière décennie. Cette crise est due notamment à la salinité de la nappe phréatique, au manque d'investissements et à l'exiguïté des exploitations. Elle entraîne la reconversion des maraîchers dans le travail salarié aussi bien sur les grandes exploitations absentéistes que dans la métropole sfaxienne, ce qui intensifie les migrations pendulaires. Au moment de notre enquête, la majorité des ruraux de Gargour travaillait comme salariés dans la cueillette des olives, ce qui peut paraître surprenant pour un terroir maraîcher ;

- le terroir irrigué de Chaffar a, par contre, connu le renforcement de l'emprise foncière citadine, les Chmatra de Chaffar étant à l'inverse des Soualah de Gargour disposés à céder leurs terres aux entrepreneurs sfaxiens. On y assiste au développement du maraîchage moderne sur des exploitations de taille moyenne. Les projets maraîchers ont un bon niveau d'équipement, ont souvent accès au crédit bancaire et sont bien articulés aux marchés régionaux et nationaux (Sousse, Tunis, Hammamet en particulier). Outre les productions maraîchères de primeurs ou de cultures de saison, il importe de noter la présence de l'horticulture qui atteste d'un important processus d'innovation.

En somme, la dynamique maraîchère a dans les deux cas peu bénéficié à l'agriculture familiale, faute de soutien suffisant, de suivi et de stratégies cohérentes de développement local. Les difficultés des maraîchages familiaux de Gargour et de Chaffar sont aussi liées à une structuration de la filière maraîchère qui vulnérabilise le petit exploitant. En effet, les revenus de ce dernier connaissent une détérioration constante à cause de la hausse continue des coûts de production et d'une tendance à la stagnation ou à la baisse des prix à la production (Sethom, 1992 ; Abaab, 1997) :

14. Les secteurs d'agriculture familiale se caractérisent par une grande homogénéité sociale et par l'importance des lignages de sang. Les Soualah sont le clan prédominant à Gargour alors qu'à Chaffar prédominent les Chmatra.

– d'anciens producteurs maraîchers de Gargour expliquent leur retrait du secteur par le renchérissement excessif des charges de production (serres, intrants chimiques, semences), évalué pour certains produits à plus de 50 % durant la dernière décennie, ce qui dépasse leur faible capacité de financement des campagnes.

– Quant aux prix à la production, ils sont plus ou moins rémunérateurs pour les cultures de primeurs. Les cultures de saison (piments, oignons, fèves, carottes) se caractérisent en revanche par des prix souvent modiques, notamment pendant le pic de production. La situation est encore plus grave pour les produits très périssables tels que les tomates. Commerçants et intermédiaires y pratiquent fréquemment des prix cassés.

Tableau 2. Contraintes au développement des maraîchages familiaux selon les exploitants enquêtés à Gargour et à Chaffar

	Gargour		Chaffar	
	Nombre	%	Nombre	%
Renchérissement des prix d'intrants agricoles	19	90.4	16	94.1
Faibles prix à la production	20	95.2	15	88.8
Problèmes de transport et d'accès aux marchés	3	14.2	1	5.8
Processus d'imitation et faible diversification	8	38	7	41.1
Salinité des eaux souterraines	8	38	-	-
Exiguïté des terres	18	85.7	14	82.3
Problèmes d'investissements	16	76.1	13	76.4

Source : enquête de l'auteur.

Par ailleurs, le mal-développement des maraîchages familiaux est aussi lié à un ensemble de contraintes structurelles. Il faut d'abord insister sur celles liées à la question foncière et en particulier au manque de terre. La quasi-totalité des *fellahs* de Gargour et de Chaffar gère des exploitations de moins de 3 ha. Si d'après l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en Tunisie de 2004-2005, 54 % des exploitations ont moins de 5 ha et se partagent 11 % de la SAU (ministère de l'Agriculture, 2006), Mouldi Lahmar (2006) estime que « dans les délégations de Amra, Jebéniana, Hencha et Menzel Chaker, la proportion des propriétaires ayant moins de 5 ha atteint parfois les 90 % ». Le recours aux réserves foncières domaniales aurait permis d'apaiser ces tensions foncières étant donné que l'Office des terres domaniales gère d'immenses domaines autour de Gargour et de Chaffar. Ces terres auraient pu être louées ou cédées sous contrat de vivification ou en partenariat aux agriculteurs familiaux. Cela n'a pas eu lieu alors qu'un ingénieur agronome de l'OTD, pourtant aujourd'hui à la retraite, continue illégalement de gérer par

bail un domaine de 2 800 pieds d'oliviers (155 ha), profitant de la complicité d'une administration corrompue ¹⁵.

L'exiguïté des exploitations et son corollaire la faible capacité d'investissement demeurent d'importants obstacles qui entravent le développement de l'agriculture familiale. À Gargour, ceux qui parmi les *fellahs* locaux ont engagé des travaux d'approfondissement de leurs puits ont pu accéder à un niveau aquifère de salinité plus faible. Cela est évidemment plus favorable à la conduite des cultures et à la préservation des sols. Les maraîchages familiaux sont aussi confrontés à la faible diversification du système de culture. C'est en effet l'imitation et la concurrence interfamiliale qui sont la règle, ce qui entraîne souvent une saturation du marché et renforce le pouvoir de négociation des intermédiaires et des commerçants. Il s'agit là d'une nette carence d'information liée elle-même à l'absence de structures professionnelles efficaces et d'un encadrement adéquat.

Une agriculture familiale en situation de vulnérabilité

Des difficultés à exister au sein des filières de production

La notion de filière de production suppose une certaine interdépendance entre les différents segments, génératrice de synergies. La filière interagit aussi avec l'environnement extérieur pour saisir les éventuelles opportunités et amortir les menaces. L'élevage bovin laitier et les cultures maraîchères sont des filières qui comportent chacune un ensemble de segments interdépendants. En revanche, l'enquête de terrain menée dans la région sfaxienne montre que l'agriculture familiale représente le maillon faible de ces filières.

Dans le cas de l'élevage bovin laitier, si la collecte du lait et l'industrie laitière ont pratiquement des marges de profit prédéfinies ¹⁶, l'éleveur se trouve confronté aux fortes variations des prix de produits fourragers et aux multiples aléas de la conjoncture. Les rapports que la filière laitière entretient avec les exploitations familiales sont souvent fondés sur la prédation. À titre d'exemple, toute hausse du prix de vente du lait justifie un nouveau renchérissement du prix des aliments concentrés, alors que la hausse saisonnière du prix des fourrages secs ensilés est supportée par les seuls éleveurs, en totale déconnexion alors avec les autres partenaires de la filière.

15. Le bail de parcelles au profit des ingénieurs agronomes de l'OTD. Figure parmi les mesures de réforme de la gestion des terres domaniales depuis le milieu des années 1980. Un tel bail n'est toutefois ni transmissible aux tiers ni possible au-delà de l'âge de retraite (Informations recueillies à partir de notre enquête de terrain à Gargour en octobre 2014).

16. À titre d'exemple, le lait est tarifé à la vente sur l'exploitation et à l'achat par les centrales laitières, ce qui permet aux collecteurs de conserver une marge fixe de 50 Millimes/litre. En revanche, les prix de produits fourragers sont libres.

Les secteurs maraîchers de Gargour et de Chaffar forment d'authentiques terroirs. Ils sont dotés d'une grande homogénéité naturelle, humaine et économique. Les exploitations familiales y subissent à leur tour une forte pression des segments de leur filière : hausse continue du prix des intrants chimiques et des équipements des serres, pression et *lobbying* de la part des marchands de gros, multiplication des intermédiaires, etc. Les pressions de tous bords entravent le développement de l'agriculture familiale et pérennisent la pauvreté rurale. Encadrement et assistance techniques demeurent en revanche défaillants. Les techniciens et les agronomes du CRDA de Sfax n'interviennent que dans les périmètres publics irrigués alors que les services privés sont peu connus et leurs honoraires jugés trop élevés par les agriculteurs. Ces derniers sont donc réduits à procéder par imitation et tâtonnements.

En somme, les retombées positives escomptées de l'éclosion des nouveaux créneaux agricoles modernes se trouvent détournées au profit des acteurs de l'amont et de l'aval des filières concernées. Il s'agit souvent d'acteurs urbains expérimentés qui disposent de réseaux économiques et sociopolitiques.

L'agriculture familiale et la surexploitation des eaux souterraines

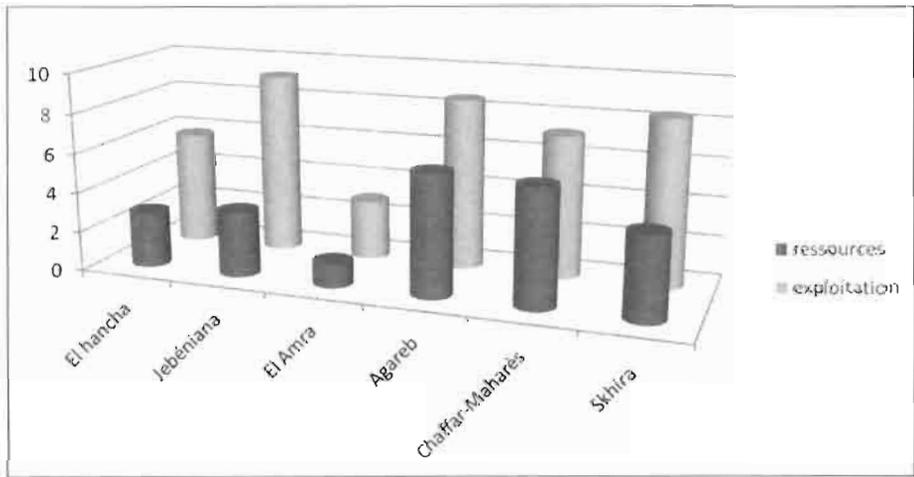
Le système de deux poids, deux mesures, est-il aussi adopté en matière d'évaluation des risques environnementaux associés au développement de l'agriculture familiale ? En réalité, les petits *fellahs* et leurs rapports à l'espace sont souvent appréhendés comme étant une entrave potentielle au développement durable. Ainsi, bien que l'identification des ressources en eaux souterraines de la plaine de Sfax demeure relativement imprécise et comporte toujours des lacunes (Treyer, 2001 ; Zouari, Hchaichi, 2012 ; Trabelsi *et al.*, 2006), les rapports du CRDA tirent la sonnette d'alarme sur la surexploitation de l'aquifère sans être toujours convaincants. Rien n'est dit par exemple à propos de l'adhésion spontanée des paysans aux procédés d'irrigation qui économisent l'eau et notamment à l'irrigation au goutte-à-goutte. Certains auteurs ont même proposé le retour au nomadisme et à l'élevage camelin avec l'aide du tourisme écologique (Sghari, Chandoul, Mansour, 2009). Des enquêtes que nous avons effectuées dans la délégation de Skhira, à 90 km au sud de Sfax, en 2013 invitent à faire la part des choses.

La surexploitation de la nappe phréatique de Skhira, imputée aux cultures irriguées est évaluée à 1,97, soit près du double des ressources renouvelables ¹⁷. Néanmoins, rien n'est dit à propos d'une entreprise industrielle qui pompe 5,5 millions de m³ par an, soit l'équivalent des deux tiers de la consommation totale du secteur maraîcher. Par ailleurs, bien que le milieu naturel de Skhira

17. CRDA (Sfax). « Statistiques relatives au secteur agricole par délégation » 2002, 2005, 2008 et 2012, ronéo.

soit très fragile, de nouveaux acteurs sont entrés en jeu pour concurrencer l'agriculture familiale locale et y accentuer la pression sur les terres et sur l'eau. Il s'agit notamment des acteurs urbains qui développent de nouvelles plantations oléicoles aux dépens de la steppe, et qui bénéficient souvent de crédits agricoles et de subventions ¹⁸. Au moment de notre enquête un entrepreneur qatari mettait sur pied un grand projet arboricole à l'ouest de la localité de Nawal en pleine steppe subaride.

Figure 4. Ressources et exploitation des nappes phréatiques dans quelques délégations en 2012 (Millions de m³)



Source : CRDA, Sfax, 2012 : « Statistiques relatives au secteur agricole par délégation : 2012 », ronéo.

L'agriculture familiale : une structuration défailante ?

La faiblesse structurelle et le mal-développement ¹⁹ de l'agriculture familiale sont-ils le résultat d'une faible organisation professionnelle ? Les *fellahs* enquêtés ont partout évoqué l'absence de structures professionnelles ou territoriales efficaces et crédibles. Cela les met souvent

18. Source : enquête personnelle à Skhira en mars 2014.

19. Alors que la notion de sous-développement souligne un déficit quantitatif et appelle les pays pauvres à fournir plus d'efforts afin de rattraper le peloton des pays riches, celle du mal-développement fait référence à une inadéquation qualitative, née d'une fragilité interne et de contraintes extérieures (Dumont, 2012 ; Hilal, 1993).

dans une position de faiblesse et les place sous la dépendance des puissants acteurs de leurs filières, qui sont mieux organisés et mis en relation. En effet, les bureaux régionaux ou locaux de l'Union nationale de l'Agriculture et de la Pêche mettent les grands *fellahs* en relation avec l'administration locale et notamment avec les délégués²⁰. Elles n'ont que rarement des antennes locales et sont loin de représenter de vrais syndicats de la profession. Quant aux coopératives, elles ont du mal à se mettre en place : les agriculteurs manquent de culture coopérative et ignorent le rôle qu'elles pourraient jouer dans la structuration de la profession et dans la valorisation de l'identité des terroirs.

En outre, une majorité d'agriculteurs (55.2 % des *fellahs* enquêtés à Chaffar et à Gargour et 56.8 % des éleveurs de Hazeg et d'El Amra) ont fait état de fréquentes pratiques déloyales et de *lobbying* : pratique de prix cassés, non respect de la tarification, organisation de circuits parallèles de commercialisation, etc.²¹ Il s'agit parfois de véritables réseaux qui pérennisent la paupérisation des petits *fellahs*. Il importe aussi de rappeler que dans les terroirs d'agriculture familiale, les services publics et les infrastructures sont rudimentaires. Les *fellahs* n'ont par ailleurs ni système de retraite ni aucune forme de couverture sociale : il n'existe ni assurance maladie, ni capital-décès, ni pensions. Il s'agit là d'une forme essentielle du clivage entre les exploitants familiaux et les autres catégories socioprofessionnelles, et partant entre les terroirs d'agriculture familiale et les espaces urbains. Le soutien à l'agriculture familiale est ainsi un outil essentiel de lutte contre la pauvreté rurale, une forme primordiale de transferts sociaux et un instrument d'aménagement territorial.

Il faut enfin signaler que l'action associative, peut être du fait du contexte d'autoritarisme d'État qui a longtemps prévalu en Tunisie, ne s'est que faiblement développée. ONG, chercheurs et universitaires ou bénévoles sont totalement absents dans les terroirs d'agriculture familiale. Leur présence a été un atout majeur dans la promotion de la petite agriculture dans d'autres pays tels que le Brésil (Tonneau, Sabourin, 2009). Il en est de même pour l'adoption de nouveaux modèles de production tels que l'agro-écologie.

Conclusion

Perçue comme étant une forme archaïque de production, l'agriculture familiale n'a jamais été investie en Tunisie d'un véritable rôle dans le processus de développement. Les récents efforts déployés pour l'engager vers de nouveaux créneaux de production ont débouché sur des résultats assez

20. La structure administrative de la Tunisie comporte 24 Gouvernorats qui se subdivisent chacun en Délégations (7 à 10 en général).

21. Source : enquête personnelle.

décourageants, comme le prouve l'exemple de la région sfaxienne. Néanmoins, une évaluation critique des différentes expériences pourrait aider à identifier les ajustements nécessaires et urgents. Un tel travail doit permettre de briser les rapports de prédation qui entravent le développement des exploitations familiales et d'engager ces dernières dans un processus de déblocage de leurs capacités productives et partant, de leur rôle social et de leur fonction territoriale.

La nouvelle conjoncture politique que traverse la Tunisie depuis les événements du 14 janvier 2011 offre en principe une belle opportunité pour faire de la promotion de l'agriculture familiale un pilier essentiel du développement rural. Néanmoins, la « naissante démocratie » tunisienne peine à gagner les territoires locaux. Les villes et notamment la capitale continuent de polariser l'activité politique (institutions de pouvoir, partis politiques, associations, manifestations, etc.) tandis que le parti de « la Voix des Agriculteurs » n'a qu'un seul député au parlement. L'agriculture familiale et la ruralité en général n'ont jamais figuré parmi les thèmes pertinents du débat politique et de l'activité des partis et des associations. L'apparent consensus national dissimule quant à lui une situation de blocage politique (alliances fragiles entre les partis, affaiblissement du pouvoir de l'État, clivages autour de la laïcité et des droits des femmes, corruption, absence de propositions claires et fiables pour résoudre les problèmes économiques et sociaux) et de vulnérabilité aux menaces extérieures (terrorisme, émigration clandestine, contrebande, blanchissement de capitaux, ingérences étrangères).

Les réponses des territoires locaux d'agriculture familiale à la nouvelle donne politique sont diverses. Souvent, les *sit-in* organisés dans plusieurs localités pour réclamer « le droit au développement » n'ont abouti à rien et ont été déçus par les fausses promesses des responsables et le faible soutien de l'opinion publique. Dans d'autres régions, de nouveaux acteurs ruraux font leur émergence, ce qui place au second plan les revendications du monde agricole. C'est le cas des fonctionnaires et des navetteurs qui travaillent en ville tout en continuant de résider dans les campagnes proches (Agareb, Amra, Jebéniana et Maharès dans le cas de Sfax). Rares sont donc les initiatives prometteuses de mise en relation des acteurs locaux en vue d'une promotion de l'agriculture familiale et de son repositionnement dans le processus de développement.

Le terroir de Sbih à Skhira représente l'un des rares exemples de réussite. Ce terroir est réputé pour la qualité de ses productions maraîchères et de ses cucurbitacées (et notamment la pastèque). Les agriculteurs locaux ont réussi à boycotter le marché de la pastèque de Sidi M'hamed Nouiguèz dominé par les intermédiaires, entraînant ainsi sa fermeture. Ils ont installé un marché local où les prix se négocient directement avec les producteurs. Les commerçants locaux réduisent leur dépendance vis-à-vis du marché de gros de Sfax et

développent leurs ventes sur des marchés plus rémunérateurs tels que le marché libyen. Les intrants agricoles sont vendus par les commerces locaux avec souvent des facilités de paiement. Les agriculteurs ont aussi défié l'administration agricole en procédant collectivement à l'approfondissement de leurs puits (sans autorisation préalable). Ils accusent l'administration de méconnaître l'état réel de la nappe phréatique et déclarent que dans le cas d'un rabattement de son niveau, ils limiteraient les superficies irriguées. Ils ont aussi adopté spontanément le procédé d'irrigation au goutte-à-goutte. Une association de développement local a été mise en place à Sbih pour mobiliser les acteurs locaux et coordonner leurs actions. L'ensemble de ces initiatives traduit une effervescence territoriale locale bénéfique à l'agriculture familiale. Les raisons de ce succès sont probablement la proximité entre les acteurs locaux (exploitants, commerçants de gros, fournisseurs d'intrants agricoles, cadres et intellectuels, transporteurs), l'appartenance à un même clan (celui des Ghraïra), l'éloignement de Sfax (100 km) et l'opportunité de débouchés extérieurs (marché libyen).

La mise en relation des acteurs locaux (exploitants, commerçants, techniciens, administration, société civile, industriels) et l'affirmation de l'identité des terroirs demeurent des atouts majeurs dans la perspective d'une promotion de l'agriculture familiale. Souvent, cette mise en relation est entravée par différents clivages (entre familles, entre clans, entre ruraux et citadins, entre partis politiques) qui restent à vaincre. Elle peut émaner de l'initiative de l'État ou du foisonnement des associations de la société civile qui sont parfois d'authentiques *think-tanks*. L'exemple de l'oasis de Jemna et la manière dont sa crise a été dénouée (Ayeub, 2016) peuvent-ils être une source d'inspiration pour le reste des territoires ruraux, et notamment dans les régions où les terroirs d'agriculture familiale côtoient d'immenses fermes domaniales trop mal gérées et sous-exploitées ?

Bibliographie

- ABAAB Ali, 1997, « L'agriculture familiale en Tunisie centrale face aux défis économiques et écologiques », *Options Méditerranéennes*, Série B : Etudes et recherches, n° 12, 7-27.
- AYEB Habib, 2016, « Tunisie : Jemna ou la résistance d'une communauté dépossédée de ses terres agricoles », *Autogestion*, novembre 2016, [En ligne : <http://www.autogestion.asso.fr/?p=6428>].

- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (=BAD), 2003, *Tunisie : projet de développement rural intégré phase II : rapport d'évaluation de performance*, 20 janvier, Tunis, BAD, [En ligne : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Evaluation-Reports-_Shared-With-OPEV_/00158065-FR-TUNISIA-INTEGRATED-RURAL-DEVT-PROJECT-PHASE-II.PDF].
- BAD, 2012, « Distorsions aux incitations et politique agricole en Tunisie, une première analyse », *Tendances économiques*, [En ligne : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Brochure%20Not e%20politique%20fran%C3%A7ais.pdf>].
- BANQUE MONDIALE, 2006, *Tunisie : examen de la politique agricole*, Rapport n°35239-TN, Washington, Banque mondiale, [En ligne : <http://documents.worldbank.org/curated/en/859801468311666757/pdf/352390FRENCH0P0890470Main0Report.pdf>].
- BELHEDI Amor, 1981, « Le Programme de Développement Rural, les illusions et la réalité », *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 7, 9-45.
- BELHEDI Amor, 1992, *Société, espace et développement en Tunisie*, Tunis, publication de la Faculté des sciences humaines et sociales.
- BELHEDI Amor, 1996, *Développement régional, rural, local*, Cahiers du CERES, n° 17, 199-219.
- BOUGHANMI Houcine, 1995, « Les principaux volets de la politique agricole en Tunisie : évolution, analyse et performances agricoles », in M. Allaya (éd.), « les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 », *Options Méditerranéennes*, série B, Études et Recherches, n° 14, 127-138, [En ligne : <http://om.ciheam.org/om/pdf/b14/C1960047.pdf>].
- CHÉRIF Abdallah, 1990, « Propriété et exploitation des terres en agriculture », in collectif, *Le déficit alimentaire dans la « verte » Tunisie : qui est responsable ?*, Tunis, Cérés éditions- Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue.
- CHÉRIF Abdallah, 1991, *Secteur organisé et développement agricole dans le Haut Tell (Tunisie), étude de géographie agricole*, Tunis, publications de la Faculté des Lettres de La Manouba.
- CIRAD, 2014, *Les agricultures familiales : une chance pour la planète*, Paris, Cirad, [En ligne : http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/750_cirad-brochure-agricfamiliale-fr-cirad.pdf].
- CRDA (Sfax), 2001, *Résultats de l'enquête sur l'élevage bovin dans le Gouvernorat de Sfax*, Sfax, CRDA (Arrondissement de la Production Animale).
- DLALA Habib, 2007, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeog*, [En ligne : <http://cybergeog.revues.org/13863>].

- DUMONT René, 2012, *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, Seuil.
- ELLOUMI Mohamed, 2013, « Les terres domaniales en Tunisie, histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics », *Études Rurales*, vol. 192, n° 2, 43-60, [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2013-2-page-43.htm>].
- ELLOUMI Mohamed, 2006, « Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives », *Options Méditerranéennes*, série A : Séminaires Méditerranéens, n° 71, 55-65.
- FADHEL MOUSSA Mohamed Larbi, 1988, *L'État et l'Agriculture en Tunisie*, Tunis, publication de l'Université de droit, d'économie et de gestion de Tunis.
- FAKHFAKH Mohamed, 1986, *Sfax et sa région*, Tunis, École Normale Supérieure.
- GACHET Jean-Paul, 1987, « L'agriculture, discours et stratégies », in M. Camau (dir.), *Tunisie au présent : une modernité au dessus de tout soupçon ?*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman-Éditions du CNRS, 181-228.
- GANNA Alia, 2012, "The rural and agricultural roots of the Tunisian Revolution: when food security matters", *International Journal of Agriculture and Food*, vol. 19, n° 2, 201-213, [En ligne : <http://www.ijaf.org/contents/19-2/ganna/index.html>].
- GHARBI Mohamed, 1993, « Politiques agricoles et alimentaires : le cas de la Tunisie », *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol. 4, n° 1, 43-47, [En ligne : <http://om.ciheam.org/om/pdf/c01-4/93400032.pdf>].
- HILAL Ridha, 1993, *La modernisation du sous-développement : l'État, la société et l'Islam en Égypte*, Le Caire, éditions Sina, (en arabe).
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (=INS), 2015, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, Tunis, ministère du Développement régional et de la Planification.
- KHAMASSI-AL EFRIT Faten, HASSAINYA Jemaïel, 2001, « La filière lait en Tunisie : une dynamique de croissance », in M. Padilla, T. Ben Saïd, J. Hassainya, P. Le Grusse (éd.), « Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche », *Options Méditerranéennes*, Série B. Etudes et Recherches, n° 32, 64-73.
- KSONTINI Karray, 1992, *Campagnes locales et capital colonial : l'arrière-pays de Sfax entre 1892 et 1929*, Tunis, publications de la Faculté des Lettres de La Manouba, (en arabe).
- LACTIMED, 2013, *Valorisation des produits laitiers typiques de Bizerte et Béja, diagnostic et stratégie locale*, Tunis, LACTIMED, [En ligne : http://www.lactimed.eu/sites/default/files/kcfinder/files/Lac_RapportDiagnostic_Tunisie_FR_Final.pdf].

- LAHMAR Mouldi, 1994, *Du mouton à l'olivier, essai sur la mutation de la vie rurale maghrébine*, Tunis, Cérès Editions.
- LAHMAR Mouldi, 2006, « La région semi-aride de Sfax », in M. Picouet (dir.), *Dynamique des populations, disponibilités des terres et adaptations des régimes fonciers*, Paris, Comité International de Coopération dans les recherches nationales en démographie, [En ligne : http://www.cicred.org/Eng/Publications/Books/MonographieTunisie/MonogTunisie_def_planches.pdf].
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (Tunisie), AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (=AFD), 2011, *Actualisation de la politique agricole : orientations pour un nouvel agenda agricole tunisien*, Tunis, ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, [En ligne : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PAYS/TUNISIE/Publication%20Tunisie/Tunisie-POLAGRI_2ieme_edition.pdf].
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, 2006, *Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005*, Tunis, ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, [En ligne : <http://www.onagri.nat.tn/uploads/divers/enquetes-structures/index.htm>].
- MOKNI Abdelwahed, 1990, *La situation économique et sociale dans les campagnes de Sfax entre 1881 et 1914*, mémoire de CAR (Histoire), Tunis, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, (en arabe).
- PONCET Jean, 1962, *Colonisation et agriculture européenne en Tunisie depuis 1881 : étude de géographie historique et économique*, Paris-La Haye, Mouton & Cie.
- RUF Werner Klaus, 1975, « Le socialisme tunisien : conséquences d'une expérience avortée », in Collectif (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes), *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Aix-en-Provence, IREMAM.
- SETHOM Hafedh, 1992, *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Tunis, Cérès Productions.
- SGHARI Abdeljalil, CHANDOUL Salah, MANSOUR Rachid, 2009, « Des options inappropriées de développement en milieu aride : les conséquences et les alternatives, le cas de Skhira et de sa région (Golfe de Gabès, Tunisie) », *Sècheresse*, vol. 20, n° 2, 190-198.
- TAYACHI Hassen, 1988, *Les cités populaires programmées : solution à l'habitat spontané à Tunis ?*, Tunis, publication de l'Université de Tunis I.
- TONNEAU Jean-Philippe, SABOURIN Eric, 2009, « Agriculture familiale et politiques publiques de développement, le cas du Brésil de Lula », *Confins*, n° 5, [En ligne : <http://confins.revues.org/5575>].

- TRABELSI Nadia, ZAÏRI Moncef, TRIKI Ibtissem, BEN DHIA Hamed, 2006, « Contribution d'un SIG à la gestion des ressources en eaux souterraines : cas de la nappe profonde de Sfax », Conférence francophone, Issy-les-Moulineaux, [En ligne : <http://www.esrifrance.fr/sig2006/trabelsi.html>].
- TREYER Sébastien, 2001, « Équilibre à long terme entre ressource et demande en eau en région méditerranéenne : comment utiliser les méthodes de prospective ? L'exemple de la région de Sfax (Tunisie) », in D. Camarda, L. Grassini (éd.), « Interdependency between agriculture and urbanization conflicts on sustainable use of soil and water », *Options Méditerranéennes*, série A, Séminaires méditerranéens, n° 44, 55-69, [En ligne : <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a44/02001588.pdf>].
- ZOUARI Kamel, HCHAÏCHI Zohra, 2012, « Apport de la géochimie isotopique à l'étude d'un système aquifère soumis à des contraintes naturelles et anthropiques sévères : cas du système aquifère de Sfax (Tunisie) », Cassis, [En ligne : http://www.cfh-aih.fr/images/DOCS/2-Colloques/Colloque_2012_aq_lit_cassis/articles/H2i-ZOUARI-et-al.pdf].

Déclin et résistances de l'agriculture familiale de l'oasis de Gabès

Abdallah BEN SAÂD
Jean Christophe PAOLI

Les oasis traditionnelles d'Afrique du Nord sont connues pour leur agriculture familiale jardinée (Battesti, 2005) fortement consommatrice d'eau et utilisatrice de main-d'œuvre. Ces agricultures oasiennes connaissent de profondes mutations depuis plusieurs décennies, liées à la raréfaction et au renchérissement de l'eau, à la concurrence des activités urbaines et à l'exode rural. Toutefois les oasis d'Afrique du Nord répondent à des modèles très divers selon leur situation géographique (Kassah, 1996). En Tunisie on peut même différencier les oasis traditionnelles souvent en crise, dont la surface cultivée réelle diminue, des oasis de plantation plus récentes qui ont connu une forte expansion (Brochier-Puig, 2004). Ce texte traite plus particulièrement de la situation des exploitations familiales de l'oasis traditionnelle de Gabès dans le Sud tunisien. Cette oasis est prise comme exemple des systèmes agro-écologiques oasiens historiquement hérités qui connaissent une profonde transformation sociale et environnementale due à une remise en cause totale des formes traditionnelles d'agriculture. Mais elle est aussi exemplaire de la diversification des opportunités économiques pour les familles agricoles du Sud méditerranéen, avec la présence à faible distance d'offres d'emplois non agricoles, et la possibilité de vendre de la main-d'œuvre familiale sur le marché urbain, voire même de stratégies familiales plus larges incluant l'émigration. La question que nous posons ici est de savoir si par des stratégies individuelles et familiales basées sur la diversification des revenus, les systèmes agricoles oasiens familiaux peuvent soutenir une résistance efficace au mouvement de déprise agricole.

Les résultats présentés sont issus de travaux de terrain lors d'expertises (Jouve *et al.*, 2010), d'encadrements d'étudiants et d'entretiens dans les exploitations agricoles, réalisés en 2011 lors d'une enquête agro-socio-économique (Ben Saâd, 2013).

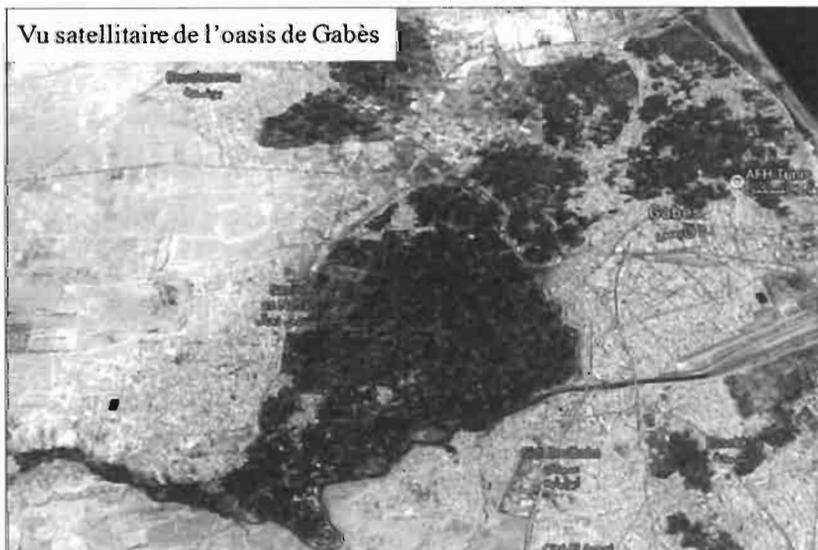
Après avoir présenté la situation générale de cette oasis qui a fait l'objet de nombreuses études scientifiques (Puard, 2008 ; Abdedayem, 2014 ; Grignon, 2016, etc.), nous décrirons, à partir d'enquêtes individuelles et collectives auprès des agriculteurs, le phénomène multiforme de crise du système agraire

oasisien, tel qu'il est perçu par les habitants. Nous présenterons ensuite, sur la base d'enquêtes technico-économiques, nos analyses sur la diversité et les dynamiques des exploitations en réponse à ces défis perçus. Nous montrerons pour finir comment ces résultats combinés éclairent d'un jour nouveau les potentialités mais aussi la fragilité des résistances paysannes dans un contexte de changement rapide des modes de vie urbains et ruraux.

L'oasis du Grand Gabès : un contexte d'urbanisation

Les oasis littorales de Gabès (l'oasis de Gabès proprement dit et un groupe d'oasis plus petites situées immédiatement au sud et au nord de celle-ci) sont très anciennes puisque leur origine remonterait à 500-800 avant J.-C. (Albriex, 1997). Installée à l'entrée du Sud tunisien, l'oasis du Grand Gabès fait partie d'un chapelet d'oasis maritimes longeant le golfe de Gabès, à l'est du pays. C'est une oasis de périphérie urbaine, qui fait partie de l'agglomération du même nom. Elle s'enfonce de 7 km à l'intérieur des terres, suivant une orientation nord-est/sud-ouest et couvre aujourd'hui environ 570 hectares, alors qu'elle couvrait en 1960 près de 1000 ha (Ben Saâd, 2013). Elle est limitée au sud par la ville de Gabès, à l'ouest par la commune de Chénini-Nahal, au nord-est par la zone industrielle et à l'est par la mer Méditerranée (figure 1).

Figure 1. Image satellite de l'oasis du grand Gabès



Source : *Google Earth*, 2016.

L'oasis du Grand Gabès (figure 1) comporte trois oasis différentes, dont les limites sont définies par les réseaux d'irrigation qui les desservent : Jara-Chott Essalem est l'oasis la plus à l'est (partie aval), Menzel se situe au centre et Chénini se situe au sud-ouest de la zone (partie amont).

Jusqu'au début des années 1970, le système d'irrigation était basé sur des sources artésiennes et des oueds qui alimentaient facilement et de manière continue les différentes parcelles de l'oasis (Bechraoui, 1980).

En 1971, la ville de Gabès a été choisie pour l'implantation d'un pôle industriel et chimique. Ces industries très demandeuses en eau ont nécessité la mise en place de plusieurs forages qui ont provoqué le tarissement de la plupart des sources et par voie de conséquence l'abaissement du niveau des nappes. Le tableau suivant montre l'évolution de l'exploitation des nappes profondes du Sud et le tarissement des sources naturelles des années 1970 aux années 2010 (tableau 1).

Tableau n° 1. Évolution de l'exploitation des nappes profondes à Gabès (1970-2010) (en litres /seconde pompés au total en moyenne annuelle et par catégorie d'exhaure)

Année	1970		1980		1990		2010	
	Puits	Source	Puits	Source	Puits	Source	Puits	Source
Gabès	15.8	27.9	70.7	10.7	110	0.3	446	0

Source : Srasra, 2011.

Cet événement a aussi entraîné un changement concernant l'origine de l'eau, qui de source est devenue de pompage : sept forages captent l'eau dans la nappe de Gabès-nord, mettant à disposition un débit total de 446 l/s.

Le nouveau système hydraulique, comme partout en Tunisie, a par ailleurs connu une grande perturbation après le démantèlement de l'Office des périmètres irrigués suite au désengagement de l'État et à la mise en place du programme d'ajustement structurel en 1986. Cet office intervenait autrefois en amont et en aval de l'agriculture oasisienne. Il assurait le ravitaillement des oasisiens en intrants, l'entretien des réseaux d'irrigation, le nettoyage des drains, la réparation des pannes de forages, l'encadrement technique, la commercialisation des produits et même l'exportation de quelques produits oasisiens (grenades, abricots, etc.). Après son démantèlement, les oasisiens se sont trouvés seuls face aux lois du marché (achat au comptant, prix élevés, etc.), et leurs structures de gestion de l'eau se sont trouvées incapables d'assurer tous les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages hydrauliques.

Cette analyse a été confirmée par plusieurs études (Abdedaeim, 1987 ; 2008 ; Quemener, 1999 ; Estivin, 2000 ; Ben Saâd, 2004 ; Srasra, 2008, etc.), ainsi que par des travaux de terrain qui ont également permis de mettre en lumière plusieurs problèmes majeurs au sein de l'oasis de Gabès.

Le système actuel de distribution de l'eau est géré dans les oasis de Gabès par trois Groupements de développement agricole (GDA) connus localement par le terme ancien « *jamiââ maïââ* » : GDA de Jara, GDA de Menzel et GDA de Chénini. L'eau est acheminée par planches (bandes de terre séparées par des diguettes) selon un tour d'eau. Chaque oasisien a le droit de disposer du débit de la borne dont il dépend pendant un certain temps proportionnel à sa surface. Ce sont les aiguadiers, employés du GDA, qui s'occupent de la distribution de l'eau : ouverture des vannes, surveillance, avertissement des *fellahs* (paysans), ainsi que collecte de la cotisation des oasisiens. Il faut signaler que l'eau, gratuite jusqu'au début des années 1980, est devenue payante à partir de l'installation des forages (en moyenne une heure d'eau vaut 3,5 DT soit l'équivalent de près de 1,5 euros en 2016). Cette période coïncide avec l'implantation du Programme d'ajustement structurel (PAS), en 1986, qui a été marquée par le désengagement de l'État et la responsabilisation des structures paysannes (Abaab, 1999).

Chaque parcelle, appartenant à l'un des secteurs de subdivision (chacun étant lié à un forage), dépend d'une borne d'irrigation comme le montre le tableau suivant (tableau 2).

Dans ces conditions, l'accès à l'eau ainsi que la gestion et l'entretien de l'infrastructure hydraulique, notamment en été, sont devenus des problèmes majeurs pour les oasisiens.

Tableau 2. Répartition des parcelles selon les bornes d'irrigation

Partie de l'oasis (GIC)	Nombre de secteurs	Nombre de bornes	Superficie en ha
1. Chénini	4	47	149
2. Menzel	6	55	200
3. Jara	6	54	221

Source : Srasra, 2011.

Problématique de l'oasis du Grand Gabès

Une gestion de l'eau déficiente

Le problème le plus fréquemment rencontré, dans toute l'oasis est le manque d'eau. Théoriquement, il existe un calendrier d'arrosage qui a été établi par les services techniques du Commissariat régional au développement agricole (CRDA) de Gabès en tenant compte de la superficie de la parcelle, de la dose d'irrigation et des besoins des cultures, mais dans la pratique, ce calendrier n'est pas respecté.

L'on observe en fait que plusieurs exploitations sont abandonnées et que tous les secteurs ne bénéficient pas de la même fréquence d'irrigation puisque ce tour varie de 20 à 45 jours suivant l'importance du taux d'abandon. En moyenne le tour d'eau est de 28 jours. Dans les situations où le tour d'eau est d'un mois et demi l'entretien des cultures devient difficile, y compris en hiver. De plus, alors que le mauvais drainage et la salinité exigent une quantité plus importante d'eau pour faciliter le lessivage du sol, l'espacement des tours d'eau ne favorise guère l'usage de cette technique.

Par ailleurs, le mauvais entretien du réseau d'irrigation engendre des pertes d'eau considérables. Les fuites ont des causes multiples : l'usure avancée des vannes sous l'effet des manipulations répétées, le fait que la majorité des ventouses¹ ne sont plus en état de fonctionnement, le manque d'étanchéité des *seguias* (rigoles d'arrosage) bétonnées. De plus, à la sortie des *seguias* bétonnées, l'eau est acheminée dans les *seguias* en terre jusqu'aux parcelles, ce qui occasionne de nouvelles pertes d'eau².

Il faut aussi souligner le mauvais entretien, voire l'abandon, du réseau de drainage par les GDA et les agriculteurs, à l'exception de quelques travaux d'entretien partiels réalisés dans le cadre des chantiers conjoncturels financés par le conseil du gouvernorat ou le CRDA. Les mauvaises herbes et les déchets des parcelles rejetés par les agriculteurs ont tendance à rendre ces drains non fonctionnels. Le système est particulièrement défaillant dans la zone aval de l'oasis (Chott Essalem) où les constructions anarchiques ont conduit, à certains endroits, à la disparition définitive des drains. Il va sans dire que le mauvais drainage conduit à l'augmentation de la salinisation des sols.

1. Le rôle des ventouses est de dégager l'air emprisonné dans le réseau. Lorsqu'elles ne sont plus fonctionnelles, elles augmentent le risque de fuites, soit dans la chambre de la ventouse, soit au niveau du partiteur par effet de prise d'air.

2. La perte d'eau dans ces *seguias* dépend de la longueur de la section mouillée, de la rugosité des parois et de la nature du terrain.

Un phénomène d'abandon très important

L'oasis du Grand Gabès connaît un taux d'abandon agricole inquiétant puisqu'il dépasse 30 % de la surface des parcelles dans les extrémités amont et aval de l'oasis. Foued Ben H'mida (2011) donne les chiffres suivants : 33 % dans la partie haute de l'oasis (oasis de Chénini), 17 % dans le centre de l'oasis (Oasis de Menzel) et 30 % dans la partie maritime (oasis de Jara).

Abdallah Ben Sâad (2004) précise que la déprise agricole est un phénomène qui coïncide avec le désengagement de l'État au milieu des années 1980 et qu'il engendre trois types de menaces : pour la biodiversité, pour la perte du savoir-faire oasien et pour la gestion sociale de l'eau.

Un système foncier contraignant

La superficie des exploitations oasiennes actuelle est de 570 ha irrigués répartis entre 3226 exploitants soit une superficie moyenne de près de 0.18 ha seulement (tabl. 3).

L'exiguïté des parcelles a rendu plus difficile l'acheminement de l'eau entre celles-ci, ce qui engendre des pertes énormes, ainsi que des conflits interminables.

S'ajoute à cela la difficulté de valorisation, par les petits oasiens, d'une eau de plus en plus coûteuse (diversification limitée, production faible, etc.).

Tableau 3. Évolution de la structure foncière oasienne depuis 1965

Superficie (are)	1965 (960 ha)		1995 (720 ha)		2012 (570 ha)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
25<	335	37.6	607	51.2	1203	50.4
26 – 50	391	43.9	481	40.6	979	41
51-100	109	12.2	78	6.6	163	6.8
100>	56	6.3	19	1.6	41	1.8
TOTAL	891	100	1185	100	2386	100

Source : Enquête oasis 2013.

Des GDA qui se cherchent et des ONG qui veulent s'imposer

Avant la révolution du 14 janvier 2011, le manque de confiance entre adhérents et Groupements de développement agricole était le maillon faible de la gestion sociale de l'eau, puisque ces derniers étaient nommés par les autorités publiques. Il a fallu attendre la révolution pour voir un vrai

bouleversement des structures socioprofessionnelles. En effet, les anciens GDA ont été balayés et de nouveaux bureaux ont vu le jour suite à l'organisation d'élections généralisées. Les ONG oasiennes (ASOC, ACDD, OPES, APNE, etc.) ont connu aussi un boom, après cette date charnière, puisque leur nombre est passé de 3 avant le 14 janvier 2011 à 41 aujourd'hui dans la seule oasis du Grand Gabès. Ces ONG veulent intervenir dans la vie économique et sociale de l'oasis (participation dans la prise de décision, mise en œuvre de projets de développement, organisation de séminaires et de manifestations scientifiques, etc.) mais elles ne sont vues d'un bon œil ni par les autorités locales (réticentes envers des jeunes qui contrôlent les ONG et veulent être présents dans toutes les occasions) ni par les oasiens (en majorité âgés et conservateurs) qui ne sont pas habitués à des revendications parfois radicales, comme l'appel au démantèlement pur et simple du groupe chimique.

La disparition de l'entraide et de la cohésion sociale

Les pratiques d'entraide (*maâouna*), qui ont longtemps prévalu dans la société « traditionnelle », n'existent plus aujourd'hui, dans une société où le travail salarié et les échanges marchands ont pris de plus en plus d'importance et où l'individualisme prime.

Autrefois, la cueillette du henné, la récolte des dattes, la tonte des brebis, et surtout l'entretien et le nettoyage des drains se faisaient en groupe, car « l'hôte est tenu de nourrir les membres du groupe qui viennent collaborer et de leur rendre le même service quand l'occasion se présentera » (Ben Saâd, 2004). Or, aujourd'hui le mauvais état des drains (qui sont devenus un réservoir de déchets en tout genre), l'abandon de l'exploitation du palmier dattier, l'abandon de la culture du henné, etc., témoignent de la disparition de la solidarité entre les oasiens et de la pratique d'entraide.

Une urbanisation au détriment de l'oasis

L'urbanisation s'est beaucoup développée : les espaces bâtis ont accaparé, depuis le début des années 1970, plus de 400 ha de l'oasis du Grand Gabès, soit plus de 40 % de la superficie totale. Ainsi, avec l'augmentation de la population urbaine, on observe un envahissement des terres agricoles par des habitations. Ce phénomène est d'autant plus important qu'on se rapproche du centre de Gabès et de la mer, et c'est donc l'oasis de Jara au niveau de Chott Essalem qui est la plus touchée.

Il est assez fréquent qu'un propriétaire demande une autorisation pour la construction d'une étable et que cette étable soit ensuite transformée en maison. Depuis peu, les constructions en dur sont interdites dans l'oasis, mais cette décision n'est plus appliquée depuis la révolution. Gabès (en amont de l'oasis),

avec près de 140 000 habitants et Chénini-Nahal (à l'aval), avec près de 20 000 habitants sont les deux principaux pôles d'urbanisation de l'oasis (INS, 2015).

La pollution : une industrialisation incompatible avec l'environnement

Le groupe chimique tunisien (GCT), avec ses 6 unités de transformation du phosphate (qui vient de la région de Gafsa), est responsable de graves pollutions. La pollution atmosphérique affecte la région de Gabès dans un rayon d'une centaine de kilomètres et le phosphogypse a rendu la mer de Gabès inexploitable sur un rayon de près de 60 km (APAL, 2009). En effet, outre les 12 mille tonnes par jour de phosphogypse déversées dans la mer, le GCT émet également 112 tonnes par jour de dioxyde de soufre dans l'air, de même que 80 tonnes par jour de fluor et 8 tonnes à l'heure de poussières diverses qui affectent la santé des hommes (Gabès connaît le taux le plus élevé des maladies cancéreuses en Tunisie), des animaux et surtout des plantes et des cultures (Puard, 2008).

L'agriculture oasienne : une agriculture familiale en déclin

Précisons tout d'abord que les analyses présentées dans cet article sont basées sur les données d'une enquête réalisée par Abdallah Ben Saâd dans l'oasis du Grand Gabès, au cours de la deuxième moitié de 2011. Il s'agit d'une enquête agro-socio-économique sur les structures des exploitations (foncier, main d'œuvre, occupation du sol, systèmes de culture, charges, recettes, etc.) qui a concerné un échantillon de 250 oasiens choisis par la méthode d'échantillonnage dite « échantillonnage par parcours aléatoire » (Mettrik, 1994). L'échantillon est obtenu en parcourant des chemins à travers l'oasis et en choisissant les enquêtés de manière aléatoire. Une analyse statistique descriptive a été effectuée sur l'ensemble des variables. Seules les variables pertinentes ont été retenues pour caractériser les différents systèmes de production. Les variables retenues ont été la surface agricole utile en hectare (SAU), l'unité travail homme par hectare (UTH), la densité arboricole par hectare (ARB), la taille de l'élevage mesuré en unité gros bétail (UGB), le taux d'occupation du sol par des cultures maraîchères (ARB), le taux d'occupation du sol par des cultures fourragères (FOU), et enfin le taux d'occupation du sol par des cultures industrielles (IND).

Caractéristiques générales des exploitations oasiennes enquêtées

Le dépouillement et l'analyse des enquêtes nous ont permis de construire une typologie (groupes d'exploitations homogènes) des 250 exploitants enquêtés. Deux groupes, subdivisés eux-mêmes en deux sous-groupes ont été identifiés (tableau 4) ;

Tableau 4. Typologie des exploitations

Type	Description	Nombre	%	Superficie Moyenne (ha)	% Total
Groupe A Système de production stagnant	Système A 1 à dominance Arboricole	102	40.8	0.15	52.4
	Système A 2 à dominance Culture de henné	37	14.8	0.2	
Groupe B Système de production intensifié	Système B 1 à dominance Maraîchage	82	32.8	0.35	47.6
	Système B 2 à dominance Élevage bovin	29	11.6	0.5	

Du point de vue des caractéristiques socio-économiques des exploitations, l'enquête fait ressortir que les exploitants oasiens sont relativement âgés, comme c'est le cas de la majorité des exploitants tunisiens. En effet, la majorité d'entre eux (56 %) ont plus de 50 ans alors que seulement 15 % ont moins de 40 ans. En même temps, 75 % des exploitants ont un niveau d'instruction très bas (12 % sont analphabètes, 7 % ont fréquenté l'école coranique et 56 % n'ont pas dépassé le niveau primaire). La main-d'œuvre est à dominante familiale (tableau 5). Quant au capital foncier, il est de 0.43 ha, en moyenne, pour les exploitants du système A1 à dominance arboricole, 0.37 ha pour les exploitants du système A2 à dominance culture de henné, 0.81 ha pour les exploitants du système B1 à dominance maraîchage et 0.79 ha pour les exploitants du système B2 à dominance élevage bovin. Précisons également que l'activité agricole ne constitue pas la seule source de revenu des exploitants enquêtés, puisque 80 % d'entre eux ont une activité extra-agricole.

Situation financière des exploitations oasiennes

Type A1 : Exploitation à dominance arboricole

Ce premier type, le plus important par son nombre d'exploitants, regroupe un peu moins de la moitié des exploitations enquêtées, 102 exploitants, soit 40,8 % du total. Il s'agit des exploitations qui se caractérisent par des pratiques

agricoles guidées par une logique de subsistance. Faute de capacités productives suffisantes, elles visent principalement la couverture des besoins alimentaires de la famille (quelques cultures maraîchères surtout celles d'hiver qui ne sont pas consommatrices en eau).

Tableau 5. Typologie de la main-d'œuvre des exploitations

	MOF	MOF et Occasionnelle	MOF et Permanente	MOF et occasionnelle et permanente
%	56	28	4	12

Sans le but de se procurer un complément de revenu indispensable pour la survie de leurs familles, les exploitants de ce type ont développé des stratégies alternatives basées sur ce que Mohamed Elloumi et Nouredine Harzli (1996) appellent la « pluriactivité de survie » (travail salarié chez les grands oasiens, pêche, artisanat, etc.).

À titre d'exemple, la marge brute agricole dégagée par un des exploitants de ce premier groupe atteint seulement 1700 DT ³ par an. Ce revenu provient principalement des grenadiers et de l'extraction du jus de palme, alors que le revenu extra-agricole annuel s'élève à 2400 DT, ce qui représente près de 58.5 % du revenu global de l'exploitation qui n'excède pas 4100 DT. En somme, le revenu global par actif n'atteint que 1367 DT par an, soit à peine 43 % du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

À travers ce diagnostic des revenus générés par ces unités de production, nous pouvons dire que leurs perspectives d'évolution ou même encore leur chance de se maintenir sont très limitées. Nous pouvons donc affirmer que ce type A1 est un type fragile et en voie de marginalisation, puisque 73 % des exploitants enquêtés envisagent d'abandonner l'activité agricole. D'ailleurs, la location à des tiers ou la vente de la terre ⁴ concernent une frange importante de ces exploitants et traduisent la recherche de solutions de reconversion en dehors de l'agriculture.

Seules les exploitations disposant d'un revenu extra-agricole important ou récipiendaires de transferts d'argent de l'étranger ⁵ peuvent résister.

3. 1 Dinar tunisien (DT) équivaut à 0.410 € en 2016

4. L'extension de la ville se fait au dépens de l'oasis, 1 ha dans l'oasis coûte au moins 3 fois plus qu'un hectare en irrigué dans une autre zone.

5. À titre d'exemple, l'oasis de Chénini connaît un taux élevé de migration à l'étranger

Type A2 : Exploitation à dominance culture de henné

Ce type regroupe 37 exploitations, soit 14,8 % des exploitations enquêtées. Comme c'est le cas du type précédent, il se distingue par un système productif fonctionnant sur la base d'une logique « familiale de subsistance ».

En moyenne, les exploitations enquêtées dégagent une marge brute agricole de 2700 DT seulement alors que le revenu extra-agricole atteint 4600 DT.

Traduit en revenu familial, le résultat de l'exercice de cette unité de production représente un revenu brut annuel de 2433 DT par actif. Ce revenu représente à peine 63 % du SMAG.

De ce fait, et comme c'est le cas du type précédent, la pluriactivité reste un élément essentiel du dispositif économique dans ce type d'exploitations.

En effet les faibles capitaux dont disposent les exploitants de ce deuxième type ne leur permettent pas d'entrer dans une dynamique d'accumulation agricole, d'autant plus que la maigre épargne de la famille est essentiellement réservée à l'amélioration des conditions de vie de ses membres (logement, scolarité des enfants). D'un autre côté, ce type d'exploitations reste fragile sur le plan économique puisque le cours du henné est en régression continue, ce qui réduit leurs marges de résistance aux aléas techniques et économiques (enchérissement des intrants, baisse des prix des légumes, manque de main-d'œuvre, etc.).

Cependant, nous pouvons dire que ce type est dans une situation de stagnation et que son rythme d'évolution (éventuellement vers le type suivant B1) sera lent et dépendra en partie de la capacité de l'exploitant à mobiliser les fonds nécessaires pour le financement de la transformation de son appareil de production.

Type B1 : Exploitation à dominance maraîchage

Les 82 exploitants répondant à ce type, soit 32,8 % de l'échantillon enquêté, se distinguent par un système productif basé exclusivement sur la production et la vente de légumes.

L'analyse du processus d'évolution et des stratégies familiales d'une exploitation-type donne les résultats suivants : la marge brute agricole s'élève à 9300 DT par an et le revenu extra-agricole n'est que de 2000 DT (soit seulement 21,5 %).

Mais la pluriactivité même si elle ne procure théoriquement que des revenus extérieurs modestes, reste un élément important de la stratégie adoptée par l'exploitant, dans la mesure où il s'agit de transfert d'argent effectué par des enfants travaillant en Italie. Traduit en revenu familial, le résultat de l'exercice de cette unité de production représente un revenu brut annuel de 3766 DT par actif ce qui est équivalent à près de 117 % du SMAG. Il est clair que les

exploitations de ce type possèdent un certain nombre d'atouts qui leur permettent d'entretenir une dynamique de reproduction économique :

- Un nombre important d'actifs familiaux, ce qui permet une grande flexibilité au niveau de l'organisation du travail sur l'exploitation, alors que les cultures maraîchères demandent une main-d'œuvre importante, mais aussi le redéploiement de la main-d'œuvre à l'extérieur afin de tirer profit des opportunités offertes par le marché du travail.

- Un appareil de production dont les éléments sont souvent acquis par héritage ou par autofinancement, ce qui protège les exploitants de l'endettement et les rend solvables auprès des banques. La possibilité de faire appel au crédit bancaire facilite ainsi le processus de modernisation des exploitations en évitant de recourir à la décapitalisation foncière, comme c'était le cas dans le type précédent. Ainsi, nous pouvons affirmer que ce type d'exploitations est en reproduction élargie et que certaines exploitations évoluent vers le type B2 en investissant dans l'élevage bovin.

Type B2 : Exploitation à dominance élevage bovin

Ce type, composé de 29 exploitations, soit 11,6 % des enquêtées, regroupe la frange des exploitants la plus avancée sur la voie de la spécialisation et la plus nantie en facteurs de production. Le fonctionnement du système productif basé sur l'élevage bovin laitier et/ou mixte traduit parfaitement la logique marchande adoptée par les exploitants de ce type.

Les performances techniques et économiques de ce type d'exploitations (en prenant un exemple représentatif) permettent aux exploitants de réaliser un produit brut moyen de 12 700 DT par exploitation et par an dont 83 % proviennent des productions animales et 17 % proviennent des productions végétales. De ce fait, la rémunération du travail familial représente près de 5 fois et demie le SMAG que se procurent les actifs en travaillant en dehors de l'exploitation.

Ce revenu permet aux exploitants de bénéficier d'un niveau de vie très élevé par rapport à ceux des types précédents.

Toutefois, signalons que la durabilité de cette spéculation dépend en partie de l'amélioration du niveau de technicité des exploitants qui sont en réalité de nouveaux « maîtres-vachers » (anciens maraîchers) méconnaissant dans la plupart des cas les techniques de conduite d'un élevage bovin laitier. En effet, les vétérinaires que nous avons rencontrés, lors de notre enquête, affirment que le grand pourcentage de réforme des vaches laitières est dû à la mammites (maladie de la mamelle qui est due généralement à une mauvaise traite). Le deuxième grand problème concerne le taux élevé d'avortement qui est dû soit à une alimentation déséquilibrée soit, plus fréquemment, à la défectuosité des aplombs, les éleveurs ignorant qu'il faut tailler les sabots de leurs vaches.

Tous ces problèmes techniques, et autant d'autres, font que la productivité de l'élevage bovin est faible selon les critères zootechniques habituels et que les animaux de race pure sont loin de leurs performances potentielles.

Néanmoins, nous pouvons dire que les exploitants de ce type constituent la frange la plus aisée qui peut continuer théoriquement le processus de modernisation et de développement agricole au vu des atouts dont ils disposent.

Des dynamiques régressives ou ascendantes selon la possibilité de se spécialiser dans les spéculations rémunératrices

Nous remarquons aussi que la commercialisation locale de produits de l'agriculture (lait ou produits maraîchers, dattes, jus de palme), directement sur les exploitations ou au bord des routes, sans passer par des intermédiaires, est un facteur déterminant pour expliquer les résultats économiques des exploitations de type 3 et 4. L'intégration au territoire est donc un facteur important de développement de l'agriculture locale et peut même justifier qu'une partie des revenus non agricoles soient parfois investis dans l'exploitation familiale. Inversement ces types représentent les exploitations demandant le plus fort capital (circulant ou immobilisé).

Les dynamiques des exploitations sont souvent diverses puisqu'elles diffèrent selon la situation familiale et son histoire. Elles dépendent tout d'abord des objectifs du chef d'exploitation et de sa famille. Elles tiennent aussi aux moyens de production dont dispose l'agriculteur (l'assise financière, la force de travail) et surtout aux rapports entre ces moyens. Enfin, même en disposant de moyens similaires, les exploitants peuvent mettre en place des stratégies variables. Dans ce contexte et au vu de l'analyse de la typologie des exploitations, nous pouvons dire que la dynamique d'évolution des exploitations n'est pas linéaire ni irréversible.

Elle s'appuie sur une différence d'histoire et de modalités d'insertion de chacune des unités de production au marché local, le plus rémunérateur, alors que les productions moins rémunératrices (arbres et henné) sont laissées aux exploitations sous-capitalisées (Bouchon, 2008). Cette dynamique comporte beaucoup de facteurs de fragilité, liés aux conditions physiques et d'incertitude ainsi qu'à l'environnement économique. Face à ces contraintes, les exploitants oasisiens ont tendance à délaissier les spéculations à entrée d'argent annuelle (arboriculture, henné, etc.) et privilégier les spéculations à entrée d'argent saisonnière (cultures maraîchères) et/ou journalières (élevage bovin). Il est clair, et malgré ses effets néfastes que le troupeau bovin tient lieu de capital

(il constitue un « stock » facilement mobilisable) et remplace le compte bancaire, ce qui est courant dans un contexte de pays en voie de développement (Duteurtre, Faye, 2009).

En somme, nous pouvons affirmer que seulement un peu moins de la moitié (47,6 %) des exploitants sont en mesure de se reproduire et que l'autre moitié, en déclin, est en voie de paupérisation (tableau 6).

Tableau n° 6. Dynamique des exploitations

Types	S/Types	Revenu agricole En DT	Marge brute globale	%	Dynamique
Type A	Type A 1	1700	4100	40.8	Exploitation en difficulté (73 % prévoient l'abandon)
	Type A 2	2700	7300	14.8	Exploitation qui ne se reproduit pas (57 % prévoient l'abandon)
Type B	Type B 1	9300	11300	32.8	Exploitation en reproduction simple (38 % prévoient d'investir dans l'élevage)
	Type B 2	10200	12700	11.6	Exploitation en reproduction élargie (46 % prévoient d'investir dans d'autres secteurs)

Conclusion

L'exemple de l'oasis de Gabès montre que la dynamique des systèmes de production agricole oasiens est très contrastée. Alors que les années 1960 étaient caractérisées par des systèmes de production diversifiés (arboriculture, cultures maraîchères et cultures industrielles avec une nette intégration de l'élevage des petits ruminants) mais par une relative homogénéité des types d'exploitations, on assiste aujourd'hui à une nette différenciation de ces exploitations, entre des systèmes en difficulté et d'autres qui assurent leur reproduction. Aujourd'hui, l'évolution des exploitations oasiennes est fortement subordonnée aux contraintes économiques liées à l'assise financière de l'unité de production et à l'importance de la main-d'œuvre familiale impliquée dans l'exploitation.

La crise du milieu agricole oasien touche surtout les exploitations les plus fragiles économiquement, celles qui n'ont pas les capitaux nécessaires pour se spécialiser dans les productions rémunératrices commercialisées dans la ville toute proche. Faute d'un nombre suffisant d'exploitations viables et d'une population agricole convenablement rémunérée, c'est l'ensemble de la gestion des ressources oasiennes (eau, sol, biodiversité, etc.) qui est remise en cause. Les résultats de nos enquêtes mettent en évidence que ce recul est très sensible en termes économique et social et met l'avenir de ces espaces en péril. Plusieurs parcelles sont presque abandonnées, voire urbanisées quand d'autres exploitations ont pu s'adapter et se réajuster. La trajectoire des exploitations les moins développées peut conduire à l'abandon de l'agriculture et à la construction de logements en dur. Pour les exploitations à l'activité économique plus importante, le risque demeure que leurs stratégies ne soient pas uniquement de chercher à satisfaire une demande accrue surtout en produits maraîchers et laitiers des « nouveaux urbains », mais aussi d'imiter les nouveaux modes de production « extra-oasiens ». Dans un cas comme dans l'autre, la perpétuation des actes techniques individuels et collectifs nécessaires à la survie de l'oasis (en premier lieu l'entretien des drains et le maintien des étages de végétation) n'est plus assurée. Ainsi, et pour minimiser les risques de détérioration de l'oasis et pour renforcer les résistances de l'agriculture familiale, nous proposons quelques mesures pratiques qui seraient de nature à freiner le phénomène de différenciation observé et expliqué dans ce texte.

En premier lieu, ces mesures concerneraient un accès facilité au crédit pour les petites exploitations puisque nous avons vu que la capacité d'investissement est un facteur essentiel dans la marginalisation des plus petites exploitations. D'autre part, nous préconisons de mettre un frein aux aides à l'investissement lourd en élevage bovin, qui sont de fait une aide à la capitalisation des plus grandes exploitations. Enfin nos constats sur l'effondrement des anciennes solidarités mettent en exergue l'importance des investissements et entretiens collectifs (irrigation mais aussi drainage). Il serait alors pertinent de réhabiliter certaines pratiques anciennes comme le curage effectif des drains, quitte à rémunérer au moins dans un premier temps le travail des oasiens, ce qui serait une façon de reconnaître les multiples services que rendent les paysans à l'écosystème dans son ensemble.

Bibliographie

- ABAAB Ali, 1999, *Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : Cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale*, Thèse de doctorat, Gent, Université de Gent.

- ABDEDAEIM Slah, 1997, *La gestion de l'eau et son impact sur la dynamique des systèmes de production dans les oasis littorales du Sud tunisien. Cas de l'oasis de Gabès*, Mémoire d'ingénieur des techniques agricoles des régions chaudes, Montpellier, CNEARC.
- ABDEDAEIM Slah, 2008, *Mutations socio-agro-spatiales et mode de gouvernance de l'eau dans les oasis péri-urbaines du gouvernorat de Gabès (Sud tunisien) : de la raréfaction d'une ressource à la crise d'un patrimoine*, thèse de Doctorat en géographie, Paris, Paris X Nanterre-La Défense.
- ALBRIEUX Nathalie, 1997, *Diagnostic agro-économique de l'oasis de Gabès*, rapport de synthèse, s.l., CIHEAM, INAPG, IRA Gabès.
- AGENCE DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL (=APAL), 2009, *Atlas : ressources naturelles marines et côtières du golfe de Gabès*, Tunis, ministère de l'Environnement, Agence de protection et d'aménagement du territoire, [En ligne : <http://www.golfedegabes.tn/golfedegabes/Atlas/Atlas.html#/2>].
- BATTESTI Vincent, 2005, *Jardins dans le désert. Evolution des pratiques et des savoirs oasiens*, Paris, IRD, « à travers champs ».
- BECHRAOUI Abid, 1980, *La vie rurale dans les oasis de Gabès (Tunisie)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis.
- BEN SAÂD Abdallah, 2004, « La déprise agricole dans les oasis et ses effets sur la durabilité de l'écosystème oasien. (Cas de l'oasis du Grand Gabès) », *Revue des Régions Arides*, Numéro Spécial, tome 2, 916-921.
- BEN SAÂD Abadallah, 2013, « Politique et pratique foncière dans les oasis tunisiennes et leurs retombées sur la petite paysannerie et les femmes. Cas des oasis du Grand Gabès, Sud tunisien », in R Saidi (dir.), *Nommer, situer, contextualiser*, (à paraître)
- BEN H'MIDA Foued, 2011, *La filière des dattes communes dans les oasis de Gabès dans le contexte des aléas économiques et climatiques. Fonctionnement, atouts et contraintes*, mémoire de Mastère, Tunis, Institut national agronomique de Tunisie.
- BOUCHON Anne-Sophie, 2008. *La durabilité des exploitations agricoles de l'oasis de Chénini (Tunisie)*, Mémoire de diplôme d'ingénieur agronome et diplôme d'agronome approfondie, Paris, AgroParisTech.
- BROCHIER-PUIG Joëlle, 2004, « Les usages de l'eau dans les oasis en voie d'Urbanisation. Le cas du Nefzaoua (Sud tunisien) », *Territoire en Mutation*, n° 11, 43-51.
- DUTEURTRE Guillaume, FAYE Bernard, 2009, *L'élevage, richesse des pauvres*, Paris, Quae.
- ELLOUMI Mohamed, HARZLI Noureddine, 1996, *Les stratégies paysannes dans l'économie de ménage*, Tunis, ODYSPIANO/GTZ.

- ESTIVIN Emélie, 2000, *Itinéraires techniques des cultures maraîchères en milieu oasien (oasis de Gabès, Tunisie)*, mémoire de fin d'études, Clermont-Ferrand- Medenine, ENITA-IRA.
- HAYDER Adnene, 1986, *L'industrialisation à Gabès et ses conséquences. Étude de Géographie urbaine et économique*, Tunis, Publication de l'Université de Tunis.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES (=INS), 2015, *Recensement général de la population et de l'habitat*, Tunis, Institut national des statistiques de Tunisie, mars, tome I.
- JOUVE Anne-Marie, BEN SAÂD Abdallah, NAPOLEONE Claude, PAOLI Jean-Christophe (dir.), 2010, *Manuel pédagogique "Gouvernance foncière et usage des ressources naturelles"*, Montpellier, IAMM-CIHEAM.
- KASSAH Abdelfattah, 1996, « Les oasis tunisiennes. Aménagement hydro-agricole et développement en zone aride », *Cahiers du CERES, Série géographique*, n° 13, 53-61.
- METTRIK Hal, 1994, *Recherche agricole orientée vers le développement*, Wageningen, ICRA.
- PUARD Fanny, 2008, *Diagnostic agraire de l'oasis du grand Gabès-Tunisie. Cas d'une oasis littorale péri-urbaine menacée. Vestige d'un passé luxuriant et prospère*, mémoire de fin d'études, Montpellier-Medenine, IRC-IRA.
- QUEMENER Yann, 1999, *La stratégie de la gestion de l'eau d'irrigation à la parcelle en domaine oasien, le cas de l'oasis traditionnelle de Gabès*, mémoire de fin d'études, Angers, Faculté des sciences d'Angers département de géographie-association de sauvegarde de l'oasis de Gabès.
- SRASRA Hanène, 2008, *L'élevage bovin dans les oasis : atout pour la diversification des productions ou contrainte pour la durabilité de l'écosystème (Cas de l'oasis de Chenini-Gabès)*, mémoire de fin d'étude, Tunis-Medenine, INAT-IRA.
- SRASRA Hanène, 2011, *Mobilité de la main d'œuvre agricole et durabilité de l'agriculture oasienne. Essai d'analyse. Cas de l'oasis du grand Gabès*, mémoire de Mastère, Tunis, Institut National Agronomique de Tunisie.

La diversification économique comme réponse à la paupérisation de la paysannerie ?

Étude de cas de la région d'Epin, en Haïti

Adeline BOUVARD

Ariane DEGROOTE

Sophie DEVIENNE

Avec 60 % de la population en dessous du seuil de pauvreté (Banque Mondiale, 2014), Haïti est considéré comme l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine et des Caraïbes. Le secteur agricole, qui emploie près de la moitié de la population active, regroupe les deux tiers des ménages vivant sous ce seuil (MARNDR, 2010). La paysannerie haïtienne, placée depuis l'indépendance politique du pays en 1804 dans des conditions socioéconomiques particulièrement difficiles (lourdes taxes, dépendance à l'égard de commerçants usuriers, précarité des modes de tenure foncière), est depuis le milieu des années 1980 exposée sans protection à la concurrence d'agricultures à la productivité du travail supérieure (Dufumier, 2004). Dans un contexte de fort accroissement démographique, les paysans ont eu accès de génération en génération à des superficies de plus en plus réduites, ne dépassant pas en moyenne un hectare par exploitation aujourd'hui (MARDNR, 2012). Faute de pouvoir dégager des revenus monétaires suffisants de leur activité agricole, les agriculteurs haïtiens n'ont pu réaliser les investissements nécessaires à l'accroissement de leur production et de la productivité de leur travail. Ils se trouvent aujourd'hui à un niveau d'outillage et d'équipement qui est parmi les plus bas du monde et n'ont pas les moyens d'entretenir la fertilité des écosystèmes qu'ils exploitent (Mazoyer, 1984 ; SACAD FAMV, 1994). Cette situation s'est trouvée aggravée par les catastrophes naturelles qu'a connues le pays ces dernières années, en particulier le séisme de 2010 qui a contraint de nombreuses victimes à se réfugier en milieu rural auprès de membres de leurs familles dans des conditions d'extrême précarité avec un accès au foncier restreint et des moyens de production déficients. Pour la plupart, les familles paysannes ne parviennent pas à vivre de l'activité agricole et sont dépendantes d'autres activités pour assurer leur survie. Cette pluriactivité n'est pas un phénomène nouveau en Haïti (Paul *et al.*, 1994 ; Dufumier, 2006) mais elle tend à se renforcer depuis quelques années. Les

paysans combinent une agriculture majoritairement destinée à l'auto-subsistance avec différents types d'activités extra-agricoles, plus ou moins rémunératrices.

Cet article présente les résultats d'un travail de recherche effectué dans la région d'Epin, située dans la région du Plateau Central, à 60 km au nord-est de Port-au-Prince (Bouvard, Degroote, 2012). Commanditée par l'ONG Zanmi Lasanté-Paris ¹, cette recherche a eu pour ambition de comprendre les transformations et la situation actuelle de l'agriculture de la région. Elle a été réalisée sur la base d'un travail de terrain approfondi conduit grâce à la méthode d'analyse-diagnostic des systèmes agraires ², qui vise à identifier et à hiérarchiser les éléments agro-écologiques, techniques et socio-économiques qui conditionnent l'évolution des systèmes de production agricole et à comprendre comment ceux-ci interfèrent concrètement sur les transformations de l'agriculture (Dufumier, 1996 ; Cochet, Devienne, 2006). Si la géographie a pour objectif une « réflexion sur les grands enjeux de société, dans une perspective de développement durable et équilibré » (Poulot, 2012) et a des applications dans les domaines de l'aménagement ou du développement régional ou rural, élargi plus récemment à celui du développement durable, l'agriculture comparée s'intéresse aux caractéristiques agraires des sociétés et débouche sur des applications en matière de développement agricole. Pour les géographes, comprendre un territoire consiste à mettre en évidence les interactions entre ses différentes composantes (environnementale, sociale, économique, institutionnelle, etc) afin d'en expliciter la configuration et le fonctionnement spécifiques (Elissalde, 2005), en prenant en compte l'ensemble des populations et des activités de l'espace rural et non pas seulement ce qui touche à l'agriculture (Diry, 2000 ; Plet, 2003 ; Chapuis, 2004). Pour l'agriculture comparée, qui place au cœur de son analyse les processus de production agricole, il s'agira dans ce territoire de focaliser son attention sur l'ensemble des composantes agricoles et non agricoles qui contribuent à expliquer le fonctionnement et l'évolution de la réalité agraire, en s'efforçant de mettre en lumière grâce au concept de système agraire les relations entre les transformations des écosystèmes, les modifications apportées aux techniques mises en œuvre par les agriculteurs et l'évolution des conditions socio-

1. Fondée en 1993, l'ONG française Zanmi Lasanté-Paris intervient dans la région du Plateau Central en Haïti pour soutenir l'hôpital de la ville de Cange. Depuis les années 2000, elle a diversifié ses actions et mis en oeuvre des projets d'éducation et de développement pour les populations locales dans cette même région. Nous précisons également que ce travail a également bénéficié du soutien financier de la Fondation de France et de la Fondation Le Roch Les Mousquetaires. Les résultats de cette recherche ont été présentés dans un mémoire de fin d'étude (Bouvard, Degroote, 2012) et sont donc non confidentiels.

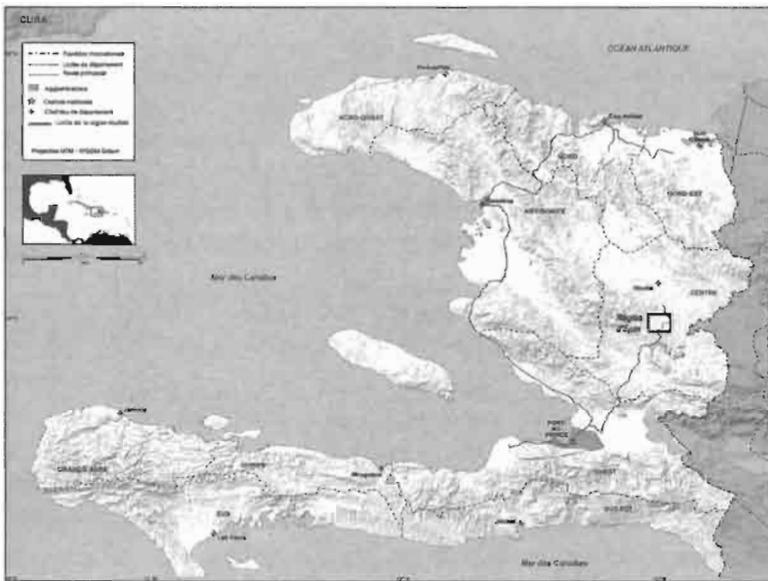
2. Cette méthode a été développée par l'UFR d'Agriculture Comparée et Développement Agricole d'AgroParisTech de l'UMR PRODIG.

économiques dans lesquelles ceux-ci produisent (Cochet, 2007 ; Cochet, Devienne, Dufumier, 2007).

Dans la région d'Épin, la lecture de paysage et l'analyse historique ont permis d'identifier et de caractériser différentes zones agro-écologiques auxquelles ont accès les agriculteurs et la manière dont ceux-ci les ont mises et les mettent aujourd'hui en valeur. Parallèlement, les entretiens portant sur l'évolution de l'agriculture de la région, effectués principalement auprès d'agriculteurs âgés ayant participé à ces transformations, ont permis de comprendre le processus de différenciation des systèmes de production et d'identifier les systèmes mis en œuvre par les différents types d'agriculteurs aujourd'hui dans la région, en fonction des ressources dont ils disposent (superficie et type de localisation des parcelles, type de main-d'œuvre, niveau d'équipement). L'identification préalable des différents systèmes de production a permis de bâtir un échantillon raisonné d'exploitations, lesquelles ont fait l'objet d'une analyse technico-économique approfondie. À partir de ces informations, la typologie a progressivement été affinée et une modélisation du fonctionnement technique et des résultats économiques de chacun de ces systèmes de production a été effectuée. Au total, vingt enquêtes historiques et soixante enquêtes technico-économiques ont été réalisées auprès d'agriculteurs en activité. La compréhension de la dynamique d'évolution de l'agriculture et la comparaison des différents systèmes de production a permis d'identifier les problèmes que posent les transformations en cours, d'émettre des hypothèses quant aux perspectives d'évolution des écosystèmes cultivés et des systèmes de production et d'analyser à quelles conditions les agriculteurs pourraient modifier leurs pratiques pour aller dans le sens d'un développement plus durable (renouvellement de l'écosystème cultivé, accroissement de la valeur ajoutée et du revenu des unités de production, etc.) (Dufumier, 1996 ; Cochet, Devienne, 2006). La compréhension de l'agriculture de la région a reposé sur la combinaison de différentes échelles d'analyse complémentaires : celle de la parcelle ou du troupeau pour observer les pratiques et appréhender les systèmes de culture et d'élevage, celle de l'unité de production ou de l'exploitation agricole, niveau d'intégration des différents systèmes de culture et d'élevage à l'échelle du système de production et de la combinaison du système de production agricole avec les activités des membres de la famille au sein du système d'activité, celle de la région et des niveaux plus vastes et englobant (pays, continent, monde) auxquels s'appréhendent les politiques et les marchés agricoles, mais aussi les opportunités d'emploi extra-agricoles qui conditionnent largement les pratiques des agriculteurs. Bien que le niveau de cohérence de la rationalité de l'agriculteur se situe souvent à l'échelle du système de production, confrontant les objectifs de la famille avec les moyens de production dont elle dispose dans un environnement socio-économique et

un milieu physique donné (Mazoyer, Roudart, 1997 ; Cochet, Devienne, 2006 ; Cochet, 2011), il est indispensable dans le contexte rural haïtien d'analyser les stratégies familiales à la lumière d'un environnement socio-économique plus large qui dépasse l'activité agricole (Paul *et al.*, 1994 ; Dufumier, 2006). Ainsi, le concept de système d'activité, niveau d'intégration de l'activité agricole avec les autres activités extérieures, est un outil permettant de comprendre comment l'agriculteur et sa famille raisonnent et hiérarchisent l'allocation des ressources dont ils disposent, et particulièrement celle du travail familial, pour atteindre les niveaux de revenus souhaités.

Figure 1. Localisation de la zone d'étude :
région d'Epin, Plateau Central, Haïti

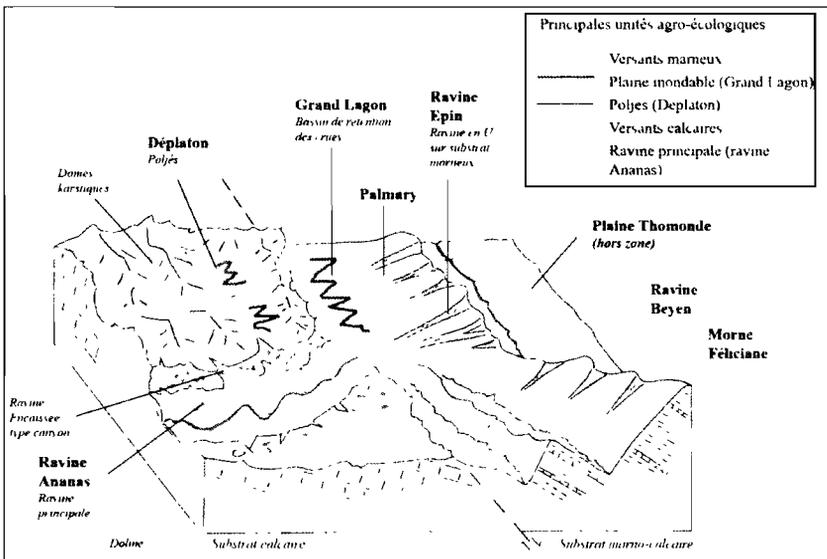


Une paupérisation croissante de la paysannerie dans un contexte de libéralisation des échanges

La région d'Epin présente une grande hétérogénéité agro-écologique, avec des zones aux potentialités très différentes. Deux grands ensembles aux caractéristiques géomorphologiques contrastées peuvent être distingués dans la région. Une dépression marneuse, au sein de laquelle l'érosion a modelé un relief marqué par une alternance entre talwegs et interfluves, rassemble les espaces les plus propices à l'agriculture. Les vallons, qui sont le lieu

d'écoulement temporaire des eaux en saison des pluies, bénéficient du dépôt d'alluvions et de colluvions : les fonds de talweg et le bas des versants présentent ainsi des sols profonds, dotés d'une grande capacité de rétention de l'eau et des minéraux et particulièrement fertiles, tandis que sur les interfluves, l'érosion est forte, les sols sont peu épais et les cultures absentes. À cet ensemble s'oppose le massif karstique au sud, dénué de réseau hydrographique apparent, qui forme un plateau plus élevé au modelé de poljés et de lapiez, bordé par des versants escarpés et rocheux qui présentent des sols moins épais et plus difficiles à mettre en culture que ceux qui se sont formés dans les dépressions fermées du plateau.

Figure 2. Schéma des différentes unités agro-écologiques de la région d'Épin (Bouvard, Degroote, 2012)



Une agriculture manuelle, diversifiée et intégrée au marché national

L'enclavement et la difficulté d'accès à l'eau contribuent à expliquer la faible densité de population dans la région au début du XX^e siècle. À cette époque, quelques grands propriétaires, descendants d'officiers ayant bénéficié de concessions foncières suite à l'indépendance, possèdent la majorité des terres de la région (Moral, 1968). Ils ne cultivent pas la totalité de leurs terres, mais seulement les plus fertiles d'entre elles, qui sont situées dans la dépression marneuse, pour assurer une partie de l'alimentation familiale et produire quelques surplus qui sont vendus sur les marchés urbains : surplus vivriers,

produits d'élevage (cochons gras essentiellement), *rapadou*³ et fibres textiles. Ces ventes génèrent un revenu monétaire indispensable pour compléter l'alimentation de la famille et pour répondre aux besoins monétaires de la vie courante. Ils ont recours pour les pointes de travail à la main-d'œuvre de paysans plus modestes. En l'échange de leur force de travail, ces derniers parviennent à cultiver quelques parcelles prêtées ou louées à moindre prix par les grands propriétaires pour lesquels ils travaillent. La mise en valeur et le renouvellement de l'écosystème cultivé repose sur un système d'abattis brûlis fondé sur des rotations de longue durée faisant alterner quelques années de culture avec une friche arborée. Chaque année les paysans défrichent de petites parcelles et le brûlis de la biomasse accumulée pendant plusieurs années de friche fournit les éléments minéraux nécessaires aux plantes cultivées. Les cendres sont incorporées aux horizons superficiels du sol afin de préparer le lit de culture. Ce travail réchauffe et aère le sol et favorise la minéralisation de la matière organique. Une association complexe de tubercules, de céréales et de légumineuses est alors mise en place, assurant une couverture complète du sol et permettant ainsi de minimiser les pertes par lixiviation des ions ou par ruissellement. Les parcelles sont cultivées durant deux à quatre années : lors des deux premières années, cette association complexe et notamment les cultures les plus exigeantes (tubercules) valorisent les niveaux élevés en matière minérale restituée lors du brûlis du recrû. Puis, du fait de l'amenuisement de ce stock d'éléments minéraux, seules les céréales en association avec des légumineuses sont cultivées lors des deux dernières années de culture. La parcelle est ensuite laissée en friche pendant 4 à 10 ans. La durée de friche est plus courte sur les sols fertiles (profonds, dotés de bonnes capacités d'échange et de stockage des ions, bénéficiant d'un renouvellement de la fertilité par alluvionnement et colluvionnement). Elle dépend également des catégories socio-économiques d'agriculteurs : les agriculteurs plus modestes, ayant accès à une plus faible surface, ne parviennent qu'à maintenir une durée de friche plus courte que les agriculteurs plus aisés, accédant à une plus grande superficie cultivable. Travaillant avec un outillage manuel rudimentaire (houe, pioche, machette), les paysans cherchent à diversifier leurs systèmes de culture en cultivant des parcelles dispersées dans les différents étages agro-écologiques, afin de répartir au mieux les tâches agricoles tout au long de l'année.

À partir des années 1950, l'augmentation de la population, liée à la croissance démographique ainsi qu'à l'arrivée de familles fuyant la capitale en raison de la dictature duvaliériste⁴, rend plus difficile l'accès au foncier.

3. Pain de sucre non raffiné, fabriqué à partir du jus d'extraction de la canne à sucre.

4. François Duvalier (1909-1957) puis son fils, Jean-Claude Duvalier (1951-2014), ont dirigé Haïti et imposé un régime dictatorial au pays pendant 29 ans (1957-1986).

Les descendants des familles paysannes les plus pauvres, au fil des partages successoraux, accèdent à la propriété de surfaces de plus en plus réduites (3 à 5 ha) qu'ils sont contraints de mettre en culture à des intervalles de plus en plus rapprochés pour alimenter leur famille. La durée des friches diminue jusqu'à disparaître dans les plus petites exploitations. Seuls les paysans qui disposent de plus d'une dizaine et jusqu'à vingt à trente hectares pour les grands propriétaires parviennent à maintenir une durée de friche de plusieurs années. Or le potentiel productif des sols est étroitement lié à la durée de recré qui conditionne la quantité d'éléments minéraux disponible pour les cultures grâce au brûlis ainsi que le taux de matière organique et la capacité de rétention en ions et en eau des sols. La reproduction de la fertilité sur des parcelles cultivées désormais chaque année ne peut plus reposer sur la réduction en cendres de la seule biomasse accumulée pendant quelques mois. Les arbres fruitiers conservés ou complantés sur les parcelles, qui fournissent de précieuses calories en période de soudure, jouent dès lors un rôle important. Les paysans les élaguent en fin de saison sèche pour permettre aux futures cultures annuelles de bénéficier de l'action des rayons lumineux. Les branchages sont ensuite brûlés et leurs cendres enfouies. Cette technique permet de réaliser un transfert vertical de fertilité : les éléments minéraux puisés en profondeur par les racines des arbres sont ainsi ramenés à la surface et mis à la disposition des cultures annuelles. Les adventices, dont le développement est favorisé par la disparition du couvert arboré, sont elles aussi utilisées pour la reproduction de la fertilité. Elles sont enfouies avec les résidus de culture au sein de buttes, afin d'accélérer la décomposition d'une matière organique ainsi concentrée pour permettre la culture de plantes très exigeantes comme les tubercules. Ces pratiques, qui cherchent à compenser la baisse de la fertilité liée à la diminution globale de la biomasse dans l'écosystème, nécessitent un temps de travail plus important et n'empêchent néanmoins pas les rendements de baisser. Les associations de cultures pratiquées à base de légumineuses telles que les haricots rouge ou noir (*Phaseolus vulgaris*) et, de plus en plus fréquemment, le pois d'angole (*Cajanus cajan*) à l'enracinement profond, jouent un rôle fondamental pour la fertilisation azotée des céréales. Malgré la baisse tendancielle des rendements, la plupart des paysans parviennent à assurer l'autosubsistance de leur famille tout en vendant des surplus destinés à la capitale, plus ou moins importants selon la superficie à laquelle ils ont accès (grains, porcs gras, fibres textiles et *rapadou*).

Libéralisation des échanges et baisse de la fertilité de l'écosystème cultivé : la crise du système agraire ne permet plus la survie des familles les plus pauvres

Le contexte économique connaît une aggravation brutale à partir du milieu des années 1980, particulièrement après la chute de Jean-Claude Duvalier en

1986. La protection douanière aux frontières est progressivement démantelée, notamment sous la pression des institutions internationales et de la contrebande par voie de fait (Dufumier, 1988) : les taxes à l'importation passent de 50 % dans les années 1970 à 3 % au milieu des années 1990 pour le riz, de 50 % à 0 % pour le pois et de 50 % à 15 % pour le maïs (Freguin, Devienne, 2006). Ces réformes commerciales entraînent une augmentation rapide et massive des importations alimentaires à moindre coût et une diminution des prix agricoles à la production. L'alignement des prix agricoles sur les prix mondiaux, dans une période de forte baisse des prix des céréales sur le marché mondial, provoque une chute drastique des prix pour les productions agricoles haïtiennes : le prix intérieur du riz, qui était avant 1986 supérieur de 40 % au prix mondial (Kermel-Torres, Roca, 1991) et évoluait parallèlement à l'indice des prix à la consommation décroche à partir de la fin des années 1980 (Freguin, Devienne, 2006). Dans le même temps, le prix du maïs diminue de 60 % entre 1986 et 1987 (Dufumier, 1988). Par ailleurs, à la suite de l'épidémie de peste porcine intervenue en 1981, les pouvoirs publics haïtiens, sous la pression des États-Unis, imposent l'abattage systématique des porcs. Le cheptel est décimé en moins de deux ans, y compris dans les régions reconnues indemnes de toute maladie (Dufumier, 1988). Les paysans sont ainsi privés de leur principal moyen d'épargne et d'une précieuse source de trésorerie alors que les prix agricoles connaissent une forte baisse.

Dans la région d'Epin, les agriculteurs les plus récemment installés ont accès à des superficies de plus en plus petites, localisées dans des parties d'écosystèmes de moins en moins favorables, avec des rendements qui diminuent à mesure que la quantité de biomasse disponible pour la reproduction de la fertilité sur les parcelles cultivées se réduit, tandis que les surplus agricoles commercialisés voient pour la plupart leur prix baisser de manière spectaculaire. Ceux-ci ne constituent plus une source de revenu monétaire permettant de compléter l'alimentation de la famille. Ces paysans ne parviennent plus à assurer la survie de leur famille grâce à la seule activité agricole et sont à la recherche d'activités complémentaires.

Les familles qui en ont les moyens envoient l'un de leurs membres à l'étranger (États-Unis pour les mieux dotés ou République Dominicaine) ou dans les villes du pays à la recherche d'un emploi. Les familles paysannes qui n'ont pas les moyens de recourir à l'émigration recentrent leur production agricole sur l'autoconsommation et cherchent, pour assurer leur survie, à réaliser une autre activité permettant de générer un revenu monétaire. Il devient de plus en plus difficile de trouver à s'employer sur place comme journalier agricole : tandis que la paupérisation d'une frange croissante de la paysannerie se traduit par un accroissement de l'offre de travail, la demande en main-d'œuvre diminue car les exploitations patronales, de moins en moins

nombreuses, voient leur taille diminuer du fait des partages successoraux. De plus, le développement de l'utilisation de la charrue à partir du début des années 1990 allège la charge de travail pour la préparation des sols. La fabrication de charbon de bois, seule production de la région bénéficiant d'un prix élevé à Port-au-Prince du fait d'une urbanisation croissante, devient la solution de secours pour la survie des familles, notamment les plus pauvres d'entre elles qui ne disposent pourtant d'aucun capital à investir dans une activité extra-agricole. Cette production requiert une quantité de travail importante. Les agriculteurs à la tête des exploitations les plus grandes et les mieux situées, peuvent encore pratiquer des rotations comprenant des périodes de friche assez longues sur les versants calcaires : ils disposent ainsi d'arbres qu'ils vendent sur pied à des charbonniers, quelques mois avant la mise en culture de la parcelle. Ces charbonniers sont souvent des paysans pauvres qui ne disposent pas de parcelles arborées, faute d'avoir accès à une superficie suffisamment étendue pour pouvoir maintenir une friche de longue durée. Ils pratiquent cette activité ingrate et difficile afin de dégager le revenu monétaire nécessaire à l'achat de l'alimentation de la famille, souvent constituée de produits importés disponibles à bas prix. La vente d'arbres sur pied aux charbonniers permet aux propriétaires qui disposent d'une quantité suffisante de biomasse de dégager un revenu intéressant : ceux-ci en viennent à sacrifier la fertilité de leur terre au profit de cette source de liquidités immédiate, qui ne leur demande aucun travail. La biomasse accumulée pendant la période de friche arborée et arbustive ne participe donc plus à la reproduction de la fertilité sur les versants calcaires et seule la végétation herbacée, qui est le plus souvent brûlée pour faciliter le travail, fournit quelques éléments minéraux pour les cultures qui suivent. Sur les alluvions de fond de vallées et les colluvions de bas de versants où les terres sont mises en culture chaque année, les branchages issus de l'élagage des arbres fruitiers situés au sein des parcelles ne sont plus brûlés pour être enfouis, mais sont de plus en plus utilisés eux aussi pour la fabrication de charbon de bois. Sur ces terres, la constitution de buttes et de rampes pour concentrer la matière organique devient systématique, ce qui engendre un pic de travail important lors de leur mise en culture. Dans l'ensemble des écosystèmes cultivés, l'exportation du bois pour la fabrication de charbon lors de la mise en culture des parcelles devient systématique.

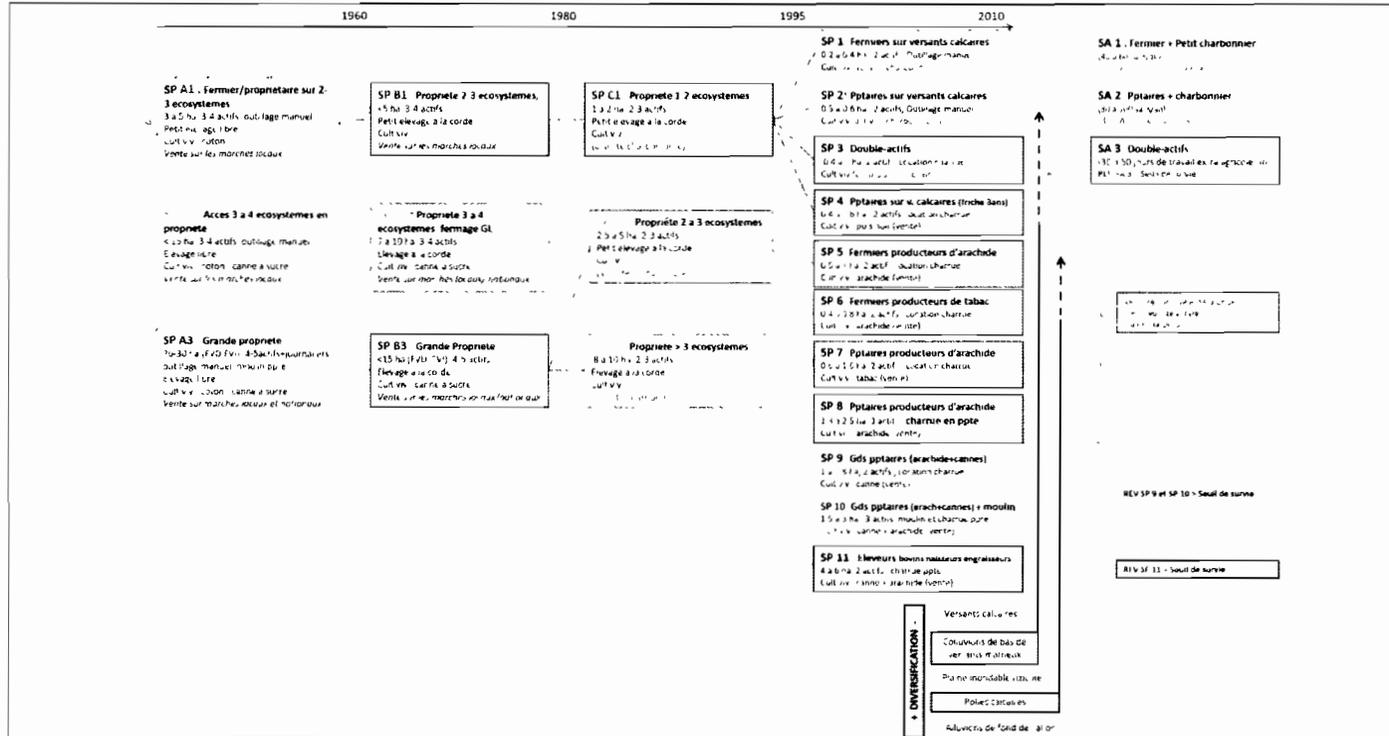
Des cultures de rente nouvellement rémunératrices, non accessibles à tous les agriculteurs de la région

À partir des années 1990, le marché dominicain connaît un développement rapide suite à l'accroissement de la demande d'une population urbaine en plein essor. Il fournit un débouché intéressant pour des productions telles que la cassonade (*rapadou*), l'arachide, le tabac, le pois d'angole ou les produits

d'élevage (Théodat, 2009). Les agriculteurs qui ont accès aux écosystèmes les plus fertiles et aux superficies les plus étendues se tournent vers ces productions rémunératrices qui leur permettent à nouveau de dégager un revenu monétaire. La diversité des systèmes de cultures mis en place par ces agriculteurs permet une meilleure répartition des revenus au cours de l'année et facilite ainsi la gestion de leur trésorerie. La canne à sucre, qui peut être coupée et transformée en *rapadou* en cas de besoin de trésorerie, constitue une forme d'épargne sur pied particulièrement précieuse. Mobilisable à tout moment, cette épargne permet à ces paysans de faire face aux besoins de trésorerie sans devoir recourir à l'emprunt et sans que cela mette en péril la reproduction de leur unité de production. La flexibilité de trésorerie que leur offre la canne à sucre leur permet de mieux valoriser les autres productions (arachide par exemple) en les stockant pour les vendre en période de prix élevés. Les systèmes de production mis en œuvre par ces agriculteurs combinent des productions vivrières et des productions de rente qui leur permettent de couvrir les besoins alimentaires de la famille et les frais de scolarité des enfants.

Les paysans les plus pauvres ne peuvent en revanche suivre cette voie : ils possèdent une faible superficie, située dans des écosystèmes moins fertiles, et ne disposent pas du capital suffisant pour valoriser leurs terres et leur élevage. Ils doivent obligatoirement avoir recours à une activité extérieure pour garantir la survie de leur famille. D'après les enquêtes réalisées, la majorité des victimes du séisme de 2010 qui se sont réfugiées dans la région appartient à cette catégorie sociale, qui constitue aujourd'hui près de 30 % des familles de la région. Les systèmes de production agricole que ces paysans mettent en œuvre ont pour fonction première d'assurer la subsistance de la famille : 85 à 90 % de la production agricole est destinée à l'autoconsommation. Malgré une plus faible rémunération de la journée de travail, l'activité agricole reste néanmoins prioritaire par rapport aux activités extra-agricoles car elle les prémunit contre de très fortes variations du prix des produits alimentaires sur le marché. Cependant, la production agricole couvre à peine plus de la moitié de leurs besoins alimentaires (50 à 60 %). Ils sont donc contraints de réaliser d'autres activités en dehors des périodes de pointe de travail agricole : parce qu'ils ne disposent que d'une faible trésorerie, la fabrication de charbon de bois constitue le plus souvent la seule activité extérieure accessible. Les agriculteurs qui possèdent un peu plus de capital circulant, parviennent à accéder à des activités extra-agricoles temporaires dans les centres urbains, qui offrent une meilleure rémunération de la journée de travail. Ils aménagent alors leur calendrier agricole afin de dégager des plages de temps libre.

Figure 3. Évolution des systèmes de production et des systèmes d'activité depuis le début du XX^e siècle dans la région d'Épin



(SP : systèmes de production , SA : système d'activité). N.B : le seul de survie (13 000 gourdes par actif et par an) a été estimé d'après les enquêtes réalisées sur le terrain et couvre les besoins vitaux, alimentaires et non alimentaires, d'une famille. 1€ vaut approximativement 50 gourdes haïtiennes (données de 2012).

Source : Bouvard, Degroote, 2012

Une diversification des activités économiques contrainte pour les agriculteurs les plus pauvres

Face à une production agricole devenue déficitaire, les familles paysannes cherchent à diversifier leurs sources de revenus pour pouvoir assurer l'alimentation et la scolarité des enfants, et parfois même maintenir leur activité agricole. Toutes les activités complémentaires ne permettent cependant pas de dégager le même revenu de la journée de travail. Les activités les plus rémunératrices ne sont en effet pas accessibles à tous les paysans, car elles nécessitent un capital de départ que tous ne sont pas capables de mobiliser. La différenciation sociale entre les agriculteurs a pour conséquence une inégalité d'accès aux activités extérieures qui contribue *in fine* à creuser des inégalités économiques et sociales.

Les petits charbonniers : une activité de survie

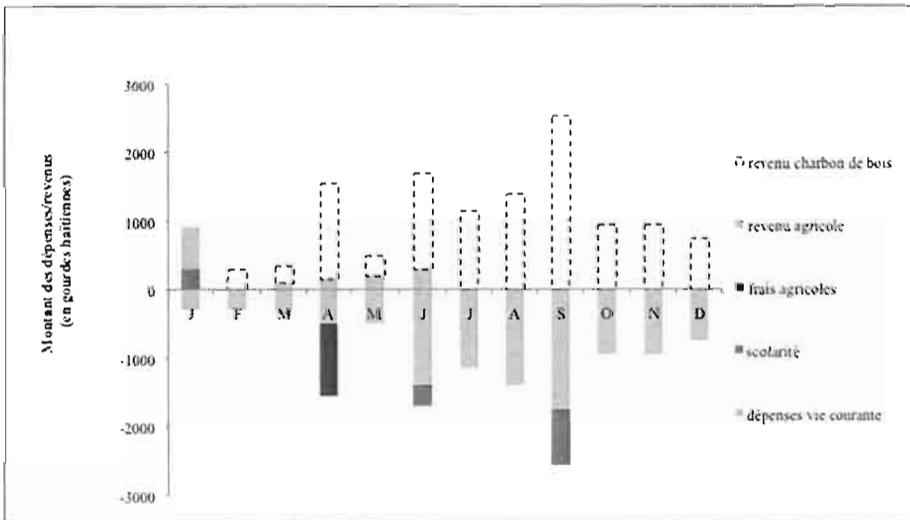
Les agriculteurs les plus modestes ne possèdent en propriété qu'une petite surface autour de leur maison où ils ont aménagé un jardin verger (500 m²), à laquelle s'ajoute, dans le meilleur des cas, une petite surface prise en fermage (0,1 à 0,2 ha par actif) située généralement sur les versants calcaires. Le manque de capital circulant contraint ces agriculteurs à restreindre la diversité de leurs cultures et à réduire la quantité de semences utilisées par unité de surface. Ils font face à de sévères difficultés de valorisation de leurs productions, et n'ont les moyens de pratiquer qu'un petit élevage avicole. Le faible potentiel productif de leurs terres ne leur permet pas d'assurer l'alimentation de la famille. Le jardin verger est peu diversifié : il comporte surtout des cultures vivrières et seulement quelques arbres fruitiers (au mieux un manguier, deux à trois bananiers) qui ne permettent pas de réaliser d'importants transferts de fertilité. Ces familles doivent compléter leur alimentation par l'achat de produits agricoles et alimentaires importés disponibles à bas prix, grâce aux revenus qu'elles tirent de l'activité charbonnière.

Le manque de capital circulant limite cependant aussi le développement de cette activité. Ces paysans doivent en effet acheter la matière première nécessaire à la fabrication du charbon de bois (arbres sur pied ou branchages), sans disposer d'un capital qui leur permette de l'acheter en lots importants et en étant même parfois dans l'obligation de recourir à l'emprunt. Ils sont ainsi contraints de multiplier les fours à charbon de petite taille (2 à 3 sacs par four, jusqu'à 15 au maximum), beaucoup plus dispendieux en travail que les gros fours. Un four à charbon de taille plus importante permet en effet d'accroître la productivité du travail grâce à des économies d'échelle : le temps nécessaire pour l'allumage du four et la combustion du bois n'est pas proportionnel à la taille du four ; pour un grand four, il est à peine supérieur à celui que requiert

un petit four. La valeur ajoutée que permet de dégager un petit four est relativement faible et une partie importante de la richesse créée doit être reversée au propriétaire de la matière première : les sacs de charbon rétrocédés aux propriétaires représentent entre 30 et 40 % de la valeur ajoutée. Alors que le prix de vente des sacs de charbon de bois connaît une forte variabilité intra-annuelle, ces paysans, pressés par l'urgente nécessité de dégager un revenu monétaire, ne peuvent se permettre de stocker le charbon fabriqué pour le valoriser au meilleur prix. Le revenu qu'ils dégagent de l'activité charbonnière est donc variable et instable, conditionné par l'accès à la ressource arborée qui devient de plus en plus rare. Il est insuffisant pour permettre à ces paysans d'épargner, ce qui les contraint à une gestion de leur trésorerie à très court terme. Les journées de travail de charbonnage, faiblement rémunérées par la vente des quelques sacs fabriqués (50 à 75 gourdes par jour de travail, cf. figure 6), ne leur permettent que difficilement de rembourser les prêts contractés à un taux d'intérêt très élevé (20 à 25 % par semaine) auprès des commerçantes pour l'achat de denrées alimentaires à bon marché telles que des brisures de riz. Ces achats, absolument incontournables en période de soudure alimentaire (de juin à septembre), nécessitent la fabrication de nombreux sacs de charbon (40 à 60 par an).

Figure 4. Modèle de calendrier de trésorerie des familles les plus démunies, dépendantes de l'activité charbonnière à partir d'achats de bois à crédit.

Les frais de scolarités, ici représentés pour deux enfants en primaire, constituent un pôle de dépenses très important pour les familles



Source : Bouvard, Degroote, 2012.

La sous-alimentation de ces familles, marquée par de fortes carences en protéines animales et végétales, les rend vulnérables aux maladies, alors que ce sont souvent celles-là mêmes qui réalisent les travaux agricoles ou charbonniers les plus difficiles physiquement. Malgré cela, elles limitent au maximum leurs dépenses alimentaires pour privilégier, dans la mesure du possible, la scolarisation des enfants, dans l'espoir qu'un jour ceux-ci puissent émigrer à la recherche d'un emploi mieux rémunéré pour assurer leur survie.

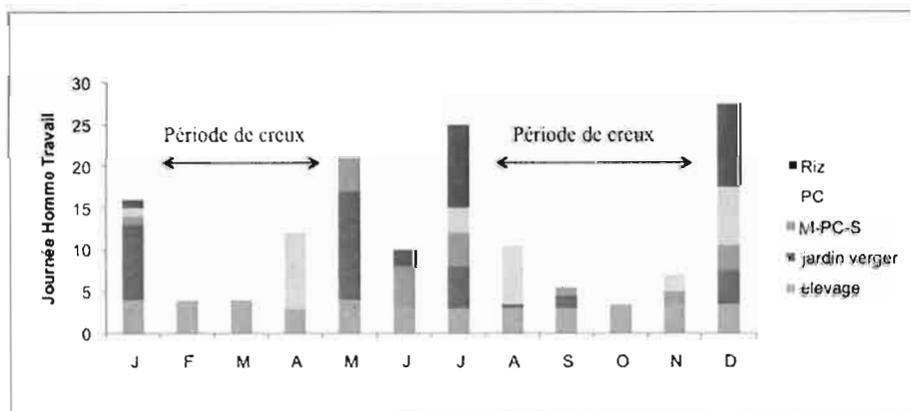
Les charbonniers de plus grande envergure, une voie d'accumulation progressive

Les familles possédant un peu plus de foncier ainsi qu'un petit capital (0,1 à 0,2 ha par actif, avec un petit élevage, et bénéficiant de l'aide de la famille ou de la diaspora) ont la capacité de réaliser une activité charbonnière à plus grande échelle. Ils parviennent à rassembler le capital nécessaire pour acheter des lots de bois plus importants (achat d'arbres sur pied) à de grands propriétaires lorsque ceux-ci décident de défricher une de leurs parcelles pour la mettre en culture. Le petit capital de base dont ils disposent leur permet en effet d'acquérir la confiance des marchandes qui pratiquent une activité importante de commerce de charbon de bois : celles-ci leur prêtent la somme nécessaire à l'achat des arbres sur pied à des taux d'intérêt inférieurs à ceux que pratiquent les propriétaires fonciers. Grâce à l'achat de volumes plus importants, ils produisent du charbon dans de plus gros fours, qui leur permettent d'obtenir une rémunération plus élevée de leur journée de travail (75 à 100 gourdes par jour, cf. figure 6). Ces paysans disposent également d'une plus grande flexibilité dans la gestion de leur calendrier de travail car ils ne sont pas soumis à des contraintes de trésorerie aussi fortes que les paysans les plus pauvres : une fois coupé, le bois peut être stocké et le charbon fabriqué pendant les périodes de creux de l'activité agricole (janvier-février, octobre-novembre). Produisant une quantité importante (80 à 100 sacs par an), ces charbonniers sont en contact direct avec les marchandes grossistes de Port-au-Prince qui leur offrent des prix élevés tout au long de l'année et beaucoup moins dépendants des fluctuations de prix sur les marchés. Le revenu qu'ils dégagent de la fabrication de charbon de bois permet de réaliser les achats nécessaires pour compléter l'alimentation de la famille et de couvrir les frais de scolarité d'un, voire deux enfants dans le secondaire. Une partie du revenu est également investie dans l'activité agricole, permettant d'acquérir un petit cheptel et parfois de prendre en fermage une parcelle supplémentaire (0,1 à 0,2 ha par actif) pour la production de cultures vivrières et d'accéder ainsi à une plus grande autonomie alimentaire.

Les agriculteurs journaliers à Port-au-Prince, vers un accroissement du niveau de vie

Les agriculteurs disposant de ressources financières suffisantes pour pouvoir se déplacer occasionnellement ont la possibilité de combiner une agriculture d'autoconsommation (0,2 à 0,6 ha en propriété par actif) avec un emploi temporaire dans la capitale. Cette catégorie d'agriculteurs est devenue plus nombreuse depuis le séisme de 2010, suite à l'installation de réfugiés en milieu rural. Les relations familiales qu'ils ont conservées à Port-au-Prince leur facilitent l'accès aux opportunités d'emploi et le logement sur place. Les journées de travail à la capitale offrent une rémunération jusqu'à deux fois supérieure (plus de 150 gourdes par jour de travail, cf. figure 6) à celle qu'ils peuvent dégager grâce à la fabrication de charbon de bois, ce qui les incite à développer autant que possible ces activités. Ils cherchent ainsi à organiser leur système de production agricole afin de dégager des périodes pendant lesquelles ils peuvent s'absenter (février-mars, octobre-novembre). Effectuant des allers et retours entre leur habitat en milieu rural et Port-au-Prince, ces double-actifs travaillent entre 30 à 40 jours en ville chaque année. Ces opportunités d'emploi demeurant précaires, ils privilégient les cultures vivrières au sein de leur exploitation agricole, afin d'assurer tout ou partie de la subsistance familiale. Leur absence régulière exclut la possibilité de réaliser certaines cultures très exigeantes en temps de travail telles que le tabac ou l'arachide.

Figure 5. Calendrier de travail du système de production mis en œuvre par les agriculteurs double-actifs réalisant des travaux temporaires en ville (Système de production 3) ; PC = pois d'angle ; M =Maïs ; S = Sorgho



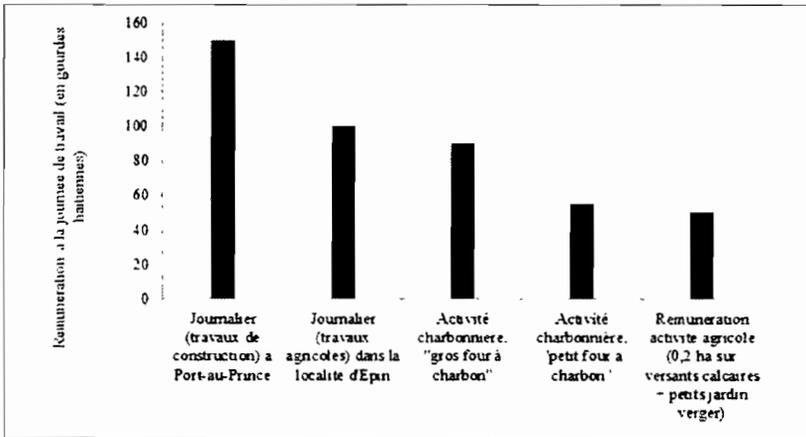
Source : Bouvard, Degroote, 2012.

Le revenu monétaire qu'ils dégagent de leur activité à Port-au-Prince est majoritairement consacré à la scolarisation des enfants ainsi qu'aux achats complémentaires nécessaires à l'alimentation de la famille. Une petite part de ce revenu peut aussi être investie dans l'activité agricole. Cela se traduit parfois par l'achat d'une chèvre ou d'un porc, initiant ainsi un processus de capitalisation. Ce type d'investissement n'est possible que si l'un des membres de la famille peut rester sur place pour s'occuper du cheptel pendant les périodes d'absence du double-actif. Ce revenu permet souvent à ces agriculteurs de prendre en location des terres à plus haut potentiel de rendement, en ayant recours à la location d'une charrue et d'animaux de traction pour leur mise en culture. Les opportunités d'emplois sont cependant variables d'une année à l'autre : ces agriculteurs doivent donc faire face à une trésorerie incertaine qui les maintient dans une situation instable.

Un accès inégal aux activités extra-agricoles, résultant de la différenciation des catégories socio-économiques d'agriculteurs au cours des dernières décennies

Les différents types d'activités extra-agricoles pratiquées par les agriculteurs offrent une rémunération de la journée de travail plus ou moins importante, mais qui demeure supérieure à la rémunération moyenne de la journée de travail des paysans les plus modestes (0,2 ha sur versants calcaires, 500 m² de jardin verger).

Figure 6. Comparaison de la rémunération de la journée de travail de différentes activités extra-agricoles pratiquées par les agriculteurs de la région d'Epin. NB : 1 carreau = 1,29 ha



Source : Bouvard, Degroote, 2012

L'accès à ces activités inégalement lucratives est socialement déterminé puisqu'il est conditionné par le niveau initial de capital de l'agriculteur (terres, élevage, aide familiale, appui financier de la diaspora). L'inégalité d'accès aux activités extra-agricoles résulte du processus de différenciation sociale qui, au cours de l'histoire, a permis aux familles les plus anciennement installées dans la région d'avoir accès à de plus grandes superficies, situées dans les terroirs les plus fertiles, et d'accumuler un capital relativement important. Les agriculteurs les plus pauvres se trouvent donc dans une impasse puisque, en l'absence de capital à investir, ils ne peuvent recourir qu'aux activités les moins rémunératrices. Ils n'ont en effet pas d'autre issue que la fabrication de charbon de bois, activité dont ils ne parviennent à tirer qu'une faible rémunération de la journée de travail pour des raisons techniques (petits fours) et financières (acquisition à crédit de la matière première). Pour pouvoir assurer l'alimentation de leur famille, ces paysans se trouvent dans une situation d'endettement permanent auprès des marchandes de brisures de riz. Les taux d'intérêt pratiqués étant extrêmement élevés, il est crucial pour ces paysans de rembourser les emprunts contractés le plus rapidement possible, grâce à une activité extérieure qui, faiblement rémunératrice, ne permet qu'une survie au jour le jour et n'ouvre la voie à aucune possibilité d'accumulation.

Pour les paysans qui disposent d'un petit capital à investir, la pluriactivité ouvre davantage la voie à un accroissement de leur niveau de vie. Ils peuvent en effet accéder à des activités extra-agricoles mieux rémunérées (travail temporaire à Port-au-Prince, fabrication plus efficace de charbon), qui leur permettent non seulement de compléter l'alimentation de la famille et de financer les frais de scolarité, mais également d'initier un éventuel processus de capitalisation (location ou achat de terres supplémentaires, élevage, etc.). La situation de ces familles demeure néanmoins fragile et leur principale difficulté est de conserver ce capital, malgré les dépenses très importantes liées à la scolarisation des enfants, car les opportunités d'emploi sont précaires et les sources d'épargne risquées (cheptel fragile et conditions d'élevage difficiles avec de faibles disponibilités fourragères et des points d'eau pour l'abreuvement insuffisants, absence de cultures de rente).

Eléments de conclusion

En Haïti où la pluriactivité de la paysannerie n'est pas un phénomène nouveau (Paul *et al.*, 1994), l'étude de la situation agraire dans la région d'Epin montre que les paysans les plus pauvres n'ont pas d'autre issue pour assurer leur survie que de se tourner vers des activités économiques extra-agricoles un peu plus rémunératrices malgré des conditions de travail souvent très ingrates. Pour toutes les familles paysannes, la priorité est néanmoins donnée à la

production agricole, afin de sécuriser au maximum l'alimentation de la famille dans un contexte de forte précarité des conditions de vie et de forte variabilité des prix agricoles.

Les activités agricoles et extra-agricoles exercées par les paysans sont dictées par des raisons économiques pour faire face à la situation d'extrême précarité dans laquelle ils sont plongés. Les agriculteurs les plus pauvres se trouvent dans l'obligation de procéder à une exploitation minière des ressources de l'écosystème cultivé sans avoir les moyens d'en entretenir la fertilité. La fabrication du charbon de bois, seule source de revenu qui leur est accessible, contribue à accélérer les processus de réduction de la biomasse, de détérioration de la fertilité des écosystèmes cultivés et de diminution des rendements agricoles. La baisse généralisée de fertilité constatée par les agriculteurs eux-mêmes dans l'ensemble des étages agro-écologiques, à la seule exception des fonds de vallée qui bénéficient des apports d'alluvions, laisse à penser que la situation agricole a toutes les chances de s'aggraver. La mise en culture annuelle des terres a eu comme conséquence une réduction très importante non seulement des cendres obtenues après brûlis mais aussi de la litière, qui se traduit par une diminution de la teneur en humus des sols. Les techniques successivement mises en place par les agriculteurs, élagage des arbres et brûlis des branchages, réalisation de buttes dans les jardins vergers où sont concentrées les adventices lors des sarclages et accroissement de la part des légumineuses, notamment du pois d'angole, dans les associations et les rotations, n'ont pas permis de compenser la diminution du taux de matière organique des sols. Cette évolution négative a pour conséquence une plus faible stabilité structurale des sols et leur sensibilité accrue à l'érosion, ainsi qu'une réduction de leur capacité de rétention de l'eau et des ions, évolution qui contribue elle aussi à la baisse des rendements. Lorsque les agriculteurs disposent d'une superficie suffisante pour maintenir une durée de recrû plus longue, la biomasse produite est désormais systématiquement exportée pour le charbon de bois, au détriment de la reproduction de la fertilité des sols.

Les agriculteurs ne parvenant pas à vivre de leur activité agricole mais néanmoins dotés d'un petit capital exercent des activités hors de la région dont la rémunération de la journée de travail est plus élevée. La région bénéficie d'une route nouvellement asphaltée améliorant l'accès aux villes haïtiennes et dominicaines et offrant ainsi de nouvelles opportunités d'emplois temporaires. Le revenu monétaire généré par cette activité est en partie réinvesti dans l'agriculture (affermage de terres, semences, location de charrue, achat de petit bétail) mais ne permet cependant que rarement à ces agriculteurs d'accéder à des moyens de production pour mettre en œuvre des systèmes de productions générant un revenu suffisant pour faire vivre leur famille. Cette forme de double-activité, également étudiée dans d'autres pays (Biba, Pluvinage, 2006 ; Fiorelli, Dedieu, Porcher,

2010 ; Gasselin, Bathfield, Vaillant, 2014), est fréquente en Haïti (Dufumier, 2006). Elle reste cependant précaire du fait de l'irrégularité des offres d'emplois temporaires dans les villes et rares sont les agriculteurs parvenant à pérenniser la complémentarité entre leurs activités agricoles et extra-agricoles.

La crise à laquelle doivent faire face la majeure partie des paysans de la région les condamne à s'attaquer aux dernières ressources de matières organiques de l'écosystème, les précipitant encore plus en avant dans la crise de fertilité des écosystèmes cultivés. Cette crise nécessiterait pour être dépassée des investissements importants (équipement adapté tel que des moulins pour la canne à sucre, aménagement de points d'eau pour le cheptel, achat de cheptel, etc.) permettant de mettre en place un nouveau mode d'exploitation du milieu et de reproduction de la fertilité, de nouvelles manières de préserver les sols et de gérer l'eau (aménagement des pentes et des ravines, plantation d'arbres nourriciers, développement de l'élevage, etc.) qui demeurent hors de portée des paysans. Quelques soient les systèmes d'activité des agriculteurs, aucun ne leur permet d'accumuler suffisamment de capital pour financer des investissements permettant de résoudre tant la crise de fertilité des écosystèmes cultivés que la crise économique auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés. Sans changement profond du système agraire et sans protection aux frontières, la situation des paysans les plus pauvres risque de se dégrader davantage et le nombre de familles en condition de grande précarité d'augmenter. Il semble bien difficile, dans le contexte actuel de libéralisation des échanges et de prix agricoles peu rémunérateurs et marqués par une forte instabilité, d'envisager les conditions d'une accumulation paysanne, pourtant indispensable pour modifier en profondeur le système agraire mis en œuvre par les agriculteurs haïtiens. Seules des conditions économiques plus avantageuses pour la paysannerie, prix agricoles plus rémunérateurs, meilleur accès aux marchés et au crédit à des taux très bas, accompagnées d'investissements importants, rendraient possible l'accumulation paysanne et la sortie progressive de la crise de fertilité grâce à la mise en place d'un nouveau mode d'exploitation du milieu.

Bibliographie

- BANQUE MONDIALE, 2014, *Fiches pays*, [En ligne : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#1>].
- BIBA Gjin, PLUVINAGE Jean, 2006, « La pluriactivité dans l'exploitation agricole, transition ou composante durable de l'organisation de la production en Albanie », *Cahiers agricultures*, vol. 15, n° 6, 535-541.

- BOUVARD Adeline, DEGROOTE Ariane, 2012, *Analyse diagnostic de la localité d'Epin, Haïti*, mémoire de fin d'études, Paris, AgroParisTech.
- CENTRE D'ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE TROPICALE, 1985, *Atlas d'Haïti*, Talence, CEGT- Université de Bordeaux III.
- CHAPUIS Robert, 2004, « La géographie agraire et la géographie rurale », in A. Bailly (dir.) *Les concepts de la géographie humaine*, 5^e éd., Paris, Armand Colin, 113-123.
- COCHET Hubert, DEVIENNE Sophie, 2006, « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production : une démarche à l'échelle régionale », *Cahiers d'Agricultures*, vol. 15, n° 6, 578-583.
- COCHET Hubert, DEVIENNE Sophie, DUFUMIER Marc, 2007, « L'agriculture comparée : une discipline de synthèse ? » *Economie rurale*, n° 297-298, 99-112.
- COCHET Hubert, 2007, « Agriculture comparée et Géographie rurale autour du concept de système agraire », in F. Landy, E. Lézy, S. Moreau (dir.), *Les raisons de la géographie*, Paris, Karthala, 275-300.
- COCHET Hubert, 2011, *L'agriculture comparée*, Paris, Quae.
- DIRY Jean-Paul, 2000, *Campagnes d'Europe : des territoires en mutation*, Paris, Documentation Photographique, n° 8018.
- DUFUMIER Marc, 1988, « Pénurie alimentaire, agriculture paysanne et politique agricole en Haïti », *Economie Rurale*, n° 188, 26-31.
- DUFUMIER Marc, 1996, *Les projets de développement agricole : manuel d'expertise*, Paris, Karthala.
- DUFUMIER Marc, 2004, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Karthala.
- DUFUMIER Marc, 2006, « Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde », *Cahiers agricultures*, vol. 15, n° 6, 584-588.
- ELISSALDE Bernard, 2005, « Territoire », *Hypergéô*, [En ligne : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article285>].
- FIORELLI Cécile, DEDIEU Benoît, PORCHER Jocelyne, 2010, « Un cadre d'analyse des compromis adoptés par les éleveurs pour organiser leur travail », *Cahiers Agriculture*, vol. 19, n° 5, 383-390.
- FREGUIN Sandrine, DEVIENNE Sophie, 2006, « Libéralisation économique et marginalisation de la paysannerie », *Tiers-Monde*, tome 47, n° 187, 621-642.
- GASSELIN Pierre, BATHFIELD Benjamin, VAILLANT Michel, 2014, « Le système d'activité. Retour sur un concept pour étudier l'agriculture en famille », in P. Gasselín, J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, S. Zasser (dir.), *L'agriculture*

- en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Les Ulis, EDP Sciences, 101-122.
- KERMEL-TORRES Doryane, ROCA Pierre-Jean, 1991, « La question alimentaire haïtienne, entre la nécessité quotidienne et la menace sociopolitique », *Cahier Sciences Humaines*, vol. 27, n° 1-2, 41-52.
- MAZOYER Marcel, ROUDART Laurence, 1997, *Histoire des agricultures du monde*, Paris, Seuil
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (=MARNDR), 2010, *Haïti : Plan National d'Investissement Agricole*, Haïti, MARNDR.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 2012, *Synthèse nationale des résultats du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2008-2009*, Haïti, MARNDR.
- MORAL Paul, 1968, *Le paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- PAUL Jean-Luc, BORY Antoine, BELLANDE Alex, GARGANTA Eliane, FABRI Antoine, 1994, « Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité », *Les Cahiers de la Recherche - Développement*, n° 39, 7-19.
- PLET Françoise, 2003, « La géographie rurale française : quelques jalons », *Sociétés contemporaines*, vol. 49-50, n° 1, 85-106.
- POULOT Monique, 2012, « Le développement rural au Sud et au Nord : enjeu d'une géographie rurale indifférenciée », *Enquêtes rurales*, n° 14, 23-43.
- SYSTÈMES AGRAIRES CARIBÉENS ET ALTERNATIVES DE DÉVELOPPEMENT (=SACAD) (groupe de recherche) FACULTÉ D'AGRONOMIE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (=FAMV), 1994, *Paysans Systèmes et Crise. Travaux sur l'agraire haïtien*, 3 tomes, Pointe-à-Pitre, Port-au-Prince, SACAD-FAMV.
- THEODAT Jean-Marie, 2009, « Haïti : le bon grain et l'ivraie du commerce mondial des produits vivriers », *L'Information géographique*, vol. 73, 65-81.

Agricultures familiales et nouvelles dynamiques de valorisation dans les oasis anciennes de Tozeur et Gabès (Tunisie)

Recompositions socio-territoriales et perspectives de développement

Irène CARPENTIER

Longtemps marginalisée par les politiques de « modernisation agricole », l'agriculture familiale dans les Suds se voit désormais réhabilitée dans les discours des acteurs publics (Bélières *et al.*, 2014). Les programmes internationaux (Banque mondiale, 2008 ; FAO, 2014) reconnaissent désormais un rôle social et économique à l'agriculture familiale dans les territoires ruraux, même s'il s'agit souvent de lier les agricultures familiales aux agro-industries. Dans le Sud tunisien, la situation de l'agriculture familiale oasienne est également paradoxale. Marginalisée par les orientations nationales de développement, elle est désormais valorisée dans les discours des promoteurs du patrimoine local, comme garante de la sauvegarde de ces milieux spécifiques. (Burger, Cheneval, 2011 ; ministère de l'Environnement, 2015). Néanmoins, considérées comme réticentes à la modernisation par les pouvoirs publics, les exploitations familiales oasiennes paraissent incapables d'assumer les ambitions de développement de la Tunisie. Face aux politiques de spécialisation des productions, l'agriculture oasienne, au foncier particulièrement morcelé et aux cultures étagées, semble structurellement peu propice à une modernisation rapide (Battesti, 2005). Les régions oasiennes du Sud tunisien sont désignées comme « zones d'ombres » du développement national (*Idem*). Avec un modèle de développement national centré sur la littoralisation et la métropolisation des activités (Belhedi, 1996), les territoires des oasis anciennes ¹ ne s'inscrivent pas dans ce schéma techniciste, productiviste et métropolitain.

1. « Les oasis anciennes » se différencient des oasis « modernes », créées à partir des années 1960 sur la base de pompage mécanique de l'eau d'irrigation, et des périmètres irrigués publics et privés, créés après les années 1970 (Sghaier, 1984 ; Kassah, 1996).

Parallèlement à cette image d'« îlot traditionnel à l'écart de la modernité » (ministère de l'Environnement, 2015), l'oasis jouit d'une vision idéalisée de son système d'agriculture familiale historique, présenté comme modèle de gestion raisonnée des ressources, en particulier par les acteurs associatifs et les bailleurs de fonds internationaux (Burger, Cheneval, *op.cit.*). L'agriculture familiale est désormais considérée par les pouvoirs publics comme la forme sociale la plus à même de garantir la durabilité du milieu oasisien (ministère de l'Environnement, 2015). C'est la réhabilitation d'un « modèle originel » (Lamarche, 1992), associé à l'oasis ancienne, qui aujourd'hui sert de référence aux actions et aux discours des acteurs locaux. Dans ce contexte, la réhabilitation de l'agriculture familiale dans les oasis apparaît comme étroitement liée aux discours de sauvegarde du « patrimoine oasisien ».

Dans cette contribution, il s'agira dès lors de dépasser cette vision ambivalente de l'agriculture familiale oasisienne, pour s'intéresser à sa place dans les dynamiques régionales de développement. Pour cela, nous replacerons les stratégies d'adaptation des agriculteurs et des ménages ruraux au centre de l'analyse des reconfigurations sociales et politiques des espaces. Nous analyserons l'ancrage territorial singulier de l'agriculture familiale oasisienne, dans sa diversité sociale et économique, comme clé de compréhension des transformations des modèles de développement des territoires. Ainsi, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure la durabilité du territoire oasisien passe-t-elle par la cohabitation d'une diversité de modèles de développement et de formes familiales de l'agriculture dans les oasis de Tozeur et Gabès ? Cette cohabitation est-elle l'objet de logiques de complémentarités ou de conflits entre les formes agricoles familiales ? Quels en sont les effets sur les processus de constructions territoriales ? La diversification économique des agricultures familiales réunit-elle les conditions d'un développement durable des territoires dans les oasis ?

Cet article est fondé essentiellement sur une série d'enquêtes réalisées dans les oasis anciennes de Tozeur et Gabès entre 2011 et 2015, où se combinent questionnaires (80) auprès des chefs d'exploitations oasisiens pour la caractérisation des projets et initiatives, et entretiens semi-directifs (20) auprès d'exploitants, travailleurs de l'oasis, responsables de l'administration, et acteurs associatifs pour cerner la diversité des représentations et des discours sur la gestion et la valorisation des ressources. Elles sont également basées sur une collecte systématique des données à l'échelle du parcellaire ². Cette

2. Cette collecte repose sur l'exploitation des listes d'irrigants, disponibles auprès des 8 GDA des oasis de Gabès et Tozeur. Ces listes ont été complétées par l'ajout d'informations spécifiques (sur les modes d'organisation du travail, les types de cultures, l'élevage, l'équipement, la pluriactivité. .) avec l'aide des aguadiers responsables de chacune des zones.

contribution propose une approche de la transformation des territoires ruraux comme d'un processus dynamique, en partie contradictoire et socialement différencié. L'objectif est d'interroger les liens entre dynamiques des ménages ruraux, durabilité du milieu, et modèles de développement du territoire. Sur la base de l'analyse de ces données, nous formulons les hypothèses suivantes : loin de se réduire à un processus de diversification uniforme, c'est la combinaison de dynamiques sociales et de choix d'adaptation qui détermine les conditions de transformation des espaces oasiens. Par ailleurs, la diversité des formes d'adaptation du territoire agricole oasien aux crises du développement semble exprimer un potentiel de résistance à un déclin annoncé. Aussi, la diversité des formes familiales de l'agriculture est un des enjeux, non seulement de la durabilité du patrimoine oasien, mais aussi du potentiel de transformation sociale de ces régions.

Dans un premier temps, nous examinerons la diversité des réponses de l'agriculture familiale oasienne face aux changements induits par les politiques publiques dans ces espaces, en particulier le processus de renforcement des formes anciennes de diversification économique ; puis, nous étudierons la diversité des liens au territoire de cette agriculture socialement différenciée, qui se traduisent par une fragmentation accrue des modèles d'adaptations et de paysages ; nous finirons par cerner la place de l'agriculteur familial oasien dans la recomposition sociopolitique du territoire.

Une agriculture familiale en recomposition : réponses diversifiées aux changements

L'oasis : territoire héritier d'une agriculture familiale diversifiée

« Cas d'école » pour l'analyse de la transformation des espaces ruraux (Marshall *et al.*, 2014), les territoires oasiens maghrébins correspondent à la représentation classique des oasis, construite par la littérature et l'activité touristique, et à sa définition générale, par Vincent Battesti, comme « l'association d'une agglomération humaine et d'une zone cultivée en milieu désertique ou semi-désertique »³. L'oasis étant un système de contraintes, l'activité agricole, productrice du milieu, y jouit d'un statut particulier. Les oasis présentées dans cet article sont des « oasis anciennes ». Elles sont caractérisées par un morcellement important, une densité de palmier supérieur à 200 pieds/ha, la prédominance des variétés communes⁴, une

3 <https://hal.archives-ouvertes.fr/OASIS/>

4. Les variétés dites « communes » sont les variétés historiques de dattiers qui ne sont pas directement destinées au marché d'exportation, contrairement à la *Deglet Nour*, variété reine des marchés d'exportations.

densité importante des arbres fruitiers, une grande biodiversité des espèces cultivées, et l'importance de l'autoconsommation (ministère tunisien de l'Environnement, 2015). L'agriculture en étages (palmiers, arboriculture fruitière, étage fourrager ou maraîcher) rappelle la longue tradition oasienne de l'association des cultures. Le petit élevage est pratiqué de manière complémentaire dans 30 % des exploitations environ, d'après les relevés effectués auprès des GDA (Groupement de développement agricole) de Tozeur et Gabès en 2013.

Historiquement, la configuration territoriale oasienne est singulière, avec l'alliance de trois unités territoriales complémentaires, qui composent le « système oasien » : la ville, la zone irriguée, et la steppe ou le désert (Ayeb, 2012). Certains chercheurs soulignent la complexité actuelle de l'expression « oasis ancienne », dans la mesure où l'oasis ancienne, en plein bouleversement, ne peut plus être caractérisée par un paysage spécifique, ou par l'origine de l'eau, mais plutôt par un héritage socio-historique et écologique singulier (Abdedaïem, Veyrac, 2014). Sur le plan économique, la pluriactivité est un élément caractéristique des ménages oasiens (Battesti, 2005). Ainsi, les figures de commerçants-oasiens, pêcheur-oasien, instituteur-oasien, évoquées dans nombres de monographies oasiennes (Bechraoui, 1980 ; Tagina, 1971 ; Kassah, 1996 ; Duvignaud, 1968), soulignent les profondes interactions entre activité agricole oasienne, territoire urbain et environnement régional. « Milieu anthropique » (Battesti, 2005) dont la survie repose sur les choix et la capacité d'adaptation des agriculteurs familiaux dans le temps long, l'oasis est une forme de réponse aux contraintes de l'environnement, introduisant un lien spécifique entre agriculture et territoire local. Le « milieu originel » oasien, selon les termes d'Hugues Lamarche (1992), est fondé sur une agriculture familiale irriguée, à la base d'un paysage spécifique. L'agriculture familiale contribue directement à la dynamique du territoire de l'oasis.

Politiques publiques et mutations du contexte socio-économique des territoires

Les transformations et les crises des petites agricultures familiales ont été abondamment décrites par la sociologie et la géographie rurale des années 1960-1990 (Mendras, 1967 ; Marsden, 1991) comme devant aboutir à la disparition de la paysannerie, ou du moins, à son intégration progressive à l'agriculture capitaliste marchande. Cette vision s'attarde finalement peu sur les liens entre les pratiques des acteurs locaux, les changements structurels et les perspectives de développement des territoires (Gana, 2008).

Mise en concurrence des espaces et des activités, une crise de la « modernité », une crise du milieu

En Tunisie, les processus de modernisation et de libéralisation ont contribué en une profonde transformation des territoires oasiens. L'adoption en 1986 des plans d'ajustement structurels assigne l'agriculture à participer avant tout aux grands équilibres macro-économiques du pays, à travers la promotion des exportations. Elle entraîne une réorientation majeure de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur agricole (libéralisation des prix, réorganisation du système de crédit, privatisation des circuits d'approvisionnement et commercialisation) et une réallocation des ressources au profit du secteur des plus grandes exploitations, de l'agriculture intensive en irrigué, et des activités les plus compétitives sur le marché (Gana, 2008). C'est l'entrée en concurrence de nouveaux territoires productifs dans l'accès et l'exploitation des ressources.

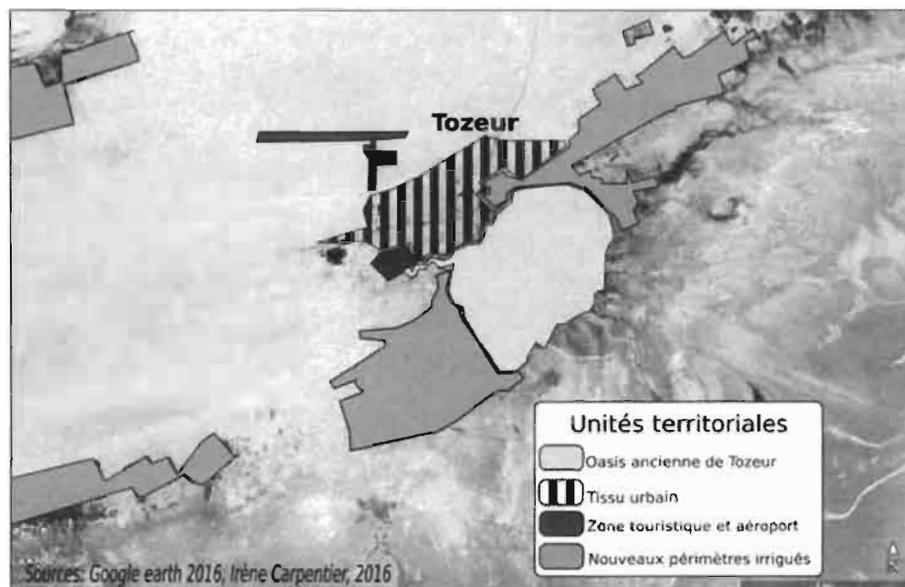
Les effets de cette mise en concurrence (assèchement des nappes superficielles, urbanisation, pollution, fuite de la main-d'œuvre) constituent les stigmates les plus visibles de la crise du système oasien, renforçant l'image d'oasis en proie à une crise environnementale. Les créations et les extensions des périmètres irrigués, le développement d'une activité touristique de masse et d'une industrie de transformation et d'exportation du phosphate, ont durablement remis en cause les configurations territoriales historiques, entraînant une marginalisation rapide des milieux oasiens, et de fortes restructurations de l'activité agricole. À Tozeur, les politiques de modernisation se déclinent en plusieurs phases. Dans un premier temps, l'extension des périmètres irrigués, en monoculture de dattes *Deglet Nour*⁵, mobilise massivement les ressources hydrauliques souterraines. Cette dynamique commence pendant la colonisation, et se renforce à l'indépendance, jusque dans les années 1990 pour les périmètres les plus récents. Durant ces années-là, l'État vise à introduire le tourisme de masse saharien afin de désengorger le littoral et de diversifier le produit touristique national. Tozeur voit se construire un aéroport international et une zone touristique d'hôtels autour de l'emplacement historique du jaillissement des sources. Cela renforce la pression sur les ressources en eau, en terre, et contribue à aspirer la main-d'œuvre agricole traditionnelle.

À Gabès, le schéma est similaire. De nouveaux territoires productifs se déploient autour de l'oasis, avec l'instauration d'un pôle industriel de transformation du phosphate, au niveau du port commercial de Gabès, où s'implante le Groupe chimique tunisien (GCT) dans les années 1970. Une cimenterie est également construite à proximité des sources de l'oasis. Il s'agit

5. *Deglet Nour* : la variété de palmiers-dattier la plus valorisée sur les marchés internationaux.

alors de profiter de l'ouverture portuaire de Gabès et d'en faire un bassin d'emploi pour la région Sud. Plus récemment, de nouveaux périmètres irrigués autour de cultures géothermiques se développent au sud de la ville de Gabès et dans l'intérieur du gouvernorat. Ces zones de grandes productions industrialisées entrent en concurrence directe avec les oasis pour l'accès aux ressources (ministère tunisien de l'Environnement, 2015).

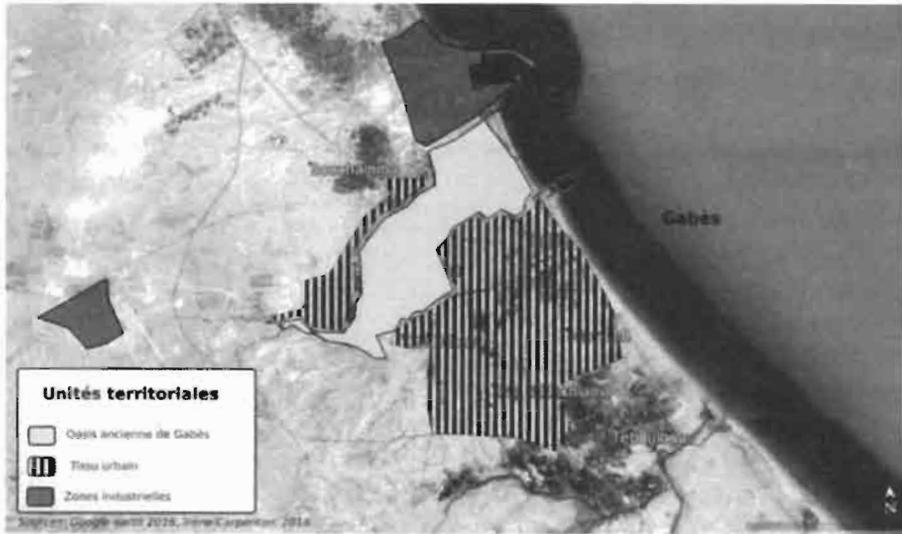
Figure 1. Organisation du territoire à Tozeur en 2016



Source : *Google Earth*, 2016, réalisation : I. Carpentier.

Cette politique de diversification économique et la priorité donnée au développement des services et à l'ancrage de l'économie dans la mondialisation se sont construites au détriment de l'agriculture familiale, comme en témoignent la forte régression de l'activité agricole dans l'emploi et le revenu des ménages. À Gabès, l'agriculture n'emploie plus que 15.5 % des actifs, derrière les activités de services et industrielles (INS, 2014). Dans un contexte de grande fragilité des milieux, l'ensemble des territoires oasiens traditionnels subit une marginalisation, au profit des nouveaux espaces productifs régionaux. Les nombreuses conséquences sur le milieu oasien de

Figure 2. Gabès, une oasis dans la ville, 2016



Source : Google Earth, 2016, réalisation : I. Carpentier.

l'émergence de ces espaces à l'échelle locale contribuent à redéfinir les stratégies des exploitants oasiens. Face à ces dégradations du milieu, la durabilité même des territoires oasiens est mise en question.

Adaptations diversifiées aux changements des conditions de pratique de l'activité agricole

Il s'agira de présenter ici dans une typologie synthétique les dynamiques d'adaptation et de valorisation, afin de cerner la différenciation des pratiques, et de mieux caractériser la diversité des agricultures et la reconfiguration sociale du territoire de l'oasis ancienne.

Diversification des systèmes de cultures

Au cœur d'un territoire fortement morcelé, les petits exploitants sont dotés d'une faible capacité d'investissement, et d'une inégale qualité des sols. Leurs accès à l'eau et à leurs parcelles sont limités. Les systèmes de cultures sont diversifiés et étagés ; avec des dynamiques de spécialisation selon les caractéristiques de la zone, en association avec le petit élevage. Les savoir-faire hérités (greffes d'arbustes, association des cultures, etc...) sont à la base de l'adaptation aux contraintes qui touchent cette catégorie en particulier : manque d'eau, concurrence sectorielle et difficultés de commercialisation. L'autoconsommation reste une des fonctions principales des exploitations.

(Carpentier, 2014) À Tozeur, ce sont les travailleurs agricoles, métayers au cinquième⁶, qui contribuent au maintien de l'étagement des cultures et de la fonction nourricière des parcelles.

Toutefois, le maintien à la terre de ces petits exploitants passe également par l'inscription plus poussée dans des logiques marchandes. Elle se traduit par l'introduction de cultures traditionnellement absentes des oasis, comme le poireau ou l'aubergine, ce qui permet de faire la différence sur un marché local restreint et saturé, et de s'adapter au stress hydrique en utilisant de nouvelles variétés moins consommatrices en eau. Se développe ainsi une agriculture marchande, en particulier pour les maraîchers qui doivent faire face à la concurrence toujours plus rude des nouveaux périmètres irrigués régionaux, au sud de la ville de Gabès par exemple. La pratique de l'agriculture par ces petits exploitants diversifiés permet de préserver les fonctions historiques de l'oasis : paysagère, nourricière, socio-économique. L'objectif reste de garantir la reproduction du système et des exploitations à l'échelle locale, tout en valorisant un patrimoine familial. Ces petits propriétaires oasiens constituent la majorité des exploitants des oasis anciennes. Leurs terres dépassent rarement 0,5 ha : 0,12 ha à Gabès en moyenne, où 90 % des exploitants de l'oasis possèdent moins de 0,5 ha (GDA, 2013) et 1,02 ha à Tozeur où 59 % des exploitations font moins de 1 ha. Les problèmes liés aux vols d'animaux⁷ et aux infrastructures hydrauliques contribuent à rendre cette catégorie particulièrement fragile dans un contexte marqué par l'instabilité politique.

Intensification et spécialisation des systèmes de production

Certains acteurs, se tournent vers des modèles d'intensification et de spécialisation des exploitations, avec l'introduction de l'élevage bovin pour le lait et pour la viande, à destination des marchés urbains, sous l'impulsion de programmes étatiques. Cela correspond à 23 % des exploitants gabésiens, et 5 % à Tozeur. En effet, les programmes d'introduction de l'élevage bovin ont été particulièrement encouragés par les pouvoirs publics dans l'oasis de Gabès. Un représentant de l'administration agricole souligne l'importance de cette production dans le territoire de l'oasis ancienne de Gabès :

Les deux tiers de l'élevage bovin du gouvernorat de Gabès se trouvent dans l'oasis du Grand Gabès. Le cheptel s'élève à 800 têtes dont 750 unités femelles dans la délégation de Gabès ouest, celle qui comprend les zones de Chenini et Menzel ; 750 têtes dont 700 unités femelles pour Gabès ville, celle qui comprend la zone de Jara.

6. Métayer au cinquième : *khammes*, payé 1/5 ème des revenus de la récolte

7. Dans le contexte post-révolutionnaire de relatif relâchement de l'intervention de l'État, le nombre de vols de bétail s'est multiplié dans les oasis. Souvent, l'absence de bâtiments en dur, et la difficulté pour les exploitants de trouver des gardiens participent de la multiplication des exactions

Comptant sur des revenus réguliers toute l'année, de nombreux petits et moyens exploitants, encouragés par les programmes de subventions, se lancent dans l'élevage bovin. Leurs stratégies s'appuient sur une insertion dans des bassins de production et des marchés régionaux. L'ensemble de l'exploitation se tourne vers l'activité d'élevage, transformant le cadre paysager. Cela occasionne la disparition quasi-totale des cultures arboricoles et l'orientation exclusive vers les cultures fourragères. La construction de bâtiments pour les animaux participe de l'urbanisation de l'oasis, dans la mesure où c'est souvent un préliminaire à une construction pour l'habitat. Dotés d'une capacité d'investissements moyenne, ces exploitants, à la recherche de rentabilité économique, ont souvent bénéficié de subventions à l'introduction de races importées. Les éleveurs de bovins bénéficient d'un accès facilité à l'eau, par l'intermédiaire d'un robinet complémentaire qui garantit l'eau à volonté. Celle-ci se paye à l'année, auprès des associations d'irrigants.

Les exploitations de cette catégorie sont de taille moyenne (de 0,3 à 0,6 ha). La rentabilité agricole de tels projets n'est pas toujours très importante, en raison de la forte augmentation des prix des aliments pour le bétail. Spécialisée, donc fortement dépendante des prix du marché, de la qualité des soutiens étatiques et des filières commerciales, cette catégorie s'est particulièrement consacrée après la révolution à la remise en cause des systèmes coopératifs et syndicaux. En effet, c'est la catégorie la plus touchée par les situations de monopoles des coopératives, en particulier actives dans le secteur de l'élevage. Cela limite sensiblement les gains lors de la commercialisation (Carpentier, 2014).

Diversification et tertiarisation des activités

L'introduction d'activités de service au sein même de l'oasis ancienne s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de tertiarisation du territoire. C'est le développement de projets touristiques et de loisir destinés à une clientèle internationale mais aussi locale. À Tozeur, 18 projets sont implantés dans l'oasis ancienne, et 12 autres se sont développés à Gabès. S'ils ne sont qu'une minorité d'exploitants à faire ce choix, et à en avoir les moyens (2 % à Tozeur et 0,4 % à Gabès, pour respectivement 4,4 % et 2,2 % des terres), cela n'en reste pas moins une dynamique significative de la reconfiguration des activités dans l'oasis. Les exploitants qui font le choix de ce type de projets sont généralement les plus « grands propriétaires » de l'oasis. Possédant plusieurs parcelles, dans différents quartiers de l'oasis, ils implantent leurs projets dans les zones les plus accessibles, le long de la « route touristique » qui traverse chaque oasis ancienne. Souvent, ils ont travaillé à l'étranger, ou sont actifs dans d'autres secteurs. Ils bénéficient d'une infrastructure hydraulique complémentaire au réseau collectif, sous la forme de bassins ou de puits

individuels, en particulier à Tozeur, où l'ensemble des plus grands exploitants sont équipés. Ainsi, H., propriétaire d'un jardin qu'il a acheté, explique son choix de se tourner vers une activité de loisir dans l'oasis :

En mai 2009, j'ai commencé par faire les travaux [de réhabilitation du jardin] et puis je l'ai transformé en parc-café. C'est plutôt pour les gens de Tozeur, pour les locaux. Ici, il y a un problème de mixité des lieux publics. J'ai donc fait des aires de jeux, j'ai fait venir des châteaux gonflables de France pour les familles. [...] J'ai une agence immobilière à Tunis et je viens de vendre celle que j'avais à Lille. Je viens à Tozeur une ou deux fois par mois. J'habite à La Marsa. Je suis marié à une française, j'ai 37ans [...] Pour des questions esthétiques, j'ai allégé les plantations. [...] J'ai un puits de 15m mais j'ai l'avantage de l'emplacement car toute l'eau de Tozeur passe par ici.

Ces projets, qui prennent le plus souvent cette forme de parc-café, sont des moyens de mettre en valeur le « décor oasisien » auprès d'une clientèle touristique nationale et internationale. Dans le contexte de la crise touristique⁸ que traversent les oasis, ces espaces de loisirs et de restauration sont de plus en plus investis par la population locale, et les entrepreneurs tentent de s'adapter à cette demande spécifique. Souvent, une combinaison d'activités est ainsi proposée sur une même parcelle afin de satisfaire une clientèle plus large : restauration, café, jeux pour enfants, salle des fêtes, projections, etc. C'est le cas par exemple du « Parc el Berka » à Tozeur, ou du « Parc Amine » à Chenini (Carpentier, 2014). La fonction productive de l'activité agricole disparaît au profit de la fonction esthétique. Le territoire oasisien devient espace de loisir et de « marketing ». Le paysage est recréé selon les critères d'un paysage traditionnel richement étagé, reconstruit selon les canons d'un âge d'or idéalisé (Battesti, 2005). En effet, la plus-value du territoire passe par la mise en marché d'un paysage historique et diversifié pour les activités de loisir. L'orientation vers des activités de services, qui répond à une demande internationale mais aussi locale, est un moyen pour saisir les opportunités d'un marché toujours plus restreint, tant sur le plan agricole que touristique.

8. Avant même la révolution de 2011, le tourisme tunisien est considéré comme structurellement en crise. Avec une infrastructure vieillissante, un modèle économique dépassé, le tourisme tunisien apporte les recettes par client parmi les plus faibles de méditerranée (Merdassi, 2014). Après 2011, et la dégradation de la situation sécuritaire nationale, la crise prend de l'ampleur. En juin 2011, les revenus du secteur touristique ont baissé de 51 %, et le nombre de nuitées a régressé de 55,3 % par rapport à 2010.

À Tozeur, d'après le Commissariat régional au tourisme, la crise du tourisme a atteint son apogée en 2015, avec une baisse des entrées de 43,74 %. Le taux de recul atteint 70 % par rapport aux indicateurs de l'année 2010, année référence pour le secteur. 16 hôtels (3, 4 et 5 étoiles) restent fermés. La situation de l'aéroport international de Tozeur Nefta a aggravé la crise, avec l'annulation de tous les vols internationaux et de la ligne Tozeur-Paris, dont la reprise n'a été effective qu'en 2016. Par ailleurs, la situation sécuritaire nationale a contribué au classement du Sud tunisien comme « zone rouge » par de nombreux pays, fragilisant encore le tourisme régional. (TAP, 2015).

Démarche de qualité et patrimonialisation

Enfin, la démarche de qualité se décline sous la forme de projet de labellisation, de développement des produits et des filières biologiques et d'activités éco-touristiques, en lien avec l'héritage d'une agriculture familiale anciennement multifonctionnelle (Goeury, 2011). En effet, à l'inverse des précédentes formes de diversifications économiques, qui correspondent à des dynamiques individuelles, ces initiatives alternatives de valorisation sont portées par des organisations collectives, aussi bien des groupements d'agriculteurs (comme les agriculteurs biodynamiques de Hazoua, délégation pilote de l'agriculture biologique à Tozeur) que des groupements associatifs, avec l'ensemble des associations de sauvegarde des oasis, à Gabès et Tozeur. C'est essentiellement aux petits exploitants les plus marginalisés que s'adressent ces organisations.

Projet alternatif de développement, fondé sur la réhabilitation du milieu oasien par la mobilisation des savoir-faire traditionnels et la promotion de pratiques agro-écologiques, ces formes d'adaptation à la conjoncture de crise sont une démarche idéologique et politique de remise en cause du modèle moderniste et libéral. Fondés sur la diversification des activités du territoire, comme la transformation sur place des produits agricoles et d'artisanat et l'implantation d'activités de tourisme écologique, les projets s'appuient sur une dynamique associative, soucieuse d'apporter des réponses aux problématiques locales des petits exploitants. Pluriactifs, les militants sont souvent représentants syndicaux, enseignants, ou fonctionnaires et font majoritairement partie de classes socioprofessionnelles supérieures. Leurs projets se déploient au cœur de réseaux associatifs diversifiés. Depuis la révolution, la multiplication des associations de protection de l'environnement et de développement local a contribué à la diversification des acteurs concernés ⁹.

Bénéficiant d'une capacité d'investissement inégale, selon les projets et les financements, les actions des associations s'appuient sur une mise en valeur d'un paysage « historique », caractérisé par sa diversification et son étagement. Certaines techniques traditionnelles sont encouragées, comme l'association de cultures maraîchères et fourragères, pour optimiser les rendements, ou le découpage en quatre parties distinctes de la parcelle, pour une irrigation plus ciblée d'un quart à chaque fois, avec une partie laissée en jachère. Les savoir-

9. Nouvelles associations : ASMT (Association de sauvegarde de la médina de Tozeur), Club UNESCO de Tozeur, Post révolution : ASOT (Association de sauvegarde de l'oasis de Tozeur) fondée en 2011, Association des amis du palmier de tozeur fondée en 2011 ; ASOC (Association de sauvegarde de l'oasis de Chenim) fondé en 1992, Post révolution : AFCO (Association formes et couleurs oasiennes) fondée en 2011, Gabès action fondée en 2011, SOS Gabès environnement fondée en 2011.

faire locaux, de gestion des semences et d'irrigation sont au cœur des stratégies de promotion du territoire. La conquête d'autonomie dans la gestion des ressources est un des enjeux principaux des projets des associations face à la crise du milieu. La fonction nourricière s'efface devant la fonction pédagogique du jardin oasien, cellule de base pour un nouveau modèle de développement.

Ces exploitants tentent de susciter, au travers de projets associatifs, une demande locale et urbaine, soucieuse d'une meilleure qualité des produits. Une meilleure maîtrise des prix par les exploitants, la mise en place de filières « bio », ou la transformation des produits doivent permettre de créer un réseau renouvelé autour d'un modèle alternatif de mise en valeur du patrimoine. Les projets se déploient à l'échelle locale, et parfois, *via* les réseaux associatifs, à l'échelle internationale. C'est le cas de l'exportation des grenades bio de l'oasis de Gabès, gérée par l'Association de sauvegarde de l'oasis de Chenini (ASOC). L'objectif est souvent, à terme, le développement d'activités de services liées au tourisme, à la culture ou à l'artisanat dans l'oasis. Le tourisme alternatif est ainsi au cœur de ces stratégies de diversification. Fermes pédagogiques, éco-logement, restauration « bio », les initiatives associatives contribuent à redéfinir le tourisme oasien au profit de la sauvegarde d'un capital culturel et paysager de l'oasis. Les acteurs associatifs oasiens proposent des innovations dans le cadre d'une recomposition du modèle traditionnel.

Cette typologie des formes d'adaptation du territoire oasien montre bien que les impacts des changements liés aux processus de libéralisation et de mise en concurrence des espaces sont loin d'être uniformes. La diversification des dynamiques du développement illustre la fragilisation des plus petits agriculteurs familiaux et les disparités sociales dans les opportunités de valorisation, et met en cause l'efficacité des systèmes de gestion et d'accès aux ressources. Dans ce contexte, se dessinent des tendances en partie contradictoires, incarnant des intérêts divergents, susceptibles d'être porteurs de conflits : en accord avec le modèle libéral ou en alternative à celui-ci, entre diversification accrue et processus de spécialisation, entre dynamiques individuelles et émergences de dynamiques collectives. Les différents processus de crises ont apporté une attention renouvelée aux questions des impacts sur le milieu (Abdedaiem, 2009) et sur la durabilité oasienne. Cependant, rares sont les analyses à réellement s'attarder sur les disparités sociales des pratiques de l'activité.

Agricultures familiales oasiennes et diversité des liens aux territoires : impacts sociaux et fragmentations du territoire

Dans les oasis, les dynamiques de diversifications économiques répondent autant à des injonctions économiques extérieures qu'à des dynamiques internes d'adaptations. L'agriculture familiale oasienne, souvent présentée

comme modèle de durabilité, reste rarement analysée dans sa diversité. La différenciation sociale de l'agriculture, loin d'être l'affirmation d'une déliquescence de l'activité agricole oasienne, incapable d'assurer sa reproduction, ou du renforcement d'une forme paysanne mythifiée, garante de l'équilibre du milieu, est l'occasion de réactiver la prégnance de certains modèles d'organisation du travail oasien, et d'éclairer la diversité des acteurs du développement dans l'oasis. En reprenant une trilogie classique pour l'analyse des agricultures familiales, (Hervieu, Purseigle, 2013), constituée de l'entreprise familiale moderne, de la forme paysanne, et de la forme familiale moderne, il est possible d'aborder les fonctions et les pratiques diversifiées des territoires des oasis anciennes. Pour chacun des types, il s'agira de souligner les spécificités de ces catégories dans les territoires oasiens.

Différenciation des formes familiales de l'agriculture

« L'entreprise agricole moderne » produit pour le marché agricole mondial. Organisée sur la base d'un travail salarié (ou d'un métayage ancien, comme le *khamessat* à Tozeur) l'exploitation reste familiale dans la gestion du capital d'exploitation. L'objectif est avant tout la réalisation d'une rentabilité économique, et de consolider un patrimoine foncier. L'intégration au marché est marquée par les dynamiques d'intensification et de spécialisation des systèmes de production, selon les principes d'un modèle moderniste de développement. La consolidation de cette catégorie dans les oasis contribue à un processus de concentration foncière, avec un petit nombre d'exploitants (15 % à Tozeur, 0,5 % à Gabès), qui contrôlent les plus grandes superficies, au-delà de deux hectares, comme c'est le cas de 43 % des terres à Tozeur et de 6 % des superficies à Gabès (Carpentier, Gana, 2017). Les entreprises d'exportation de dattes à Tozeur, ou de maraîchage à Gabès, mais aussi les projets de loisirs, correspondent aux exploitations qui ont réussi à constituer un capital foncier et consolider un accès à l'eau, au moyen d'infrastructures complémentaires privées. Dans le contexte de profondes mutations des conditions de pratiques de l'activité que connaissent les oasis, l'image de l'agriculture oasienne reste celle d'une petite paysannerie marginalisée. Or, l'accélération des processus de libéralisation et d'intégration au marché des territoires oasiens permet l'émergence de ces entreprises agricoles modernes. Alors que les modes de faire valoir, de métayage, et la spécificité du statut social des grands propriétaires fonciers ont alimenté les études oasiennes (Duvignaud, 1968 ; Battesti, 2005), ces nouvelles entreprises s'inscrivent, d'une certaine façon, dans la réactivation du modèle ancien de mise en valeur indirecte, fondé sur la promotion des fonctions productives et économiques du territoire oasien.

« L'agriculture familiale moderne » produit pour le marché local, et cherche à s'insérer dans des programmes d'aides. Elle s'appuie sur une forte pluriactivité du ménage, et l'utilisation active de la main-d'œuvre familiale et temporaire. L'objectif est avant tout la reproduction familiale de l'exploitation, par une modernisation des infrastructures et l'intensification des productions. L'insertion dans les marchés locaux et régionaux se fait en réponse aux demandes du marché, et aux objectifs de développement tracés par les acteurs publics. Cette catégorie réunit 60 % des exploitants, à Gabès comme à Tozeur, qui contrôlent environ 50 % des terres oasiennes, et se développe sur des superficies moyennes de 0,5 ha (Carpentier, Gana, 2017). La diversification des productions, avec l'élevage bovin, ou la diversification des systèmes de cultures à destination du marché local, s'appuie sur un patrimoine foncier hérité, et une infrastructure limitée. Ces exploitations restent fortement dépendantes des structures d'aides et de la conjoncture sociopolitique. En effet, les enquêtes révèlent la fragilisation de cette catégorie, en lien avec les bouleversements économiques et politiques issus de la révolution tunisienne. Ainsi, la main-d'œuvre temporaire, tout comme l'alimentation pour le bétail, dont le prix a plus que triplé depuis 2011 ¹⁰ ne sont plus accessibles pour ces petits exploitants. Les difficultés économiques des autres secteurs fragilisent également les sources de revenus extra-agricoles et contribuent à rendre cette catégorie médiane, majoritaire, particulièrement instable (Gana, 2013). Cette analyse des dynamiques de diversification économique permet de rappeler le rôle central de ces exploitations médianes, particulièrement bien insérées dans les marchés locaux. Cette catégorie relativise la vision classique de l'agriculture tunisienne comme marquée par l'opposition frontale entre grandes exploitations industrialisées et petites exploitations paysannes (Abaab, 2000).

« L'agriculture paysanne », ou « exploitation territoriale » est présente sur les marchés locaux. L'objectif est avant tout la sauvegarde et la reproduction d'un patrimoine familial au sein de la collectivité oasienne. L'agriculture paysanne est issue d'un modèle vivrier, avec une exploitation de la terre qui permet de faire vivre et travailler l'ensemble de la cellule familiale. Parfois, les revenus agricoles ne sont que complémentaires et ne suffisent pas à expliquer le maintien de l'exploitation. Dans les oasis, cette catégorie se décline sous différentes formes, selon le statut foncier. En effet, ce modèle vivrier classique (Lamarche, 1993) est essentiellement incarné par la population des métayers et des travailleurs agricoles. Ces métayers, payés au cinquième des cultures de dattes à Tozeur, et disposant de l'ensemble des cultures arboricoles et maraîchères, exploitent la terre de façon à faire vivre l'ensemble de la cellule familiale, selon un modèle vivrier essentiellement. Néanmoins, cette catégorie

10. Entretiens 2014.

est en mutation. En effet, pour une majorité de petits propriétaires, la pratique de l'agriculture relève plus d'un jardinage « patrimonial » que de la production de biens économiques. Les enquêtes auprès des exploitants soulignent l'importance de cette notion de plaisir et de « gratuité » de la pratique de l'activité. Ainsi, près de 90 % des exploitants, à Tozeur et à Gabès, déclarent pratiquer l'agriculture pour le plaisir, pour entretenir la tradition et le patrimoine familial. L'organisation du travail s'appuie sur un faire-valoir direct, une pluriactivité ancienne, une main-d'œuvre familiale, et une main-d'œuvre temporaire limitée. Agriculture « patrimoniale », elle n'en garde pas moins des fonctions de productions, pour l'autoconsommation familiale en particulier.

Cette catégorie, caractérisée par le maintien d'une diversité des productions et l'entretien d'un paysage richement étagé, représente environ 20 % des exploitants à Gabès comme à Tozeur, et sont implantés sur les plus petites superficies. Cette « agriculture patrimoniale » constitue pour beaucoup un « idéal de paysannerie » qui a fait preuve de sa capacité à établir une gestion raisonnée des ressources (Associations de sauvegarde, rapports du ministère de l'Environnement). Aujourd'hui, cette catégorie est réinvestie par des exploitants pluriactifs pour qui l'agriculture constitue plus une activité de loisir et d'affirmation sociale, qu'une véritable activité nourricière, et s'éloigne ainsi du type « paysan » décrit par Hugues Lamarche, pour constituer une catégorie plus diversifiée socialement, fondée avant tout sur la reproduction du patrimoine familial. En revanche, pour ceux qui n'ont pas les moyens ou un capital foncier suffisant, l'abandon apparaît comme la seule perspective. Les enquêtes révèlent que pour près de 15 % des exploitants, en cas de fragilisation des ressources en eau, l'abandon sera la seule solution. Cela souligne l'ambiguïté de cette catégorie de petits exploitants familiaux, entre reproduction et abandon. Ainsi, plus qu'en adéquation avec un modèle vivrier, ils sont les « jardiniers » du désert dont parle Vincent Battesti (2005). D'autres, pour qui les perspectives de valorisation s'amenuisent, préfèrent sortir de l'activité agricole, par manque de perspectives économiques. Cette forme sociale de l'agriculture familiale oasienne est particulièrement sollicitée par des structures associatives pour la création de label ou la mise en œuvre de projets de tourisme. Leurs discours s'appuient sur l'idée de la réhabilitation et du soutien à cette « paysannerie » comme levier social de la valorisation du territoire oasien.

Production de territoires d'action et fragmentation du territoire

Cette double typologie, – des formes de diversification économique et des formes sociales de l'agriculture familiale –, permet d'établir certains constats : l'agriculture familiale oasienne n'est pas homogène. Sa grande diversité,

sociale et de stratégies, en fait un objet difficile à mobiliser pour les acteurs publics. Si elle ne peut être réduite à une petite paysannerie marginalisée, ses stratégies de diversification économique ne sont pas non plus gage d'une reconfiguration de l'équité socio-territoriale. Cela contribue au processus de morcellement, de fragmentation de l'espace oasien, sur le plan foncier, social, économique et paysager. Ainsi, l'hétérogénéité accrue du paysage incarne cette fragmentation du territoire oasien, entre les exploitations aux trois étages de cultures richement entretenues, les parcelles spécialisées dont disparaissent presque totalement les cultures arboricoles, les bâtiments d'élevage, les habitations en construction et le parcellaire morcelé en voie d'abandon.

Les catégories sociales ou les stratégies d'adaptation aux transformations des conditions de pratiques de l'activité agricole ne semblent pas suffisantes pour identifier les perspectives de développement des territoires oasiens. Il convient alors de préciser les enseignements que l'on peut tirer de cette analyse, en termes de production et d'ancrage territorial. Dans un contexte postrévolutionnaire tunisien qui a accru l'instabilité du marché et les contraintes en termes d'accès aux ressources, la reconfiguration des dynamiques tend finalement à l'accroissement des disparités sociales face aux opportunités de valorisation.

L'agriculteur familial oasien au cœur de la recomposition sociopolitique du territoire

Le territoire oasien dans le débat politique

La diversité des revendications selon les types d'acteurs de l'oasis permet d'éclairer la complexité d'un territoire oasien en proie à des dynamiques contradictoires. D'un côté, les tentatives de consolidation des exploitations foncières pour le développement de projet d'entreprises participent d'une dynamique de concentration des capitaux et des ressources en terres et en eau. De l'autre, le morcellement issu d'une marginalisation accrue des plus petits exploitants constitue une contrainte pour le développement de l'ensemble du territoire oasien. L'émergence de revendications pour une redéfinition des modes d'accès à l'eau et à la terre, de commercialisation, d'organisation sociale, des pratiques de cultures, entre en tension avec la réalité d'une scène locale marquée par la fragmentation et les disparités socio-spatiales, accrues par les processus de libéralisation et par les conséquences sociales et économiques de la révolution tunisienne. Face à la transformation des systèmes de production et à la fragmentation du territoire, l'enjeu réside dans la capacité de construire un territoire d'action cohérent.

Si pendant longtemps la sauvegarde du milieu oasien a semblé devoir passer, soit par la réhabilitation d'un modèle originel en partie fantasmé

(Sahnoun, 1995), soit par l'intégration à une agriculture industrialisée, mécanisée et modernisée (ministère tunisien de l'Équipement, 2010), il apparaît désormais que la diversité sociale des initiatives d'adaptation induit une approche plus nuancée du territoire de l'oasis ancienne. En effet, si la sauvegarde du milieu doit passer par la réhabilitation d'un héritage, il semble que cela soit plutôt l'héritage d'une diversité de pratiques agricoles et de rapports de forces toujours en négociation. Le discours politique sur la nécessité de sauvegarde des milieux oasiens et la multiplication des programmes portés par les institutions internationales sur la valorisation et la sauvegarde des oasis (FAO, 2008 ; PNUD, 2010-2011 ; Banque mondiale, 2014 ; ministère de l'Environnement, 2015) témoignent de l'émergence d'un enjeu politique oasien, aux échelles locale et nationale. Ainsi, le territoire oasien ne devient pas tant l'objet de politiques de sauvegarde, que le support pour la renégociation des rapports de forces entre différentes orientations, différentes fonctions du territoire mobilisées, et différentes catégories sociales.

L'ensemble de ces processus indique d'importants changements dans les positions sociales et économiques respectives des différents groupes d'agriculteurs, ainsi que leur relation au modèle libéral, et au territoire historique de l'oasis. Remettant en cause la possibilité d'utiliser la sauvegarde du milieu oasien comme outil de reproduction familiale et mécanisme de redistribution sociale, ces dynamiques redéfinissent à la fois le rôle de l'État dans le traitement des « coûts sociaux » des processus de libéralisation, issus de la révolution, et le rôle du territoire de l'oasis ancienne dans les modèles de développement régionaux (Gana, 2008). L'agriculteur familial oasien apparaît alors comme l'acteur clé de ces redéfinitions. L'émergence de dynamiques collectives, incarnées par les acteurs associatifs, permet de porter une voix nouvelle dans les oasis, après des décennies de marginalisation et d'accroissement des inégalités socio-spatiales. Le renforcement du lien entre ces dynamiques collectives et des revendications ancrées dans un territoire permet d'envisager l'émergence de nouveaux modèles de gestion et de développement du territoire oasien historique.

Conclusion

Cette analyse des agricultures familiales oasiennes ne confirme donc pas une double hypothèse largement répandue dans l'analyse de ces territoires. La diversification économique des agricultures familiales oasiennes, plutôt que d'être une condition préalable nécessaire à leurs consolidations, illustre avant tout les disparités sociales dans les opportunités de valorisation. Par ailleurs, plutôt que d'être un modèle social idéal ou une paysannerie archaïque, la diversification des formes sociales de l'agriculture laisse apparaître des

dynamiques relativement contradictoires. Parallèlement à la marginalisation des systèmes de survie, on assiste au renforcement de toute une catégorie d'agriculteurs qui cherche à se stabiliser dans des structures d'exploitations familiales moyennes, en déployant diverses stratégies leur permettant d'optimiser les opportunités du marché tout en minimisant les risques : diversification des systèmes de production, développement d'un élevage intensif, revendications pour un meilleur accès aux ressources.

Au-delà des nouvelles formes de valorisation que cette analyse des espaces oasiens a permis d'identifier, cette contribution a tenté, en se focalisant sur les dynamiques de différenciation des trajectoires et non sur celles du milieu, de proposer une nouvelle approche de la durabilité du développement oasien, fondée sur les processus de transformation sociale de ces territoires. Il apparaît nécessaire de développer un travail d'identification des facteurs qui permettent aux exploitations de se maintenir et de participer à la durabilité du système oasien : accès au marché, degré de diversification, capital initial. En effet, le milieu oasien n'apparaît pas tant comme l'enjeu final du développement, que comme support pour la mise en place des conditions de transformations sociales. La durabilité du territoire semble alors passer par un dépassement des logiques individuelles des exploitations.

Un seul type de projets ne peut répondre à l'ensemble des besoins, ni assurer l'ensemble des fonctions du territoire oasien. La cohabitation d'une pluralité de modèles semble alors nécessaire pour réactiver la multifonctionnalité historique du territoire local. Ainsi, chaque forme sociale active dans l'oasis prend en charge des fonctions différentes : pédagogique et de loisir pour les collectifs associatifs, esthétique, nourricière et sociale pour les petits exploitants « jardiniers », productive et économique pour les agriculteurs marchands et les grands exploitants. Cette diversité appelle à renouveler le débat sur les fonctions assignées à l'ensemble du territoire oasien historique, le replaçant ainsi au cœur de l'espace régional et national.

Le regain d'intérêt accordé aux oasis anciennes et aux problèmes de la petite exploitation familiale ne s'est pas encore traduit par une prise en compte claire en faveur d'une redéfinition des modes de gestion et de redistribution des ressources. Pour cela, le renforcement des organisations collectives des petits exploitants, par l'intermédiaire de politiques publiques ciblées semble nécessaire. Dans le contexte des profondes transformations des dynamiques de valorisation, la question de la place des agricultures familiales oasiennes dans les modèles de développement, consacre les oasis comme espace de revendications et de négociations et comme enjeu politique émergent.

Bibliographie

- ABAAB Ali, OLIVEREIRA BAPTISTA Fernando, BEDRANI Slimane, BESSAOUD Omar, CAMPAGNE Pierre, CEÑA DELGADO Felisa, ELLOUMI Mohamed, GOUSSIOS Dimitri (éd.), 2000, *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*, Paris, Karthala.
- ABDEDAIEM Slaheddine, 2009, *Mutations socio-spatiales et modes de gouvernance de l'eau dans l'oasis périurbaine de Gabès, (Sud Est Tunisie)*, Thèse en géographie, Paris, Université de Paris 10.
- ABDEDAIEM Slaheddine, VEYRAC-BEN AHMED Bénédicte, 2014. Le paradoxe des oasis du sud tunisien : rénovation ou mort d'un concept ? In : *Actes du colloque Oasis dans la mondialisation : ruptures et continuités*. Paris, France, 21-28.
- AYEB Habib, 2012, « Compétition sur les ressources hydrauliques et marginalisation sociale, à qui profite la disparition des canaux ? Le cas des oasis de Gabès en Tunisie », in C. Aspe (dir.), *De l'eau agricole à l'eau environnementale*, Paris, Quae, 143-155
- BANQUE MONDIALE, 2008, *L'agriculture au service du développement*, Washington, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE, 2014, *Oases ecosystems and livelihoods project*, Washington, Banque mondiale, [En ligne : <http://documents.banque-mondiale.org/curated/fr/769241468189233827/pdf/PAD835-FRENCH-P132157-PAD-PUBLIC-Box391490B.pdf>].
- BATTESTI Vincent, 2005, *Jardins au désert, Évolution des pratiques et savoirs oasiens, Jérid tunisien*, Paris, IRD, « À travers champs ».
- BECHRAOUI Abid, 1980, *La vie rurale dans les oasis de Gabès*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis (Ecole Normale Supérieure), « Géographie ».
- BELHEDI Amor, 1996, « Littoralisation et mondialisation : l'état des lieux et les enjeux », *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 30, 9-52.
- BÉLIÈRES Jean-François, BONNAL Philippe, BOSC Pierre-Marie, LOSCH Bruno, MARZIN Jacques, SOURISSEAU Jean-Michel, 2014, *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*, Montpellier, CIRAD-AFD.
- BURGER Patrice, CHENEVAL Jean Baptiste, 2011, « Les Oasis, un modèle de développement durable pour les zones arides », 10^e Conférence des Parties (COPI0 – UNCCD).CARI, RADD0
- CARPENTIER Irène, GANA Alia, 2014, « Les oasis de Tozeur et Chenini Gabès : diversité et durabilité des formes de valorisation à l'ère de la mondialisation et des crises du développement », in A. Marshall, E. Lavie, J.-L. Chaléard,

- M. Fort, J. Lombard (dir.), *Oasis dans la mondialisation : ruptures et continuités*, Paris, Université Paris Diderot-Université Paris 13, 105-112, [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01024643/document>].
- CARPENTIER Irène, GANA Alia, 2017, "Changing agricultural practices in the oases of southern Tunisia: conflict and competition for resources in a post-revolutionary and globalization context", in E. Lavie, A. Marshall (ed.), *Oases in globalization. Ruptures and continuities*, Berlin, Springer, 153-176.
- DUVIGNAUD Jean, 1968, *Chebika, étude sociologique*, Paris, Gallimard.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (=FAO), 2008, *Conservation et aménagement durable des Systèmes Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM)*, Rome, FAO, [En ligne : http://www.asmgafsa.org.tn/projets-en-cours/wp-content/uploads/2014/10/Projet_GIAHS.pdf].
- FAO, 2014, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2014 : ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*, Rome, FAO, [En ligne : <http://www.fao.org/publications/sofa/2014/fr/>].
- GANA Alia, 1998, *Agricultural Restructuring, household practices and family farm differentiation, a case study of the region of Zaghuan*, Thèse de doctorat, Ithaca, Cornell University.
- GANA Alia, 2008, « Restructurations agricoles en Tunisie : adaptations et différenciation », *Autrepart*, vol. 46, n° 2, 81-96.
- GANA Alia, 2013, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », *Maghreb/Machrek*, vol. 215, n° 1, 57-80.
- Groupe de développement agricole (=GDA), 2013, *Liste des irrigants de l'oasis*, relevés effectués sur le terrain auprès des responsables des GDA de Chenini, Menzel, Jara, à Gabès.
- GOEURY David, 2011, « Les espaces du mérite ou la valorisation touristique de l'enclavement dans les vallées du Haut-Atlas central (Maroc) et du Zanskar (Inde) », in I. Backouche, F. Ripoll, S. Tissot, V. Veschambre (dir.), *La dimension spatiale des inégalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 251-269.
- HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, « U Sociologie ».
- KASSAH Abdelfettah, 1996, *Les oasis tunisiennes, aménagements hydro-agricoles et développement en zone aride*, n° 13, Tunis, Cérès, « Série géographique ».
- LAMARCHE Hugues, 1992, *L'agriculture familiale, tome 1 : comparaison internationale, Une réalité polymorphe*, Paris, l'Harmattan, « Alternatives rurales ».

- LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MARSDEN Terry, 1991, "Theoretical issues in the Continuity of Petty Commodity Production", in S. Whatmore, P. Lowe, T. Marsden (ed.), *Rural Enterprise: Shifting Perspectives on Small-Scale Production*, London, David Fulton.
- MARSHALL Anaïs., LAVIE Emilie, CHALÉARD Jean-Louis, FORT Monique, LOMBARD Jérôme (dir.), *Les oasis dans la mondialisation : ruptures et continuités*, Paris, Université Paris Diderot-Université Paris 13, [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01024643/document>].
- MENDRAS Henri, 1967, *La fin des paysans*, Paris, SEDEIS, « Futuribles ».
- MERDASSI Rachid, 2014, « Économie-Tribune : Les chantiers du tourisme tunisien », *kapitalis.com*, 13 février, [En ligne : <http://www.kapitalis.com/tribune/20647-economie-tribune-les-chantiers-du-tourisme-tunisien.html>].
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2015, *Plan d'action de la stratégie de développement durable des oasis en Tunisie*, Tunis, ministère de l'Environnement et du Développement durable, [En ligne : http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/projet_etude/projet_GDEO/3_2.pdf]
- MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 2010, *Schéma directeur d'aménagement de la région économique du Sud-Ouest*, Tunis, ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, direction générale de l'Aménagement du territoire.
- PNUD, 2010-2011, *Appui au Programme Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM-GEF/SGP) dans les oasis de la Tunisie*, New York, PNUD.
- PUIG Nicolas, 2003, *Bédouins sédentarisés et société citadine à Tozeur, (Sud Ouest tunisien)*, Paris, IRMC-Karthala, « Hommes et sociétés ».
- SAHNOUN Hedi, JOB Jean Olivier, ZIDI Chafik, MTIMET Amor, 1995, « Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie) », in R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi, J. Aronson, E. Le Floc'h, A. Kallala (éd.), *L'homme peut-il refaire ce qu'il a défait ?*, Montrouge, Libbey Eurotext, 325-335.
- SGHAIER Mongi, 1984, *Identification et analyse des systèmes de production dans les oasis de Nefzaoua*, Thèse de doctorat, Tunis, INAT.
- TAGINA Mohamed-Aziz, 1971, *Gabès et sa région (Tunisie), étude géographique*, thèse de doctorat, Paris, s.n.

TAP, 2015, « Tozeur : la crise du tourisme se poursuit », *directinfo*, 18 octobre, [En ligne : <http://directinfo.webmanagercenter.com/2015/10/18/tunisie-tozeur-la-crise-du-tourisme-se-poursuit-en-labsence-de-solutions-efficaces/>].

Achévé d'imprimer en février 2020
sur les presses de la **Nouvelle Imprimerie Laballery**
58500 Clamecy
Dépôt légal : février 2019
Numéro d'impression : N110546 / 6757

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque **Imprim'Vert®**

Si la proclamation en 2014 de l'année internationale de l'agriculture familiale a remis à l'ordre du jour le débat sur les modèles de développement et les formes sociales de l'agriculture, les nombreuses publications qui en ont résulté abordent rarement les problématiques de l'agriculture familiale en lien avec la question des territoires. C'est cet angle mort que propose d'étudier cet ouvrage en rendant compte d'analyses plus spécifiquement axées sur les recompositions territoriales associées aux dynamiques des agricultures familiales.

Confrontant des réalités situées dans différents contextes sociogéographiques (Afrique du Nord et subsaharienne, Proche-Orient, Amérique du Sud et Caraïbes), l'ouvrage apporte des éclairages originaux et une perspective comparée sur les transformations à l'œuvre dans les agricultures familiales des pays des Suds, les recompositions sociales et territoriales qui leur sont associées et les différents facteurs qui les influencent. Ces derniers renvoient non seulement aux politiques publiques ou à l'essor de l'agro-industrie, mais aussi aux stratégies d'adaptation déployées par les ménages agricoles, voire aux initiatives collectives portées par les agriculteurs et les communautés locales pour réinventer des pratiques agricoles et des systèmes alimentaires ancrés dans les territoires.

Alia Gana, sociologue, est directrice de recherche au CNRS et membre de l'UMR LADYSS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle mène actuellement ses recherches au sein de l'Insitut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC), où elle explore les liens entre développement, territoires et démocratie, à la lumière des bouleversements politiques en Afrique du Nord.

Évelyne Mesclier, géographe est directrice de recherche à l'IRD et membre de l'UMR Prodig, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches étudient l'évolution des liens entre sociétés locales et espaces national et global dans la mondialisation des pays andins. Elle dirige actuellement l'Institut français des études andines (IFEA) à Lima.

Nasser Rebaï est docteur en Géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur associé à l'UMR PRODIG. Ses travaux portent sur la relation entre agriculture familiale et développement des territoires ruraux en Amérique latine.

Ont également contribué à cet ouvrage : Mathilde Allain, Abdallah Ben Saâd, Marina Bertoncin, Adeline Bouvard, Irène Carpentier, Anne-Laure Collard, Alessandra Corrado, Ariane Degroote, Sophie Devienne, Mohamed Elloumi, Roman-Oliver Foy, Isabella Giunta, Luciano Martinez Valle, Diégo Martinez Godoy, Erasme Ngiye, Jean-Christophe Paoli, Andrea Pase, Daria Quatrida, Céline Raimbert, Hédi Rebei, Christine Récall, Jeanne Riaux et Michelle Sonkoue Watio.



33 €

ISBN : 978-2-8111-2572-1